MÉMOIRES
DE
L'ACADEMIE DE NIMES

VII^me SÉRIE
TOME LVI
Années 1965 - 1966 - 1967

NIMES
IMPRIMERIE CHASTANIER S.A.
18, Rue Bigot

1971

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Table des Matières

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 1966

	Pages
L'Art et la Poésie devant la Science en notre XX[e] siècle, par M. André NADAL, Président	7
Compte rendu des Travaux de l'Académie pendant l'année 1965, par M. Henri SESTON, Président sortant	17
L'Art et la Photographie par M. Claude ESCHOLIER	23
Les Elections Législatives dans le Gard, par Me Jean ROGER	36

SEANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 1967

Littérature et Culture, par Mgr HOMS, Président ..	63
Compte rendu des Travaux de l'Académie pendant l'année 1966, par M. André NADAL, Président sortant	70
La Maison Carrée a-t-elle été un Capitole ? Par M. Jean BRUNEL	77
Affaire Charles LEDRU, par M. le Bâtonnier Edgar TAILHADES	83

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1968

Vestiges Romains dans la région nimoise, par M. André BERNARDY, Président	90
Compte rendu des Travaux de l'Académie pendant l'année 1967, par Mgr HOMS. Président sortant	100

LETTRES — SCIENCES — ARTS

	Pages
Alphonse X le Roi Savant, par M. Camille LIGNIERES	112
Evolution de la Société Cévenole, par M. Lucien FRAINAUD	148
Les Chenevières Saint-Gilloises, par Mlle JEOLAS	150
L'Eglise de St-Marcel-de-Font-Fouillouse, par M. l'Abbé de GIRARD de COEHORN	152
Le Vicomte Bernard ATON IV par M. André DUPONT	153
Pierre MASSE, par Me Octave HUGUES	178
Les Bénédictins Français au XVIIe siècle, par Mgr HOMS	196
Le Marquis de Villevieille, disciple et ami de VOLTAIRE, par M. Ivan GAUSSEN	210
L'Avocat Daniel BARGETON, par M. de BALINCOURT	237
Deux moments de la vie d'Alphonse DAUDET à Paris par Mgr HOMS	246
La pensée politique de Frédéric II par Me Jean ROGER	253
Quelques tableaux de la vie Uzétienne au XVIe siècle par M. Gaston CHAUVET	263
Quelques aspects de la pensée religieuse d'UNAMUNO, par M. Camille LIGNIERES	276
« L'HOTEL DE L'ACADEMIE DE NIMES », par M. André NADAL	301
Faits Académiques - Communications - Hommages pendant les années 1965 - 1966 - 1967	325
ACADEMIE de Nîmes	332
Académies, Sociétés savantes	337
Table des matières	341

ERRATUM

Dans le précédent recueil des Mémoires, Tome LV, figurent par erreur sur la couverture : Années 1961, 1962, 1963, 1964, 1965 ; *alors qu'il faut lire : Années* 1960, 1961, 1962, 1963, 1964.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 1966

L'Art et la Poésie devant la Science

en notre XX^me^ siècle

par M. André NADAL
Président

Monsieur le Préfet
Monsieur le Maire
Excellence
Mesdames, Messieurs

Aux séances solennelles de l'Académie il est de coutume que le Président sortant brosse le tableau des travaux de l'année écoulée et que le Président en exercice prononce une allocution dont le sujet est laissé à son choix.

Ayant étudié et enseigné les mathématiques et ayant été en même temps un amant malheureux de l'Art et de la Poésie, j'ai pensé que je pourrais vous faire part de quelques idées qui me sont familières sur les interférences, les affinités aussi de la Science et de l'Art dans notre vingtième siècle et indiquer notamment jusqu'à quel point les effrayantes applications modernes de la Science, *non la Science elle-même,* peuvent mettre en danger *l'Art et la Poésie.*

Nous savons que la Grèce Antique tint les mathématiques pour un art plus que pour une science, chez le Grec il y avait le penseur et aussi l'artiste. Un de nos grands compatriotes, le philosophe-mathématicien nimois Gaston Milhaud a pu écrire : « Les démonstrations d'Euclide tiennent bien leur nature et leur forme de la même ardeur que nous montrent les grecs pour *l'art* des raisonnements minutieux et

subtils, c'est d'elle aussi que la méthode euclidienne tient sa rigueur inattaquable. Ajoutons la jeunesse d'esprit des grecs qui a puissamment aidé à leur œuvre mathématique, non seulement par la *souplesse intellectuelle* qu'elle suppose, mais par *l'enthousiasme, l'insouciance, le désintéressement.* Le prêtre égyptien n'a-t-il pas dit à Solon : « Vous autres, grecs, vous êtes tous des enfants, en Grèce il n'y a pas un vieillard, vous êtes jeunes par votre âme ».

Un autre fils de notre cité, l'illustre mathématicien Gaston Darboux, né un quart de siècle avant Gaston Milhaud dans cette même rue Saint-Castor du centre de la ville, pensait lui aussi qu'en mathématiques *l'intelligence* et la *sensibilité* forment une unité inséparable. Il était Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences et à son jubilé scientifique en 1912 Henri Poincaré a pu dire : « Les mathématiques ont une *secrète harmonie* qui est une *source de beauté* et qui assure à ceux qui vivent dans leur intense commerce des joies incomparables... et plus loin... Gaston Darboux sait rendre faciles et *agréables* les voies les plus *arides* ». A ce même jubilé de 1912 le ministre de l'Instruction Publique d'alors proclamait : « Gaston Darboux porte aux lettres *le goût* qui est l'indice de la plus haute intelligence, comme Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences il laisse à l'art si difficile de l'éloge quelques pages aussi lumineuses que les garrigues de Nimes ».

Le philosophe Proclus de l'Ecole d'Alexandrie dans son commentaire sur le « *Timée* » *de Platon* affirmait : « *Partout où il y a nombre, il y a beauté* ». Disons en passant que c'est à cette fameuse Ecole d'Alexandrie, première Université créée dans le Monde qu'enseignèrent Aristarque de Samos, Eratosthène, Hipparque le plus grand astronome de l'Antiquité, Ptolémée et après eux, la grande mathématicienne *Hypatie,* célèbre également pour son éloquence et sa rare beauté, aussi cela va de soi Hypatie avait-elle dans ses cours un succès considérable!

Vers la même époque le plus grand des Pères de l'Eglise *saint Augustin* écrivait : « *Le nombre est vivant dans l'art* ».

De l'Ancienne Grèce, de cet « *immense petit peuple* » pour employer le mot heureux de Paul Valéry, l'Occident moderne n'a sans doute pas ratifié entièrement l'opinion.

mais ce sont malgré tout *d'envoûtantes satisfactions esthétiques* qui ont très souvent incité les mathématiciens modernes à cultiver si ardemment l'étude de la plus belle des Sciences.

Henri Poincaré a pu écrire : « On peut s'étonner de voir invoquer la *sensibilité* à propos de démonstrations mathématiques qui semble-t-il ne peuvent intéresser que *l'intelligence*. Ce serait oublier le sentiment de la *beauté mathématique*, de *l'harmonie des nombres et des formes*, de *l'élégance géométrique*. C'est un vrai sentiment que tous les vrais mathématiciens connaissent. Et c'est bien là de la sensibilité ».

Si donc nous sommes prêts à accepter qu'il n'y a pas incompatibilité entre les Mathématiques, la Science en général, la beauté de leurs lois d'une part l'Art et la Poésie de l'autre, si faisant même un pas de plus nous osons dire avec l'esthète *François Le Lionnais : « La Reine des Sciences, les Mathématiques, peut prétendre à la couronne que l'on réserve aux Arts »* il n'en reste pas moins malheureusement que nous sommes en droit de nous demander si dans les temps que nous vivons, les applications incroyables de la Science ne peuvent avoir une répercussion néfaste sur l'idée que nous nous faisons encore du Beau ; nous sommes en droit d'être quelque peu inquiets. La *lumière brutale* de la Science a-t-on pu dire, ne va-t-elle pas *dessécher ces fleurs délicates* que sont l'Art et la Poésie ?

Les *illusions* du passé ne leur furent-elles pas effectivement plus favorables que les *vérités* de nos jours triomphantes ? L'explication du monde était jadis naturellement poétique parce qu'elle s'inspirait de *l'imagination* et du *sentiment*, elle s'exprimait pour ainsi dire en fonction de l'humanité. Témoins la poésie homérique, la poésie lyrique et tragique de la Grèce, la plupart des œuvres de nos grands poètes, les toiles de nos peintres, les marbres de nos sculpteurs, un Michel-Ange dans la Sixtine, un Phidias sur l'Acropole.

Qu'est-ce au contraire que le monde représenté par la Science ? Une série de lois générales en vertu desquelles les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets, sans que jamais on aperçoive dans la marche des phénomènes *l'action capricieuse* d'une volonté particulière ; entendons Victor Hugo dans A Villequier :

« *Nos destins ténébreux vont sous des lois immenses*
Que rien ne déconcerte et que rien n'attendrit »

Nous découvrons ces lois par l'observation, nous les formulons en chiffres, nous les vérifions par mainte expérience, mais nous ne les traduisons plus en *mythes émouvants.*

Le spectacle de la terre et les incidents de la vie ont également beaucoup perdu de leur beauté à la suite des *applications dévastatrices* de la Science.

La Science a *créé l'industrie* ; elle a mis les forces de la nature au service de l'homme et plus elle a rendu son existence confortable, plus elle a diminué *autour de lui les aspects,* en *lui-même* les *sentiments* favorables à la poésie et à l'art.

Autour de lui elle a rasé les forêts, multiplié les cultures utilitaires, créé les usines, agrandi les villes. Pour faire mouvoir des scieries, des turbines elle a capté les cascades de nos montagnes, barré le cours de nos rivières, enlaidi nos plus beaux paysages.

Afin de retrouver l'inspiration, le poète, l'artiste devraient pouvoir fuir loin des casernes monotones, loin des banlieues lépreuses, il leur faudrait même franchir la zone de nos campagnes dénudées où de hautes cheminées vomissent, crachent nuit et jour d'âcres et acides fumées.

Il y a près d'un siècle déjà, Leconte de Lisle se lamentait :

Oui l'impure laideur est la reine du monde
Et nous avons perdu le chemin de Paros !

Pourtant où en était alors la Science en ses applications ? Je vous le demande !

Et voici *André Gide* dans les *Nouvelles Nourritures Terrestres :*

« Mais ce que les hommes ont fait de la terre promise, de la terre accordée... Il y a de quoi faire rougir les dieux. L'enfant qui brise un jouet n'est pas plus bête, ni l'animal qui saccage le patis où il doit trouver nourriture, trouble la source où il va boire ou l'oiseau qui souille son nid.

O triste abord des villes ! laideur, désharmonie, puanteur. Avec un peu d'entente et d'amour, je songe aux jardins que vous pouviez être, ceinture des cités, protection de tout ce que la végétation proposait de plus luxuriant et de plus tendre — réprimé le moindre attentat de quelqu'un à la joie de tous.

Je songe à ce que vous pourriez être loisirs !

O jeux spirituels dans la bénédiction de la joie !

Et le travail, le travail même, racheté, réchappé d'une malédiction impie ».

Quant à *l'homme lui-même,* la fièvre industrielle le rend tous les jours plus pratique, plus positif, plus préoccupé d'augmenter sa fortune, d'assurer son bien-être ou simplement d'éviter la misère au milieu d'âpres concurrences ou d'injustices sociales criantes.

L'éducation a tendance pour la plupart des jeunes gens et jeunes filles à devenir plus scientifique que littéraire ou artistique.

Les élèves de l'ancienne classe de Rhétorique de nos vieux lycées et collèges rêvaient autrefois de composer une tragédie en cinq actes, ils se mettaient à plusieurs quelquefois pour exécuter ce projet ; les élèves de Première aujourd'hui essaieraient plutôt de dresser les plans d'une fusée tout en ignorant Rimbaud et Mallarmé.

Mais ce qui est sans aucun doute inquiétant, c'est que trop souvent dans notre vingtième siècle, une invention si belle qu'elle soit à peine annoncée, et ses applications entrevues, une autre invention la détrône sans appel.

L'homme après avoir vu la vapeur, orgueil du siècle dernier, s'envoler en fumée, voit à présent la fermeture des usines de charbon avant l'épuisement de leur filon, la houille bleue devenir désuète avant d'avoir pu dompter les mers pour asservir les marées.

Un autre point angoissant pour l'avenir c'est que si le pouvoir avilissant de la technique a mué le libre artisan en serf de sa machine il n'a pas pour autant amélioré réellement son sort, son bien-être, tant il y a disproportion entre les

immenses transformations dues à la science et la stagnation des institutions politiques et sociales.

De plus l'homme est pris dans le tourbillon, il n'a plus le temps de s'arrêter, il n'a plus le temps de prendre l'habitude de quoi que ce soit et par conséquent encore moins de se laisser aller à la rêverie, de pouvoir faire siennes ces paroles d'Amiel dans son « Journal intime » :

« *La rêverie est le dimanche de la pensée. La flânerie n'est pas seulement délicieuse, elle est utile, c'est un bain de santé qui rend la vigueur et la souplesse à tout l'être, à l'esprit comme au corps, c'est le signe et la fête de la liberté...* ».

Dans un poème presque inconnu de Valéry « *Aux vieux Livres* » que j'aime trop pour ne pas être tenté de le faire connaître, Paul Valéry jette un *regard pessimiste* sur l'avenir.

Les Vieux Livres sont les Gardiens, les Pénates, les Conservateurs des dons et du génie humain, termes mêmes du poème, mais ces monuments parfaits, ces temples parlants, Delphes définitive (allusion au fameux sanctuaire du dieu des Arts et de la Poésie) ces mesures d'or seront hélas ! de plus en plus délaissés par les générations futures ; les *applications matérielles* de la Science *seules alors* peut-être compteront ; la culture, l'amour de l'art et de la poésie par degrés s'évanouiront.

Ainsi que la Belle au Bois dormant, la *Belle enchantée* dans le poème qui s'abandonna si longtemps au sommeil pour attendre le prince digne d'elle, les œuvres des maîtres dormiront à jamais dans l'Or des Bibliothèques ; le Cygne harmonieux, la poésie nous quitteront, le nom de Platon finira par ne plus même évoquer un souvenir.

AUX VIEUX LIVRES

Gardiens, profonds témoins, purs et puissants Pénates
Conservateurs des dons,
Tombes où sont réduits à leurs vains aromates
Les dieux que nous perdons.

Ors devant qui le temps pleure pour qu'on délivre,
Armés d'un doigt pieux
De l'immortel ennui de n'être plus qu'un livre
Un mort harmonieux,

Longtemps, j'ai détesté, foule dense et dorée,
L'insupportable faix
Que place au front vivant la montagne laurée
Des monuments parfaits !

Quel poids resplendissant sur l'âme vierge, ô Maîtres,
Que vos temples parlants !
Delphes définitive aux masses hexamètres,
Antres étincelants,

Marbres tout murmurants d'âmes récompensées
Car elles ont construit
Leur auguste demeure à de pures pensées
Soustraites à la nuit

Charmes, mesures d'or, odes nettes et grecques
Splendeur des vieux soleils
Qui se couchent dans l'or mort des bibliothèques
Pour de riches sommeils

Telle qu'on le répend de la Belle enchantée
Qui close tant de jours
Se plut à tant dormir pour n'être point tentée
A de viles amours.

Hélas, ce long dormir à la mort, s'appareille
Tant le réveil surseoit !
Des barbares naissants vous n'aurez plus l'oreille
Si longue qu'elle soit.

Déjà le Cygne cède et dans la nuit sonore
S'envolera demain,
Le parfum de Platon lentement s'évapore
Du souvenir humain.

Ainsi la Science *par ses applications,* non *par son principe, son essence,* j'insiste, la Science par ses applications paraît destinée à fournir plus de techniciens et d'ingénieurs que de poètes et d'artistes et à préparer plus de clients aux Carnégie des deux Mondes que de lecteurs et d'admirateurs au dernier disciple d'Apollon.

⁂

Mais c'est là un tableau aux couleurs bien sombres pourrait-on objecter, n'y a-t-il pas quelques lueurs d'espoir ? Nous répondons malgré tout par l'affirmative.

Tout d'abord *l'apport de la Science à l'Art* n'est nullement négligeable, les exemples sont sans nombre, j'en appelle ici un seul : *les reproductions des œuvres de nos grands peintres dans tant de livres d'art,* ces reproductions sont souvent d'une grande beauté, leur couleur est la couleur même des œuvres, cela ne pouvait avoir lieu qu'avec les progrès scientifiques de notre siècle. Qui dira l'apport de la Science dans la Photographie et l'influence à son tour de la Photographie dans le Dessin et la Peinture ?

Oui la Science dans l'avenir, *ne cessera* sans aucun doute possible d'être en de nombreux points au service de l'Art.

Rien semble-t-il, ne nous empêche aussi de concevoir que la poésie et l'art pourraient être la *représentation chaude et colorée* des choses telle que la Science les explique ; des êtres définis par la Science pourraient devenir sous la plume du poète ou le pinceau et le ciseau de l'artiste des êtres sensibles et bien vivants. Je n'y crois pas trop néanmoins, la poésie et l'art ainsi entendus y perdraient certainement, la poésie cesserait d'être la langue des dieux ; les parties poétiques du « *De natura rerum* » de Lucrèce ne sont pas celles où l'auteur a exprimé ce qu'il croyait être la vérité, mais ses émotions, ses sentiments, ses songes, en un mot son âme.

La poésie, l'art doivent dépasser les apparences, les liaisons établies entre les *phénomènes,* domaine de la Science et s'élever à la considération des *choses éternelles,* et il est raisonnable de penser qu'il en sera bien toujours ainsi.

Aujourd'hui devant les lois implacables de la Science qui vont permettre aux « *Gagarine* » de notre siècle la conquête d'une *partie proche* du Cosmos, il ne nous semble pas qu'en

présence du ciel étoilé il pourra être interdit à l'âme de se laisser aller à la contemplation et à l'étonnement.

Malgré la *vue pessimiste de Valéry* en l'avenir de la poésie et de l'art, la sensibilité sera, je crois toujours aux prises avec les mystères insondables de notre destinée. Certains continueront à faire entendre des *plaintes* devant *l'indifférence* de la Nature ou le *sort de l'humanité,* mais leur *désespérance sombre ou résignée* pourra être la plus haute poésie ou l'art le plus grand.

Nous marcherons ainsi, ne laissant que notre ombre
Sur cette terre ingrate où les morts ont passé :
Nous nous parlerons d'eux à l'heure où tout est sombre,
Où tu te plais à suivre un chemin effacé,
A rêver, appuyée aux branches incertaines,
Pleurant comme Diane au bord de ses fontaines,
Ton amour taciturne et toujours menacé.

D'autres *moins pessimistes* répondront par la force toujours renaissante de l'art et de la poésie *idéalistes.* Ils rediront et représenteront après tant d'autres, l'ardeur des sentiments de justice et d'humanité, la juvénilité de l'amour, la tendresse des affections, la chaleur de l'amitié et de la sympathie.

Dans l'Amérique d'aujourd'hui à l'extrême-pointe *des inventions* et *du progrès matériel,* avec ses fastueuses automobiles condamnées à la féraille l'année après la sortie des usines de Détroit, sa publicité inconnue ailleurs pour imposer des objets dont nul n'a besoin, son *gaspillage insensé* élevé à la hauteur d'une institution d'Etat, à un point tel que Paul Claudel qui fut diplomate en Chine et aux Etats-Unis a pu dire : « *Des restes de New-York on ferait vivre l'Asie* » ; dans cette Amérique allant vers une vie toujours plus *mécanisée,* peut-être moins humaine, où semblerait-il la sensibilité, le sentiment pourraient un jour en souffrir, eh bien ! son poète national *Whitman* a cependant écrit : « *Celui qui parcourt deux cents mètres sans rencontrer de sympathie, d'élan du*

cœur, va vers ses propres funérailles, vêtu de son propre linceul ».

Non, lorsque écrasé par le monde moderne, l'homme cherchera à fuir la tyrannie des horaires et le machinisme envahissant, il trouvera refuge dans ce qui exaltera le *sentiment* un des premiers moteurs à jamais des actes humains, il trouvera refuge *dans l'art* qui n'aura, lui, rien sacrifié à l'évolution de la vie, au culte du progrès et *de la vitesse* ; ces refuges constitueront l'un des plus sûrs remparts contre la barbarie.

L'azur du ciel ou de la mer, l'oiseau qui vole, l'arbre qui joue avec le vent susciteront sans cesse chez l'artiste un émerveillement et une joie profonde. L'artiste, dans le sens le plus large du mot : poète, peintre, musicien, sculpteur, tout être qui s'étonne et admire avec *un regard neuf* disons avec *naïveté*, découvrira toujours en lui-même une jeunesse éternelle.

Ainsi donc, en dépit de l'inquiétude qui pourrait être la nôtre, des effets néfastes des applications de la Science, un espoir nous habite et il nous est raisonnablement et heureusement permis, Mesdames et Messieurs, de croire en une certaine *cœxistence pacifique* de la Science et de l'Art dans les temps à venir.

Compte rendu

DES TRAVAUX DE L'ACADEMIE

pendant l'Année 1965

par M. Henri SESTON

Président sortant

Mesdames, Messieurs,

A travers le déroulement des travaux et des jours, au milieu des vicissitudes de la vie citadine et nationale, en dépit des soucis personnels et familiaux de chacun de ses membres, l'Académie de Nimes, en 1965, a poursuivi sa tâche avec sérénité. Mais sérénité n'est pas indifférence. Nous voulons dire seulement que les travaux de l'esprit auxquels les académiciens se livrent, chacun dans le domaine de son choix, sont toujours pour ceux qui les pratiquent ou s'y associent comme un hâvre de grâce — Cependant, dans le domaine du cœur, 1965 nous a apporté son lot de pertes douloureuses ; quelques uns de nos confrères nous ont quittés ; mais comme toujours chez nous « uno avulso, non deficitalter », et nous avons eu le plaisir d'accueillir parmi nous de nouveaux amis —.

L'année 1965 s'est ouverte dans le deuil : le 6 janvier, Monsieur de Balincourt prononçait l'éloge funèbre de *Monseigneur Anthérieu,* mettant en relief « ce qui fut sans doute la caractéristique dominante de sa personnalité, c'est-à-dire une permanente et chrétienne modestie ». Trois semaines plus tard, le Docteur *Louis Baillet* s'éteignait après une vie partagée entre l'exercice d'une profession conçue comme un apostolat, et les exigences d'une curiosité d'esprit ouverte sur tous les champs du savoir, curiosité qui s'est traduite pour

l'Académie en communications aussi riches de pensée que séduisantes de forme. — Le 25 juillet est décédé M. le Bâtonnier *Emmanuel Lacombe,* secrétaire perpétuel de l'Académie depuis 1926. Sur le parvis de l'église de Combe, près de Bagnols-sur-Cèze, Monseigneur Homs a prononcé l'éloge funèbre de cet homme de cœur, de ce modèle de probité intellectuelle, de ce fervent chrétien « Que de fois, sa tâche journalière accomplie, on le trouvait, humble publicain, derrière un pilier de son église paroissiale, à genoux dans une attitude d'adoration et d'offrande. Il avait tant de choses à offrir : son labeur, sa famille, ses pauvres, nous tous qui travaillions avec lui dans nos réunions, dans nos rencontres d'amitié et de travail ».

Quatre personnalités, élues membres résidants dans les mois précédents, sont venues prendre séance parmi nous, le 12 mars, M. *Robert Lafont,* chargé de cours de langue occitane à la faculté des Lettres de Montpellier ; le 14 mai, M. le *Docteur Drouot,* savant préhistorien, le 22 octobre, *Maître Octave Hugues,* membre honoraire du barreau de Paris ; le 14 novembre, *M. Frainaud,* directeur de la mutualité agricole du Gard.

M. Robert Lafont, succédant à M. Max Hutter, sut agrémenter son éloge de celui de la langue de Mistral, et il le fit en provençal — M. le docteur Drouot, en évoquant la carrière de son prédecesseur, M. Georges Livet, ingénieur des mines et géologue, entraina l'Académie sur les traces du père Teilhard de Chardin « un des hommes qui, ayant le mieux perçu l'inquiétude et les besoins de notre monde actuel, ont su lui fournir une réponse adéquate ». — M. Octave Hugues avait à rendre hommage à maître des Guerrois ; il le fit avec une magistrale puissance d'évocation qui nous fit revivre une heure de profonde communion avec un confrère qui a tenu une si grande place dans notre compagnie. — Enfin le 17 novembre, M. Frainaud prenait possession du fauteuil de Monsieur Modeste, devenu membre honoraire. Son compliment fut un chant à la gloire de Nimes et de la culture classique.

D'autre part ont été élus membres résidants et seront reçus dans des séances ultérieures, *M. le Chanoine Gasque* au fauteuil de Monseigneur Anthérieu ; *M. le Chanoine Thibon* à celui du Chanoine Cantaloube ; *M. Douël* à celui du Doc-

teur Baillet ; *Mademoiselle Jéolas*, de St-Gilles a été admise comme membre correspondant.

Les communications ont été nombreuses et variées. — Classons les ici, selon leurs sujets, dans un ordre historique — M. le Professeur Fernand Robert, de la Sorbonne, a honoré cette année encore notre compagnie de sa présence et a fait le 27 février un savant exposé sur « l'Esclavage selon Aristote ». Aristote, en opposition sur ce point avec Platon, fait une distinction entre les esclaves par nature et les esclaves prisonniers de guerre. Les premiers sont nécessaires, car ils jouent dans la société antique le rôle attribué en notre siècle aux machines ; mais Aristote condamne l'esclavage comme conséquence de la captivité. De toutes façons le maître reste le maître unique, mais doit faire comprendre à son serviteur la raison des ordres qu'il lui donne. Ainsi avec Aristote la notion d'esclavage s'humanise.

Le 25 juin, M. le colonel de Balincourt a entretenu la compagnie des « Mémoires et souvenirs quasi inconnus d'un colonel d'artillerie de la garde impériale, resté cependant royaliste ». Ces mémoires pleins d'aperçus piquants et pittoresques notés à l'échelon d'une unité militaire relativement modeste, le bataillon ou le régiment, permettent de revivre avec une précision souvent pathétique les campagnes de Napoléon, en particulier la retraite de Russie de 1812.

L'histoire des nations étrangères a inspiré deux sujets de communications ; l'une à M. Lignières sur « Alphonse X le Savant », l'autre à Mgr Homs sur « l'Espagne et les Juifs ». Au 13e siècle, le roi Alphonse X, s'il fut impopulaire par suite de ses lois sur la monnaie et de nombreux déboires dans la conduite de son royaume, a laissé une œuvre juridique considérable, le code dit des Sept parties. Vaste compilation de tous les écrits juridiques antérieurs (lois romaines, décrétales, codes visigothiques, etc), ce code aborde aussi tous les sujets impliquant une réglementation, depuis les obligations en rapport avec la foi catholique jusqu'au mariage et à l'éducation des enfants, en passant par la Justice et la Diplomatie. On a pu dire que le 13e siècle a brillé « par l'architecture gothique, la Divine Comédie de Dante et le livre d'Aphonse X : les Sept parties ». — C'est un vaste sujet qu'a abordé Mgr Homs en retraçant les grandes lignes des rapports de l'Espa-

gne et des Juifs pendant quinze siècles, de 636 à 1434. Avant 636, les Juifs ne sont pas persécutés. Après 636, par crainte que les Juifs ne s'allient aux Musulmans, qui tentent des débarquements, les autorités espagnoles leur donnent un an pour se convertir ou quitter le pays. Pendant toute l'occupation musulmane, la pensée juive s'infiltre en Espagne,« y apportant les enseignements de la Grèce antique ». En 1442, après la prise de Grenade, les Chrétiens, redevenus les maîtres, persécutent les Juifs, considérés comme des traîtres ; ils sont expulsés ou forcés à se convertir. Et c'est le règne de l'Inquisition, créée par Isabelle la Catholique. « Le caractère odieux de cette institution, dit l'orateur, a inspiré une véritable horreur, par son système d'espionnage et de contrainte morale ». L'Inquisition fut abolie définitivement en 1812. De nos jours et sous le régime franquiste, la politique de l'Espagne vis à vis des Juifs est plus humaine et plus libérale. « Ils peuvent pratiquer leur religion en paix, mais toute manifestation extérieure et tout prosélytisme leur sont interdits ».

Trois séances ont été consacrées à des communications d'histoire locale. M. le Pasteur Lhermet retraça le long conflit qui, au cours du Moyen Age ne cessa d'opposer la population de Nimes à ses consuls à propos de certains impôts. Ces impositions, appelées subsides, étaient réclamées à propos d'évènements les plus variés : avènement du roi, déclaration de guerre, départ pour les croisades, etc. D'où des conflits dont certains eurent des conséquences tragiques, par exemple : en 1334, l'arrestation des consuls et de cinquante notables ; sous Charles V, le pillage des biens de Joffroy Pannier, avocat à la Sénéchaussée ; en 1381, un combat aux portes de la ville entre les milices communales et les troupes du duc de Berry. Cette attitude d'opposition quasi permanente entre les autorités et la population explique en partie la position prise par les Nimois à l'éclosion de la Renaissance intellectuelle et de la Réforme religieuse. — M. Boyer, membre correspondant, à l'aide de documents d'archives évoqua la vie hôtelière à Nimes au Moyen Age. Les « logis d'accueil » pourraient être classés en quatre catégories : l'Hostellerie, relativement confortable, le Cabaret où l'on donne à boire et à manger, la Taverne où « l'on apporte son manger », les comptoirs des marchands de vin « à pots », où l'on boit sur place. A « la

Coquille », descendent princes, cardinaux et même simples pèlerins en route pour Compostelle. — La communication de Maître Roger, membre résidant, a ramené la compagnie à des réflexions plus proches de nous. Notre confrère, en commentant « les Elections législatives dans le Gard en 1863 », montra non sans quelque malice, comment dans le Gard, traditionnellement républicain ou légitimiste, donc toujours opposé à l'Empire, l'administration, jouant des oppositions locales et des puissants moyens de la candidature officielle, finit par faire élire quatre députés gouvernementaux. Il est vrai que l'un d'eux, Bravay, présenté comme candidat populaire contre Chabanon, candidat officiel, devint au cours de la campagne candidat officieux et fut élu. Il devait d'ailleurs être invalidé. L'aventure de Bravay a inspiré Alphonse Daudet dans le « Nabab ».

A ces communications traitant de questions d'histoire générale ou locale, il convient d'ajouter quelques autres portant sur des sujets divers.

M. André Nadal s'est efforcé d'apporter une solution à une énigme archéologique locale: «La mystérieuse ceinture de la façade des Arènes ». Il s'agit de la ceinture de pierre effritée et rongée qui, à deux mètres cinquante environ fait le tour des Arènes, visible surtout au Midi. D'où vient ce phénomène ? M. Nadal passe en revue toutes les hypothèses émises (pose en délit de nombreux blocs, action éolienne, incendie de Charles Martel, surélévation du sol dans le passé, salpêtrage, etc, etc). Sans s'arrêter définitivement à aucune, M. Nadal penche pour la solution « par gelifraction » et peut-être « microclimat ».

Mgr Homs, dans une très savante communication, traita de « la Croix du Calvaire et ses représentations clandestines pendant les trois premiers siècles chrétiens ». Pendant trois siècles et par prudence et utile précaution contre les poursuites de leurs persécuteurs, les Chrétiens ne firent pas usage de la Croix de Calvaire « comme emblème tragique et triomphal de leur foi ». Ils utilisèrent divers symboles où timidement transparaissait cette croix : l'ancre, le trident, les vergues du mat, l'oiseau éployé, etc. Il faut sans doute inclure parmi ces représentations symboliques de la Croix, le Carré magique où le Tau grec (forme de la croix patibulata) prend

toute son importance. Mgr Homs appuie son argumentation sur des analyses très savantes et minutieuses et conclue : « le Carré magique est, à n'en pas douter, d'origine chrétienne et semble bien avoir pris naissance dans la chrétienté de Lyon, sous le pontificat de St-Irénée, dans le dernier quart du 2e siècle ».

C'est de « l'Art et la Photographie » que M. Escholier, membre résidant, entretint l'Académie. En 1765, Niepce découvrit le procédé permettant de fixer une image lumineuse, mais ce n'est qu'en 1839 qu'Arago en révèla toute la technique à l'Académie des Sciences. Mal accueillie par les uns (par exemple : Barbey d'Aurevilly), admirée par les autres (ex : Flaubert, Zola) la photographie devait soulever de vives contreverses entre les peintres ; les uns virent en elle une source d'observations (Delacroix, Delaroche, Degas), d'autres refusèrent de l'admettre au nombre des arts (Ingres, Isabey, etc). Le trouble profond jeté dans l'esprit des artistes par cette invention est une des origines « de la révolution artistique dont les étapes furent l'impressionisme, le symbolisme, le cubisme, le fauvisme, le surréalisme et la peinture abstraite ».

« Faut-il croire à la fin du monde » ? Telle est la question traitée en fin d'année par M. le pasteur Brunel. Constatant que la crainte d'une fin imminente du monde a hanté souvent les esprits au cours des siècles (antiquité, apocalypse de St-Jean, panique de l'an mille, etc), l'orateur pense que l'ère atomique, où l'humanité vient d'entrer, justifie plus que jamais cette crainte ; mais, pour éviter cette catastrophe, M. Brunel met toute son espérance dans la force de l'Esprit qui, selon lui, agit dès maintenant sur « ceux qu'on appelle les initiés ».

Tels sont, Mesdames et Messieurs, les travaux qui ont occupé l'Académie de Nimes en 1965. Fidèle à son long passé, elle a fait de son mieux. Aujourd'hui grâce au legs généreux d'un de ses membres, elle va rénover son hôtel et nous espérons tous qu'elle puisera dans ce rajeunissement des forces nouvelles pour s'adapter de mieux en mieux au monde présent et faire face aux exigences de l'avenir.

L'Art et la Photographie

par M. Claude ESCHOLIER
Membre résidant

L'homme, nous le savons, est sans cesse tourmenté par le besoin de connaître et de s'approprier ce qui, en apparence, est le plus éloigné de lui. Les yeux et les mains toujours tendus vers l'autre rive, il n'hésite pas pour l'atteindre tantôt à dérober la sagesse et les trésors des dieux, tantôt à se lancer dans les airs comme l'oiseau, aujourd'hui même à explorer les mystères du cosmos. Et bien, un des plus vieux rêves qui ont tourmenté longtemps cette humanité inquiète et avide a été le pouvoir de saisir et de se rendre maître de l'image de la réalité. Non pas de la réalité elle-même, malgré sa perfection et sa beauté, parce que celle-ci toujours à la portée de la main ou de l'œil de l'homme, il la possède en fait sans cesse, mais ce fantôme, ce reflet fugitif qui fut celui que Narcisse entrevit un jour en écartant les roseaux de la rivière et, bien plus tard, celui du visage d'une belle pharaonne se mirant dans une plaque de bronze poli.

Ce qu'il y avait dans le miroir de véritablement fascinant pour un primitif c'est qu'il ne procurait point la reproduction de la nature qui est construite sur trois dimensions mais qu'il y découvrait une image à deux dimensions qui donnait, il ne savait comment, l'illusion de la troisième.

Ce mirage de la vérité, qui en est devenu le symbole, recueilli par le truchement d'une surface réfléchissante, a troublé la conscience de l'homme jusqu'à lui faire croire parfois à une intervention diabolique. Pouvoir à son gré faire surgir cette image, puis la capter, la retenir, la fixer, a paru long-

temps hors du pouvoir du génie humain. Jusqu'au jour où ce génie humain, ne reculant devant aucune audace, l'a tenté.

Déjà, la seule illusion du miroir, cette illusion féconde, pourrait-on dire, fut exploitée pendant la Renaissance par des artistes-savants pour lesquels science, art et artifice étaient synonymes. Et l'artifice de ces instruments (qui, comme disait malicieusement Jean Cocteau, réfléchissent avant de renvoyer les images) fut utilisé par les plus grands artistes. C'est ainsi que Léonard de Vinci a pu écrire : « Quand vous voulez voir si votre tableau ressemble aux choses que vous avez imitées d'après le naturel, prenez un miroir et présentez-le à l'objet que vous avez copié, puis comparez à votre peinture l'image qui parait dans le miroir, considérez-les attentivement et comparez-les ensemble ».

Qu'eut donc pensé Léonard, si épris de technique et de vérité, devant les procédés photographiques actuels ? A voir ses œuvres, on dirait qu'il les eut méprisés, mais à lire ses écrits il n'est pas douteux qu'ils eussent comblé ses vœux. Par son génie fécond de précurseur, il jeta d'ailleurs lui-même les premiers jalons qui devaient aboutir, quatre siècles plus tard, à la découverte de Nièpce.

C'est ainsi qu'on peut dire que l'invention de la Photographie ne fut en fait que l'aboutissement des aspirations passionnées de générations d'artistes. Je ne dis pas de tous les artistes de tous les temps mais plutôt d'une certtaine catégorie d'artiste. Je m'explique : il semble qu'il y ait eu de tous temps deux conceptions différentes de l'Art : d'une part celle qui consiste à voir dans la création artistique un véhicule de la pensée et ce sera l'art mystique, l'art du symbole ; d'autre part celle qui exige que l'œuvre d'art soit la reproduction exacte de la vérité. L'une et l'autre conception ont eu leurs épanouissements et leurs chefs-d'œuvres, car l'une et l'autre obéissaient malgré ces divergences, à un impératif commun : la plastique. En somme ce souci de la beauté plastique a été le but de tous les artistes, mais pour arriver à ce but ils ont cru devoir prendre les routes les plus diverses. Parmi ces routes les deux plus importantes sont celles que nous venons de signaler. La première utilise la déformation. l'image mentale, le signe expressif, dans la recherche d'une

vérité subjective, l'autre la soumission totale à la nature et à une réalité extérieure des apparences. En un mot, si l'une se veut la manifestation de l'esprit, l'autre prétend uniquement à la vérité de la vision. C'est ce dernier concept de l'art qui doit retenir aujourd'hui notre attention.

L'exemple le plus célèbre de cette vérité de la vision nous est donné par Pline qui nous raconte la fameuse histoire du peintre Zeuxis et de son émule Parrhasius. Ce dernier « lanca un défi à Zeuxis, qui apporta des raisins peints avec tant de vérité que des oiseaux vinrent les becqueter ; l'autre apporta un rideau si naturellement représenté que Zeuxis, tout fier de la sentence des oiseaux, demanda qu'on tira enfin le rideau pour faire voir le tableau. Alors reconnaissant son illusion, il s'avoua vaincu avec une franchise modeste, attendu que lui n'avait trompé que des oiseaux, mais que Parrhasius avait trompé un artiste, qui était Zeuxis ».

De même Vasari pendant la Renaissance donnait le conseil aux peintres de « produire des œuvres qui ne fassent pas l'effet de peinture mais qui se montrent vivantes et pleines de relief ». Et on peut suivre, comme un filon, à travers toute l'histoire de l'Art cette recherche, cette préoccupation constante d'une vérité basée sur une imitation docile, presque naïve de la nature. Ce sont ces efforts pour capter une réalité de plus en plus conforme à la conception que l'homme a des choses par sa vision qui conduisit à l'invention de la Photographie.

La chambre noire, que l'on pense avoir été découverte par les Arabes, était connue dès le XV[e] siècle. Léonard de Vinci utilise une de ces chambres obscures de la dimension d'une pièce d'habitation et il en donne une description détaillée dans son Traité de la peinture : « Lorsque les images des objets éclairés pénètrent par un petit trou dans un appartement très obscur, recevez ces images dans l'intérieur de l'appartement sur un papier blanc situé à quelque distance du trou ; vous verrez sur le papier tous les objets avec leurs formes et couleurs ».

Ce procédé a été très employé par les artistes et au XVIII[e] siècle certains peintres n'hésitaient pas à emporter avec eux leur chambre noire pour aller peindre des paysages. Cet ins-

trument était fort encombrant et il fallait parfois deux hommes pour le porter.

Outre la chambre noire et le dessin à la vitre, également préconisé par Léonard de Vinci, de nombreux instruments à dessiner furent inventés et utilisés par les peintres. Piero della Francesca, Holbein, Vermeer de Delft, employaient des appareils optiques et Albert Dürer inventa plusieurs machines à dessiner dont il se servait couramment.

Beaucoup plus récemment la chambre claire est inventée en 1806 par William Wollaston. Cet instrument était conçu pour assurer une exacte ressemblance du sujet. En regardant à travers un prisme placé au-dessus du papier à dessiner, l'artiste pouvait voir son modèle sur le papier et l'y retracer fidèlement. La chambre claire fut très en vogue vers 1830 et de bons artistes comme le graveur Meryon en firent usage.

On le voit, toutes ces recherches, tous ces procédés, tendaient à capter l'image de la nature. Et on arrivait bien à la capter cette image, mais non à la retenir ou à la fixer. Ce fut là la grande révolution de la Photographie.

La photographie est une invention qui nous parait essentiellement moderne et pourtant il est curieux de constater que celui qui la découvrit est né en plein règne de Louis XV. C'est en effet le 7 mars 1765 que naquit, à Chalon-sur-Saône, Nicéphore Niepce.

L'apparition de la photographie a eu dans le monde un grand retentissement et depuis elle n'a cessé de s'imposer de plus en plus. J'employais à l'instant le mot de « révolution » et il est en effet bien certain que cette invention a apporté dans le domaine de l'esprit et dans notre vie quotidienne un bouleversement sans précédent. A cause d'elle nous vivons, comme on a pu le dire, dans le siècle de l'image. La photographie et ses dérivés : le cinéma, la télévision, le bellinogramme, la micro et la macro-photographie, la photographie en couleurs et ses procédés de reproduction mettent constamment sous nos yeux la réalité visuelle de tout ce qui existe au monde et de toutes les manifestations de la vie. Et il est hors de doute que l'intellect de l'homme moderne a été profondément modifié par ce nouveau langage visuel. Cela Niepce ne l'avait même pas entrevu, lui qui ne cherchait

qu'un procédé pratique pour reproduire les gravures et les lithographies.

Notre propos n'est pas de nous étendre sur l'invention elle-même, sur sa technique ni sur l'histoire de Niepce et de Daguerre, mais d'évoquer brièvement quelques unes des répercussions que cette découverte a eue dans les milieux scientifiques, littéraires et artistiques.

Dès que les possibilités de cette nouveauté sont connues, les savants s'y intéressent et ce sont eux qui seront à l'origine du succès et de la diffusion du procédé.

Arago, usant de sa grande influence, obtient un vote de la Chambre, le 9 juillet 1839, aux termes duquel il est décidé que cette invention devient propriété nationale. Et le 2 août ce vote est confirmé par la Chambre des Pairs après que le rapporteur Gay-Lussac eut déclaré : « L'invention de Daguerre est l'origine d'un art nouveau, au milieu d'une vieille civilisation elle fera époque et sera conservée comme un titre de gloire ».

Mais à ce moment là la technique elle même est encore tenue secrète et c'est seulement le 19 août 1839 devant les Académies des Sciences et des Beaux-Arts réunies qu'Arago dévoile enfin le mode d'obtention du Daguerréotype. C'est là l'acte de naissance officiel de la Photographie et le grand savant termine ainsi son exposé au milieu d'un enthousiasme général : « Cette découverte, la France l'a adoptée dès le premier moment et elle s'est montrée fière de pouvoir en doter libéralement le monde entier ».

Appuyée par l'autorité de la Science et d'ailleurs par la puissance de sa valeur propre, la photographie était lancée. Voyons maintenant ce qu'en pensèrent quelques grands esprits et tout d'abord les littérateurs. Parmi ceux-ci nous trouvons tout de suite deux détracteurs. Le premier est Barbey d'Aurevilly qui, dans le style violent et hautain qui était le sien jette l'anathème sur le nouvel art. C'est ainsi qu'il écrit :

« ...Que dire d'une race décadente et ramollie qui s'en vient individuellement multiplier ses portraits, avec une telle extravagance que jamais pluie de grenouilles véritables ou de crapauds réels n'égala en nombre les photographies de ces grenouilles humaines et de ces crapauds humains qui grouil-

ient présentement aux vitrines des marchands, les aquaria de monstres ?... Y en a-t-il assez sur les murs de ces petits portraits bouzillés par la Photographie, qui sont d'horribles affichages et que nous n'offrons pas moins encadrés, avec des airs de princes (nous sommes tous princes à présent), car il n'y avait que les princes assez fats pour donner ainsi leur portrait — En dehors des princes, il n'y avait guère aussi, autrefois, que l'amour seul et l'amitié peut-être, qui eussent cette foi en soi, cette foi osée de donner son image et de croire rendre heureux par un pareil don ; mais aujourd'hui le premier venu, le premier sot et le premier laideron feront, avec des airs de superbe magnificence, ce qu'on ne permettait jadis qu'aux plus ardents sentiments de la vie et encore à ceux-là qui sont sensés porter un bandeau sur les yeux ! Oui, un monsieur — et c'est là un monsieur particulier aux dix neuvième siècle, — aura les poches doublées de sa photographie. Il vous fusillera à bout portant de son portrait, comme si vous ne connaissiez pas que trop sa figure ! ».

A lire ces lignes cruelles et dédaigneuses on prendrait Barbey d'Aurevilly pour un adversaire irréductible de la photographie et pourtant on se demande s'il n'y avait pas là un peu de la recherche d'une attitude de dandy et de perpétuel révolté, si l'on songe à la quantité de portraits qu'il fit faire de lui par ce procédé. Il posa avec complaisance devant Berot, Nadar et les plus grands photographes de l'époque mais son portrait le plus connu et le plus émouvant est celui fait par Melandri vers 1878 qui représente Barbey dans une attitude pleine de fierté et de défi. Drapé dans sa fameuse limousine il semble illustrer ses propres paroles : « Restons artistes jusqu'au cercueil et que le suaire qui nous enveloppera flotte autour de nous avec élégance ! ».

Dans une prose tout aussi enflammée, mais peut-être plus sincère, Beaudelaire mena lui aussi un combat sans merci contre la photographie. C'est ainsi qu'il écrivait en 1859 : « Dans ces jours déplorables, une industrie nouvelle se produisit qui ne contribua pas peu à confirmer sa sottise dans sa foi et à ruiner ce qui pouvait rester de divin dans l'esprit français. En matière de peinture et de statuaire le crédo actuel des gens du monde, surtout en France, est celui-ci : Je

crois à la nature et je ne crois qu'à la nature. Ainsi l'industrie qui nous donnerait un résultat identique à la nature serait l'art absolu. Un dieu vengeur a exaucé les vœux de cette multitude. Daguerre fut son Messie... A partir de ce moment là la société immonde se rua, comme un seul Narcisse, pour contempler la triviale image sur le métal... D'étranges abominations se produisirent en associant et en groupant des drôles et des drôlesses attifés comme des bouchers et des blanchisseuses dans le carnaval... ».

Malgré ces paroles vengeresses, Beaudelaire, lui aussi, se fit portraiturer par de nombreux photographes dont son ami Nadar. Cependant il demeura toujours hostile au nouveau procédé alors que Lamartine qui avait tout d'abord écrit que la photographie ne serait jamais un art, changea d'opinion à la fin de sa vie.

Mais il faut arriver à Zola pour trouver, dans la littérature, un véritable zélateur. Ce réaliste voyait dans la photographie l'authentique « tranche de vie » et il lui était reconnaissant de lui fournir des documents susceptibles de renouveler sa propre observation. Lui-même ne cessa, pendant de longues années, de s'adonner à la pratique de la photographie.

Au hasard de ce sujet immense que sont les rapports de la littérature avec la photographie — sujet que je ne fais qu'effleurer ici — on pourrait encore parler de Marcel Proust qui dans son effort pour faire revivre les souvenirs qu'il craignait de voir ensevelis dans l'oubli, part à la recherche d'un temps perdu qu'il tente, par des efforts de mémoire, de révéler puis de fixer dans une œuvre durable. Révéler et fixer, ces termes empruntés à la technique de la photographie sont bien ceux qui définissent l'œuvre de Proust et tout au long de son livre la photographie, cette mémoire matérialisée, joue un rôle prépondérant. Ce sont les photographies d'Albertine ou d'Esther, offertes comme gage d'affection, la prédilection de Swann pour « un petit daguerréotype ancien, tout simple... au lieu des belles photographies que l'on faisait maintenant de sa femme ». Ces exemples pourraient être multipliés.

Un autre écrivain, Paul Valéry, a mis en lumière l'importance de la photographie dans le domaine de la pensée avec

la profondeur, la subtilité et la lucidité qui le caractérisent. Paul Valéry a écrit ceci : « Comment dépeindre un site ou un visage, si habiles que nous soyons dans notre métier d'écrivain, de manière que ce que nous aurons écrit ne suggère autant de visions différentes que nous aurons de lecteurs ? Ouvrez un passeport, et la question est aussitôt tranchée : le signalement que l'on griffonne ne supporte pas de comparaison avec l'épreuve que l'on fixe à côté de lui.

« Il faut donc convenir que le bromure l'emporte sur l'encre dans tous les cas où la présence même des choses visibles se suffit, parle par soi seule, sans l'intermédiaire d'un esprit interposé, c'est-à-dire dans le recours aux transmissions toutes conventionnelles d'un langage.

« Mais quant à moi, je n'y vois point de mal, et je suis bien prêt d'y trouver certains avantages pour la littérature. Je dis que cette prolifération d'images photographiques pourrait indirectement tourner au profit des Lettres — j'entends des Belles-Lettres — ou plutôt des lettres véritablement belles... Une littérature se ferait pure, qui délaissant tous les emplois que d'autres modes d'expression ou de production remplissent bien plus efficacement qu'elle ne peut le faire, se consacrerait à ce qu'elle seule peut obtenir. Elle se garderait alors et se développerait dans ses véritables voies, dont l'une se dirige vers la perfection du discours qui construit ou expose la pensée abstraite ; l'autre s'aventurant dans la variété des combinaisons et des resonances poétiques ».

Et pour terminer le poète de la Jeune Parque dit encore : « Qu'est-ce que la fameuse caverne de Platon, si ce n'est une chambre noire, la plus grande, je pense, que l'on ait jamais réalisée. S'il eut réduit à un très petit trou l'ouverture de son antre et revêtu d'une couche sensible la paroi qui lui servait d'écran, Platon, en développant son fond de caverne, eut obtenu un gigantesque film ; et Dieu sait quelles conclusions étonnantes nous eut-il laissées sur la nature de notre connaissance et sur l'essence de nos idées... ».

Ainsi Valéry élève le débat jusqu'à la hauteur de sa pensée et ses conclusions en ce qui concerne la littérature sont, je crois, également valables, pour l'art plastique. Et bien c'est

dans ce domaine de l'art plastique que nous allons maintenant jetter un rapide regard.

Depuis 1839 les chemins de la photographie et de la peinture se sont souvent croisés et dès le début les milieux artistiques ne semblent pas hostiles au nouveau procédé.

Un peintre en renom, Paul Delaroche, celui-là même dont le Musée de Nimes conserve un grand tableau : Cromwell ouvrant le cercueil de Charles 1er, Paul Delaroche se fait à tel point défenseur de la photographie que c'est lui même qui rédige le rapport qui fut présenté par Arago devant l'Académie des Sciences. Il écrit dans ce rapport : « Les procédés de M. Daguerre portent si loin la perfection de certaines conditions essentielles de l'Art qu'ils deviendront pour les peintres, même les plus habiles, un sujet d'observation et d'études ». Et il concluait : « En résumé, l'admirable découverte de M. Daguerre est un immense service rendu aux Arts ».

Eugène Delacroix, le Baron Gros furent parmi les premiers à s'inscrire à la Société Française de Photographie. Delacroix utilisa pour certains de ses dessins des photographies, en particulier celles qu'exécutait pour lui Eugène Durieu, Directeur des Cultes sous le Second Empire.

Il faut dire cependant que Delacroix, bien que curieux de la portée de l'invention, ne se laissait pas duper par elle et était parfaitement conscient des insuffisances inhérentes à la vision photographique. Examinant un jour des photographies de nus, il indiquait toutes les faiblesses de ces modèles, leur nature pauvre avec des parties outrées d'un effet peu agréable et il disait que le meilleur moyen d'en démontrer l'indigence était de les comparer aux œuvres des grands maîtres.

Pourtant le peintre de Sardanapale pratiquait lui-même, dit-on, la photographie et il existe dans une collection privée l'épreuve d'une femme nue vue de dos qui est considérée comme ayant été faite par Delacroix.

Un autre peintre célèbre, Degas, s'intéressat énormément à la photographie et la pratiqua lui-même avec beaucoup d'ardeur et de talent.

Cette expérience de la photographie influa beaucoup sur

l'œuvre de Degas. Cet artiste s'était attaché à capter le geste à l'instant où il est le plus expressif et il se plaisait à répéter que l'on devait pouvoir dessiner un homme dans le temps où il tombe d'une fenêtre du cinquième étage. La photographie et l'instantané photographique furent pour lui une révélation. Ils lui permirent de rectifier certains poncifs, certaines erreurs propagées par la tradition. On sait qu'il peignit des paysages d'après des agrandissemens de photographies prises, faites et agrandies par lui-même. Dans le domaine purement photographique il réalisa de très belles épreuves en prenant comme modèle ses amis Renoir, Mallarmé, Valéry. Sans rien perdre de son génie de peintre, il devint un des pionniers du nouveau procédé, manipulant le lourd appareillage d'alors et développant, le soir, les plaques dans sa cuisine, aidé de sa fidèle domestique Zoé.

Toulouse-Lautrec également ne négligea point la photographie mais lui non comme un instrument de travail ou de documentation mais comme une sorte de témoignage de son œuvre.

Il faut bien dire cependant qu'à côté de ces artistes, prêts à accueillir avec intérêt ou curiosité cette nouvelle reproduction de la nature, bien d'autres ne virent dans cette invention que décadence, vulgarité et surtout menace mortelle pour leur art.

Les dessinateurs humoristiques, les caricaturistes, Daumier en tête, exerceront toute leur verve contre cette nouveauté qui parait conquérir le public. Mais alors que les artistes les plus révolutionnaires adoptent volontiers cette découverte, l'opposition se recrute surtout chez les peintres académiques. Refusant même que leurs œuvres soient seulement reproduites par ce procédé qu'ils jugent indigne, ce sont eux qui vont mener le combat le plus violent contre cette concurrence inattendue. N'ont-ils pas enregistré avec effroi certains signes alarmants : dans les intérieurs les plus huppés les daguerréotypes remplacent les miniatures, l'art du portrait tombe en désuétude, tandis que la photographie parait devoir le supplanter, enfin la peinture d'histoire, considérée alors comme la grande peinture et le summum de l'art, la peinture

d'histoire est abandonnée. Le photographe devient alors pour beaucoup l'ennemi qu'il faut réduire et abattre.

Une question parait alors se poser d'elle même : la photographie peut-elle être considérée comme un des Beaux-Arts ? Et une réponse, qui parait affirmative, est donnée à l'occasion du Salon de 1859. En effet à ce Salon et pour la première fois, la photographie est admise dans le voisinage de la peinture et de la sculpture, et c'est ce fait qui devait provoquer la violente diatribe de Beaudelaire que nous venons de citer.

Alors, la mesure est à son comble, le péril parait manifeste et beaucoup considèrent qu'il faut agir sans tarder. Mais comment ? Plusieurs plans d'action sont envisagés. Enfin après de nombreuses réunions, de longs conciliabules, plusieurs grands « pontes » décident de se grouper pour organiser leur défense. Ils ont l'intention d'alerter l'opinion et ils demandent protection aux autorités de l'Etat dans un manifeste publié en décembre 1862. La conclusion de ce manifeste est la suivante : « Considérant que la photographie se résume en une série d'opérations toutes manuelles..., que les épreuves qui en résultent ne peuvent en aucune circonstance être assimilées aux œuvres, fruits de l'intelligence et de l'étude de l'art. Par ces motifs, les artistes soussignés protestent contre toute assimilation qui pourrait être faite de la photographie à l'Art. Vingt six signatures suivent ce texte avec en tête Ingres, Flandrin, Isabey, Puvis de Chavannes, et de nombreux membres de l'Institut. Eugène Delacroix qui avait été pressenti, avait refusé de signer.

Et pourtant nous devons noter que dans le même temps où Monsieur Ingres signait cette condamnation, il confiait à des amis intimes : « C'est très beau la photographie, c'est très beau, mais il ne faut pas le dire...! ».

Aujourd'hui, cent ans après ces querelles et deux cents après la naissance de Niepce, les esprits se sont bien apaisés et grâce au recul du temps nous pouvons jeter un regard plus impartial et plus clairvoyant sur cette question. Il apparait bien maintenant que l'image photographique n'a en rien supplanté la peinture qui à la fin du XIX^{e} et au début du XX^{e} siècle a connu au contraire une période extrêmement vivante.

Mais par contre, ne faut-il pas constater que l'invention de Niepce a jeté dans l'esprit des artistes un trouble si grand qu'elle est à l'origine d'une véritable révolution artistique. Cézanne fut le promoteur et le drapeau de cette révolution dont les étapes se placeront successivement sous les vocables d'Impressionnisme, de Symbolisme, de Cubisme, de Fauvisme, de Surréalisme, de peinture abstraite.

En un espace de temps relativement bref (quelques 70 ans) les écoles, les théories, les spéculations intellectuelles se sont succédé sur un rythme sans précédent et des novateurs de plus en plus audacieux n'ont pas hésité à bousculer toutes les traditions.

En somme tout s'est passé comme si, après avoir cheminé pendant des siècles dans la voie de la réalité visuelle, un évènement avait tout d'un coup révélé aux artistes que cette voie était une impasse. Et il est bien évident que dans cette prise de conscience la photographie a joué un rôle majeur. Alors, se sentant égarés dans cette voie qui leur parait sans issue, que vont faire les créateurs sinon un retour en arrière, un pélerinage aux sources ? Et c'est pourquoi tout l'intérêt des artistes se portera désormais vers l'art primitif grec ou médiéval, vers les arts d'orient et d'extrême-orient, et même vers les arts les plus élémentaires et les plus barbares. Gauguin avait bien exprimé ces aspirations nouvelles lorsqu'il avait dit : « Je veux remonter plus haut que le cheval du Parthénon, jusqu'au cheval de mon enfance, le bon cheval de bois ».

Cependant il est certain que ces spéculations intellectuelles et plastiques ont abouti à un divorce entre le public, habitué à un langage et l'artiste qui en adopte un nouveau. Ce nouveau langage qui tendra à rejeter de l'art toute littérature et à exprimer une conquête uniquement plastique au moyen du symbole, du signe expressif, de la couleur pure et même de l'abstraction totale, ne sera pas toujours compris ni admis.

Mais quoi qu'il en soit, on peut affirmer comme une évidence que toute une partie de l'art de peindre, basée sur une certaine imitation de la nature, a été rendue vaine dès que furent connues les possibilités de la photographies.

Ce fut là la véritable conséquence de l'invention de Niep-

ce dans le domaine de l'art. Conséquence heureuse ? Nous le croyons. Et si nous avions à justifier ce nouveau langage plastique qui s'est substitué à l'ancien, nous le ferions par les paroles même de Paul Valéry que nous avons citées tout à l'heure. Elles s'appliquent, ainsi que nous avons cru devoir le souligner, aussi bien à la Littérature qu'à l'Art et elles démontrent comment la Photographie, en empietant magistralement sur certains domaines, ne pouvait que rejeter l'artiste vers un autre avenir et vers ses véritables voies. Et qui pourrait songer à s'en plaindre, puisque ces voies, nous dit Valéry, sont celles de l'esprit créateur, de la perfection du style et de « la variété des combinaisons et des résonances poétiques », c'est-à-dire de la poésie pure ?

Les Elections Législatives

DANS LE GARD EN 1863

par Me Jean ROGER
membre résidant

L'opinion publique a trop tendance à ne voir dans le Second Empire, qu'un régime politique au pays, imposé par la force ; une tyrannie que les Français durent subir pendant quelque vingt ans.

Sans méconnaitre le caractère autoritaire du régime, il faut toutefois tenir compte d'un fait indiscutable : le Second Empire reçut — et à plusieurs reprises — l'adhésion complète du peuple français. Les trois plébiscites (1851-1852-1870) sont là pour le prouver. Ainsi apparait l'intérêt d'étudier le comportement du corps électoral durant cette époque.

Essayons d'abord de bien dégager les caractéristiques du régime, afin de mieux saisir certaines attitudes du corps electoral.

Principes politiques du Régime Impérial

Nous sommes en présence d'un Gouvernement démocratique et dynastique. Mais il ne s'agit ni d'une monarchie constitutionnelle, au sens classique du terme, ni d'une démocratie élective. Mais d'une démocratie qui fait directement appel au

peuple, basant son pouvoir sur la souveraineté populaire, sur le gouvernement direct, sur ce que plus tard, les bonapartistes appelleront l'Appel au peuple.

C'est dire par conséquent que le peuple n'est pas tenu à l'écart de la vie politique du pays, qu'il doit être consulté, et c'est dire aussi que les députés ne sont pas les seuls représentants de la Nation, que leur rôle est amenuisé et que le Souverain tient d'abord son pouvoir et son autorité de la volonté populaire.

Dans un régime démocratique le peuple accorde sa confiance à qui il veut, donc le Chef d'Etat et Gouvernement peuvent changer, si telle est la volonté du peuple.

Or, ce corollaire se heurte à une des caractéristiques du Gouvernement Impérial.

Il est dynastique, ce qui suppose une stabilité, une immutabilité constitutionnelle, mais une anomalie.

La volonté populaire doit se manifester, mais il ne faut pas que d'une manière quelconque, elle puisse mettre en cause le caractère dynastique du régime. Au contraire chaque consultation populaire doit être une approbation massive du Régime et de sa politique.

D'où le système électoral tout particulier de ce régime politique qui, est obligé de recourir régulièrement aux élections, mais doit s'assurer un succès éclatant à chaque consultation électorale.

La candidature officielle sera la plus belle illustration de tout l'appareil électoral mis en place par le régime bonapartiste.

Le régime napoléonien réunit ces deux contradictions. Le pouvoir doit être suffisamment habile pour que ces contradictions n'apparaissent pas et que l'on ait l'impression d'une parfaite harmonie entre ces deux principes opposés.

Par ailleurs ce régime est assez difficile à situer sur le terrain politique. On a l'habitude de diviser un peu sommairement — et pour certains, un peu rapidement — le pays entre la droite et la gauche. Or, il est difficile de situer exactement le bonapartisme.

Difficulté qui apparait dans les idées mêmes du bonapartisme, qui déjà, allie les grandes idées de la Révolution Fran-

çaise, donc qui se situe à Gauche avec le principe de l'autorité, d'un pouvoir fort, qui est considéré comme une caractéristique de la Droite.

M. Remond (1) a, à cet égard, fait une analyse exacte du problème, en démontrant que le bonapartisme n'est ni de droite, ni de gauche ; entre autres preuves, l'adhésion électorale qui lui vient aussi bien d'électeurs de gauche et d'électeurs de droite, tout comme à l'intérieur même du bonapartisme, il existe une tendance de gauche et une de droite qui apparaissent au gré des évènements de la vie publique et selon les circonstances.

Il n'en reste pas moins que pour naitre et se maintenir, il faut au bonapartisme une adhésion massive et continue du peuple et que ceux qui donnent leurs adhésions à ce régime viennent et de la droite et de la gauche, ce qui revient à dire que les uns comme les autres, se retrouvent dans ce régime.

Donc rien de surprenant si nous voyons des régions brusquement passé du radicalisme au bonapartisme ou une droite fidèle, rejeter son candidat et, en masse, apporter son adhésion au régime bonapartiste.

Ces observations nous ont paru nécessaires avant d'étudier, les élections de 1863 dans le département du Gard.

La situation politique et électorale du Gard

sous le Second Empire

Il est devenu banal de souligner la diversité et le manque d'homogénéité du Gard. Nous ne rencontrons pas comme dans d'autres départements, cette unité géographique et partant économique, qui en simplifie et clarifie l'étude et unifie les différents problèmes. Ses régions sont peu articulées entre elles. A cette particularité s'ajoute dans la partie ouest du département le dualisme confessionnel.

On peut, toutefois en schématisant, reconnaître au Gard les diverses régions suivantes :

---

(1) *La Droite en France*

La Vallée du Rhône : de Pont-Saint-Esprit à Beaucaire, terre de passage subissant l'attraction du fleuve qui commande ses échanges et ses communications. Des contacts s'établissent avec l'autre rive du Rhône : Avignon et Tarascon.

Le Bas Pays : au sud d'une ligne Beaucaire, Nimes, Sommières, région de gros bourgs essentiellement agricoles.

Les Garrigues, prenant en écharpe le département depuis le Nord de Sommières, jusqu'à Pont St-Esprit.

Les Cévennes, montagneuses, mais en plein essor sous le Second Empire.

Les grands centres urbains avec Nimes et Alès.

A cela, il faut ajouter le complexe géographique et industriel formé par le *bassin minier d'Alès,* alors en plein développement, grâce à un apport de population ouvrière déracinée, à la valeur aussi de quelques techniciens de grande envergure, et à des capitaux qui, investis intelligemment dans cette région ; lui assurent sa prospérité.

La situation religieuse

Le facteur religieux a une grande importance.

A l'ouest d'une ligne Saint-Gilles, Nimes, Uzès, Goudargues, Barjac, nous sommes en présence d'une situation particulière due au dualisme confessionnel. Il se superpose aux données géographiques et économiques. Il donnera au comportement politique des habitants. une attitude particulière et déterminante. Toujours présents, tantôt fortement minoritaires tantôt majoritaires (fait rare en France) les protestants gardois n'ont pas oublié, en 1863, la situation qui était la leur, un siècle plus tôt. La défense de leur liberté religieuse, bien que garantie par les lois en vigueur, les rend vigilants. Les rapports avec la population catholique sont souvent tendus, rarement amicaux, toujours réservés. Même là où ils sont majoritaires, le complexe de la minorité joue toujours.

Aussi, est-il nécessaire de rappeler les préventions politiques que les protestants ont contre ceux qui se réclament tiques que les protestants ont contre ceux qui s'en réclament du régime politique qui leur a mené autrefois la vie dure. Ils seront contre la monarchie, contre tout ce qui de près ou de

loin, soutient la monarchie, la religion catholique en particulier.

Les idées de 1789, que de nombreux protestants gardois ont diffusées et défendues sous la Révolution, seront les leurs. Ils seront démocrates et républicains dans leur grande majorité à l'exception de quelques bourgeois orléanistes.

Les catholiques dans cette même région, prendront la position opposée. Ils seront légitimistes et cléricaux.

Sa vie économique et sociale

Devant cette toile de fond va se dérouler la vie politique du département, mais il faut compléter le tableau par quelques précisions complémentaires :

La vie économique reste prospère dans le département. En effet, 1863 se situe entre deux crises économiques.

Le philoxera n'a pas encore envahi le vignoble gardois. La crise de l'oïdium a été jugulée. La soie n'a pas encore subi les atteintes qui font rapidement amener la décadence et déséquilibrer économiquement une importante partie du département, les Cévennes en particulier, faute de pouvoir se « reconvertir ».

Mais le Second Empire fut aussi une période d'intense développement des voies de Chemin de Fer.

Ce nouveau moyen de transport va bouleverser l'économie du pays, créer de grands courants d'échanges et être à l'origine de la prospérité ou de la décadence de certaines régions.

Mais, les gardois ont très rapidement compris l'importance de la voie ferrée. Tout en continuant l'installation de voies ferrées nécessaires au développement et à la vie de grands centres industriels, la politique ferroviaire sous le Second Empire va devenir rapidement utilitaire, disons électorale. Nous voyons déjà apparaître dans les préoccupations du Gouvernement, le désir de s'attacher l'électeur par la promesse — sinon la réalisation — de lignes ferroviaires secondaires.

Reconnaissons cependant, que dans le Gard, les promesses seront habituellement tenues, et notre département va

très tôt être doté d'un réseau ferroviaire, tant principal que secondaire, bien articulé et judicieusement réparti.

La Presse

Il faut aussi dire un mot sur la presse et sur les moyens d'information, qui doivent en période électorale jouer un rôle de première importance. L'on reste confondu lorsque l'on compare l'information dont disposait l'électeur gardois en 1863 et les moyens dont il dispose actuellement.

Il ne s'agit bien sûr, que de la presse écrite. Le régime autoritaire d'alors, qui a au moins la franchise de ne pas reconnaître la liberté de la presse, soumet les journaux à un régime très strict (avertissement et suspension) et très couteux aussi.

Le Gard a sa presse, certes, très réduite car aucun journal d'opposition n'est toléré. Deux journaux seulement paraissent s'adresser à une assez large clientèle. Il s'agit du *Courrier du Gard,* d'obédience protestante et de *l'Opinion du Midi,* d'obédience catholique, où écrivent les chevau-légers du traditionnalisme : d'Alzon, de Cabrières. Le journal catholique est plus le combatif des deux car la question romaine se pose avec acuité pour les électeurs catholiques, et les tracasseries gouvernementales contre les œuvres catholiques (les conférences de St-Vincent de Paul) excitent l'humeur des rédacteurs de l'Opinion du Midi. Le refus d'interdire à Nimes une pièce de Labiche « Le fils de Giboyer » a hérissé tout le monde conservateur.

Nous ne pouvons citer que ces deux journaux, car il nous a été impossible de consulter d'autres feuilles locales, journaux d'annonces légales le plus souvent, mais lues au même titre que les deux journaux précités.

Il est vain, pensons nous, de s'étendre trop longuement sur la presse, qui ne peut, jugulée comme elle était alors, jouer un rôle bien grand dans une bataille électorale, sauf pour se faire l'agent servile de l'Administration.

Vie Publique

Le Gard, aussi surprenant que cela puisse paraître, vit en 1863 une période de calme politique. Les rapports de police de l'année 1862, le prouvent nettement.

A signaler l'hostilité de certains curés contre le gouvernement — toujours le prétexte de la question romaine — et les querelles de clochers, les clans de personnes et d'influences. Mais rien de bien sérieux.

Les grands problèmes politiques de l'heure — à part, répétons-le, la question romaine — n'intéressent pas les gardois, ni le traité de commerce instituant le libre échange, ni les débuts de l'Empire Libéral, ni même la guerre du Mexique qui atteint au moment des élections une phase aigue, rien de cela ne parait retenir l'attention de l'électeur.

Les vers à soie, l'installation d'une voie ferrée, ou l'adduction de l'eau du Rhône, sont les seuls problèmes qui le préoccupent et retiennent son attention.

Pour mieux comprendre le comportement des électeurs gardois en 1863, il est nécessaire de situer les élections dans le cadre du pays.

L'Empire Libéral

Rappelons que le Gouvernement de Napoléon a au début de 1863, amorcé un tournant et a entrepris la série de mesures qui va l'amener en 1870 à l'Empire Parlementaire.

Nous sommes donc en 1863 en pleine expérience de *l'Empire Libéral*. Cette évolution répond aux intentions secrètes — combien secrètes de Napoléon III — mais est commandée aussi par les évènements. Détachement et même opposition au régime de la part des catholiques, à la suite de la guerre d'Italie, obligation de tenir compte d'une opposition qui n'a pu être anéantie, qu'on ne peut juguler éternellement, désir d'asseoir le régime — mieux la dynastie — sur des bases plus stables. Bref, tout concourt à souhaiter une politique plus souple, mieux accepté par le peuple dont le bonapartisme ne peut se passer.

En conséquence, il faut donner aux élections une appa-

rence de compétition libre — apparence seulement, bien sûr.

De cette consultation populaire, le régime en sortira encore plus fort, l'opposition, ayant pu se manifester et montrer son impuissance, restera la grande vaincue de la compétition.

Mais cette politique à tendance libérale, parait, par une sorte de contradiction, bien compromis par la présence de Persigny, au Ministère de l'Intérieur.

Persigny, l'homme fort du régime, le seul bonapartiste du Gouvernement au dire de Napoléon III lui-même.

L'homme a assez d'astuce et d'intelligence pour mener l'opération électorale à sa manière, tout en sauvant les apparences, c'est-à-dire, laissant croire au libéralisme du Gouvernement.

Il faut relire ses instructions aux préfets pour mieux saisir son jeu.

Après avoir rappelé « que l'Empire avait restauré l'or- »
« dre moral, politique et religieux, doublé la fortune immo- »
« bilière, accru de 7 ou 8 milliards la fortune immobilière, »
« augmenté de 300 millions le revenu public, silloné tout le »
« territoire de routes et de voies ferrées, rendu enfin à no- »
« tre politique extérieure l'influence qu'elle avait per- »
« due » Persigny dans sa circulaire poursuit « ...dans un »
« pays comme le notre, qui après tant de convulsions, n'est »
« sérieusement constitué que depuis dix ans, il y a des »
« partis qui ne sont encore que des factions. Formés des »
« débris des gouvernements déchus, ils ne cherchent à »
« pénétrer au cœur de nos institutions que pour en vicier »
« le principe... Pénétrés de l'esprit libéral et démocratique »
« de nos institutions, il convient de laisser se produire li- »
« brement toutes les candidatures. Le suffrage est libre... »
« Afin que la bonne foi des populations ne puisse trom- »
« pées... Désignez hautement les candidats qui inspirent »
« le plus de confiance au gouvernement. Que les popula- »
« tions sachent quels sont les amis ou les adversaires plus »
« ou moins déguisés de l'Empire ».

Le Gouvernement Impérial doit donc mener un jeu habile en même temps que dangereux, donner l'impression de liberté, de tolérance, mais remporter la victoire en imposant ses candidats.

Il est vrai que tous les atoûts sont dans son jeu. Cepen-

dant le Gouvernement ne connaîtra pas la victoire absolue qu'il a connue aux élections de 1857.
Le Gouvernement à l'initiative des opérations. Il s'en sert.

En ce qui concerne la date des élections, plusieurs observations doivent être faites.

Premièrement, il fera des élections brusquées. En effet, quelques mois avant la fin du mandat législatif, le Gouvernement annonce inopinément la fin de la législature et fixe la date des élections.

L'opposition n'aura pas le temps de se préparer à la lutte électorale.

Mais, deuxièmement, cette décision brutale et inattendue est aggravée par le fait que la campagne électorale sera d'une brièveté manifeste et voulue.

L'électeur, déjà mal informé par une presse réduite et surveillée, n'aura pas le temps de prendre conscience de sa force et de son importance.

D'autant que cette période du mois de Mai est, au moins en ce qui concerne les Gardois, une période d'intense activité rurale : la vigne est surtout les vers à soie réclament toute l'attention et le temps manque pour s'intéresser à la politique.

Cet effet de surprise n'empêchera pas le préfet d'être très vigilant, et tout l'appareil politique est mis en branle pour assurer le succès du gouvernement impérial.

Le Choix des candidats

La première question à régler — et elle est d'importance — réside dans le choix des candidats. Problème délicat entre tous, car il faut choisir un homme attaché au régime, n'ayant pas une trop forte personnalité, car il doit être réservé et soumis au Gouvernement après son élection, un candidat qui soit populaire aux électeurs, mais qui ne soit pas trop populaire, il risquerait de jouer un jeu personnel.

On demande au candidat d'apporter le plus grand nombre de voix au gouvernement, et ne pas s'enivrer d'un succès qui n'est pas le sien, mais au contraire celui du Pouvoir, et rester sage pendant toute la durée de la législature. Parmi les trois sortants, André, Chabanon, Pérouse, un seul : le dernier

ne répond plus aux conditions du candidat idéal. M. Pérouse, ancien légitimiste rallié au bonapartisme, s'est permis de faire de l'oppositon. Il fait partie de ces 91 qui ont eu l'audace de critiquer — en termes mesurés certes — la politique romaine de Napoléon III. La sanction ne se fait pas attendre. M. Pérouse ne sera pas le candidat du Gouvernement.

Comme d'autre part, le Département du Gard a droit en 1863, par suite de l'accroissement de la population à un siège de plus. L'Administration va désigner 4 candidats. MM. André et Chabanon n'ont pas démérité. Ils seront à nouveau désignés.

André, protestant, banquier à Paris, n'a que de lointaines attaches locales, plus exactement à Nimes. On a créé une circonscription pour lui en taillant dans l'arrondissement du Vigan, d'Alès et de Nimes tous les cantons à forte densité protestante. On pense que les protestants vont voter pour leur correligionnaire et n'auront pas tendance à voter pour un candidat de gauche. En gros, le raisonnement s'avèrera exact.

Chabanon a bien mérité de l'Empire. Personnage effacé, médecin de profession, la campagne électorale l'ennuie. Il trouve pénibles les tournées électorales et considère que c'est le travail du Préfet et non le sien. Voilà deux notables ayant fait leurs preuves d'obéissance et de passivité qu'il convient de maintenir. Ils correspondent à l'idéal du bon candidat officiel, mais nous verrons que l'Administration, au moins pour l'un d'entre eux, Chabanon, n'hésitera pas à l'abandon lorsqu'elle s'apercevra que sa réélection est compromise.

Il faut en trouver deux autres : choix délicat.

L'Administration va faire preuve de réalisme politique. On ne s'embarrasse pas trop du passé politique du candidat. Si on l'approfondissait trop, l'on s'apercevrait que l'un est légétimiste et l'autre certainement républicain. On s'adresse aux puissants du moment : les représentants du grand capitalisme car les grands chefs d'entreprises, les grands directeurs de sociétés ont l'avantage d'avoir aux yeux du corps électoral un incontestable prestige. Ils apportent l'emploi, la richesse dans un pays. Ils construisent en particulier des chemins de fer, tant désirés par les populations rurales

Et d'autre part, ces capitalistes d'insdustrie ont besoin de l'appui du Gouvernement pour assurer le développement de leurs entreprises, de leurs conceptions, de la recherche des débouchés. Le Gouvernement a barre sur eux.

Et voilà pourquoi M. Talabot, ancien Saint-Simonien qui construit des voies ferrées, a besoin du Gouvernement autant que le Gouvernement a besoin de lui et prend la place du notable local, l'indiscipliné M. Pérouse.

Et voilà pourquoi aussi, au notable local, Monsieur Duclaux-Monteil, Maire d'Alès, on préfère Monsieur Deveau de Robiac, Directeur des Ateliers de Bessèges, ancien légitimiste, qui représentera avec Talabot, les grands intérêts industriels et capitalistes du département et de la Région.

Les opérations pré-électorales

Mais cela n'empêche pas, malgré les contraintes, les vexations, l'opposition de se manifester.

La campagne va se dérouler avec rapidité.

L'Administration a ses agents : *les Maires, les Commissaires de Police, les fonctionnaires cantonaux,* (percepteurs, juges de paix, agents-voyers, receveurs des postes). Tout ce monde est aux ordres et doit surveiller, recommander, interdire, rendre compte — surtout rendre compte — et être jugés sur le résultat.

C'est dire le zèle et la diligence qui vont être déployés. Les Maires et Commissaires de police seront les principaux agents. Les rapports vont être nombreux. Ils doivent parvenir tous les deux jours à la Préfecture. Ils nous démontrent surtout le zèle, pour ne pas dire la servilité des Maires.

Les entraves qu'ils mettent dans l'activité du candidat de l'opposition, mais ils nous renseignent très exactement sur la mentalité des électeurs gardois.

Aucune agitation, le calme complet, pas de provocation de la part des partisans de l'opposition, par endroit même un certain désintéressement des électeurs, et surtout l'ignorance dans laquelle ils sont tenus de la campagne électorale.

Il apparaît que seulement dans *la circonscription d'Uzès*

il y ait eu véritablement ce qu'il est convenu d'appeler une campagne électorale. Certainement, la personnalité de Bravay y est pour quelque chose, ainsi que l'attitude hésitante de l'Administration à l'égard des deux candidats Chabanon et Bravay.

Le scrutin lui-même se déroule sans incident notable, sauf à Beaucaire, fief de Talabot, où d'ailleurs, il obtiendra un nombre relativement restreint de suffrages.

Etudions maintenant le scrutin, circonscription par circonscription.

4ème CIRCONSCRIPTION — LE VIGAN

Il s'agit d'une élection triangulaire permettant aux électeurs un choix entre trois tendances.

La Droite, St-Roman ; le Gouvernement, André et la République, Pasquet.

C'est par excellence, la circonscription protestante avec quelques centres catholiques.

Cette circonscription comprend tout l'arrondissement du Vigan et la Haute-Gardonnenque (St-Jean du Gard - Lédignan - Vézenobres).

André est élu avec 70 % environ des voix.

Mais selon les cantons et selon les communes, les proportions sont différentes.

Pasquet candidat de la gauche obtient son meilleur succès, quoique relatif dans la Gardonnenque.

Il s'effondre dans les Cévennes catholiques (Trèves, Sumène, Alzon, St-André de Majencoules) mais aussi dans les Cévennes protestantes (St-André de Valborgnes, Valleraugue).

Il obtient un succès moyen (10 %) dans les autres cantons, pourtant considérés comme républicains (Lassalle, Sauve).

C'est un échec complet à Quissac, Saint-Hippolyte et Vézenobres.

C'est habituellement au Chef-lieu de canton qu'il obtient le meilleur pourcentage. Cependant Pasquet arrive en tête à Molières, Anduze, Bagard, Boisset-et-Gaujac, Boucoiran, Lézan.

A Anduze, certains fonctionnaires et certains notables sont opposants.

La candidature de St-Roman est une candidature de Droite, dans le style le plus classique, catholique et royaliste. Elle aura de ce fait, des appuis plus profonds, plus avoués que Pasquet. La Droite, dans la majorité du pays, n'a pas perdu ses cadres. Les mesures de 1851, dont la gauche a été victime, ne l'ont pas atteinte: Les cadres sont sur place et peuvent aider efficacement le candidat à l'échelon local. Quels sont ces cadres? Les cadres traditionnels de ce parti traditionnel: Le notable et le curé.

Le premier depuis 1789 et surtout depuis 1830 a bien mis au point sa tactique d'opposant hautain, inconciliable. Son influence reste grande.

Le Curé issu de famille très souvent légitimiste du département est par nature de Droite, mais l'affirmation de cette attitude dans la campagne électorale, ne va soulever aucun cas de conscience : la question romaine, la représentation du « fils de Giboyer », la prise de position de l'évêque de Nimes, suffisent aux Curés de la 4ème circonscription, pour faire campagne en faveur de St-Roman, à la surprise indignée du sous-préfet.

Notons toutefois, que ces cadres ne sont pas aussi sûrs ni aussi efficaces, unanimes, qu'on pourrait le penser.

Parmi les notables, certains sont mal vus de la population locale et leur propagande va l'encontre des intérêts du candidat.

D'autre part, parmi les curés, certains, négligent les recommandations épiscopales, s'abstiennent d'intervenir ou même, font campagne pour André. Fait assez rare qui mérite d'être souligné.

Le scrutin se présente pour St-Roman de la manière suivante :

Echec complet dans le Canton de Lasalle (1,80 %), de St-André de Valborgne (1,88 %), Vézenobres (1 %), de St-Jean du Gard, Lédignan et Anduze, cantons protestants.

Succès (entre 20 et 33 %) à Sumène, Trèves, Valleraugue, Le Vigan.

A l'échelon des Communes, majorité absolue dans quel-St-Roman de Cordières, Canton de Trèves (sauf 2 communes)

ques petites communes : Blandas, Vissec, Corconne, Cezas, mais aussi St-André de Majencoules, La Rouvière, St-Jean de Serres, et surtout Le Vigan, Sumène. Avec un nombre honorable de voix dans le Canton du Vigan et dans le Canton de Sumène.

Les citadelles catholiques sont restées fidèles à leurs convictions. C'est là seulement où St-Roman s'assurera un nombre suffisant de voix pour avoir un échec honorable.

André sera malgré tout le vainqueur dans tous les cantons. Il est le candidat officiel et sa propagande est menée énergiquement par l'Administration.

St-Hippolyte (70 %), Vézenobres (66 %), St-André de Valborgnes (63 %), Sauve (62 %), mais St-Jean du Gard (27 %), Trèves (26 %), Anduze (34 %), Valleraugue (34 %), Le Vigan (39 %).

Le Sud de la circonscription lui est nettement plus favorable.

3ème *CIRCONSCRIPTION* (1) — *ALES*

Si nous nous retrouvons dans la circonscription d'Alès en présence d'une élection triangulaire, nous pouvons affirmer que la situation est tout à fait différente de celle du Vigan où les trois candidats représentent avec netteté et franchise trois tendances affirmées de la politique française et qui, tous trois, feront avec des moyens divers et inégaux, acte de candidature.

Toute différente est la situation dans la circonscription d'Alès où nous trouvons un candidat de gauche en la personne de Teulon ; à vrai dire, sa candidature nous intéresse peu, car il ne semble pas qu'il ait fait une propagande sérieuse comme Pasquet au Vigan. Il a réservé ses efforts dans le 1er Canton de Nimes arbitrairement rattaché à Alès. Il s'y taillera un éclatant succès mais nous le retrouverons lorsque nous étudierons Nimes, écartelé dans trois circonscriptions.

Donc, à ainsi dire, la gauche n'a été que nominalement présente dans le combat.

Il n'y aura pas de candidature de droite, mais la candidature paradoxale du Maire d'Alès, M. Duclaux-Monteil.

M. Duclaux-Monteil avait des ambitions parlementaires

Maire de la 2ème Ville du département nommé à ces fonctions par l'Administration, ancien député en 1848, il paraît bien normal qu'il soit le candidat officiel ayant donné suffisamment des preuves de fidélité au régime impérial.

Et bien, ce bonapartiste n'aura pas l'investiture, il ne sera pas le candidat officiel. Il fera figure de bonapartiste désavoué, candidat malgré tout, il va jeter la confusion et l'embarras parmi les fonctionnaires alésiens qui dépendent de lui, mais reçoivent des ordres de voter pour son adversaire.

Quelles raisons ont poussé l'Administration à choisir Monsieur Deveau de Robiac qui fréquentait ostensiblement les salons légitimistes du boulevard St-Germain et qui, quoique Maire de Bessèges, inquiète le sous-préfet par son manque de loyalisme.

Nous touchons là un des points les plus confus de la politique gouvernementale. Mais on peut l'expliquer par une double considération qui ne semble pas dépourvue d'intérêt.

Le Gouvernement doit se méfier des notables locaux. Ils ont trop d'influence sur les électeurs qu'ils connaissent bien Mais, le notable peut subir des pressions locales et s'éloigner de la fidélité et même de la passivité que le Gouvernement requiert des élus.

Ils peuvent aussi — Pérouse en est la démonstration — agir en franc-tireur et leur position entrainant des électeurs qui ainsi risquent de se détacher de l'Empire. Il est préférable de choisir des candidats qui sont liés au sort du Gouvernement par leurs intérêts. Le Grand Capitalisme doit marcher de front avec l'Empire. D'autre part, ces grands industriels peuvent faire des réalisations spectaculaires dont l'Empire doit profiter. Le régime qui a favorisé les Rostchild, les Pereire, et combien d'autres encore, mène là une politique de grand style dont nous retrouvons dans le Gard trois applications au moins : Talabot, Bravay et Robiac. Ce dernier qui préside aux destinées de Bessèges. Par les capitaux qu'il détient, il est le candidat dont le régime a besoin, autant que lui a besoin du Régime. Le Gouvernement n'est pas fâché aussi, d'être désagréable au parti légitime en prenant un de ses meilleurs représentants.

Duclaux sera la victime de cette opération politique, quel-

que peu machiavélique, mais d'un réalisme politique que l'on doit admirer.

La campagne électorale va donc se ramener à une lutte inégale entre Robiac et Duclaux-Monteil.

Si le premier bénéficie de la candidature officielle, il va aussi bénéficier d'un état-major de premier choix avec les cadres des grandes entreprises qu'il dirige ou qu'il surveille.

Duclaux-Monteil ne peut quant à lui, que compter sur les électeurs de la Ville qu'il administre et sur l'appui du Clergé qui continue dans cette circonscription sa lutte anti-gouvernementale. Disons qu'il fut moins dynamique et en tout cas moins opiniâtre que le Clergé Viganais.

Examinons les résultats électoraux.

Exception faite pour le 1er canton de Nîmes, on peut diviser la circonscription d'Alès *en trois parties* bien distinctes :

1) *La parte Urbaine :* sous l'influence incontestable du Maire Duclaux-Monteil.
2) *la partie Industrielle :* où règne omnipotent, sur les cadres et sur les ouvriers, le Candidat officiel Robiac.
3) *et la partie Rurale :* où ni l'un ni l'autre des candidats n'ont d'influence directe et où l'Administration va agir.

I

On conçoit le désarroi des électeurs d'Alès. Comment le Maire, homme du Gouvernement, nommé par lui à la magistrature communale, de surcroît Conseiller Général, peut-il être candidat et ne pas être celui qui bénéficie de l'appui gouvernemental ? D'autant que Duclaux-Monteil affirme dans ses proclamations de foi, son attachement à l'Empire.

Cela va se traduire par un manque d'enthousiasme de la part des fonctionnaires et notables, t qui ne feront pas avec zèle la propagande indispensable en cette matière.

Le Corps Electoral ne sera pas stimulé, ou plutôt sera tiraillé entre deux options.

Cette situation désagréable pour tous se traduira par une abstention massive à Alès, où toutefois ceux qui se décident à voter, donneront leur préférence à Duclaux-Monteil.

On notera 60 % d'abstentions à Alès-Ville, mais sur les votants, Duclaux-Monteil aura les 60 % des voix et des succés

dans la banlieue à St-Hilaire de Brethmas, St-Jean du Pin, St-Paul La Coste, Cendras, et des voix en nombre convenable à Chamborigaud (1), et St Ambroix.

II

Mais, par contre, Robiac va triompher dans son fief, les Cantons de la Grand'Combe et Saint-Ambroix. Les urnes, les électeurs sont surveillés. Il est indispensable de voter et de bien voter. 77 % des votants à la Grand'Combe, 74 % à Saint-Ambroix. Robiac obtient 76 % à la Grand'Combe et 68 % des voix à Saint-Ambroix.

L'analyse plus serrée du scrutin amène des constatations troublantes : sur 624 inscrits, et votants ; 622 voix à Robiac et 2 à Duclaux. Mieux, à St-Julien de Cassagnes : 76 inscrits ; 76 voix à Robiac.

Nous ne parlons pas de fraude. Elle était inutile pour assurer le succès, mais la pression est manifeste si l'on songe que le secret du vote n'était pas protégé.

III

Dans les Cantons Ruraux, l'Administration a lieu d'être satisfaite. Elle a employé les moyens les plus directs. Les gardes-champêtres de ces Communes éloignées et quelques fois perdues dans la montagne ont été réunis et ont reçu des instructions précises : Barjac et Génolhac viendront apporter leur voix à Robiac, en moins grand nombre que La Grand' Combe et St-Ambroix : 60 % des voix avec un abstentionnistes.

En conclusion, Robiac obtiendra (sauf à Nimes) la majorité absolue des inscrits et Duclaux le 8 % à peine.

A quelques exceptions, les fonctionnaires ont fait le jeu de l'Administration.

---

(1) *Robiac était opposé à la création d'une ligne de chemin de fer favorisant Chamborigaud.*

Mais le Clergé, surtout à Alès, a pris parti pour Duclaux-Monteil, et celui-ci lui doit, les voix (en petit nombre il est vrai), qu'il a obtenu dans quelques communes.

2ème CIRCONSCRIPTION — UZES

Il serait dangereux de s'en rapporter à Alphonse Daudet pour analyser l'élection d'Uzès, mais toutefois, il est nécessaire d'y faire quelquefois référence.

Cette élection, — ou plus exactement son élu — sort de la banalité ou de la grisaille. Elle nous a valu « Le Nabab ». Mais le Jansoulet de la littérature n'est absolument pas le Bravay de la politique.

Là encore, un représentant du capitalisme s'oppose au notable local : M. Chabanon, Maire d'Uzès et Député sortant, qui met sa confiance dans l'Administration pour organiser sa campagne électorale.

Cependant Bravay représente un capitalisme tout différent que celui que représente André (la haute banque protestante) et Robiac, l'aristocrate qui s'est fait capitaine d'industrie. Bravay, c'est le capitaliste aventurier, parti de rien, qui a acquis sa fortune à l'étranger avec des moyens qu'il est peut-être préférable de ne pas examiner de trop près. C'est le « self-made man » authentique, riche mais vulnérable, tenu en suspicion par les milieux d'affaires, n'ayant pu s'insérer dans ce système d'alliances de familles et d'intérêts. Il est l'homme seul, mais il a pour lui la fortune et la réussite. Il reste près du peuple.

L'Administration qui n'a rien à reprocher à Chabanon est bien obligée de lui accorder son patronage, mais elle s'apercevra rapidement que Bravay est un candidat avec qui il faut compter. Ce parvenu répond bien à l'idée que certains se font du candidat bonapartiste. Il a le style du régime. Ni Morny, ni Persigny ne peuvent moralement le désavouer.

Sorti du peuple, scrupuleux, juste ce qu'il faut, sachant parler aux électeurs, payant de sa personne autant que de son argent, il apporte à ses électeurs autre chose que les formules vagues chères aux républicains, ou des protestations de fidélité et « Tout va pour le mieux dans le meilleur des Empires » formule que nous retrouvons chez les candidat-

officiels. Certes Bravay respecte la Religion, l'Empereur, la Famille, mais plus que cela, il apporte aux populations de la 2eme circonscription, des promesses concrètes : ce dont le pays a le plus besoin : l'eau.

Le projet du Canal du Pouzin à Nimes, qui peut transformer la vie économique de ce pays, a plus d'audience auprès des électeurs qu'une ennuyeuse profession de foi.

Et puis, Bravay entreprend au milieu d'incidents sans nombre, dans un pays timoré par l'Administration, une véritable campagne électorale, avec visites, discours, réunions électorales, distributions de bulletins, affichage.

Devant les réactions de cette population rodhanienne instable en politique, qui trouve en Bravay la fougue et l'allant du Midi, l'Administration fait très habilement machine en arrière, d'autant que l'honorable D. Chabanon, de la cité ducale qu'il administre, ne se donne pas beaucoup de peine pour répondre coup pour coup à la campagne de Bravay.

Le Clergé catholique, le premier, fait campagne pour Bravay car il n'est pas le candidat officiel. Le journal protestant « le Courrier du Gard » reconnait lui aussi l'importance du candidat. Les Maires alertèrent la Préfecture. Ils n'ont pas leurs administrés en mains. Ces derniers écoutent, approuvent Bravay, alors que Chabanon se tait.

L'Administration ne peut aller à un échec, d'autant plus grave que la candidature de Bravay n'est pas une candidature d'opposition et qu'élu, il votera aussi bien que Chabanon pour le Gouvernement. Alors la Préfecture laisse entendre que si Chabanon reste le candidat officiel, elle n'a, mon Dieu, rien à reprocher à Bravay, et qu'en définitive ; voter pour Bravay, ce n'est pas voter contre l'Empire.

Et lorsque, allant selon son habitude, vite en besogne, Bravay, en présence des autorités préfectorales, civiles, religieuses, inaugure, au Pont du Gard, la première pierre de son fameux canal, dans la semaine même qui précède les élections, il a déjà gagné la partie, et candidat, ni officiel ni opposant, il s'assurera une confortable élection, par 10.875 voix contre 8.693 à Chabanon.

Une analyse plus serrée du scrutin nous montre que la Vallée du Rhône (canton de Pont St-Esprit, Bagnols-sur-Cèze.

Roquemaure, Villeneuve) est favorable à Bravay. Mais aussi quelques grands centres comme Remoulins.

Election, qui passionnera plus que les autres le corps électoral, et qui se marque par un nombre moins grand d'abstentions.

Chabanon, par contre, peut compter sur la fidélité de l'arrière pays groupé autour d'Uzès. Il semble que là, Chabanon jouissait de sympathies locales (1).

Mais dans les cantons à population protestante, la question religieuse interviendra dans le scrutin. Les protestants donneront leurs voix à Chabanon, malgré la position du « Courrier du Gard ».

Election qui sera pour Bravay sans lendemain. Invalidé, il ne pourra jamais être député, il y perdra dans ses invalidations successives, son prestige et ce qui est plus grave, sa fortune.

Cette élection démontre que le corps électoral peut se réveiller et imposer sa volonté à l'Administration.

1ère *CIRCONSCRIPTION — NIMES*

C'est dans cette circonscription qui, rappelons-le, englobe toute la partie méridionale du Département et le 3ème canton de Nimes, que va se dérouler avec le plus de netteté le type même de l'élection illustrée par cette innovation du Régime : la candidature officielle.

Dans les trois autres circonscriptions, des modalités et des situations particulières ont modifié quelquefois avec la complicité ou l'astuce de l'Admnistration, le style électoral du régime.

Ici, pas d'équivoque, pas de compromis.

Circonscription à vrai dire, disparate, sans unité géographique, qui n'a comme point commun, que Nimes, dont on l'a pratiquement détaché. Région essentiellement agricole, (sauf

---

(1) *Maire d'Uzès, Chabanon était originaire de Castillon. son frère était notaire à Saint-Chaptes.*

Beaucaire) à prédominance viticole, relativement prospère, comprenant selon des endroits, des petits et moyens propriétaires, souvent aussi, de grands domaines. Commerçante aussi avec ses vins et ses distilleries. Ce pays, a, dans l'Ouest une forte population de protestants ce qui aggrave encore la disparité.

Aucun candidat de droite, *mais deux candidats en présence :* Talabot et Combet. Le candidat officiel est Paulin Talabot, dont il est inutile de rappeler le rôle primordial qu'il a joué dans l'essor économique et industriel du département, et qui jouit, à ce titre, d'un prestige incontesté. N'est-il pas le directeur, entre autres, de la Compagnie P.L.M. ? Nombreuses sont les communes qui désirent avoir gare et voies ferrées à leur disposition.

Mais il est utile de rappeler que Talabot est un des représentants les plus authentiques du Saint-Simonisme. A ce titre, pas forcément bonapartiste, mais plutôt républicain. Mais le sort des St-Simoniens est bien lié au régime qui assure et soutient leurs entreprises. Là encore, nous sommes en présence d'un représentant du capitalisme du Second Empire, qui, répétons-le, a partie liée avec le Régime.

Sa candidature parait avoir dans l'ensemble été accueillie au moins avec sympathie, sinon avec enthousiasme, comme le prétendent certains dans leurs rapports.

Evidemment, l'Administration va tout mettre en œuvre et, Maires, commissaires de police, gendarmes, gardes-champêtres, vont rivaliser de zèle et d'attention. En vain, car il ne se passe rien pendant la courte campagne électorale. Ce qui finalement va inquiéter les responsables locaux, qui craignent une trop grande abstention, et par précaution avant le scrutin, en rendant responsables les vers à soie et les travaux agricoles.

La lecture des rapports que reçoit le Préfet est édifiante et montrent combien les maires sont sous la dépendance rigide de l'Administration Centrale.

Mais, à vrai dire, le danger est minime, car le candidat de l'opposition, Combet, ne peut forcer le « blocus » de l'Administration.

L'on ne fait rien pour l'aider. Venant de Paris, il se trom-

pe de circonscription en déclarant sa candidature et fait les démarches dans la 2ème. On le laisse dans son erreur. Puis, on refuse d'enregistrer sa candidature, tant qu'il n'a pas prêté serment. Dans sa naïveté, Combet pensait qu'un candidat de l'opposition n'avait pas à faire serment de fidélité. Sans se décourager il va essayer d'entreprendre une campagne avec quelques rares amis sûrs. Mais hélas, impossibilité de faire des réunions. Aucune salle à sa disposition. Ses affiches sont lacérées, ses bulletins, par endroits, selon le zèle du maire, seront saisis. La campagne de Combet doit se faire dans la clandestinité. Aussi, le résultat ne peut surprendre et Paulin Talabot est élu Député de la 1ère circonscription, par 19.960 contre 2.237. Il y a eu 12.821 abstentionnistes. Là encore, une analyse plus détaillée du scrutin s'impose.

Les Communes à l'Est de St-Gilles, donc Rhodaniennes, votent pour Talabot, sauf Beaucaire qui donne la majorité à Combet. Beaucaire est à cette époque une ville assez turbulente. Talabot y possède des ateliers de réparation de chemins de fer. Est-ce une réaction de la classe ouvrière contre le patronat ? Mais, toutefois, nous constatons une très importante abstention (environ 60 %). Cela est l'œuvre de la Droite, qui proteste ostensiblement contre le déroulement du scrutin, car les responsables locaux manquent de doigté.

Mais Combet, qui obtiendra en définitive 9 % des voix, a surtout des électeurs dans le Vaunage, dans certains autres villages, de tradition républicaine : A Générac, St-Come et Maruéjols, Calvisson, Langlade, St-Dionisy, où il obtient la majorité et dans l'ensemble du Canton de Vauvert.

A souligner que dans cette partie de la circonscription, les chefs lieux de cantons votent pour Talabot. L'influence directe de l'Administration se fait mieux sentir. L'abstention, importante (dans l'ensemble du département, 40 %) est très variable selon les communes. Tantôt insignifiante (Lecques, St-Clément, Redessan, Manduel) tantôt massive, allant jusqu'à 60 %. Elle est tantôt le fait de la Droite, tantôt au contraire le fait de la Gauche, car, indistinctement des communes traditionnellement de gauche (Aramon, Congénies, Calvisson, Codognan) ou de droite ou à forte majorité de droi-

te (Générac, Villevieille, Aubais, Aspères, Marguerittes, Cabrières) donnent un chiffre important d'abstentions.

C'est donc que la campagne électorale n'a pas eu l'ampleur et la publicité nécessaire, et que faute d'informations suffisantes, nombre d'électeurs, qu'ils soient de gauche ou de droite, ont préféré s'abstenir.

On peut conclure que les communes les plus réceptives au régime impérial sont celles où l'abstention a été la plus faible.

Mais aucune unité géographique (sauf la Vaunage) ne peut être retenue.

Dans cette partie du département, à population très concentrée les villages ont entre eux des rapports assez peu amicaux, toute cohésion parait difficile.

A noter que trois villes, St-Gilles, Aigues-Mortes, Bellegarde, favorables à l'Empire, donneront après 1870, très rapidement à une importante majorité à la République.

Résultats électoraux déroutants dans cette circonscription qui sous la 3ème République, sera foncièrement républicaine.

LA CIRCONSCRIPTION-FANTOME DE NIMES

Nous avons noté au passage les difficultés que l'Administration avait éprouvées à Alès, et combien le nombre d'abstentions avait été élevé.

Bien que la situation ne fût pas identique à Nimes, c'est bien cependant sur l'abstentionnisme qu'il faut mettre l'accent.

Mais le comportement électoral des Nimois en 1863 appelle bien des commentaires.

Nimes, c'est la ville d'opposition par excellence. Elle a ses convictions politiques bien connues et bien tranchées, mais les inconciliables de la Placette ou de l'Enclos Rey, peuvent s'entendre sur un point : Les uns et les autres sont antibonapartistes. Ils l'ont manifesté à plusieurs reprises par leurs votes depuis 1851.

Pour écarter le danger, l'Administration a fait disparaître la Ville de Nimes de la carte électorale et l'a écartelée en rat-

tachant chaque canton à une circonscription différente. Le 3ème canton fait corps avec la 1ère circonscription, celle de Beaucaire. Le deuxième est rattaché à Uzès, et le 1er, paradoxalement, rattaché à Alès, séparé donc de toute cette circonscription par celle d'Uzès. Aucun lien, ni géographique, ni économique, ne peut exister.

C'est donc vouloir etouffer les manifestations électorales de Nimes, mais l'effet contraire va se produire.

Car cette tactique a un revers. La candidature officielle se rattache à la circonscription. Le candidat ne percute pas, dans les cantons nimois.

Il n'a aucune influence personnelle, mais l'opposition, par contre, va avoir un champ d'action et faire ce qu'en médecine on appelle un abcès de fixation, d'autant plus spectaculaire qu'il s'agit du chef-lieu du département.

Ainsi donc, l'Administration va subir un double échec. D'abord par les abstentions, très élevées, de 50 % environ dans chaque canton.

Mais les électeurs qui vont aller voter, votent contre le Gouvernement.

Teulon obtient dans le premier canton, l'essentiel de ses voix, presque deux fois plus que le candidat officiel.

Sans revenir sur le caractère équivoque de sa candidature, Bravay écrase littéralement Chabanon par 2.241 contre 147.

Seul Talabot, déjà Conseiller Général, dans le 3ème canton, sauve la face en obtenant le 1/3 seulement des voix sur les inscrits.

Ce scrutin confirmera les sentiments antibonapartistes des Nimois, qui connaissent pourtant une période d'incontestable prospérité économique.

⁂

Il n'est pas vain de dire que le Gard fut, pour le Gouvernement Impérial, ce qu'il est convenu d'appeler un département difficile.

N'oublions pas que le Gard fut un des rares départements à ne pas donner la majorité de ses suffrages à Louis-Napoléon, candidat à la Présidence de la République en 1848.

Il fallut au Gouvernement, et surtout à son représentant, beaucoup d'astuce, d'intelligence et d'esprit de finesse, pour que les élections gardoises ne soient à chaque fois, désastreuses pour le pouvoir.

Il avait fallu en 1852 et 1857, composer avec la droite et plus particulièrement, avec les catholiques, et présenter comme candidats officiels, des monarchistes camouflés, dont un, M. Pérouse, sut faire preuve d'indépendance ou d'ingratitude en votant la motion des 91. Cela, il est vrai, lui coûta son siège.

A examiner de près les élections de 1863, force est de convenir qu'elles sont pour le Gouvernement un succès net et indubitable.

Les candidats choisis sont élus. Ils sont gouvernementaux et leur candidature n'est pas le résultat d'une compromission avec une fraction de droite.

La victoire gouvernementale est d'autant plus nette que les circonscriptions les plus hostiles élisent sans contestation possible, le candidat officiel.

La seule ombre au tableau est l'élection de Bravay, élu contre Chabanon, député gouvernemental sortant, trop sûr, sans doute, de sa réélection, et dans la circonscription qui paraissait être électoralement la plus malléable pour l'Administration.

Certes, cette dernière a eu soin d'agir dans l'imprécision et laisser entendre que Bravay avait sinon son appui, tout au moins sa sympathie.

Mais il s'agissait de Bravay, et il sera invalidé. Le succès de l'Adminstration est d'autant plus net, que l'opposition de droite et de gauche a présenté des candidats et souvent, de valeur.

L'opposition a donc eu la volonté de s'affirmer et a été partout battue.

Dans le reste de la France, la lutte a été dure pour le Gouvernement Impérial, et un certain fléchissement s'est marqué dans la fidélité à l'Empire, puisque Paris a élu des députés républicains.

Donc, la situation politique du Gouvernement impérial s'est affermie dans le département.

Les raisons et les explications sont multiples.

Outre, les moyens puissants dont dispose l'Administration, il faut aussi souligner l'essor économique du département. Le bassin minier d'Alès se développe et les ouvriers sont bien dans la main du patronat.

La création des lignes de chemin de fer, est incontestablement favorable au Gouvernement.

Les « sujets de mécontentement » de Rochefort sont peu nombreux dans le département.

Est-ce à dire que le département est enfin acquis à l'Empire ? L'Avenir démontrera qu'il n'en est rien. Les élections de 1869 seront un réveil très net de l'opposition unie dans ses éléments de droite et de gauche.

Après la chute de l'Empire, les républicains et monarchistes se retrouveront seuls face à face. Forces politiques divisées en deux blocs entre lesquels, pendant longtemps, aucune autre force ne pourra se développer. Tout ce que l'Empire avait pendant vingt ans essayé de construire sera réduit à néant.

Elections Législatives dans le Gard en 1863

1ère CIRCONSCRIPTION

Electeurs inscrits	Votants	Pourcentage	Voix obten. par TALABOT cand. off.	Pourcentage	Voix obten. par COMBET républ.	Pourcentage
28.138	17.448	62 %	15.136	53 %	2.237	7 %

2ème CIRCONSCRIPTION

Electeurs inscrits	Votants	Pourcentage	Voix obten. par CHABANON cand. off.	Pourcentage	Voix obten. par BRAVAY	Pourcentage
27.255	19.732	72 %	8.693	31 %	10.875	39 %

3ème CIRCONSCRIPTION

Electeurs inscrits	Votants	Pourcent.	Voix obt. par **DE ROBIAC** Cand. Off.	Pourcent.	Voix obt. par **Duclaux-Monteils**	Pourcent.	Voix obt. par TEULON républ.	Pourcent.
25.608	16.105	62 %	13.528	52 %	2.392	9 %	153	0,01 %

4ème CIRCONSCRIPTION

Electeurs inscrits	Votants	Pourcent.	Voix obt. par Ernest ANDRE Cand.Off.	Pourcent.	Voix obt. par PASQUET	Pourcent.	Voix obt. par le Comte de **St-Roman** Droite	Pourcent.
27.671	18.576	67 %	13.047	47 %	2.288	8,2 %	3.218	11 %

N.-B — Nimes n'est pas compris dans le résultat.

Littérature et Culture

par Mgr HOMS

Président

Les Académies de province, à la suite et à l'exemple de l'Académie Française, dont elles aiment, d'ailleurs, à se proclamer les filiales, et parfois même les émules. — et ce fut le cas notamment de notre Académie de Nîmes, aux jours héroïques de son enfantement, en 1682, ainsi que l'atteste, encadrée fièrement de deux palmes, sa très vieille devise, un tantinet prétentieuse : « Aemula lauri », émule, rivale du laurier — le laurier, emblème de l'Académie Française. Elle a le laurier des triomphes. Nous avons le palmier de la gloire.

Il est vrai que depuis elle s'est assagie, notre Académie de Nimes, et qu'elle a modestement gravé au frontispice de son hôtel l'aphorisme de Pythagore : « Ne quid nimis, rien de trop ». Rien de trop, mais tout ce qui répond à sa noble fonction.

Les Académies de province, comme celle de Paris, sont essentiellement, suivant un mot d'André Malraux, quelque peu détourné de son application première, des Cathédrales, « Les Cathédrales de la Culture », Cathédrales qui assurent par leur implantation régionale une vaste audience à notre patrimoine culturel.

Des Cathédrales ? Vous savez ce que c'est. Vous connaissez nos Cathédrales des siècles de foi, du temps où la beauté n'était pas encore une reine en exil.

Mais la Culture ? Tout le monde en parle. Peut-être parce

qu'on parle volontiers des absents. Plus on invoque la Culture, plus la notion s'en perd dans le flou.

Essayons donc d'une définition, la plus simple et la plus générale qui soit, qui puisse s'appliquer à toute culture authentiquement humaine, à celle du médecin, du magistrat, de l'ingénieur, du technicien chevronné, comme à celle de tant d'autres qui n'ont point de spécialité, qui n'ont point non plus une instruction hors du commun. Culture élémentaire hors de laquelle il n'y a pas de salut.

La « Culture » est pour l'homme — le moyen de se situer — de se situer lucidement vis-à-vis des autres, vis-à-vis du monde et vis-à-vis de soi-même ;

— un moyen pour chacun de nous de se comprendre, de comprendre les autres, de vivre et de s'exprimer librement dans ce monde ;

— en d'autres termes, un moyen de devenir — de devenir, car rien n'est donné à l'homme : il doit tout conquérir sur le donné — de devenir, non pas peut-être et à coup sûr une de ces personnalités puissantes et dynamiques, fulgurantes et rayonnantes, qui crèvent les décors de l'histoire, mais, du moins, plus simplement et plus profondément, une personne, une personne vivante et qui se sent vivre, vivre d'une inviolable vie intérieure — tout le contraire d'un « robot ».

« Je me suis tourné face à moi-même, écrit saint Augustin, et je me suis dit : « et toi, qui es-tu ? ». Et je me suis répondu : « un homme ».

Savoir qu'on est un homme et agir en conséquence, voilà, à mon sens, ce qui caractérise, par delà toutes les spécialisations : culture scientifique, culture artistique, culture littéraire (qui se subdivisent elles-mêmes en de multiples compartiments quasi étanches) la Culture humaine.

Culture de base qui n'exclut pas ces spécialisations, qui appelle, comme complément, les développements ultérieurs que chacun de nous, dans la mesure de ses possibilités, est amené à lui donner :

— en l'enrichissant par l'acquisition de connaissances diverses qui élargissent notre horizon et augmentent notre puissance d'action ;

— en l'embellissant dans la pratique des arts que les collectivités goûtent en commun ;

— en l'épanouissant par l'établissement entre les hommes de relations fraternelles et la poursuite obstinée d'un idéal religieux ou humain.

Qui dit « culture » dit effort pour augmenter chaque jour sa propre humanité.

Pour accéder à cette culture de base, à cette culture-noyau, qui n'est qu'un indispensable point de départ, la littérature — et c'est le sujet et délibérément limité de ces quelques réflexions — la littérature a-t-elle encore un rôle à jouer ?

Plus que cela. Dans le monde qui se construit actuellement sous nos yeux a-t-elle encore sa place ? A-t-elle des chances de survie ? L'incessant progrès des moyens d'information et de communications ne rend-il pas précaires ces chances ? Tellement précaires qu'on a pu parler dans des thèses, des romans et des films, de la fin de la littérature, de la mort de l'écriture, d'un gigantesque autodafé où flamberaient tous nos livres, sauf nos livres techniques. Vous avez reconnu dans ces mots le film de François Truffaut : « Fahreneit 451 », film où les pompiers brûlent, par ordre, les livres, où les gens qui lisent sont punis, mais qui tourne finalement à l'apologie du livre. Le pompier Montag, dont le métier est de brûler les livres, est un pompier sérieux, promu à l'avancement, qui se rend tous les jours à la caserne pour faire son boulot de pyromane, mais qui soudain, comme notre mère Eve devant le fruit défendu, a envie de connaître ce qu'il combat, ce qu'il détruit. Il dérobe un livre, il le lit, il est séduit, il l'apprend par cœur — et d'autres font comme lui — et les livres survivent dans la mémoire des hommes.

Il est indéniable qu'à l'heure actuelle la littérature est en procès. Elle subit l'épreuve qu'a subie, il y a près d'un siècle, la peinture. La photographie lui avait jeté un défi et l'avait contrainte à une prodigieuse transformation qui lui a d'ailleurs permis de mieux prendre conscience de sa véritable nature. En sera-t-il de même pour la littérature ?

Oui. Si elle consent à abandonner à l'actuelle « civilisation de l'image », aux techniques audio-visuelles, aux cinéastes qui tournent les « extérieurs », ce qu'ils sont en passe de

lui ravir. Pour les yeux et pour les oreilles, qui sont nos moyens privilégiés d'entrer en contact avec le monde du dehors, l'image règne. Elle règne notamment au théâtre qui s'est délesté de son vêtement littéraire sous prétexte de se « purifier ». Il n'y a plus que Montherlant pour écrire ses pièces — et c'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles la jeunesse ne l'aime guère. Elle règne. Comme moyen d'information, de communication, de divertissement, elle s'impose partout. On peut évidemment le regretter, mais le fait est indiscutable.

Que reste-t-il à la littérature de son antique et si vaste domaine ?

Il lui reste tout le monde intérieur — et ce n'est pas rien. Le monde intérieur aussi vaste que l'autre avec beaucoup de « terrae incognitae », beaucoup de régions inexplorées.

Ionesco écrivait en 1960 : « L'espace est immense à l'intérieur de nous-mêmes. Qui ose s'y aventurer ? Il nous faut des explorateurs, des découvreurs de mondes inconnus qui sont en nous... ».

Le littérateur doit être de ceux-là.

Comme l'écrivait tout récemment Pierre Henri Simon : « La littérature est l'expression du secret, de l'intime, de la vie profonde, le secret de l'être projeté à l'extérieur de l'être et mis en forme ».

Et c'est par là que la littérature est bien la voie royale vers une culture vraiment humaine, vers cette culture qui va au delà des apparences, des formules et des écorces pour pénétrer jusqu'à l'intime vérité des personnes et de leur mystère.

Le monde moderne nous installe dans la prose, c'est-à-dire dans un cadre rationnel, où rien de ce que l'on rencontre n'est vraiment singulier, unique, personnel. On ne peut communiquer avec un environnement abstrait. Tout y est classé, reconnaissable, utile. Une distance s'établit ainsi entre les choses et nous, entre nos semblables et nous, et finalement entre notre conscience et nous-mêmes. On prend des habitudes d'isolement réciproque, on ne communique plus que par l'épiderme. L'être intérieur devenu inutile s'endort. On n'existe plus. C'est ainsi que naissent les « robots ».

L'œuvre littéraire nous impose des conduites toutes contraires. Quels que soient les procédés qu'elle emploie, elle n'a jamais qu'un but : nous mettre en présence, provoquer un face-à-face avec les choses, les hommes, nous-mêmes, qui nous fasse pénétrer tout à coup dans le concret, l'instantané, le mystérieux, tout ce qu'il y a de profond et d'intime dans tout...

Communiquer avec ces mondes qu'incarnent à notre usage les écrivains — et les artistes — c'est entrer, de biais, dans notre propre monde intérieur, en éclairer les ténèbres à leur lumière, en explorer les demeures encore inconnues de nous, faire, comme on l'a dit, « du tourisme à l'intérieur de soi » — tourisme enrichissant, mais qui peut nous conduire aux enfers.

Après quinze siècles, ouvrant saint Augustin nous plongeons soudain dans son âme pathétique et tourmentée, inquiète de lumière devant les énigmes du monde et la vie, et nous retrouvons la nôtre, nous retrouvons notre âme.

Et quand nous lisons, remontant plus haut encore, le livre de Job, dès que le vieux patriarche de Hus élève la voix, nous sommes saisis aux entrailles. Quelle voix et quels échos elle éveille en nous ! Ce n'est plus un innocent malheureux qui gémit sa plainte, c'est l'homme tout court. C'est nous.

S'il est vrai que les conditions actuelles de la vie sont de nature à rendre de plus en plus rares ces rencontres avec soi-même, s'il est bien vrai que nous tendons à devenir de simples mémoires surchargées d'informations, le rôle des arts et tout particulièrement de la littérature se circonscrit nettement.

C'est un rôle vital pour la vie de l'esprit : nous aider à prendre pied à l'intérieur de nous-mêmes.

Aucun des romans de Simone de Beauvoir n'a eu le succès et le rayonnement de ses « Mémoires », parce que dans ses « Mémoires » on ne se heurte pas à l'obstacle d'une intrigue, on a l'impression de pénétrer de plain-pied dans une vie — Le « Journal » de Gide a paradoxalement plus d'intérêt pour nous que certaines de ses œuvres les plus achevées — On explore malgré leur aridité les « Carnets » de Valéry — Green a découvert que son « Journal » est plus humain que

ıes aventures parfois baroques de ses romans — On lit encore les « Confessions » de Rousseau, les « Mémoires » de Chateaubriand, les lettres de George Sand, de Sénancour, de Mme de Staël... on ne lit plus, ou si peu, leurs œuvres. — Mauriac avec ses « Bloc-Notes » et ses « Mémoires » à peut-être intéressé et fait réfléchir plus de gens qu'avec ses romans les plus célèbres. De telles œuvres ne s'imposent pas au lecteur, ne cherchent pas à l'envoûter ou à le distraire. On peut les ouvrir à n'importe quelle page et c'est chaque fois le même plaisir : un homme pense devant nous, s'interroge, cherche en gémissant ou en souriant... On ferme le livre, on continue à chercher et l'on s'émerveille d'être devenu si lucide et peut-être, brusquement, si inquiet. Il n'y a guère que de tels livres qui puissent enseigner l'art subtil de se poser des questions et de pénétrer à l'intérieur de ces questions. C'est l'art du dialogue intime, et quiconque en a perdu la pratique risque de perdre ce qu'il a de plus précieux, sa conscience, sa vie intérieure, ce qui constitue pour l'homme l'existence personnelle. Dans ce rôle la littérature est irremplaçable, parce qu'elle rend possible un contact concret d'âme à âme, tel qu'il s'en produit rarement, même entre amis, entre mmbres d'une même famille.

L'écrivain se dévoile : c'est là son rôle, et, en se dévoilant, il dévoile l'existence dans ses réalités les plus obscures, celles dont nous avons spontanément à peine conscience. Les poètes l'ont compris puisqu'ils ont abandonné les sortilèges du vers, ses cadences, ses rimes et ne nous offrent plus, bien souvent, que du minerai brut, des laves encore chaudes jaillies des profondeurs. Les romanciers de même, dans le cadre des œuvres d'imagination, introduisent le journal intime, le monologue, l'interrogation ardente et désordonnée. Leurs personnages bavardent pour nous. Ils pensent pour nous, par procuration. Ils nous font réfléchir avec eux. Ils nous révèlent la joie et la fierté de penser. Qui de nous n'a éprouvé, obscurément peut-être, le désir de prendre de ces bains d'intériorité, le besoin de récupérer son humanité mise à mal par la vie fièvreuse du dehors, de recueillir le peu qui nous reste de subjectivité et donc de vie personnelle.

Cette vie personnelle, le monde technique ne peut la sus-

citer. Il met en place toutes les conditions matérielles d'un surcroît de conscience, d'un « supplément d'âme », mais il est radicalement incapable de l'effectuer lui-même.

C'est l'œuvre littéraire qui en est capable, à condition de rester au plus près de l'existence afin de l'enseigner aux hommes. Elle sait en explorer les profondeurs, en parcourir les labyrinthes, en exalter les rêves.

Sans elle, par contre, les conquêtes de notre civilisation changent de sens et tendent à nous asservir.

Telle est l'importance de ce travail de dévoilement de l'homme par l'homme. Il date de loin et accompagne toute l'histoire de l'humanisme. Il est plus urgent que jamais si nous voulons apprendre à nous servir de la civilisation pour exister au lieu de nous en servir pour nous aliéner.

Cette conquête et exploration de soi est une tâche concrète, quotidienne que personne ne peut imposer ou diriger du dehors.

Il est des hommes dont c'est la vocation et le privilège de sentir et de dire ce que nous sentons obscurément et ne savons pas dire. Ces hommes ont la redoutable charge de faire de nous des êtres plus concients, plus lourds d'existence, plus intégralement hommes. Ils nous guident à travers nos enfers, ils nous donnent nos rêves, nos angoisses à redouter, nos espérances à caresser.

Voilà le rôle de œuvres littéraires et voilà la source où s'alimente la véritable culture humaine.

Celle d'aujourd'hui, et celle de demain.

Demain comme aujourd'hui, la pensée « calculante » de notre civilisation technicienne, toute centrée sur l'extérieur, aura besoin, pour échapper au vide spirituel qui la guette et aux très graves risques d'une aliénation totale de l'homme, du contrepoids de la pensée « méditante », tournée vers l'intérieur.

Avec elle nous avons un moyen de salut.

La « sortie de secours » est à l'intérieur de nous-mêmes.

Compte Rendu

DES TRAVAUX DE L'ACADEMIE

pendant l'Année 1966

par M. André NADAL

Président sortant

Avant de parler des travaux de notre Académie au cours de l'année 1966, je me dois de rendre un dernier hommage à trois de nos confrères disparus. Au mois de janvier, nous avions la tristesse de perdre le Conseiller Henri Barnouin encore vigilant et plein d'entrain, il fut pleuré de nous tous ; le mois suivant ce fut le regretté Chanoine Cantaloube qui partait, à un âge avancé, après être resté de nombreuses années immobilisé sur son lit de souffrances, c'est enfin tout dernièrement qu'à son tour nous quittait paisiblement notre ami le Bâtonnier Lafage.

Si la perte de l'un des nôtres est toujours vivement ressentie, par contre grande est toujours la joie d'accueillir de nouveaux confrères.

L'académie a reçu en 1966 *cinq membres résidants,* un certain record, ce furent successivement M. Douël, Directeur du Conservatoire qui remplaçait le Docteur Baillet, Messieurs les Chanoines Gasque et Thibon succédant à Mgr Anthérieu et au Chanoine Cantaloube, M. Chastanier qui prenait le fauteuil de M^lle^ Lavondès, M. Panet celui du Bâtonnier Emmanuel Lacombe.

L'Académie a élu trois membres correspondants, M. l'Abbé de Girard de Coehorn, Mlle Noëlle Bauquier, sœur Chantal en religion et M. Juge Chapsal de Riom, Ancien Président de l'Académie de Clermont-Ferrand.

Nous avons également reçu dans cette même année comme membre non-résidant, le R.P. Martin de l'Oratoire, Doc-

teur es-Lettres de Sorbonne et Directeur de la Chorale de Saint-Eustache ; nous avons eu aussi la joie d'apprendre que M. Jean Pourtal de Ladevèze, membre non-résidant, avait obtenu le Grand Prix de Poésie de la Société des Poètes Français.

Notre Compagnie, cette grande dame près de trois fois centenaire ne cesse de travailler et trois siècles n'ont pas affaibli son prestige. Assez rares doivent être les villes qui marquent à leurs sociétés culturelles autant d'affectueuse sympathie que Nîmes à son Académie.

Comme les précédentes années, 1966 a été riche en communications touchant aux diverses branches du savoir.

Travail ingrat que celui d'en faire un compte rendu, deux écueiis sont là qu'on aimerait éviter, la sécheresse d'une part, la proxilité de l'autre, on est quoi qu'il en soit condamné, disons à un genre de nomenclature, aussi mieux vaut qu'elle soit courte.

C'est notre confrère M. l'Inspecteur Lignières qui a commencé l'année par une magnifique communication sur « *Quelques aspects de la pensée religieuse de Miguel de Unamuno* », en citer la conclusion c'est donner une idée générale du thème traité. « Unamuno loin de l'orthodoxie catholique, influencé par la pensée religieuse protestante, tourmenté par ses luttes intérieures, par son désir de certitude, son besoin d'absolu, possède une foi inquiète, qui se débat tragiquement mais qui en fin de compte trouve Dieu ».

C'est à la fin de cette séance que M. le Consul d'Espagne Fernandez de Casadevante a remis à M. Camille Lignières la Cravate de Commandeur de l'Ordre d'Alphonse le Savant.

Monsieur Flaugère, Conservateur Honoraire des Eaux et Forêts, grand amoureux de la nature et des arbres traita le sujet : « *Espaces verts et chlorophylle* ».

« L'être humain a dit M. Flaugère a besoin d'air pur, or l'air de nos cités est de plus en plus pollué. L'antidote à cette pollution c'est la chlorophylle, et l'espace vert c'est de la chlorophylle à forte dose et en pleine action. Toute suppression d'un espace vert est un *attentat* à la santé de la population. Conservons donc jalousement nos jardins publics, nos jar-

dins particuliers, les arbres de nos boulevards et de nos lieux de promenade ».

Dans le domaine de l'Histoire nationale ou locale, nous avons eu les communications de MM. Roger, de Balincourt et Gaston Chauvet.

Me Roger parla de « *Napoléon III à Wilhemshoehe après le désastre de Sedan* » il montra comment l'empereur fut loin de rester inactif, essayant de conclure la paix et de reprendre en main les destinées de la France. Me Roger d'une manière claire, précise, élégante, indiqua les nombreuses tentatives entreprises pour mettre fin au conflit d'autant que Bismarck ne souhaitait pas une guerre trop longue.

M. de Balincourt nous fit revivre un moment de la vie à Nîmes au milieu du 18e siècle avec son étude sur « *Le Docteur Razoux, médecin de l'Hôtel-Dieu de* 1757 *à* 1762 *et ses observations sur Nîmes et les Nîmois* ». Razoux s'est efforcé de chercher les liens qui pourraient exister entre le climat, les différents phénomènes atmosphériques, la température et *l'apparition des épidémies* ce qui explique et qu'a mis lumineusement en valeur M. de Balincourt pourquoi l'ouvrage du Dr. Razoux porte le titre apparemment insolite « *Tables nosologiques et météorologiques dressées à l'Hôtel-Dieu* ».

Laissons Nîmes pour Uzès, M. Gaston Chauvet, Membre Correspondant nous parla du séjour dans cette ville au 16e siècle d'un étudiant en médecine suisse devenu célèbre *Thomas Platter,* il nous en parla grâce à un curieux document, un manuscrit de journal de voyage jalousement conservé à la Bibliothèque de Bâle. En s'appuyant sur le manuscrit formé de tableaux brossés par Platter avec minutie et vérité, Monsieur Chauvet évoqua intensément la vie provinciale de la vieille cité d'Uzès et de ses habitants, les mœurs et coutumes d'alors dans une période d'apaisement relatif à la fin de ce 16e siècle particulièrement troublé.

Passionnante communication de M. le Bâtonnier Edgar Tailhades une après-midi du mois de mai sur : « *Le talent et la maladresse d'un grand avocat du siècle dernier : Charles Ledru* » où est mis et remis en cause *le principe de l'autorité de la chose jugée.* Passionnante, ai-je dit, vous l'apprécierez vous-mêmes Mesdames et Messieurs tout à l'heure,

l'essentiel du sujet traité devant être donné par notre éloquent confrère.

Quant à Mgr Homs, notre Président pour cette année, travailleur infatigable, ce sont trois communications qu'il nous fit entendre. La première, vraie récréation linguistique fut une « *petite promenade à travers nos vieilles locutions françaises* » telles : battre la chamade, mettre flamberge au vent, marcher à la queue leu-leu, être la coqueluche, payer à la Saint-Glinglin, tomber dans le lacs, graisser la patte et tant d'autres.

Voyons par exemple cette dernière expression : *graisser la patte*, de quel siècle la dateriez-vous ? Du VI^e^ siècle, du plus jeune fils de Clovis : Clotaire 1^er^. Ce fut quand les églises reçurent le droit de toucher la dîme du produit de la vente de la chair de porc. L'assemblée des Chanoines, le Châpitre de Paris fit tenir la foire aux jambons sur le Parvis de Notre-Dame. Pour rendre les commissaires moins rigides, pour qu'ils ferment un peu les yeux, les marchands leur mettaient dans la main un morceau de lard, ils leur *graissaient* ainsi littéralement *la patte*.

Sur un autre registre, à l'occasion du Centenaire des « *Lettres de mon Moulin* » Mgr Homs nous fit part de son travail sur *deux moments* de la vie d'Alphonse Daudet à Paris. *Le premier moment* d'une dizaine d'années allant de 1857, année de l'arrivée de Daudet à Paris à l'âge de 17 ans jusqu'à son mariage en 1867 : c'est *l'affrontement de la vie*, affrontement difficile.

Le second moment va de l'impitoyable diagnostic du mal implacable qui le terrassa : le tabès, provoqué par des lésions de la mœlle épinière, jusqu'à sa mort en 1897. Ce n'est plus l'affrontement difficile de la vie mais *l'affrontement courageux de la mort* et Mgr Homs pathétiquement décrivit ce moment, souligna comment Daudet, être exceptionnellement bon, essaya de préserver par un travail intensif, acharné son intelligence intacte dans un corps meurtri.

Monsieur Lucien Frainaud nous entretint avec beaucoup de charme et de distinction des « *Embarras sentimentaux et politiques de Lamartine* ».

«Comment pourrait-on se demande M. Frainaud à la fin

de son étude résumer les étapes de la vie d'Alphonse de Lamartine sinon en disant qu'il a célébré Dieu dans l'esprit du Collège de Bellay, il a chanté Elvire dans les reminiscences d'Aix, l'a pleurée ce qui est le corollaire de l'amour, a connu les heures tourmentées d'une conscience qui n'a jamais faibli ; il a combattu pour des buts qu'il croyait nobles et pour un idéal qu'il croyait être le sien sans jamais avoir trahi quiconque ».

M. Jean Milhaud, membre non-résidant fit une remarquable communication sur « *Le sondage d'opinion, facteur de décision*». Notre confrère, ancien polytechnicien, fils du philosophe-mathématicien nîmois Gaston Milhaud était tout désigné pour traiter un pareil sujet puisqu'il est le fondateur en France de la « *Cégos* » et de « *l'ITAP* » institutions qui se consacrent au perfectionnement des méthodes et des hommes pour l'industrie et la fonction publique. Le sondage d'opinion selon Monsieur Milhaud constitue un art qui deviendra un jour une science, il apparaît aujourd'hui comme accepté par tous et rarement en défaut, il fait partie des conditions technologiques qui nous entourent et il faut faire au moins en sorte que chacun en connaisse les raisons, les méthodes et les usages.

L'archéologie, bien entendu ne fut pas oubliée.

M. l'Abbé de Girard de Coehorn, membre correspondant nous fit connaître « *Le Prieuré Saint-Marcel de Fontfouillouse* », église romane des Cévennes sur le territoire de la petite commune des Plantiers dans le canton de St-André de Valborgne. Fort intéressante description du Prieuré bâti par une colonie agricole de moines bénédictins, vivante histoire au cours des sècles, telle fut la communication de M. l'Abbé de Girard de Coehorn qui souhaita en terminant que l'église soit inscrite au catalogue annexe des Monuments Historiques du Département afin de la préserver de la ruine totale.

M. le Professeur Jean Brunel est persuadé comme nous tous que nous habitons la ville la plus romaine du monde, après Rome peut-être, pourtant il nous a traité le sujet suivant : «*La Maison Carrée a-t-elle été un Capitole?*» et cela pour nous informer que le temple prestigieux n'a pas été un Capitole dans l'acception du mot que nous aurions aimé qu'il fût, ac-

ception antique et non médiévale, « Temple de la Triade Capitoline » et non « Siège d'une Assemblée Municipale ». La vérité y gagne, je veux bien le croire, ami Professeur Brunel, mais non les titres de noblesse de notre monument et c'est dommage. Dans un instant, Mesdames et Messieurs, vous allez entendre là-dessus notre savant confrère.

Voilà pour nos travaux, cependant l'Académie ne s'intéresse pas qu'aux siens ; un aperçu des études des autres est souvent donné à nos séances. Ainsi la brochure de M. Jean-Marie Chauvet sur la jeune commune de Rodilhan a été présentée par Me Roger. Le Livre Rouge Espagnol sur Gibraltar offert par M. le Consul d'Espagne fut longuement commenté par M. le Docteur Drouot. Les deux derniers ouvrages de M. Paganelli sur Ernest Renan et Jean Racine ont fait l'objet d'une analyse serrée et subtile à la fois, de la part de notre ancien président Henry Seston.

J'ai pu, Mesdames et Messieurs, vous donner d'une façon rapide une idée de nos travaux de l'année écoulée, mais ce dont je n'ai pu et n'aurais pu vous donner une idée, ni une image, c'est de l'atmosphère même de nos réunions, du débat qui suit toujours nos communications, de la courtoisie des échanges de vue, du charme tout particulier qui s'en émane, du climat enfin de libéralisme où toutes les opinions quelles qu'elles soient peuvent s'affronter sous le signe de l'harmonie la plus parfaite.

Mesdames et Messieurs, j'en aurais terminé avec cet exposé si l'année 1966 n'avait vu un genre de travaux particuliers concernant non l'Académie elle-même, mais son Hôtel.

Grâce à la générosité d'un de ses membres disparus, le Marquis de Lordat, elle a pu entreprendre la restauration de l'ensemble de l'immeuble de la rue Dorée. La façade au crépissage banal et en ruine qui existait avant, sans style, lépreuse, a fait place à une magnifique façade du XVe siècle, rappelant certains petits palais d'Arezzo, de Sienne ou de Florence.

Après la façade, après le hall d'entrée, la gracieuse Cour d'Honneur Renaissance va être rénovée à son tour, Cour d'Honneur conçue assez vraisemblablement par un élève de Philibert Delorme.

Le plus grand soin sera apporté dans son ravalement et

dans la mise en valeur des rinceaux, moulures et sculptures car il faut que soit laissé intact le « calcin », le calcin mince couche de carbonate de calcium qui se forme avec le temps sur les pores de la pierre de taille et qui imperméable devient ainsi protectrice de la pierre, de ce noble matériau qu'est la pierre, *le seul à vieillir bien* et auquel nul autre ne peut lui contester sa suprématie sur le plan esthétique. La pierre non seulement défie l'outrage du temps, mais s'embellit à son épreuve ; alors que le calcin qu'elle sécrète lui assure son autodéfense, peu à peu sous le soleil, au cours des siècles, apparaît cette couleur dorée, la patine, qui la réchauffe et lui donne son incomparable atttrait.

Pour la restauration de notre Cour d'Honneur, des deux balcons notamment, avec leurs têtes, leurs masques d'hommes, de femmes et de faunes, pour cette délicate réfection seront employés, peut-être, des procédés techniques modernes, mais il faudra surtout et avant tout, vu la délicatesse même des sujets qu'il soit fait usage de ces procédés techniques avec mesure, bon goût et finesse, afin que ne disparaissent à la fois et la patine et le calcin. La science mise au service de l'art ne doit pas aller à l'encontre du but qu'on s'est fixé, si non mieux vaudrait alors ne point y faire appel.

Le grand critique Albert Thibaudet dans son ouvrage « *L'Acropole* » écrit : « *Platon fermait son école à qui n'était pas géomètre, mais il la fermait bien davantage à qui n'était que géomètre* ».

Nous sommes confiants et nous pensons pouvoir affirmer, sans trop de prétention ni d'orgueil, que d'ici peu de temps, Mesdames et Messieurs, notre vieil Hôtel sera un des plus intéressants et des plus beaux de la ville, de cette ville pourtant si riche en monuments, rayonnante et lumineuse cité d'art et de poésie.

La Maison Carrée

a-t-elle été un Capitole ?

par M. Jean BRUNEL, Membre Résidant

Poldo d'Albenas écrivait en 1560 dans son *Discours historial de l'antique et illustre cité de Nîmes* que « le vulgaire » appelle la Maison Carrée « Capitole, ou bien Capdueil, qui en langaige du païs vaut autant que Capitole. Et qu'il soit vray, i'ay leu ce mot de Capdueil en plusieurs vieilles escriptures et documens : i'entens escrits despuis cinq cens ans en ça, qui font mention d'une petite église, y joignant et contigue, que ces vieux registres appellent Sanct Estienne de Capitolio : et le langaige maternel du païs l'appelle l'Eglise S. Estienne du Capdueil... Nous croyons donc par une vrai-similitude, et argument pris du nom, que ce fust simplement le Capitole, ou maison consulaire de la ville, en laquelle conuenoyent les administrateurs du public, en ce que seulement concernoit le public, et non aucunement le particulier, pour en délibérer et y arrester leurs consultations ». Et ailleurs : « J'ai ouy dire à noz pères, qui par immémoriale attestation le disoyaient ainsi avoir apris des leurs, que c'estoit aussi n'a pas trois ou quatre cens ans la maison commune et des consuls de la ville ». Ainsi, de ce que la Maison Carrée avait servi au Moyen Age de lieu d'assemblée municipale, Poldo d'Albenas concluait que dans l'Antiquité déjà elle avait été affectée à un tel usage, sous le nom de Capitole.

Ménard n'a pas eu de peine à montrer l'invraisemblance

de cette thèse. « Connaît-on, écrit-il fort justement, dans l'ancienne Rome une sorte de Capitole tel que l'imagine Albenas ? On sait que le terrain qui portait ce nom renfermait des temples et plusieurs édifices de différente nature, mais aucun dont l'usage fût consacré à l'administration des affaires publiques. Si la Maison Carrée a porté ce nom de Capitole, c'est dans des temps d'ignorance, où l'on connaissait peu la bonne antiquité et où l'on croyait pouvoir appeler de ce nom un édifice qu'on destinait pour les Consuls. Il suffit d'observer que cette destination se fit vers le XII[e] siècle pour se persuader de l'extrême ignorance du temps ».

Le malheur est que des érudits postérieurs, et non des moindres, Mazauric et Espérandieu pour ne citer qu'eux, ont retenu l'idée de la Maison Carrée, Capitole antique de Nîmes, en entendant cette fois : temple de la triade capitoline — Jupiter, Junon et Minerve — solution à laquelle la critique de Ménard avait pourtant retiré par avance toute base valable. Ce n'est pas que les capitoles provinciaux, élevés à l'imitation du Capitole de Rome, et en témoignage de loyalisme à l'égard de l'Empire romain, aient été une rareté, et il n'est même pas exact qu'ils aient été réservés aux colonies *romaines* (je rappelle sans insister que Nîmes n'a été que colonie *latine*). On n'en connaît sans doute avec certitude que trois en Gaule : à Toulouse (attesté par Sidoine Apollinaire, Fortunat et Grégoire de Tours, ce capitole n'a rien à voir avec le capitole médiéval et moderne de Toulouse), à Autun (connu par le rhéteur Eugène), à Narbonne (Ausone et Sidoine Apollinaire). Mais il a pu y en avoir bien d'autres. Il reste que la Maison Carrée ne présente aucune des dispositions architecturales qui permettraient d'y voir un temple capitolin. Sur ce point, et d'autres encore, je pourrais renvoyer simplement à la communication présentée en 1956 par A. Grenier à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres sur *les Capitoles Romains en Gaule et le Capitole de Narbonne*. Je l'utiliserai librement, non sans saisir l'occasion de rendre hommage à l'éminent archéologue qui fut président d'honneur de l'Ecole Antique.

Un temple capitolin donc, parce qu'il est consacré à une triade de divinités, comporte trois *cella*, ou trois niches, ou trois bases de statues, et cela suffit à lui donner une forme

moins allongée que celle de la plupart des temples. A Narbonne, les substructions du Capitole ont été explorées et les trois *cella* ont été effectivement reconnues. Les dimensions sont 48 m x 36 m, alors que celles de la Maison Carrée sont 26 m 40 x 15 m 55. Autrement dit, la largeur atteint à Narbonne les 3/4 de la longueur .A Nimes, elle est inférieure à 59/100 de la longueur.

La Maison Carrée n'a donc pas été bâtie pour être un Capitole, et on ne voit pas comment un temple non destiné par sa structure à être un Capitole aurait été ensuite utilisé comme tel (ce que l'on a parfois soutenu) alors que rien n'empêchait d'en bâtir un, si on y tenait...

En réalité, Poldo d'Albenas n'avait pas tort de lier la notion de « siège d'une assemblée » et l'appellation de *Capdueil* ou *Capitolium*, mais pour le Moyen Age seulement. On s'en convaincra aisément, si on veut bien tenir compte de l'histoire sémantique du mot *Capitolium* dans la basse antiquité, *Capdolh, Capduelh* en ancien occitan, ces dernières formes elles-mêmes transposées en *Capdolium* ou représentées par *Capitolium* dans le latin médiéval.

Consultons le *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de von Wartburg : nous y lisons que *capdolh* en ancien occitan a signifié « donjon » et, au figuré, « exercice de la puissance souveraine ». Ainsi Guilhem de Cabestanh dira, parlant du mérite de sa dame : « es en l'aut capduelh », entendons qu'il est suprêmement élevé ou véritablement inaccessible. On y voit aussi que le mot se retrouve en français, par emprunt aux dialectes méridionaux, comme le prouvent le dictionnaire de Cotgrave (1611) et le dictionnaire de Trévoux (1771), qui fournissent pour *Capdeulh* le sens de « principale maison d'un domaine ».

Mais les textes en latin médiéval nous apportent davantage, comme il est naturel pour un terme relatif à la vie politique et administrative, en un temps où le latin continuait à jouer le rôle d'une langue écrite officielle. Inutile de dire que notre documentation provient essentiellement ici du glossaire de Du Cange.

Nous relevons sans surprise que *capitolium* a été employé au sens de « citadelle » en général. Déjà saint Jérôme, dans

son *Commentaire* à Esaïe, XIV, écrit : *Arx autem, id est capitolium illius urbis* (il s'agit de Babylone) *est turris aedificata post diluvium* (noter que *arx* est expliqué par un mot alors plus courant). Pour *capdolium* (*ou capdulium*), qui est le mot roman à peine latinisé, on citera une charte émanant d'un comte de Rouergue, où on lit : *Capdulii siue* donjon *dicti castri...*

Mais voici bien autre chose : *capitolium* s'emploie aussi (au lieu de *capitolum*) pour un chapitre ecclésiastique. Au IX[e] siècle, Hinemar, évêque de Laon ayant été emprisonné par le roi, les prêtres de l'église de Laon sont amenés à délibérer sur la situation ainsi créée : *...ad capitolium nostrum conuenimus,* etc... Même en grec, on trouve dans Palladios, *Histoire lausiaque,* l'expression καπιτώλια τῶν μοναχῶν « chapitre de moines ».

Capitulum, de son côté ne se dit pas seulement d'un chapitre de moines ou de chanoines, mais aussi d'un « conseil de ville » ou d'un « hôtel de ville ». A Toulouse, en 1202, une condamnation est prononcée *cognitione D. Comitis et suae Curiae, scilicet Capituli* (il y a bien *Capituli* et non *Capitolii*). Il s'agit là, bien entendu, de l'assemblée des « Capitouls » qui se réunit au « Capitole » municipal de Toulouse. Il y a eu également des « Capitouls » à Arles, et un « Capdeuil », qui a dû représenter leur lieu d'assemblée.

Ajoutons que l'on a pensé au Moyen Age que le nom du Capitole de Rome était apparenté au terme de *Capitulum,* au sens d'« assemblée ». Giovanni Balbi (Johannes de Janua) expliquait au XIII[e] siècle que *Capitolium dicitur a capitulum quia ibi conueniebant Senatores, sicut in capitulo claustrales* ». Le Capitole n'a jamais été en réalité le lieu d'assemblée normal du Sénat. Mais précisément au Moyen Age, le Mt Capitolin, privé de ses monuments antiques, était devenu (au XI[e] siècle) le siège du gouvernement municipal que le peuple de Rome établit, sous la suzeraineté du Pape, et qui prétendait continuer le Sénat antique.

S'étonnera-t-on du rapprochement établi, comme on vient de le voir, entre *Capitolium* et *Capitulum ?* Hésitera-t-on à y voir une donnée du langage vivant de la basse antiquité, ce qui est à vrai dire nécessaire pour expliquer la valeur prise

par les termes médiévaux ? Une observation de phonétique historique lève toutes les hésitations possibles.

Capitolium a en latin classique un *o* long. Cela revient à dire qu'il a en latin tardif un *o* fermé.

Capitolum a un *u* bref. Or, tandis que *u* long garde le son *u* (c'est-à-dire *ou* du français) en latin tardif, *u* bref prend le son de *o* fermé, tout comme *i* bref prend, à moins d'être en hiatus, celui de *e* fermé ; en d'autres termes, il se confond avec l'ancien *o* long, qui n'est plus alors qu'un *o* fermé.

Ainsi devait-on aboutir d'une part à *Capetolio*(*m*), et de l'autre à *Capetolo*(*m*), les deux mots avec *o* fermé à la 3me syllabe.

Précisons pourtant que l'évolution subséquente de *Capetolio*(*m*) en *Capduelh* paraît exclure un *o* fermé, l'*o* ouvert étant seul sujet à diphtongaison sous l'accent. Il a donc existé à une certaine date un flottement dans la prononciation de l'*o* tonique de *Capetolio*(*m*), et finalement fixation d'un timbre qui n'est pas celui que faisait attendre la prononciation latine du mot. Mais avant cette évolution — qu'on ne s'explique guère — la conformité phonétique de *Capetolio*(*m*) et de *capetolo*(*m*) a dû être complète, accent mis à part. C'est à ce moment que le premier des deux mots aura été senti et interprété comme un dérivé du second.

Nous n'avons plus à nous étonner que Poldo d'Albenas ait lié, en ce qui concerne notre Maison Carrée, le nom de *Capdeuil* ou *Capitole* à l'utilisation de l'édifice comme siège de l'autorité municipale. C'est dans la mesure où l'on reconnaît que le rapport établi est absolument valable pour le Moyen Age que l'on échappe à la tentation de trouver dans cette appellation un argument en faveur de l'hypothèse que la Maison Carrée aurait été un temple capitolin. Le problème des affectations successives de la Maison Carrée dans l'Antiquité est assez délicat pour qu'on ne le complique pas encore en faisant intervenir une histoire ultérieure, qui n'aide en aucune façon à le résoudre. Mais cette histoire mérite — qui en douterait aujourd'hui ? — d'être étudiée pour elle-même. Il ne suffit plus de parler avec dédain de « l'extrême ignorance » des temps où l'on pouvait appeler *Capitole* le siège d'une assemblée. On veut comprendre le pourquoi de l'évolu-

tion sémantique d'un terme de cette sorte et la mettre en rapport avec les accidents phonétiques, s'il y a lieu, comme c'est ici le cas, pour une part, et avec les changements politiques et sociaux. Il n'est pas indifférent que Mazauric ait montré que l'utilisation de la Maison Carrée comme salle d'assemblée remonte encore plus haut que ne l'a cru Poldo d'Albenas : c'est le 3 des nones de mai *in anno primo quod obit Odo rex* — c'est-à-dire le 5 mai 898, le roi Eudes étant mort le 1er janvier — qu'eut lieu dans la Maison Carrée, *in ipso Capitolio,* un plaid en vue de fixer les limites de la juridiction de Garons. Il est même permis de penser avec Mazauric que la Maison Carrée a trouvé une affectation d'ordre politique et administratif dès la fin de l'Antiquité, quand elle n'a plus eu à servir de temple. Mais il faut comprendre que ce changement constitue une rupture complète dans son histoire. On ne peut rien conclure pour le temple gallo-romain de l'existence ou du nom du Capitole médiéval.

Affaire Charles Ledru

par M. le Bâtonnier Edgar TAILHADES, Membre Résidant

L'Avocat qui doit défendre sa propre cause, si habile et si riche de talent qu'il soit dans sa vie professionnelle, s'avère — la règle est bien établie — le plus maladroit des défenseurs.

Les causes de cette maladresse sont difficiles à définir. Est-ce excès de scrupules, est-ce manque d'objectivité ? Je crois que, sans crainte d'erreur, l'on peut dire que le sang froid et l'acuité intellectuelle qui sont les qualités maîtresses de la présentation d'un cas, c'est-à-dire la défense d'une cause, s'amenuisent jusqu'à disparaître lorsqu'un intérêt personnel est en jeu.

Charles Ledru, aux alentours de 1840, était un avocat de grand talent. Inscrit au barreau de Paris depuis Octobre 1823, il était le symbole de l'indépendance et de la fierté. Les succès à la Barre étaient multiples. Il avait plaidé dans les plus grands procès criminels de l'Epoque et les combats victorieux qu'il avait menés contre les magistrats du Parquet avaient suscité parmi ces derniers, il le faut bien dire, de la rancœur, et presque le désir d'une revanche. Le Procureur Général Hebert près la Cour d'Appel de Paris, à l'issue d'un procès où le Juge d'Instruction avait été quelque peu malmené par l'avocat ne s'était point gêné pour déclarer à des intimes : « ce Monsieur Charles Ledru veut toujours que la magistrature s'humilie devant le Barreau... nous verrons ».

Monsieur le Procureur Général Hébert, en bon normand et avec patience, attendit l'occasion. Elle se présenta. Et, ce fut un des drames les plus émouvants et les plus lamentables où la droiture d'une conscience succomba sous les coups alternés de la maladresse, de la mauvaise foi et du préjugé.

Le 15 Octobre 1827, un prêtre italien, l'abbé Joseph Contrafatto avait été poursuivi devant la Cour d'Assises de la Seine, sous l'inculpation de viol. Maître Charles Ledru était au banc de la partie civile, au nom d'une certaine dame Lebon dont la fille Hortense, âgée de cinq ans, était la prétendue victime de l'ecclésiastique italien. Maître Charles Ledru avait été virulent et efficace dans son intervention et le prêtre avait été condamné aux travaux forcés à perpétuité avec exposition et flétrissure. L'abbé Contrafatto était-il coupable du crime dont il était accusé ?

Sicilien d'origine pour être né à Piazza le 3 Septembre 1798, après des études au Collège de Palerme, il était entré dans les ordres en 1821. En 1826, il décida de venir en France. Aumônier de la duchesse d'Ormesson, célébrant la messe de midi à Notre-Dame de Lorette, il logeait au n° 9 de la rue Coquenard, à Montmartre, dans une chambre étroite et aux murs sombres. Le milieu de la rue Coquerand ne lui était pas favorable. Il soufflait dans le quartier un vent d'anticléricalisme et les époux Nutz, concierges de la maison où habitait le prêtre, furent les artisans pervers d'une campagne sournoise qui se déclancha contre l'abbé Contrafatto.

Madame Le Bon, veuve d'un Colonel, vivait aussi au n° 9 de la rue Coquenard, avec ses quatre filles. Le 30 Juillet 1827, elle pénétra comme une furie dans la chambre occupée par l'abbé Contrafatto, l'injuria et l'accusa véhémentement d'avoir attiré chez lui sa fille Hortense et d'avoir tenté de la violer. Elle allait jusqu'à dire que l'abbé avait contaminé l'enfant. Dépôt de plainte, arrestation du prêtre, mais après interrogatoire du magistrat instructeur et examen médical pratiqué par un expert désigné, l'abbé Contrafatto fut relâché. *Le rôle de Maître Charles Ledru commence.* Madame Le Bon lui rend visite, joue sur l'enthousiasme de la jeunesse de Maître Ledru, déploie son charme de jeune et jolie femme, suggère que l'élargissement de Contrafatto est

peut-être l'œuvre des jésuites, bref obtient le consentement de l'avocat à défendre une cause dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle s'avérait délicate, dangereuse et fragile.

Maître Ledru rédigea une seconde plainte. Malgré les réticences du Procureur duRoi, l'abbé Contrafatto, sur décision de la Chambre des mises en accusation, fut arrêté à nouveau. La procédure se déroula et il comparut devant la Cour d'Assises le 15 Octobre 1827. Toute l'accusation reposait sur les déclarations de l'enfant. Le Président des débats affirmait ce qui est bien contestable — que l'âge d'Hortense Le Bon, son éducation, son récit des scènes d'obscénité dont elle ne pouvait comprendre l'impureté, tout cela interdisait de croire à la fausseté des faits allégués.

Des médecins vinrent à la barre des témoins qui indiquèrent qu'ils avaient constaté un écoulement vaginal, mais ne s'expliquèrent pas sur son origine. Et, ce fut ensuite la cohorte des familiers de la rue Coquenard : Nutz, le concierge qui prétendait avoir reçu les confidences de l'enfant et s'étendit longuement sur la vie soi-disante scandaleuse du prêtre sicilien ; la dame Nutz qui précisa qu'elle avait reçu la visite d'un homme venu de la part du curé de la Paroisse pour étouffer l'affaire. A cette conversation, ajouta-t-elle assistait Monsieur Courreges, officier en retraite ; celui-ci appelé à la barre confirma les propos de la portière et déclarait en outre, que lui aussi avait reçu les confidences de la petite Hortense, Détail croustillant, Courrèges affirma, sous la foi du serment, qu'un matin il avait vu une jeune personne s'échapper de la chambre de l'abbé en jupon blanc et en blouson de dentelle.

A ces témoignages, à ces accusations qu'avait opposé l'abbé Contrafatto ? un bafouillis ; s'exprimant en un langage mêlé d'italien et de français, il donna l'impression d'être courbé sous la fatalité. Il ne savait que répéter : « Je ne connais rien. Je suis toujours dans mon innocence. L'innocence est dans mon cœur. Je me fie à Dieu, à la justice des jurés, à la loi ».

Partie civile, Maître Ledru mit toute son énergie à accuser et à triompher. Il dira plus tard : Je fus éloquent avec facilité, opposant une mère vertueuse à un prêtre indigne. Je connus l'ivresse orgueilleuse et inhumaine d'accuser. Cette

ıvresse orgueilleuse devait engendrer pour Maître Ledru le tourment de sa vie.

Trois ans après le procès, Charles Ledru, par le jeu de circonstances, rencontra des témoins qui ne lui cachèrent pas que devant la Cour d'Assises, ils avaient été des témoins complaisants. Un doute jaillit en lui sur la culpabilité de l'abbé Contrafatto. Ses scrupules, son sens du devoir, le conduisirent à multiplier ses démarches pour obtenir la grâce de celui qu'il avait fait, pensait-il, injustement condamner.

Ce fut le 1er Mai 1845 que le prêtre fut grâcié. Sans doute la mesure de clémence était le couronnement des efforts persévérents de Maître Ledru. Il convient d'affirmer également qu'elle était le résultat d'une recommandation personnelle de la Reine auprès du Garde des Sceaux. La Reine Marie-Amélie était en effet sicilienne d'origine.

Le prêtre ne justifia pas par son comportement la noblesse et la dignité des interventions faites en sa faveur par Maître Charles Ledru. Il émit des prétentions, des exigences en tous points inconcevables, réclamant non seulement, ce qui était légitime, la révision de son procès, mais aussi émettant le désir qu'une souscription soit ouverte en sa faveur et qu'il ait la possibilité de dire la messe dans une des plus importantes églises de Paris. Il devint si encombrant que le Gouvernement qui l'avait grâcié ordonna son expulsion.

En cet automne de 1845, il était raisonnable d'estimer que l'affaire Contrafatto ne serait plus la dominante des pensées de Maître Ledru. Il était au faîte de sa réussite. Avocat de grand renom, familier des écrivains, des journalistes et des artistes les plus en vue, amoureux d'une fort jeune et jolie comédienne, Henriette Levèque, de l'Odéon, qui avait apporté dans la vie de l'avocat comblé l'ardeur épanouie des sentiments des héroïnes qu'elle incarnait à la scène, il était considéré comme l'une des personnalités attachantes de Paris, à laquelle ne manquait même pas le grain de séduction que donne dans certaines sphères mondaines la qualité d'un opposant au régime et au Pouvoir établi.

Oui, l'affaire Contrafatto aurait dû, désormais, n'être plus qu'un souvenir. C'était compter sans Monsieur Hébert, Procureur Général près la Cour Royale de la Seine. Homme d'or-

dre, magistrat zélé, il avait appris le code comme un catéchisme. Député de l'Eure, car en ce temps-là, les fonctions judiciaires n'étaient pas incompatibles avec l'exercice d'un mandat politique, il avait prouvé en toutes occasions sa dévotion à Louis-Philippe. Sa nomination de Procureur Général, il la devait à Guizot qui avait désiré à la tête du Parquet Général de la Seine un magistrat fidèle, énergique et combatif.

L'accusation que le Procureur Hébert attendait s'offrit à lui par la parution dans « le Journal de Rennes » de la lettre du 4 Juillet 1845, dans laquelle Charles Ledru affirmait l'innocence de l'abbé Contrafatto et l'erreur judiciaire dont ce dernier avait été victime. Il réunit dans son Cabinet un véritable conseil de guerre groupant plusieurs magistrats et fit décider que la parution de la lettre du 4 Juillet était une atteinte au principe sacro-saint de la chose jugée.

Maître Ledru qui rentrait d'un voyage d'Angleterre fut convoqué chez le Procureur Général. Il eut au cours de l'entretien la loyauté de l'imprudence. Il fit le récit de ses doutes, des démarches qu'il avait accomplies. Il dit les conditions dans lesquelles il déposa entre les mains d'un Notaire, pour qu'elle ne s'égarât point, la lettre du 4 Juillet.

Mais l'art du Procureur Général fut de conduire Maître Ledru dans une impasse. Il lui demanda comment il pouvait administrer la preuve irréfutable et ajouta « Bien entendu, il vous sera facile de choisir parmi les témoins ceux qui sont morts ». Ces paroles eurent pour l'avocat l'effet du manteau rouge sur le taureau qui combat dans l'arène. Il dit le nom des témoins dont il avait reçu les confidences. C'était ce qu'attendait le Procureur Général Hébert. Et le scénario se déroula dans son hallucinante férocité. Les témoins furent entendus par les soins du Parquet et par la Police, témoins dont les dépositions furent inspirées et orientées et tous ceux qui avaient été si nets et qui avaient permis à Me Ledru, à juste titre, de croire à l'innocence de l'abbé, firent des déclarations nouvelles dans lesquelles ils indiquaient que l'avocat n'avait pas compris les propos exactement tenus et que sa vertu imaginative en avait dénaturé le sens.

Un dossier fut constitué qui fut envoyé au Bâtonnier de l'Ordre. Maître Ledru y fut défendu par un avocat de haute

conscience et de talent, mais qui n'avait certainement pas le tempérament qu'il aurait fallu pour expliquer le cas de Maître Ledru, coupable seulement d'avoir libéré son âme, lourde d'un remord et qui n'avait obéi qu'au sentiment de la justice profonde et humaine qui n'est peut-être pas inscrite dans un code, mais dont l'appel souverain est toujours entendu des esprits droits.

Une sanction fut prononcée par le Conseil de l'ordre : un an de suspension, c'était une peine fort lourde. Le Procureur Général ne s'en contenta pas. Il interjeta appel et la Cour statua comme deuxième degré de juridiction. La Cour Royale qui délibéra pendant trois longues heures rendait un arrêt impitoyable ordonnant la radiation de Maître Ledru du tableau de l'Ordre des Avocats. L'arrêt n'hésitait pas à proclamer que l'imposture de Maître Ledru était manifeste, qu'il avait aussi, sans preuves, proclamé l'innocence d'un accusé justement condamné et déshonoré ainsi la justice.

Vais-je évoquer maintenant les vicissitudes de la vie de Charles Ledru, de ce jour d'Avril 1846 où il fut chassé du Palais de Justice jusqu'aux heures mélancoliques qui précédèrent sa fin, à Fontainebleau, au printemps de 1877 ? Tout à tour, il traversa les périodes classiques d'abattement et d'exaltation. Les déceptions amères succédèrent aux mirages réconfortants.

Lors de la Révolution de 48, à l'avènement de Louis Napoléon Bonaparte, même au lendemain de 1870, à l'éclosion de la III[e] République, il rêva d'une éclatante réhabilitation. Des amis à lui qu'il croyait fidèles à l'affection, aux souvenirs, aux nobles enthousiasmes d'une jeunesse ardente qu'illuminait un Idéal commun se réfugièrent dans l'indifférence, se dérobèrent et *seul* il demeura, désemparé et las.

Les témoins, pourtant, dont les dépositions suscitées par le Procureur Général Hébert et les fonctionnaires de la Préfecture de Police, après l'arrêt de radiation, comprirent, hélas trop tard qu'ils avaient été stylés ; ils signèrent des attestations favorables à la thèse que n'avait cessé de soutenir Maître Ledru. Les époux Nutz, Monsieur Courrèges, Madame Schwebisch firent un retournement. Tout cela ne devait point servir la cause de l'avocat radié qui avait formé un pourvoi

en cassation. La Cour Suprême était liée par sa jurisprudence aux termes desquelles les Cours d'Appel, en matière disciplinaire, avaient une souveraine appréciation sur les fautes reprochées. Le pourvoi fut voué à l'échec.

Plusieurs campagnes de presse furent déclenchées. Mais, peu à peu, l'oubli vint. Paris dévore les évènements. Maître Ledru et son « cas » s'enfoncèrent dans le passé. Une candidature à la députation qui fut un insuccès, des articles de journaux, à l'inspiration parfois maladroite, la mission religieuse qu'il croyait être habilité à accomplir dans le monde marquent, le long des années, sa fièvre d'agir, de lancer des messages, de porter secours à des hommes, de défendre des idées et des doctrines.

Charles Ledru reste à mes yeux — et c'est la seule conclusion que je me permettrai de tirer — un admirable type d'homme qui, au mépris des contingences sociales, des préjugés et des principes même nécessaires à l'ordre et à l'équilibre, s'insurge, en dépit des prévisibles conséquences du sursaut qui est le sien, contre l'injustice, l'erreur et le mensonge.

La vérité exige des victimes. Sans forcer ma pensée, je crois que Maître Charles Ledru en fut une et qu'à ce titre, il appelle le respect.

Séance Publique du 28 Janvier 1968

Vestiges Romains dans la région Nimoise

par M. André BERNARDY
Président

Monsieur le Maire,
Monseigneur,
Mesdames, Messieurs,

L'une des premières et des plus agréables attributions du nouveau Président de l'Académie de Nimes est de s'asseoir dans ce fauteuil au début de chaque année pour la Séance solennelle statutaire de notre vénérable institution. C'est grâce à la bienveillance de mes confrères que cet honneur m'échoît aujourd'hui. Je les en remercie encore une fois, tout en ayant conscience du poids de ma nouvelle charge.

Je dois tout d'abord excuser l'absence de notre Président d'Honneur, M. le Préfet du Gard qui est déjà Montpelliérain et dont le successeur n'est pas encore Nimois. Nous devons nous féliciter de voir M. Grollemund accéder à la haute fonction de Préfet régional pour le Languedoc-Roussillon et en même temps regretter sincèrement son départ.

Qu'il me soit permis de dire ensuite toute notre reconnaissance à Monsieur le Maire et à la Municipalité de Nimes qui nous ont permis de tenir, une fois encore, cette séance

dans cette magnifique salle, aux autorités civiles et religieuses et à vous tous, Mesdames et Messieurs, qui avez bien voulu abandonner votre promenade dominicale pour y assister.

Notre satisfaction n'est pas mince de voir s'accroître d'année en année l'importance de notre auditoire (sauf s'il fait trop beau comme aujourd'hui). Il nous apparaît que l'intérêt du public nimois pour sa très ancienne Académie s'accroît peu à peu et nous nous en félicitons.

Cet intérêt, à mon humble avis, tient à plusieurs causes : d'abord au choix des communications ; celles qui ont trait le plus souvent, tantôt à un évènement à caractère régional qu'il soit historique, scientifique ou littéraire, tantôt à un personnage de notre terroir, comme c'est le cas cette année, sont les plus prisées. Et ensuite, peut-être, je le dis sans malice, parce que ces communications ne sont pas démesurément longues, comme elles le furent quelquefois dans le passé. L'attention d'un auditeur, quelle que soit sa bonne volonté, est difficilement soutenue pendant plusieurs heures et tel qui viendra écouter des orateurs pendant 90 minutes ne se dérangera peut-être pas pour une succession de discours de trois heures.

Il est de mon devoir, et c'est d'ailleurs un plaisir pour moi, de rendre hommage à mon prédécesseur, Monseigneur Homs qui a présidé aux travaux de notre Académie en 1967 avec une éloquence, une compétence, une bienveillance et même une bonhomie que je ne peux, pour ma part, qu'envier. Il évoquera lui-même tout à l'heure, à votre intention, l'importance de ces travaux.

Enfin l'Académie de Nimes tout entière se doit d'adresser une pensée reconnaissante à l'un de ses Membres disparu, feu M. le Marquis de Lordat qui fut pour elle un mécène généreux et inespéré. Son legs a permis de restaurer ce bel hôtel, du 16 de la Rue Dorée, où elle tient ses séances habituelles. L'immeuble est maintenant devenu, grâce à lui (et au dévouement de certains Académiciens que je ne citerai pas pour ménager leur modestie) l'un des plus beaux hôtels de notre ville. Je ne peux donc, Mesdames et Messieurs, que vous conseiller, à l'occasion de l'une de vos promenades dans le vieux Nimes si méconnu, de pénétrer dans sa Cour inté-

rieure, accessible au public, pour constater par Vous-Mêmes de la véracité de mes paroles. Ce legs permettra aussi dans l'avenir de publier régulièrement nos mémoires, publications qui n'avaient pu être faites que sporadiquement ces dernières années par impécuniosité ; il permettra aussi, je l'espère, de reprendre l'attribution annuelle d'un prix littéraire qui avait été suspendu depuis longtemps.

Je vous ai dit tout à l'heure que l'intérêt de notre auditoire paraissait aller de préférence aux communications ayant un caractère régional. Cette constatation est en harmonie avec la mission initiale de l'Académie. Nous possédons, dans l'une de nos salles, vénérablement encadré et exposé, le texte de l'arrêt de Louis XIV de 1682 qui évoque cette mission initiale de l'Académie ; ce long document précise entr'autre : « ...l'étude de l'antiquité pour l'intelligence de ce qu'il y a de plus rare et de plus obscur dans les débris qui restent des ouvrages des Romains ».

Me conformant à la mission dont l'Académie de Nimes a été chargée par son royal fondateur, je vais donc vous parler de quelques « débris », (c'est le mot même de l'arrêt) qui restent des ouvrages des Romains dans les environs de Nimes.

Certains de mes prédécesseurs ont, dans le passé et ici même, parlé des monuments romains que Nimes a su conserver et qui sont loin d'être des « débris », j'ai voulu nommer les Arènes, la Maison Carrée et le Pont du Gard.

Pour ma part je vais me permettre d'évoquer des vestiges beaucoup moins spectaculaires dont certains sont complètement ignorés de nos compatriotes et qui se trouvent, dispersés çà et là, dans les environs de notre bonne ville. Etant ainsi mieux connus, ils pourront peut-être devenir, pour certains d'entr'eux, des buts de promenade ou d'excursion.

Ces vestiges revêtent plusieurs formes : les monuments funéraires, d'une part, et les ouvrages dépendant du réseau routier d'autre part : Ponts et bornes milliaires.

En ce qui concerne les premiers, les monuments funéraires, nous ne possédons pas, dans les environs immédiats de notre ville, des vestiges de ces tombeaux importants que les Romains avaient l'habitude de construire au bord des routes, à la sortie des villes, comme il y en a encore dans les en-

virons de Rome. Il a dû vraisemblablement en exister chez nous, mais les invasions barbares, les guerres intestines et les révolutions en ont effacé tout souvenir depuis plus de seize siècles. J'en ai personnellement relevé une trace, près d'Euzet les Bains, en bordure de la route d'Alès à Uzès, au lieu dit la Verrerie, mais les défonceuses et les bulldozers l'ont complètement effacé et je n'ai pu sauver qu'un angle de corniche. Donc rien n'existe à ma connaissance dans les environs de Nimes et il faut aller jusqu'à Lanuejols, en Lozère, non loin de Mende, pour trouver un tombeau important, presque intact ; la petite route qui y conduit, depuis St-Bauzile vers Bagnols les Bains, petite mais charmante, s'insinue dans un pays verdoyant bordé de haies et de pâturages ; à l'entrée du village, en contre-bas du chemin, ce beau Mausolée romain du 3e siècle, carré, de 5 m environ de côté, nous offre sur trois faces ses élégantes niches, tandis qu'une large porte s'ouvre sur le 4ème côté ; sur le linteau, des inscriptions rappellent les noms de la femme et des enfants qui furent ensevelis là. C'est donc un monument digne de la Voie Appienne. Quoique éloigné de Nimes, je me devais de l'évoquer étant donné la rareté de ce genre de constructions dans notre pays.

Par contre, plus près de nous, les stèles funéraires abondent ; un profane les reconnaît facilement aux deux lettres D M qui marquent le début de l'inscription : « Aux Dieux Mânes ». Je ne vous parlerai pas de celles qui sont conservées en grand nombre au Musée du Boulevard Amiral Courbet et je n'évoquerai que celles qui sont encastrées dans les façades des maisons des villages de la région nimoise. Trouvées dans les champs, ces pierres à inscriptions et quelquefois sculptées de têtes de personnages, ont été récupérées puis scellées dans les murs des façades où elles remplissent le double rôle de pierres de réemploi et de motifs décoratifs. Il est bien rare que chaque village n'en puisse offrir au moins une à la curiosité des visiteurs. Certaines agglomérations sont particulièrement favorisées à ce sujet et je ne citerai que Brignon sur les bords du Gardon. Grâce au voisinage de l'ancienne « Brigin », bourg important il y a deux millénaires, perché sur le Serre de Brienne, la moisson des pierres funéraires a été

grande et j'ai pu en dénombrer sept, bien encastrées dans les façades.

D'autres trouvailles, nombreuses et variées, issues de la même source, ont été dispersées : monnaies, autels votifs, sculptures, chapiteaux, mosaïques, etc, à l'exception de quelques pierres sculptées curieusement scellées dans les murs, souvent à assez grande hauteur ; à l'exception aussi des bases de colonnes importantes du deuxième siècle, vestiges d'un ancien temple et qui servent aujourd'hui de piédestal à des vases décoratifs à l'entrée d'une maison neuve.

L'énumération de multiples trouvailles dans nos campagnes serait bien vite fastidieuse. Passons donc aux vestiges routiers. D'abord les ponts.

Nimes était un nœud routier important et une étape de premier ordre sur la Voie Domitienne qui reliait Rome à l'Espagne par Beaucaire et Narbonne. Le vestige le plus considérable est, dans notre région, l'arche du Pont d'Ambrussium, qui subsiste au milieu du Vidourle, en amont de Lunel. Depuis Grand'Gallargues un chemin de terre nous conduit jusqu'à la digue de protection contre les débordements de ce petit fleuve côtier. à 800 mètres environ en aval du pont que l'on construit aujourd'hui pour l'auto-route. Là, au pied de la colline héraultaise de la rive droite, existait, il y a vingt siècles, le bourg d'Ambrussium, dont il ne reste pratiquement rien, sauf les vestiges de ce pont qui permettait à l'importante Voie Domitienne de franchir le fleuve. César lui-même cite ce « Pons Ambrussi » qui fut utilisé jusqu'au XIV^{e} siècle. Lorsqu'en 1335, le Pont de Lunel, plus en aval, fut ouvert à la circulation avec droit de péage, les usagers préférèrent utiliser leur vieux pont où le passage était gratuit. Les péagers de Lunel firent alors détruire sa première arche de la rive droite, mais ils exemptèrent les habitants de Gallargues de toute redevance pour leur passage sur le nouvel ouvrage. Depuis cette époque, le Vidourle a complété l'œuvre de destruction des hommes ; le visiteur d'aujourd'hui peut encore admirer une arche solitaire de ce pont d'Ambrussium, debout au milieu de la rivière, seule survivante des quatre d'origine. Avant la dernière guerre, deux arches étaient encore debout dont l'image fut perpétuée par de nombreuses gravures du 19^{e} siè-

cle ; mais à la fin de l'occupation, les Allemands firent exploser des munitions à proximité et l'une de ces arches en fut ébranlée qui s'écroula bientôt. Celle qui reste est pleine de grandeur et fort émouvante dans son isolement au milieu des eaux et de la calme campagne environnante.

Délaissant maintenant la grande Voie Domitienne, empruntons une autre Voie Romaine, moins importante : celle qui, par le chemin actuel de Pissevin, devenu aujourd'hui axe routier, puis par une petite route de crête descend sur Nages et traverse la Vaunage jusqu'à Sommières et Boisseron. Nous trouvons ici une succession de trois ponts romains, d'importance bien différente, mais tous en parfait état et encore utilisés de nos jours.

Le premier permet de franchir le modeste ruisseau du Rhony qui draîne les eaux de la cuvette de la Vaunage. La route enjambe cette petite rivière entre Nages et Calvisson. Si nous avons la curiosité de descendre sur l'une de ses rives, côté amont, nous pourrons admirer l'architecture de ses deux arches, construites il ya deux millénaires avec d'énormes pierres de taille pratiquement intactes.

Nous voici maintenant à Sommières. Le pont romain comportait à l'origine dix sept arches ; nous n'en comptons aujourd'hui que huit pour franchir le Vidourle ; pourtant les neuf autres subsistent bien, mais elles sont dissimulées et comme absorbées par l'empiètement des constructions de la ville. Il faut aller les découvrir sous les maisons de la rue du pont ; là, derrière les arceaux de la très pittoresque place du Marché bas, ces arches, depuis les caves murées, ou depuis la rue qui passe sous l'une d'elles, offrent un rare témoignage de la solidité des imposantes constructions de l'époque romaine ; le grand appareillage de leurs pierres est vraiment impressionnant.

Le troisième pont, sur cette même route, est situé dans l'Hérault, mais à deux kilomètres de Sommières, à l'entrée de Boisseron. La Voie de cette époque est la route actuelle qui franchissait ici la modeste rivière Bénobie et cela grâce aux cinq arches en grand appareil dont on peut toujours contempler la splendeur depuis la rive amont.

Les Voies romaines ne nous ont pas légué seulement des

Bornes Miliaires

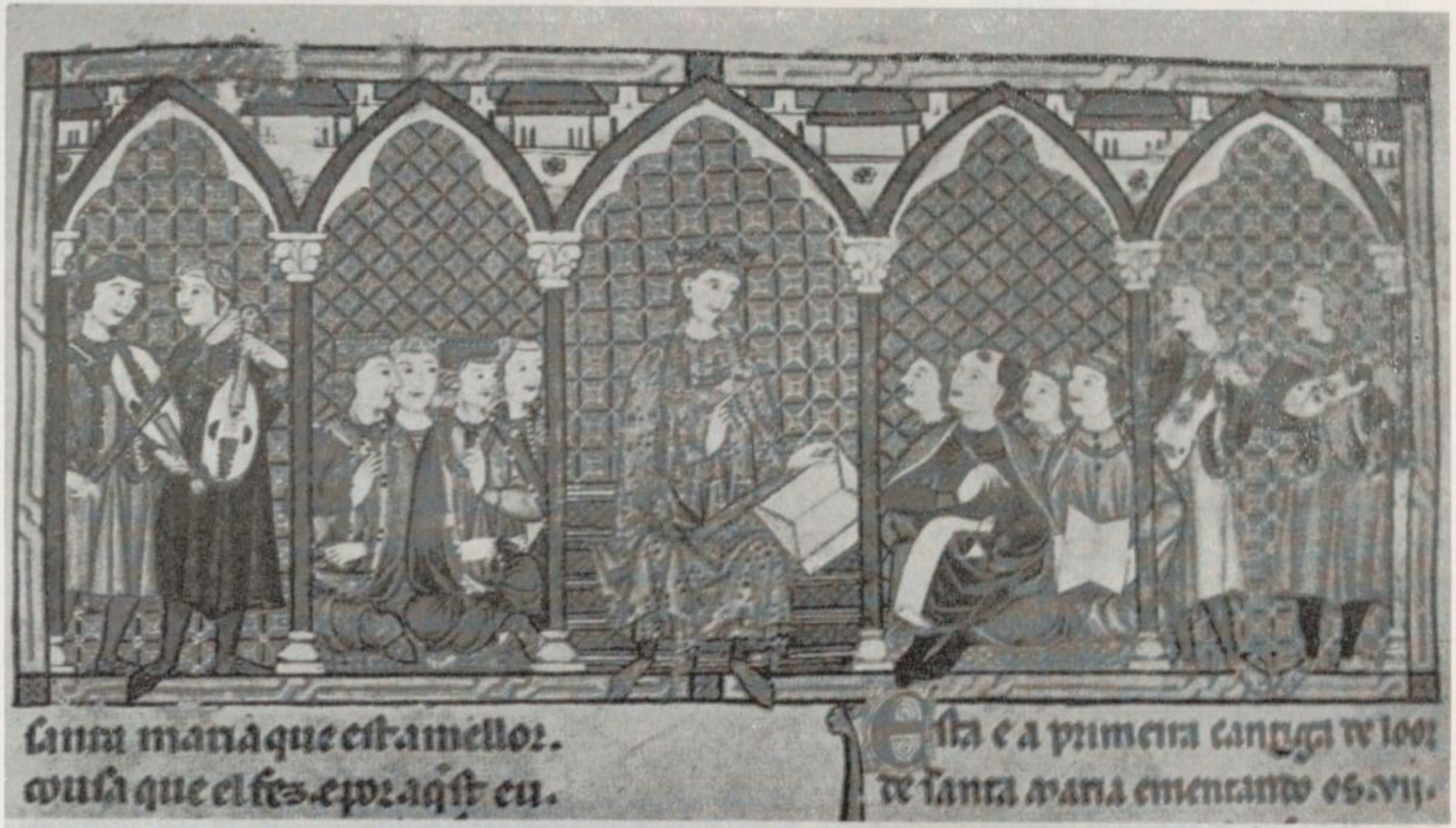

Alphonse le Sage composant ses mélodies au milieu de sa cour de musiciens.
Miniature des *Cantigas de Santa María* (XIII[e] siècle) à la Bibliothèque de l'Escurial.

QVARTA

PARTIDA.

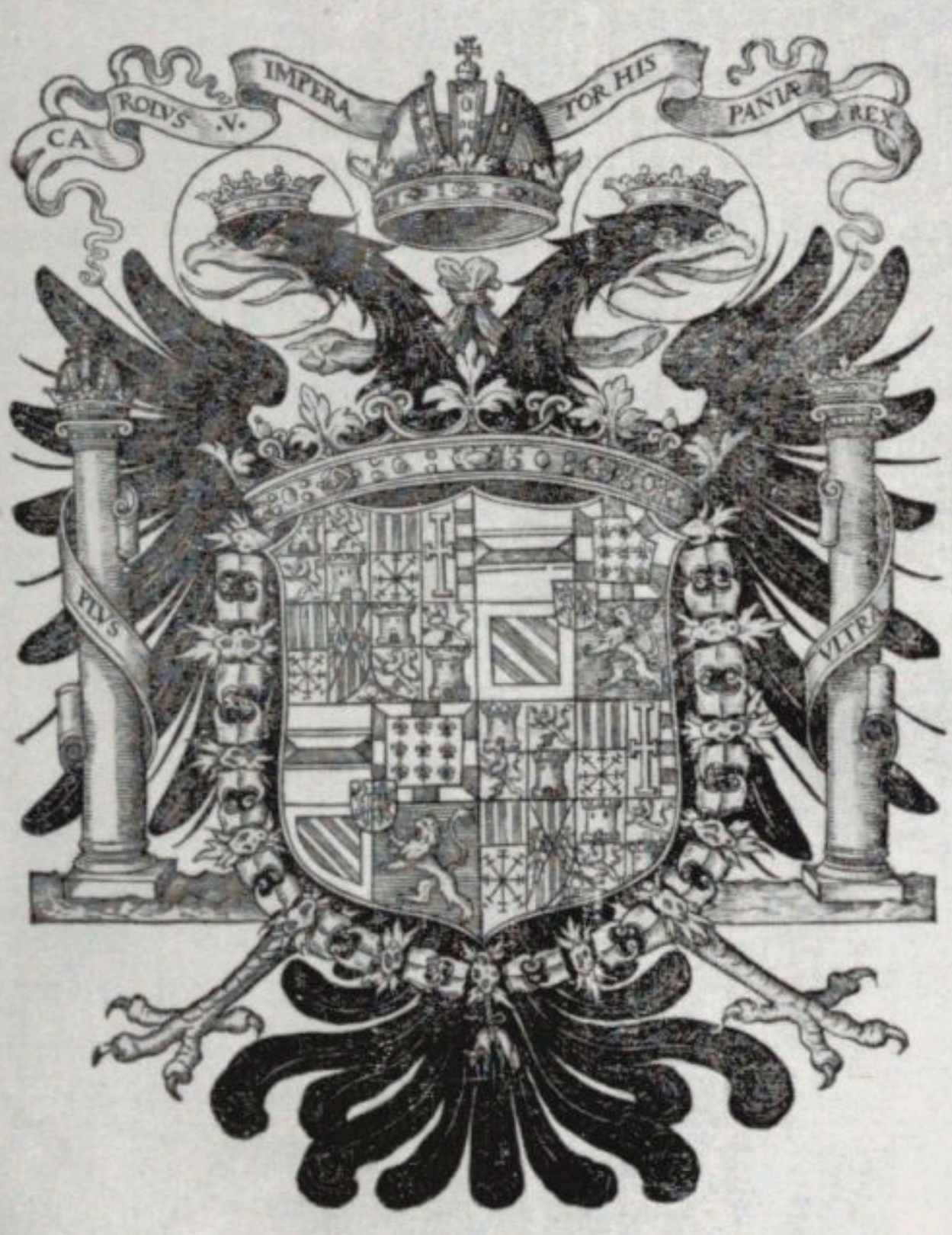

EN MADRID,

Se venden en casa de Iuan Hasrey.

M. DC. X.

LAS SIETE

PARTIDAS

DEL SABIO REY DON

Alonso el Nono, nueuamente Glosadas, por el Licenciado Gregorio Lopez, del Consejo Real de Indias de su Magestad.

Con su Reportorio muy copioso, assi del Texto como de la Glossa.

CON PRIVILEGIO IMPERIAL

EN VALLADOLID:

En casa de Diego Fernandez de Cordoua, Impressor del Rey nuestro señor.

M. D. LXXXVII.

Está tassado el pliego a maravedis.

ponts ; elles nous ont laissé un assez grand nombre de bornes milliaires que nous allons retrouver quelquefois en place mais trop souvent, hélas, transportées ailleurs et réutilisées comme matériau de construction ou de décoration.

L'Empire romain avait jalonné toutes ses routes importantes par des bornes marquant les distances : une à chaque mille c'est-à-dire tous les 1.481 mètres, d'où leur nom de « milliaires ». Elles étaient constituées par un seul bloc, d'une hauteur hors sol supérieure à deux mètres ; la voix populaire les appelle les « Colonnes de César ». Des inscriptions latines indiquent le nom de l'autorité qui les fît dresser tandis que leur numérotage est établi, pour notre région, depuis Nimes, exactement depuis la colonne qui orne l'axe de la Porte Auguste. Elles ont cinq origines différentes : de la République, imposantes mais sans inscription, de l'Empereur Auguste, avec de forts beaux caractères, mises en place quelques années avant le début de l'ère chrétienne, de Tibère, que l'on date approximativement de l'An 32 du 1^{e} siècle, de Claude, du milieu de ce même siècle et enfin d'Antonin qui les fit mettre en place au cours de la deuxième moitié du deuxième siècle. Toutes sont cylindriques sauf celles de Tibère dont la section est carrée.

Je ne me serais pas étendu sur tous ces détails si nous n'allions rencontrer, sur la Voie Domitienne, au treizième mille, depuis Nimes en direction du Rhône, un ensemble de bornes exceptionnel. Dirigeons-nous vers Beaucaire ; arrivés au sommet de la côte, d'où pour la première voie la Vallée du Rhône s'offre à nous, empruntons sur la droite le chemin rural qui va d'abord vers la Table d'Orientation puis vers les anciennes carrières ; à cinq cents mètres, un chemin coupe le nôtre à angle droit ; c'est l'antique Voie Domitienne que nous prenons sur la droite comme pour revenir vers Nimes. A trois cents mètres de là, quatre bornes milliaires sont placées côte à côte ; vues du chemin, celle de Tibère est à droite. celle d'Antonin est au milieu et celle d'Auguste à gauche ; la quatrième, celle de l'Empereur Claude est hélas incomplète puisqu'elle a été sectionnée à environ cinquante centimètres environ au-dessus du sol. De toute façon, dans l'état actuel, il est fort émouvant de penser que, depuis près de deux millénaires, ces pierres sont là attestant la grandeur romaine

D'autres bornes isolées sont encore en place entre Nimes et Beaucaire, mais nulle part ailleurs dans le monde, croyons-nous, on ne peut en trouver plusieurs rassemblées comme ici ; c'est probablement là un fait unique dans l'immensité de l'ancien monde romain. Plusieurs autres décorent dans la région, ici un parc, comme au château de Lacoste, près de Nimes où elles sont nombreuses, là une place publique comme à Manduel. Deux autres ont été réutilisées dans l'adorable petite chapelle romane de St-Laurent, isolée dans les prés, à une cinquantaine de mètres de la route, après Jonquières St-Vincent ; ce sont des bornes de l'Empereur Claude qui encadrent le chœur en formant colonnes.

A l'Ouest de Nimes, nous trouvons une autre borne, encore sur son emplacement d'origine, à l'entrée d'Uchaud, sur la route de Bernis. D'ailleurs la Voie romaine traversait ce village où une milliaire a été insérée dans l'une des colonnes du côté gauche de l'église romane de St-André, tandis que les deux tronçons d'une deuxième sont scellés sur un socle et décorent ainsi la petite place voisine.

Les gens de Caveirac n'ont pas eu le même respect pour une autre borne qu'ils délaissent, comme à l'abandon, contre les murs de ce qui fut autrefois la cour d'honneur de leur beau château et qui est aujourd'hui une simple place publique.

Voilà un rapide panorama des vestiges épars dans la campagne nimoise. Cet exposé n'a pas la prétention d'être un inventaire ; il ne fait qu'évoquer quelques témoins de ce que fut la grandeur romaine dans les premiers siècles de notre ère.

Beaucoup d'autres « débris » (c'est le mot employé par l'Edit royal) mériteraient d'être cités, comme par exemple le captage et l'aménagement des Sources qui furent l'objet de tous les soins des constructeurs de cette époque gallo-romaine : celle de l'Eure, à Uzès, dont la construction est liée au Pont du Gard, celle des Bouillens à Vergèze, dont le beau bassin, encore visible il y a quelques décennies, est actuellement inaccessible et toutes celles enfin qui alimentèrent en eau chacune de ces « Villas » romaines qui furent elles-mêmes à l'origine de chacun de nos villages.

Le chercheur a donc là un champ d'action qui mériterait d'être exploré.

Mais mon unique but aujourd'hui est de faire ressortir qu'à côté des monuments importants dont Nimes s'énorgueillit à juste titre, il existe une multitude de constructions plus modestes, pourtant dignes d'attention, qui, en notre siècle de bougeotte, peuvent devenir des buts d'excursion. C'est dans cet esprit que je peux terminer en vous souhaitant de bonnes promenades à venir vers ces vestiges du passé.

Compte Rendu

DES TRAVAUX DE L'ACADEMIE

PENDANT L'ANNEE 1967

par Mgr HOMS, Président sortant

Le rôle qui m'est départi, ce soir, est de vous inviter à un rapide survol des travaux de notre Compagnie pendant l'année 1967.

Si, pour notre vieille Académie l'année 1967 a été marquée par une renaissance, la renaissance de notre vétuste hôtel de la rue Dorée, grâce à la diligence, à l'abnégation et à la compétence artistique et technique de notre éminent confrère, M. André Nadal et de son Comité.

Elle a été marquée aussi, cette année 1967, par le rythme éternel de la vie et de la mort.

La mort ! Par deux fois, coup sur coup, en Janvier et en Février, elle a frappé à notre porte pour venir enlever à notre respectueuse amitié et à notre vénération deux de nos plus anciens confrères et des plus distingués, le Bâtonnier Gustave Lafage et M. Etienne Velay, ancien maire de Nimes. L'Académie s'incline devant leur mémoire. Saluons-les. La coupe de leurs jours n'était certes point vide. Elle était devenue trop étroite pour étancher leur soif.

Notre Académie continue. Comme le dit don Rodrigue dans « Le soulier de Satin », elle vit.

Elle vit, riche du sang nouveau que viennent de lui infuser les nouveaux membres qu'en fin d'année elle s'est agrégés. Joie et fierté pour nous.

Elle vit, notre Académie, si j'en juge par le nombre et la qualité des communications que nous avons entendues et applaudies au fil de nos séances.

⁂

Commençons notre survol à l'ombre hiératique des divinités sémitiques.

C'est elle, c'est cette « ombre sacrée » que M. le Pasteur Brunel a évoquée dans une curieuse conférence, pour essayer de mettre en lumière certains coins restés obscurs dans notre connaissance des religions antiques, notamment des religions sémitiques : Egypte, Chaldée, Assyrie, Phénicie, Syrie et aussi Palestine : « *L'ombre, projection de la puissance divine* ».

Dans ces religions, l'ombre étroitement liée, sauf pour Israël, aux rayons du Dieu-Soleil, n'est pas ce qu'un vain peuple pense, c'est-à-dire « la simple obscurité résultant de l'interception de la lumière par un corps opaque ». Elle est plus que cela. Elle est mieux que cela. Elle est, en rigueur du terme, la projection, efficace par elle-même, de la puissance divine. De là l'usage du parasol ou d'un grand éventail placés sur le souverain qui reçoit par l'ombre de ces instruments la force du Dieu-Soleil. Cette croyance expliquerait à l'heure actuelle le parapluie du Négus et des roitelets africains.

En Israël, qui n'avait rien à voir avec le Dieu-Soleil, nous retrouvons l'ombre, mais dans un sens et un rôle différents. Dans l'Exode notamment, l'ombre qui, entre les deux chérubins, plane sur le Tabernacle n'est que la manifestation sensible de la présence de Yahweh. Dans l'Evangile de saint Luc : « Ne crains pas Marie, le Très Haut te prendra sous son ombre », il n'y a là qu'une image, l'image de la puissance de Dieu, agissant directement pour lui-même.

En résumé, l'ombre — ou bien, force dérivée mais réelle et active comme le sont les rayons du soleil — ou bien, simple image évocatrice d'une puissance supérieure. La discussion exégétique reste ouverte.

⁂

Voici, maintenant, la pénombre de la « Préhistoire ».

Chose curieuse, ce sont les moins jeunes d'entre nous qui ont le plus d'audace. Tel M. Flaugère, Conservateur Honoraire des Eaux et Forêts, qui n'a pas craint, au cours de trois solides

exposés, de nous inviter à nous embarquer avec lui, sur un esquif battu des vents, pour un long et passionnant périple sur l'Océan des âges.

« *L'homme à la recherche de son passé* »... vertigineux passé que l'on peut chiffrer, à quelque chose près, à un million d'années.

Regardant comme très problématique l'apparition de la lignée humaine dès l'époque tertiaire, il y a 18 ou 20 millions d'années, M. Flaugère s'en tient à la thèse classique qui veut que les premiers restes fossiles d'un être véritablement homme et de son industrie n'auraient été rencontrés que dans les terrains quaternaires, il y a au maximum, un million d'années.

On peut reconnaître trois étapes d'humanité, trois stades morphologiques.

— L'étape des australopithèques, ou préhominiens du Transvaal, découverts près de Kimberley en 1925 — mélange de caractères homidiens et simiens.

— L'étape du pithécanthrope découvert à Java en 1891, de l'espèce duquel est le sinanthrope ou l'homme préhistorique chinois de Teilhard de Chardin.

— L'étape de Néanderthal, il y a 100.000 ans, suivie de l'homme de Cro-Magnon, il y a 40.000 ans, celui-ci incontestablement humain par sa morphologie, ses aptitudes intellectuelles, artistiques et techniques, et son sens religieux.

L'évolution ne s'arrêtera pas, sans doute, à l'homme « sapiens » que nous sommes. Nous marchons à grands pas vers le « surhomme ». Un beau rêve ! » conclut M. Flaugère.

⁂

Il était réservé à M. Camille Lignières, Inspecteur d'Académie honoraire, spécialiste de l'Espagne, de son histoire et de sa littérature, de nous faire passer de la lointaine préhistoire et du surhomme de l'avenir à l'Espagne médiévale et à son héros national, le Cid.

Le « *Poème du Cid* ».

Il ne s'agit plus ici du Cid, jeune, ardent, vengeur de l'honneur de son père, amant malheureux de Chimène, mais du récit des exploits de sa maturité. Il s'agit du Cid marié, époux de Chimène, injustement exilé par son roi.

Le « Poème » contera son exil, ses aventures guerrières,

sa conquête de Valence, et comment, après avoir mal marié ses filles à des seigneurs indignes, il les unit enfin à des fils de roi.

Ce « Poème » est la première chanson de geste de l'Espagne, l'équivalent de notre « Chanson de Roland ». Ecrit quelque cinquante ans après les évènements qu'il raconte, il a une valeur historique certaine. S'il a indéniablement subi l'influence de la « Chanson de Roland », il n'en reste pas moins qu'il a des traits originaux, bien propres à cette Espagne médiévale, au territoire encore restreint, mais dont la lutte se poursuivait depuis des siècles pour l'intégrité de son sol et de sa foi.

⁂

Franchissant, du Sud au Nord, la chaine des Pyrénées, transportons-nous, des plateaux de la rude Castille balayés par le vent, à l'Auvergne volcanique et granitique. M. Juge-Chapsal de Riom nous y conduit.

Ancien Président de l'Académie de Clermont-Ferrand et arrière petit neveu, à la mode de Bretagne, de Blaise Pascal, il va nous dire : « *Comment se forma Pascal : influence du sol, des hérédités et du milieu familial et social* ».

Le sol. A l'Auvergne, Pascal doit l'énergie, l'ardeur belliqueuse, l'austérité des mœurs, l'esprit ferme en ses desseins, l'âpreté dans les querelles, la fierté qui s'incline mal.

A cette Auvergne le rattachaient, outre sa naissance, ses hérédités paternelles et maternelles. De ses aïeux, tous magistrats, il tient la conviction de la dignité de son rang social. A ses pères, marchands et bourgeois de Clermont, il doit son pragmatisme. D'où le caractère utilitaire de ses inventions, la sagesse dans la gestion de son patrimoine, l'âpreté à défendre son droit. Les leçons de son père en firent un humaniste, doublé d'un penseur profond, d'un poète, d'un écrivain génial et d'un croyant convaincu.

— Sa sœur, Jacqueline, assouplit son caractère orgueilleux et dominateur et assura, dans l'humilité, son épanouissement total en Dieu — Ses amis enfin, Roannez et Méré, firent de lui l'honnête homme du grand siècle.

Le 19 Août 1662, il mourait, remettant à Dieu une des plus

belles âmes qu'il ait créées et laissant au monde un impérissable héritage.

⁂

La Castille, l'Auvergne, ce n'était point assez pour notre tour d'horizon, Me Jean Roger, Greffier en Chef de notre Cour d'Appel a voulu que nous poussions une pointe jusqu'aux plaines lointaine de la Pomeranie prussienne pour nous entretenir de « *la pensée politique de Frédéric II, roi de Prusse* ».

Fils de Guillaume 1er, le roi-Sergent, un colosse de 125 Kg, Frédéric II, petit, mince, décharné, et de surcroît fourbe et cruel, tient tout entier dans cette formule : un excellent philosophe, mais un Hohenzollern avant tout.

Philosophe, il appliqua à l'Administration du royaume les principes de ce qu'on appelait alors, au 18e siècle, le despotisme éclairé. Plus de chef de Droit Divin. Le prince n'est plus le maître absolu de ses sujets, mais le premier serviteur de l'Etat. Il doit gouverner, non pour lui, mais pour le bonheur de son peuple. Appliquant ces principes, Frédéric II donna à la Prusse des institutions administratives, financières et judiciaires qui en firent un Etat solide.

Hohenzollern, il n'eut qu'un but : agrandir son royaume par des conquêtes — Silésie et Prusse polonaise —, par l'immigration et par des mariages. Il fit enlever 7.000 jeunes filles polonaises pour les marier à ses farouches grenadiers.

Pendant son règne de 46 ans (1740-1786) le royaume passa de 2 millions à 6 millions d'habitants.

« Cet Etat formidable, prophétisait Mirabeau, on le verra soudainement crouler ». Voire.

⁂

Mlle Jéolas, du Lycée Feuchères, nous transporte dans la cité Saint-Gilloise, vieille ville qui fut longtemps un des postes avancés de la civilisation sur les terres ingrates des embouchures du Rhône.

Sur ces terres ingrates, profondément remuées, amendées et fumées, *la culture du chanvre* était, au 17e siècle, une des richesses du pays, 87 propriétaires sur 357 possédaient des « *chenevières* ».

Le chanvre de Saint-Gilles, d'excellente qualité, était travaillé sur place, notamment dans la rue de la « Courdarié ».

Il servait à la confection de cordages à usage aussi bien maritime qu'agricole. Au 17e siècle, seul trois ou quatre cordiers exerçaient encore le métier. Au 18e et au 19e siècles, la superficie des « chenevières » diminue peu à peu, pour faire place au 20e siècle à de florissants jardins maraîchers et à des lotissements pour grands ensembles de plus en plus nécessaires devant l'afflux de la population.

⁂

Des « chenevières » saint-gilloises à la garrigue nimoise, quelques kilomètres à peine.

Il revenait à M. Boyer, membre correspondant, d'évoquer *l'histoire et l'économie de cette garrigue, si chère aux vieux* Nîmois.

Son histoire. Il faudrait peut-être parler auparavant, à l'aide de quelques vestiges discutables et de beaucoup d'interpolations — c'est permis en la matière — de préhistoire et de protohistoire.

L'histoire authentique ne commence guère qu'avec les Volsques arécomiques et les Gallo-Romains.

Des cabanes de l'âge de bronze rassemblées autour de la source, au pied du mont Cavalier, et des villas romaines étagées sur les pentes de Montaury, on arrive, après une longue période d'obscurité et de silence, à la fameuse donation de Bernard-Aton au 11e siècle. Donation à la cité de Nîmes, sous le couvert des consuls, de la presque totalité de nos garrigues actuelles. Désormais, gardes-champêtres assermentés. Qu'à cela ne tienne. Les Nîmois, nés « resquilleurs » — toute la France le dit — grignotent peu à peu le domaine réservé. Ils s'emparent, sans coup férir, des terres convoitées, les entourent de murailles en pierres sèches pour affirmer leur droit usurpé de propriété, et y bâtissent des mazets, des milliers de mazets. Havres de détente et de paix.

Hélas ! La garrigue recule et les mazets aussi. L'Urbanisme est impitoyable. Finies ces délicieuses journées familiales, au chant des cigales et dans les tonifiantes senteurs de la libre campagne.

⁂

Pour retrouver, sinon le chant des cigales, du moins l'air tonique de nos montagnes, filons vers nos Cévennes, sous la

conduite de M. Frainaud, spécialiste, par fonction et par goût, des questions agricoles : « *Evolution de la société cévenole du 17e siècle à nos jours* ».

Jusqu'au 18e siècle la société cévenole se présente comme parfaitement hiérarchisée. De grandes familles, protestantes et catholiques, régnant, d'une manière quelque peu féodale, mais profondément humaine, sur de vastes domaines, y constituaient un soutien à la fois matériel et spirituel.

Bientôt tout est bouleversé.

La révocation de l'Edit de Nantes disperse les grandes familles. Les propriétés morcelées, données en fermage, entraînent un appauvrissement général. Le terrible hiver de 1709, et au 19e et 20e siècles, l'effondrement de la sériciculture devant la concurrence des soies étrangères ou artificielles et la maladie du bombyx, la maladie des châtaigniers qui meurent de leur belle mort, et dans le secteur oriental la crise des Houillères, vident le pays. Et il est à craindre que l'aménagement de la Floride française ne fera qu'accentuer cette perte de substance pour l'arrière-pays. « Caveant consules ».

⁂

Emouvante communication que celle que nous entendîmes un soir de Janvier. Me Octave Hugues avait pris pour sujet : « *Me Pierre Masse, grand Avocat et martyr de la Résistance* ». Souffrant, son admirable texte fut lu avec talent par M. Douël.

Issu d'une famille alsacienne ayant opté pour la France en 1871, Me Pierre Masse fut au Barreau de Paris, l'un des plus grands avocats de son époque. Languedocien d'adoption, il fut Conseiller et Président du Conseil Général de l'Hérault pendant plus de 30 ans. Elu député, et parti volontaire pour le front, il se conduisit brillamment en 14-18. Clémenceau en fit son Sous-Secrétaire d'Etat à la Guerre. Il fut ensuite Sénateur de l'Hérault.

Arrêté, en 1941, par la Gestapo, et interné à Draveil et à Compiègne, avant de partir pour les camps de la mort, il fut le soutien de ses compagnons de misère, et atteignit dans l'infortune à une telle grandeur que son nom est vénéré par tous ceux qui l'ont connu. Un jour qu'il s'attendait à être fusillé, il écrivit deux lettres qui mériteraient d'être enchas-

sées dans une anthologie, l'une à son Bâtonnier, le cri de l'honneur, l'autre à sa femme, la confidence de l'amour.

Les larmes nous venaient aux yeux, et M. Douël lui-même, la voix brisée par l'émotion, dut être relayé dans sa lecture.

⁂

Une visite que les membres de notre Académie, effectuèrent un dimanche de Novembre, au château de Villevieille, près de Sommières, servit de prélude, à la communication de M. Jean Gaussen, membre correspondant, sur « *Le Marquis de Villevieille, disciple et ami de Voltaire* ».

Né au château de Villevieille en 1738, le Marquis Philippe de Villevieille, au cours de sa carrière militaire et de sa vie aventureuse, fut mis en contact avec les personnalités les plus marquantes de l'époque.

Ami et confident de Voltaire, il fréquenta avec assiduité, alors qu'il était en garnison à Nancy, le patriarche de Ferney. A partir de 1774, après avoir quitté l'armée, il devint un des familiers de Voltaire. C'est lui qui le décida à quitter son ermitage pour revenir à Paris au début de 1778. Désormais, il resta auprès du philosophe malade jusqu'à la mort de celui-ci, le 30 Mai 1778.

On a de sa correspondance avec Voltaire 26 lettres, dans lesquelles le philosophe, exprime, non sans humour, quelques unes de ses plus intimes pensées.

Après la Révolution, le ci-devant Philippe de Villevieille devint le familier de l'ancien Conventionnel Régis Cambacérès, vice-chancelier de l'Empire. Il y gagna, lui, ancien Capitaine du Régiment du Roi, devenu Maréchal de camp par la grâce de la Révolution, d'être nommé Conservateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, sinécure qu'il conserva jusqu'à sa mort, le 11 Mai 1825, à l'âge de 87 ans.

A miser sur tous les tableaux, il eut la chance, la dernière, d'être fait par Louis XVIII, Chevalier de la Légion d'Honneur (1817).

⁂

Le Marquis de Villevieille venait à peine de mourir que deux étoiles de première grandeur traversaient notre ciel,

deux artistes mondialement célèbres, Jenny Lind et Hyacinthe Roger.

M. Abauzit, Conseiller à la Cour, a évoqué leurs figures dans une conférence, émaillée d'anecdotes, sous le titre : « *Lyrisme et Spiritualité* ».

Jenny Lind, 1820-1887, celle que les Anglais appelaient le « Rossignol suédois » fut, sans conteste, la plus grande cantatrice du 19e siècle. Elle chanta en Europe et aux Etats-Unis, mais jamais à Paris. Pourquoi ? Mystère. Elle abandonna la scène à 29 ans pour se consacrer au concert et à l'Oratorio. Une tournée aux U.S.A., sous l'égide de Barnum, lui valut une fortune, « Les millions de la Charité » qu'elle dispensa aux déshérités de l'époque.

Quant à Hyacinthe Roger, après une tournée sensationnelle, en compagnie de Jenny Lind, en Angleterre, Ecosse, Irlande, il créa à l'Opéra de Paris le « Prophète » de Meyerbeer, et chanta à Francfort, en allemand, les « Huguenots ». Ce fut un triomphe. S'il connut la gloire, il eut aussi de terribles épreuves qu'il supporta en chrétien. Il perdit un bras dans un accident de chasse, dut abandonner la scène et se consacrer au professorat au Conservatoire de Paris.

Dans un carnet intime intitulé « Carnet d'un ténor », il écrit : « En tout, je n'ai été qu'un prêtre servant son Dieu, le créateur de toute vraie beauté ».

⁂

Pour nous détendre et nous donner un arrière goût de nos dernières vacances ; M. le Pasteur Brunel a évoqué, dans une charmante communication : « *Une excursion en Gironde : visite de quelques Eglises romanes* ».

Le département de la Gironde, aux cultures des plus variées, est surtout connu par l'excellence de ses vins et par l'activité industrielle et commerciale de son chef-lieu : Bordeaux. Depuis quelques années, les touristes sont attirés surtout par la présence de très nombreuses églises romanes, plus ou moins importantes, plus ou moins bien conservées. Ce département fait partie, en effet, de l'Aquitaine, qui, au Moyen Age, était traversée par quatre itinéraires suivis par les pèlerins qui se rendaient à Saint-Jacques-de-Compostelle. Et, sur ces routes, se sont élevés des sanctuaires, simples cha-

pelles ou somptueuses abbayes, des hôpitaux, des cités, gîtes d'étapes.

M. le Pasteur Brunel, ne pouvant, cela va sans dire, décrire les quelques cent-cinquante églises romanes que compte ce département, a proposé à ses confrères de le suivre dans une excursion qui leur a permis de faire la connaissance de Montcarret, de Saint-Emillion et de Sauve-la-Majeure, trois localités des plus riches en vestiges de monuments civils et religieux du XII[e] et du XIII[e] siècle.

⁂

Il nous resterait, pour achever le tour de nos travaux et en montrer la variété, à vous signaler deux communications du Président sortant.

La première : *Hommage à la talentueuse pianiste nimoise*, de notoriété mondiale, *Marguerite Long*, récemment décédée en son domicile parisien. Marguerite Long, artiste et grande dame, que la ville de Nimes, sur l'initiative de notre Académie, a voulu honorer en apposant, au mois de Mai, une plaque commémorative sur sa maison natale, au 12 de la Grand'Rue.

La seconde : *Les Bénédictins de Saint-Maur au* 17[e] *et* 18[e] *siècles*, en leur abbaye de Saint-Germain-des-Prés : *les inappréciables services qu'ils ont rendus à la science historique française* qui leur doit, non seulement les innombrables travaux qu'ils ont laissés derrière eux, mais aussi les principes de critique qui ont donné naissance aux grandes écoles modernes d'érudition. Gigantesques travaux qui donnent le vertige. Leur détail irait à l'infini... je passe.

La Révolution qui n'avait pas besoin de savants, mit fin à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Les moines furent remplacés par un corps-de-garde qui ne garda rien du tout. En 1792, la riche bibliothèque fut pillée par des voleurs qui emportèrent des raretés de premier ordre. Elles sont aujourd'hui la gloire de collections étrangères. En 1794, un terrible incendie ravagea tous les bâtiments. Ce qui pu être sauvé des inappréciables richesses de la bibliothèque se trouve aujourd'hui, quelque peu détérioré par le feu, à la Bibliothèque Nationale.

⁂

Il restreait enfin à monter en épingle deux autres communications du plus haut intérêt.

Celle de M. le Docteur Drouot, spéléologue averti et archéologue prudent, sur quelques unes de ses trouvailles personnelles : « *Les statues-menhirs du Midi de la France* ».

Celle encore de M. Lignières qui a voulu marquer, après tant d'autres, mais dans un contexte nouveau, bien peu connu du grand public, le centenaire de la « Coupo Santo ».

Victor Balaguer, chantre de la Catalogne, *Frédéric Mistral*, Maître et inspirateur du Félibrige provençal, et la « *Coupo Santo* », signe, à la fois tangible et chantant, de la communion de pensée et d'idéal des Catalans et des Provençaux.

Je laisse à MM. Lignières et Drouot l'honneur de vous exposer eux-mêmes ce qui nous a vivement intéressé lors, en privé, d'une première audition.

⁂

Et voici notre circuit bouclé. Nous voici revenus à notre Hôtel de la rue Dorée ; avec la communication de M. André Nadal sur « *L'historique et la description de l'Hôtel de l'Académie* ».

Histoire d'hier et d'aujourd'hui.

Hier. — Fondée en 1682, l'Académie tint ses séances aux 4 coins de la ville : Hôtel du Marquis de Péraud, Ancien Palais de l'Evêché, Hôtel de Balincourt, Hôtel de l'archéologue Séguier qui en fit don à l'Académie en 1786. En 1793, la Révolution confisque l'Hôtel et le vend comme bien national.

Après la Révolution, l'Académie reprend sa vie errante : Hôtel du docteur Mazel, Hôtel de la Boissière, maison Bruneton, Bibliothèque municipale, Hôtel de Ville, et enfin, en 1919, l'Hôtel actuel qu'elle achète à Mlle Michel.

Aujourd'hui. — cet hôtel vétuste — il remonte au 15e siècle, peut-être avant — a retrouvé le visage que nous lui connaissons, grâce à la généreuse donation du Marquis de Lordat et au zèle éclairé de M. André Nadal qui a su, avec talent et patience, le mettre en valeur : Façade avec sa porte Louis XIII, hall d'entrée, splendide cour d'honneur Renaissance,

avec ses deux balcons richement ornés, ses têtes sculptées, sa fenêtre à meneaux, son puits simple et gracieux. Oeuvre semble-t-il, d'un élève de Philibert Delorme.

Notre Hôtel attend votre visite. Vous lirez, au fronton de sa porte d'entrée, la devise latine « Ne quid nimis, rien de trop ».

Fidèle à cette devise, j'arrête ici mon survol. Rien de plus Rien de trop.

Les deux communications, indiquées ci-dessous ont été lues à la séance publique du 28 Janvier 1968, elle paraîtront dans le prochain numéro des Mémoires de l'Académie :

Victor Balaguer, Frédéric Mistral et la Coupo Santo ; par M. Camille Lignières :

Les Statues Menhirs du Midi de la France ; par M. le Dr. Drouot.

Alphonse X, le Roi savant

(1220? - 1284)

Une grande œuvre : LES SEPT PARTIES

par M. Camille LIGNIERES
Ancien Président

I. — *Un monarque savant.*

Le destin des rois, des princes et des grands est ainsi fait que l'histoire leur conserve aux siècles des siècles le surnom dont le bon sens observateur du peuple les a gratifiés.

Tantôt c'est leur aspect physique qui en est le motif. Après Guillaume au Court-Nez ou Berthe au grand pied, la mère de Charlemagne, n'avons-nous pas eu Louis le Bègue, Louis le Gros, Charles le Chauve, Philippe le Bel ? et combien d'autres...

Parfois le peuple les a dotés du nom de leur qualité ou de leur défaut dominant : le Bon, le Sage, le Simple, l'Affable, le Chaste, le Bien-Aimé, mais aussi le Fainéant, l'Impuissant, le Taciturne, le Cruel, le Terrible...

Leurs vertus guerrières nous ont valu un Alphonse le Batailleur, un Sanche le Brave, un Jacques le Conquérant... et leur comportement religieux a consacré un Louis le Pieux, un Saint Louis, une Isabelle la Catholique ou encore un Ferdinand le Saint...

Si je termine par ce nom une énumération qui est loin d'être exhaustive, c'est que Ferdinand le Saint, dont la gloire fut de conquérir Séville sur le Maure infidèle, était le père d'Alphonse X de Castille dénommé : *El Sabio* : le Savant.

Ce surnom de : *Savant* (et non de *Sage* comme on le traduit souvent) est très rarement donné à des rois. Il souligne une qualité sans doute assez rare chez les princes, et assurément exceptionnelle quand elle est portée au point où la porta Alphonse X.

Car ce souverain, protecteur des lettres et des sciences, fut un des hommes les plus éclairés de son temps. Il s'entoura de savants juifs et arabes, venus de Cordoue, porteurs des lumières et de la civilisation de l'Orient et des Grecs. Il eut à sa cour des prélats éclairés, des juristes, des troubadours provençaux dont il était le protecteur et l'ami...

Lui-même était versé dans les principales branches du savoir humain. Il eut de remarquables connaissances en astronomie, en géométrie, même en alchimie.

Ses *Tables astronomiques* dites *Alphonsines* ne sont pas le moindre de ses traités scientifiques ; elles apportaient maintes corrections au système de Ptolémée « dans lequel, a-t-on dit, le monarque et ses collaborateurs soupçonnaient évidemment une erreur radicale ». Elles furent étudiées pendant des siècles en Europe ; Henri le Navigateur les utilisa. Copernic les annota...

Alphonse X fit faire en outre, des traductions du Coran, du Talmud, de la Cabale, de la Bible. C'est sous son règne, sans aucun doute, que *l'Ecole de traducteurs de Tolède* fondée au siècle précédent, connut son plus grand essor.

Son activité était immense, sa curiosité intellectuelle toujours en éveil. Dans sa soif d'érudition encyclopédique il fit réunir tous les ouvrages qui devaient servir à ses grandes œuvres de compilation historique ou juridique, qui dépassent de beaucoup ses travaux scientifiques. Car dans le domaine de l'histoire et du droit, comme dans celui de la poésie, Alphonse X s'affirma comme l'écrivain le plus remarquable du XIII[e] siècle.

Comme poète et musicien, il composa plus de quatre cents poèmes dédiés à la Vierge. Ces « *Cantigas de Santa*

Maria », ces chants à Sainte Marie étaient écrits en galicien, car le galicien fut pendant longtemps la langue préférée des poètes castillans. Le galicien possédait, pensaient-ils, une douceur, une flexibilité, une harmonie supérieures à leur propre langue. En cela, le galicien était semblable au provençal qui, lui aussi, devint au Moyen Age la langue universelle des troubadours méridionaux.

Il est probable qu'Alphonse X écrivit aussi dans la langue des troubadours, car il fut, un de leurs protecteurs les plus attachés. Ce faisant, il suivait l'exemple du roi de Castille, son bisaïeul, Alphonse VIII, le glorieux vainqueur des Maures à la bataille de *las Navas de Tolosa* (en 1212), dont les troubadours chantèrent les exploits ; l'exemple aussi des rois d'Aragon Alphonse II, Pierre II, tué à la bataille de Muret (en 1213) ; l'exemple encore de Jaime le Conquérant, son propre beau-père.

Plus de vingt troubadours ont fait l'éloge de notre Alphonse le Savant ; et parmi eux Guiraud Riquier de Narbonne que l'on appela le dernier des troubadours, et qui pendant dix ans vécut auprès du roi de Castille dont il était le poète favori.

Alphonse X fut donc un de ces princes qui en Castille, en Aragon et à Barcelone, eurent la gloire d'avoir été les protecteurs, pendant près d'un siècle et demi, de cette littérature provençale savante et raffinée qui leur doit une part non négligeable de son éclat.

Mais un des plus beaux titres de gloire d'Alphonse X, c'est d'avoir consacré définitivement le castillan comme langue littéraire en usant du castillan pour rédiger ses propres œuvres, en particulier une histoire intitulée *La Chronique générale d'Espagne* et une encyclopédie juridique qui porte le nom de *Sept Parties* et fut son œuvre maîtresse.

Dans son *Histoire de l'Espagne,* l'historien Mariana (1536-1623) adresse à Alphonse X l'éloge suivant :

« Il fut le premier des rois d'Espagne qui ordonna que les actes de vente, les contrats et tous actes publics fussent rédigés en langue espagnole, afin que cette langue encore rude devienne plus souple et plus riche. Dans le même but il fit traduire en langue castillane les livres sacrés de la Bible. De-

puis on a cessé d'user de la langue latine dans les mandements et privilèges accordés par le roi, ainsi que dans les actes publics comme on le faisait précédemment... » (Mariana : *Hist. de Espana.* L. XIX, chap. VII).

A dire vrai, la langue vulgaire avait déjà commencé à remplacer le latin en Aragon comme en Castille. En Aragon, dès le règne de Don Jaime le Conquérant qui écrivit en « *romance* » la chronique de sa vie et l'histoire de son règne. En Castille, sous Ferdinand le Saint, père d'Aphonse X, qui avait ordonné la traduction en castillan du code juridique des Wisigoths, appelé *Fuero Juzgo* et avait donné ses lettres de noblesse à la langue vulgaire en prescrivant son emploi, à l'exclusion du latin, dans tous les actes publics.

Mais c'est bien Alphonse le Savant qui, sans conteste, magnifia la langue vulgaire dans ses œuvres et en fit désormais le véhicule courant de la pensée. On mesure mieux l'action de précurseurs d'Alphonse X et de son père, Ferdinand le Saint, quand on songe qu'en France, c'est en 1539 seulement que François 1er promulgua à Villers-Cotterêts sa célèbre ordonnance réorganisant la justice et prescrivant que les jugements et les ordonnances seraient libellés en français et non en latin...

L'œuvre historique la plus remarquable d'Alphonse le Savant est la *Chronique générale d'Espagne.* Sans doute est-ce là une compilation due à plusieurs auteurs qui travaillaient à cette œuvre sous la direction du roi, recourant à toutes les sources qu'ils pouvaient connaître sur l'histoire de l'Espagne depuis ses plus lointaines origines et recueillant à côté des ouvrages d'érudition, les récits populaires plus ou moins poétiques ou légendaires. Dans cette vaste compilation, les traditions orales et chantées sont utilisées au même titre que les sources les plus sérieuses et les plus savantes.

La *Chronique* et donc assez souvent sujette à caution du point de vue historique. Elle n'en reste pas moins une œuvre considérable, très curieuse, pittoresque et digne d'être appréciée et il n'est pas douteux que le roi qui conçut le plan de l'œuvre y imprima aussi, quant à la forme, son cachet personnel. Il fit ici, comme dans tel de ses ouvrages scientifi-

ques où il modifiait le texte quand les termes lui paraissaient insuffisants (que non eran en castellano derecho).

Mais l'œuvre capitale d'Alphonse X, celle qui restera son titre de gloire, est le code juridique désigné sous le nom des *Sept parties*, nom assez inattendu mais qui s'explique en raison de la division de l'ouvrage en sept grandes sections. C'est une compilation de tous les recueils juridiques précédents, des rescrits des papes (ou décrétales), des décisions des juris consultes romains (ou digestes), des codes de Justinien, des lois et privilèges (ou *fueros*) municipaux accordés aux villes par les rois, du recueil wisigothique appelé « *Fuero Juzgo* »...

Oeuvre énorme, ordonnée par le monarque qui voulait arriver à l'unification des divers systèmes juridiques qui étaient utilisés en Castille.

Mais « *Les Sept parties* » sont plus qu'une compilation, plus qu'un recueil de lois. Il s'agit là sans doute d'une encyclopédie de traités sur la légisation, mais d'une encyclopédie où sont formulés et discutés des principes moraux, des réflexions sur la politique, la philosophie, les mœurs et les coutumes des diverses classes de la société ; ces développements éclairent la pensée du législateur et aboutisent à l'énoncé des préceptes et des lois.

C'est ainsi que fut conçu et réalisé cet ouvrage juridique exceptionnel dépassant, et de loin, tout ce qui existait jusque là.

Ouvrage remarquable par son contenu. Il est, a-t-on dit, « un système complet de législation tant ecclésiastique que civile » et « comme le résumé de la sagesse politique du XIII[e] siècle », il est aussi un miroir admirable où se reflètent la vie de la société et les mœurs de l'époque à laquelle il fut rédigé.

Ouvrage admirable aussi par la forme et le style. On y trouve la propriété, la précision des termes et souvent l'élégance de l'expression. Quant au style il est aussi vigoureux que sobre et mesuré. En un mot c'est un monument de la prose espagnole du XIII[e] siècle.

Un seul homme, on le pense bien, n'aurait pas suffi à composer une œuvre aussi considérable. Alphonse y fut aidé par d'éminents juristes. Mais il paraît certain qu'ici, comme

dans ses autres ouvrages, non seulement il fut un animateur, mais qu'il donna au texte sa forme littéraire : il se révèle ainsi comme un écrivain de classe, et l'on a raison de le tenir pour le véritable fondateur de la prose castillane.

⁂

II. — *Vie d'Alphonse X*

Alphonse X fut donc au XIII[e] siècle le monarque de la culture. L'ampleur de son œuvre est telle qu'elle eût suffi à remplir la vie d'un homme. Et l'on se demande comment cet homme qui était roi ; put remplir durant de longues années, son rôle de roi.

A vrai dire il le remplit mal, tellement cet intellectuel était inadapté à la vie active. L'historien Mariana a pu dire de lui en une phrase lapidaire: «Il étudiait le ciel et observait les étoiles, cependant qu'il perdait son royaume, faute de savoir lire sur terre» [Dumque cœlum considerat observatque astra, terram amisit].

Le même historien trace du roi de Castille le portrait suivant : « Le roi Alphonse avait un caractère doux, un grand esprit ; il était plus désireux de gloire que de plaisirs ; il était adonné au tranquille commerce des lettres bien qu'il ne fût pas étranger aux affaires ; mais il y était peu réfléchi et d'une merveilleuse inconstance dans la façon de les régler ; il était soucieux d'amasser de l'argent, vice qui, si l'on n'y prend garde, est la cause de grands maux, comme cela lui arriva, car il perdit l'amitié de son peuple et ne sut pas gagner celle des grands » [Mariana : *Historia de Espana,* Libro XIII, cap. XI].

Au fond, le roi Alphonse ne put pas s'accorder avec son temps. Il semble avoir lui-même décrit symboliquement sa propre vie dans un de ses beaux cantiques à la Vierge. Il y raconte l'histoire d'un moine qui, ravi par le chant d'un oiseau, reste trois cents ans à l'écouter dans les bois : le chant magique lui donnait la félicité du paradis. Quand l'enchantement disparut et que le moine se retrouva dans la vie quo-

tidienne, tout avait changé, tout lui était étranger : il était désaccordé avec son temps.

C'est le drame d'Alphonse X. Certes il ne refusa pas les responsabilités et les charges du pouvoir, mais, par inadaptation politique, il n'y réussit pas. En tout il se montra maladroit, hésitant, irrésolu, peu fait, tout au moins, aux exigences de la politique et ne sachant prévoir ni mesurer les conséquences de ses actes...

Dans ses nombreuses guerres contre les Maures, ses succés sont compromis par son peu de persévérance dans l'action et par son manque du sens des réalités.

Son comportement de faiblesse vis-à-vis des grands les dresse finalement contre lui pour d'insatiables revendications.

Il s'aliéne le peuple par des mesures maladroites auxquelles le manque d'argent l'obligea à recourir. Les guerres ayant ruiné le trésor royal, Alphonse imagina par deux fois, au début et à la fin de son règne, de battre une nouvelle monnaie d'un poids moindre que la monnaie en cours, d'un alliage moindre aussi, mais, avait-il décidé, avec la même valeur... Procédé désastreux qui fit enchérir la vie et rendit le roi odieux à ses sujets.

Il le devint aussi aux membres de sa propre famille avec lesquels l'infortuné monarque eut de tragiques démêlés.

La mort de son fils aîné, Fernando de la Cerda, marié à 13 ans à Blanche de Provence, fille de St Louis, marqua le début des querelles dynastiques qui divisèrent le pays et ne prirent fin qu'avec la mort du souverain.

Le roi dut déclarer rebelle son second fils, Don Sanche — le futur roi don Sanche le Brave — qui prétendait lui succéder au détriment des enfants de son frère décédé. D'où guerres, suivies de réconciliations passagères entre le père et le fils.

Dissensions encore entre le roi et sa femme, dona Violante, fille du roi d'Aragon, Jaime le Conquérant. La reine, pour protéger les droits de ses enfants, quitta son époux et passa en Catalogne où elle intrigua contre lui.

Il y eut donc échec sur le plan familial comme il y eut échec vis-à-vis des grands et du peuple.

Echec encore dans ses guerres contre les Maures, et dans ses désirs d'annexion de la Navarre et du Portugal.

Echec enfin dans ses aspirations à la couronne d'empereur d'Allemagne et de roi des Romains. On écrirait un véritable roman en racontant cette extraordinaire affaire qui dura dix-huit ans, exigea d'Alphonse maintes démarches diplomatiques, le contraignit à plusieurs voyages, lui fit dépenser beaucoup d'argent castillan et l'obligea à recourir successivement aux papes Alexandre IV, Urbain IV, Clément IV, lesquels, par opportunisme étaient tantôt pour lui, tantôt contre lui. Grégoire X enfin, après le concile tenu à Lyon en 1274, lui accorda une entrevue à Beaucaire, mais répondit à ses prétentions maladroites par une fin de non-recevoir.

Alphonse en fut ulcéré, regagna l'Espagne, mais ne cessa de se faire appeler empereur et d'arborer les insignes royaux jusqu'à ce que l'archevêque de Séville, sur l'ordre du pape, l'y fit renoncer.

Abandonné par tous les siens, par son fils Sanche, prétendant à la couronne, en rebellion ouverte contre lui, par ses autres fils, par sa femme, par les princes des royaumes chrétiens, ses voisins, anciens amis ou alliés, Alphonse X, réfugié à Séville, s'adresse comme ultime recours à l'empereur du Maroc, et lui envoie, en gage, sa couronne royale pour que, sur ce joyau, le prince arabe lui prête quelque argent et l'aide à recouvrer son royaume. La couronne fut envoyée à un cousin du roi, Alphonse Pérez de Guzman qui se trouvait alors au service de l'empereur arabe. Elle était accompagnée d'un message dont la lecture s'impose tant il est émouvant : le voici : « Cousin don Alphonse Pérez de Guzman ! Mon affic-
« tion est grande, car elle m'accable d'une telle hauteur qu'on
« la verra de loin ; et moi qu'elle accable j'ai été l'ami de
« tout le monde, de sorte que tout le monde aussi connaîtra
« mon malheur et son étendue. C'est mon fils qui me l'infli-
« ge contre toute justice, avec l'assistance de mes amis, de
« mes prélats qui, au lieu de rétablir la paix entre nous, ont
« au contraire semé la discorde, non point à la dérobée et
« sous des prétextes voilés mais ouvertement, impudemment.
« Ainsi je ne trouve point de secours dans mon propre pays,
« ni défenseur, ni champion ; et pourtant je n'ai rien mérité

« de leur part, à moins que ce ne soit pour le bien que je « leur ai fait. Maintenant que dans mon royaume ceux qui « auraient dû m'aider, me soutenir, me trahissent, je suis ré- « duit à chercher à l'étranger amitié et assistance ; et ceux « de Castille ne m'ayant montré que fausseté, personne ne « saurait m'en vouloir si je demande assistance à ceux de « Benamarin. Car mes fils étant mes ennemis, il est naturel « que j'adopte mes ennemis pour fils. [...] Or le bon roi Aben « Yussuf a ce caractère, et je l'aime et l'estime grandement. « Il ne me méprisera pas, lui, ne m'abandonnera pas, puisque « nous sommes en trève. Je sais aussi combien vous lui êtes « dévoué, combien il vous aime d'une affection légitime, et « ce qu'il fera sur vos conseils. [...] C'est pourquoi, cousin, « usez de votre crédit auprès de mon seigneur, votre ami, « pour que sur ma couronne précieuse et ses pierreries, il me « prête ce qu'il trouvera bon. Et si vous pouvez obtenir son « aide, ne mettez point de retard à me la faire parvenir...

« Puisse la bonté de Dieu être avec vous ! ».

Cette lettre est signée à Séville « ma seule ville restée fidèle, dit le roi, la trentième de mon règne et la première de mes épreuves ».

Le Roi.

Lettre émouvante s'il en fut ! Malgré l'aide promise par l'empereur du Maroc, malgré la bulle d'excommunication lancée par le souverain Pontife contre le fils rebelle et contre tous ceux qui prendraient son parti, malgré une tentative d'accord, les choses ne s'arrangeaient pas entre le roi et le prince Sanche. La lutte allait donc reprendre lorsque, pour le soulagement des maux du royaume, le roi mourut à Séville, de maladie, après avoir reçu les saints sacrements. Dans son testament il ne faisait nulle mention de son fils Sanche. Peut-il y avoir tant de ressentiment dans le cœur d'un père ?

Ce que nous avons dit d'Alphonse le Savant permettrait sans doute de gloser sur les bizarreries ou les inconstances du sort. On ne peut voir d'homme plus cultivé, plus doté de grandes qualités d'esprit qu'Alphonse X et l'on ne peut guère voir de roi plus malheureux dans le gouvernement de son royaume ! Et l'on se demande alors comment un prince aussi

savant — certains disent aussi sage — fut incapable de régler son propre destin !

⁂

LAS SIETE PARTIDAS

Alphonse trouva sans aucun doute dans l'étude une apaisante consolation à ses échecs dans le domaine politique et familial. Et l'on a raison de voir en lui le *grand empereur de la culture* au XIII[e] siècle.

On peut penser que la Castille aurait eu plus besoin d'un roi guerrier que d'un roi savant.

Ferdinand le Saint, son père, avait conquis Séville sur les Maures en 1248. Ne fallait-il pas compléter son œuvre en expulsant définitivement les Maures hors d'Espagne ? Alphonse ne sut pas le faire. Cette victoire sur les infidèles, il faudra l'attendre plus de deux siècles jusqu'à la prise de Grenade par les Rois Catholiques (1492).

Mais la Castille eut un roi qui pensa plus à faire des lois qu'à bouter l'infidèle hors d'Espagne. «*Las Siete Partidas*» nous empêchent d'en faire grief au roi Alphonse.

« On a dit qu'au XIII[e] siècle quatre choses ont été portées à leur perfection : l'architecture gothique, la *Somme* de St Thomas, la *Divine Comédie*, et *las Partidas* d'Alphonse le Savant (d'après Valbuena Prat : *Hist. de la Lit. esp.* 2. I, p. 109).

En quoi consiste donc cette extraordinaire compilation juridique qui est en fait « l'essai de systématisation » du droit le plus formidable du Moyen Age ?

Elle fut commencée en 1251, comme suite à l'œuvre juridique déjà amorcée par Ferdinand le Saint avec le recueil de lois wisigothiques appelé *Fuero Juzgo*.

Le roi Alphonse animait le groupe de juristes et de savants dont il s'était assuré le concours. Et s'il ne rédigeait pas le texte, il l'inspirait souvent et parfois le corrigeait.

Le nom du livre « *Les Sept parties* » lui vient de ce qu'il a été précisément divisé en sept grandes divisions ; et cela en raison même de l'excellence du nombre *sept*, reconnue

depuis la plus haute Antiquité et qui était particulièrement en honneur au Moyen Age.

Ce livre a été rédigé, dit le roi Alphonse, « afin que nous et ceux qui règneront après nous dans notre royaume, nous connaissions avec certitude le droit et les lois et qu'ainsi nous maintenions nos peuples en justice et en paix ».

C'est une somme énorme puisque les sept parties de l'ouvrage ne comprennent pas moins de 182 titres ou chapitres différents et aboutissent à l'établissement de plus de 2600 lois.

On ne peut donner qu'une idée bien incomplète de cette immense matière. Il nous a semblé intéressant d'extraire de chacune des sept parties quelques unes des lois et des gloses les plus caractéristiques.

PREMIERE « PARTIDA »

La foi catholique

« Dans la première partie, dit le roi, nous parlons de tout « tout ce qui touche à la foi catholique qui permet à l'hom- « me de connaître Dieu par la croyance » (Prologue).

L'auteur y parle de la foi catholique et des sept sacrements, de tout ce qui concerne les représentants de l'Eglise sur terre, prélats, prêtres et religieux, des églises, de leurs bénéfices, des sépultures, de la simonie, des sacrilèges, des dîmes, pour terminer par les pélerinages.

Mais auparavant on nous parle des lois.

« La loi, c'est autant dire la prescription écrite qui con- « tient l'enseignement et le châtiment auxquels la vie de « l'homme est soumise pour qu'il ne commette pas le mal, et « qui lui apprennent le bien qu'il doit faire ».

« On doit bien comprendre les lois, et avec rectitude, en « prenant toujours leur vrai sens dans ce qu'il a de sain et « d'utile, selon les mots mêmes dont elles sont rédigées. C'est « pourquoi on ne doit pas les rédiger par abréviations mais « par mots entiers, et c'est pourquoi les sages ont dit que la

« science des lois ne consiste pas seulement à en apprendre « par cœur le texte, mais à en connaître le vrai sens ».

« Le Roi doit respecter les lois autant que son honneur « et sa personne, parce qu'il a pouvoir et raison de faire « justice. S'il ne les respectait pas, cela se retournerait contre « lui ».

Si la loi s'applique au roi, à plus forte raison, s'applique-t-elle à tous. De toute façon « nul n'est censé l'ignorer ».

En parlant des sacrements, l'auteur est amené à dire : « Ils méritent un grand châtiment les chrétiens qui ne *veulent pas croire* » (*que non quieren creer*). Ils doivent, ajoute-t-il, recevoir la peine prévue pour les hérétiques, c'est-à-dire la mort. Le grand Unamuno n'aurait pas mérité cette peine, lui, dont la foi tourmentée consistait précisément à *vouloir croire* (*querer creer*)...

Dans le chapitre sur les prélats et les prêtres, le texte énumère les qualités que doivent avoir ceux qui sont choisis comme évêques. Ils doivent l'emporter sur tous en bonté, n'avoir commis aucun péché mortel (comme homicide, assassinat, simonie, hérésie, etc...). Il faut que rien ne s'oppose à leur désignation comme par exemple le mariage ; qu'ils soient modérés dans le manger et dans le boire ; car ceux qui ont pour mission de prêcher la pauvreté et la passion de Notre Seigneur Jésus Christ ne doivent pas le faire avec des figures congestionnées par l'excès de victuailles et de boissons.

Il faut en outre qu'ils soient savants et chastes, avenants et hospitaliers, pleins de foi et non pas batailleurs ou avares. Il faut enfin qu'ils sachent bien ordonner leur maison, eux qui sont chargés d'ordonner la maison de Dieu.

Les prêtres doivent eux aussi se garder de tous péchés, des péchés mortels bien sûr, mais aussi des péchés appelés « moyens » par notre texte, comme l'adultère, le vol, le faux témoignage, le sacrilège et le parjure ; mais encore des péchés véniels comme la flatterie, la moquerie, l'excès de boisson ou de nourriture, le bavardage, l'absence de visites aux malades et aux prisonniers, etc...

Le mariage empêchait les prêtres d'être nommés évêques ou prélats.

Il ne faut pas cependant se leurrer sur les coutumes et la

vie du clergé du XIII[e] *si*ècle. Les mœurs ecclésiastiques étaient souvent relachées. L'historien Lafuente cite un document curieux à se sujet. En contradiction avec les lois que nous venons de citer, le roi Alphonse lui-même accordait aux prêtres de l'évêché de Salamanque le privilège d'instituer comme héritiers « tous leurs fils, toutes leurs filles, tous leurs petits-fils, toutes leurs petites-filles et tous ceux qui descendraient d'eux en droite ligne, aussi bien pour leurs biens meubles que leurs biens fonds ; et nous ordonnons et interdisons que personne n'ait l'audace de s'opposer à ce privilège ni pour le rendre nul ni pour le diminuer en rien... » [Lafuente, *H. de Esp.* I IV, p. 249-250].

Un tel privilège en dit long sur le large esprit de tolérance des prélats et des rois en ce qui concerne certains points de morale chez les ecclésiastiques où concubinage et mariage n'étaient point rares.

Mais revenons à notre recueil.

Une de ses lois nous apprend que les serfs ne peuvent être ordonnés prêtres et que, de leur côté, les femmes ne peuvent recevoir un ordre de prêtrise « Et ceci, dit le texte, parce que la femme ne peut prêcher, fut-elle abbesse, ni bénir, ni excommunier, ni absoudre, ni imposer pénitence, ni juger ; elle ne peut user d'aucun ordre de prêtrise, fût-elle bonne et sainte ».

Une autre loi assez curieuse nous apprend aussi qu'aucun religieux ne doit apprendre « la fisica » [c'est-à-dire la médecine] ni les lois [c'est-à-dire le droit] ; et ceci, dit l'auteur « parce qu'il y en avait certains qui, par tentation du diable, avaient le désir de laisser leur monastère et d'aller de par le monde pour vivre à leur guise ».

Les églises, au Moyen Age pouvaient servir de refuge à diverses personnes. C'est ainsi qu'un serf en butte aux mauvais traitements de son seigneur pouvait se réfugier dans une église. Les prêtres, nous dit la loi, ne doivent le lâcher que si le seigneur donne l'assurance qu'il ne lui sera fait aucun mal.

Une autre loi apporte une sérieuse restriction au privilège du refuge, car, dit-elle « ne peuvent trouver refuge dans une église les voleurs et détrousseurs de grand chemin, ceux qui

détruisent les récoltes et, bien sûr, les assassins, les traîtres, etc...

On sait qu'une vieille coutume établissait les sépultures autour des églises. Une loi nous en énumère assez naïvement les raisons : d'abord, dit-elle pour qu'elles soient plus près de Dieu ; pour que parents et amis, en venant à l'église, se souviennent de prier pour leurs défunts, pour les recommander plus spécialement au saint patron de l'église, enfin pour que les diables ne puissent pas s'approcher du corps des morts.

Tous les morts n'étaient pas admis dans ces cimetières, car, dit une loi, on ne doit y enterrer ni Maures, ni juifs, ni hérétiques, ni ceux qui sont excommuniés. De même en étaient exclus les voleurs et, chose surprenante, ceux, qui mouraient dans les tournois, car ces jeux étaient condamnés par l'Eglise.

La législation sur les dîmes comporte quelques particularités assez curieuses. Une première loi nous dit d'abord que personne n'en est exempt, ni les empereurs, ni les rois, ni les puissants de ce monde, en quelque manière que ce soit, ni les Maures ni les Juifs. Chacun doit donner le dixième de toutes ses richesses, même de ses essaims d'abeilles, ainsi que le dixième du miel et de la cire que l'on récolte.

Il y a cependant des privilègiés — si l'on peut dire, car il s'agit de malheureux — : ce sont les « lépreux de l'Eglise de Rome » (les lépreux catholiques) qui n'ont pas à donner la dîme de leurs vergers ni de leurs troupeaux, mais qui doivent la donner de leurs autres biens.

Quant aux Juifs et aux Maures, propriétaires de terres sur lesquelles ils vivent, ils sont soumis aux mêmes dîmes que les chrétiens.

Une dernière loi, assez curieuse elle aussi, stipule que quand on donne la dîme du grain, on ne doit pas au préalable en retirer la semence, car, dit le texte : « la semence, après qu'elle est semée, meurt, et c'est pourquoi elle n'appartient pas au semeur, elle est possession de Dieu qui la fait naître et croître et produire ».

Un dernier chapitre parle des pélerinages et des pélerins.

On appelait ces derniers « *romeros* », c'est-à-dire, à l'origine, ceux qui vont à Rome, et par la suite ceux qui font un

pélerinage quel qu'il soit. Ils doivent le faire fort dévotement, en se gardant de faire le mal et de faire du négoce. Ils doivent arriver de bonne heure à leur gîte et voyager en compagnie pour se mieux garder en cours de route.

On les doit honorer partout où ils passent et ne leur faire ni mal, ni tort, ni déshonneur... « C'est pourquoi, dit le législateur, nous ordonnons que les pélerins qui vont à Santiago, ainsi que leurs compagnes et leurs biens puissent aller et venir en toute sécurité à travers nos royaumes... qu'ils puissent acheter ce dont ils ont besoin et que personne n'ait l'audace de changer pour eux les mesures et les poids en usage... ».

Sages dispositions destinées à éviter bien des abus. Elles furent souvent très utiles : l'histoire des pélerinages nous en fournit maintes preuves.

DEUXIEME « PARTIDA »

Le pouvoir séculier

« Dans la seconde partie, dit le roi, nous traitons de ce qu'il convient de faire à l'égard des empereurs, des rois, des grands seigneurs, aussi bien en ce qui les concerne qu'en ce qui concerne les autres, afin qu'ils prospèrent, que leurs royaumes et leurs terres s'accroissent et soient gardés, et que leurs volontés selon le droit, s'accordent avec leurs vassaux et qu'ils agissent correctement » (Prologue).

Plusieurs chapitres de cette deuxième partie sont consacrés aux qualités que doit posséder le souverain idéal, ainsi qu'aux devoirs et obligations réciproques d'un roi et de ses sujets.

Le roi, nous dit-on, est le vicaire de Dieu dans son royaume. Il ne s'incline devant le pape qu'en matière de religion.

On énumère ensuite les nombreuses qualités qui doivent être les siennes. Et, ici, nous sommes bien obligés de penser qu'Alphonse en fut souvent dépourvu.

« Le roi, nous dit une loi, ne doit pas désirer dans son

cœur de vains honneurs ». Or, durant de longues années, le rêve du roi Alphonse ne fut-il pas d'être empereur ?

« Le roi ne doit pas désirer de grandes richesses » ; or Alphonse ne fut-il pas attaché à l'argent au point de devenir en quelque sorte faussaire ?

« Le roi, dit un autre texte, doit aimer et protéger sa femme ». Or, tel ne fut pas le comportement d'Alphonse envers sa femme, Dona Violante. Celle-ci fut, paraît-il une reine assez intrigante et jalouse, tyrannique, double et orgueilleuse... Son mari eut donc des excuses à lui être infidèle, et à avoir des maîtresses... Il n'y manqua pas !

D'autres lois nous disent que les rois doivent se garder de l'emportement, de la colère et de la haine, « car, ce qu'ils feraient, poussés par la fureur, ressemblerait plus à la vengeance qu'à la Justice ». Or Alphonse n'a-t-il pas agi sous l'empire de tels sentiments quand il a fait exécuter son propre frère et quand il a déshérité son fils Sanche ?

Hélas ! le roi Alphonse n'était qu'un homme ; et, comme nous tous, comme saint Paul, il ne faisait pas le bien qu'il voulait faire et faisait le mal qu'il voulait éviter.

Il n'en reste pas moins que, sur le plan idéal, ses lois sont sagement rédigées... telles les suivantes :

Le roi doit se garder de désirer faire quoique ce soit contre le droit.

Le roi doit avoir le souci d'apprendre à lire et d'apprendre des sciences tout ce qu'il pourra, afin de ne pas avoir à s'en remettre aux autres et de ne pas être leur esclave.

Le roi doit aimer ses fils.

Le roi doit aimer, honorer et protéger son peuple. Il doit le protéger d'abord contre le roi lui-même, qui ne devra rien faire d'injuste à son égard ; et puis, contre les puissants et les grands ; enfin contre les ennemis du dehors. Ainsi sera-t-il aimé de Dieu.

Ce sont là de bien sages et nobles prescriptions, dont la portée contraste avec la naïve minutie de certaines lois, en particulier de la loi dont l'intitulé prescrit « ce que les gouverneurs des fils des Rois doivent leur donner comme habitudes pour qu'ils soient avenants et propres ». Ils doivent, nous dit-on noir sur blanc, les habituer à manger et à boire pro-

prement : « qu'ils ne mettent pas dans la bouche une autre bouchée jusqu'à ce qu'ils aient mangé la première..., qu'ils ne prennent pas la bouchée avec les cinq doigts [car l'usage de la fourchette était inconnu], ...avec les cinq doigts afin qu'elle ne soit pas trop grande, qu'ils ne mangent pas goulûment comme des bêtes, mais comme des hommes, et lentement pour mieux mâcher... Et l'on doit leur faire laver les mains avant de manger, etc... ».

Règles de bienséance qui nous paraissent naturelles et... désuètes, mais qui avaient autrefois assez d'importance pour être consignées dans un recueil de lois !

Tout ce qui touche à la défense du royaume, aux devoirs du peuple à cet égard, à la protection du roi, à la défense des châteaux et à l'organisation guerrière... fait l'objet de nombreuses lois.

L'une d'entre elles traite de la chevalerie. On énumère les quatre vertus principales des chevaliers : sagesse, force, mesure, justice. L'on dit qui a pouvoir de faire les chevaliers et comment, et on décrit leurs armes...

Et ceci amène à aborder la question de la guerre. « Faire la guerre, dit le texte, est chose sur quoi doivent méditer fort ceux qui la veulent faire avant de la commencer, afin de la faire avec raison et avec droit ».

Plusieurs lois concernent les formations guerrières, les drapeaux et enseignes, ainsi que les engins de guerre : machines, arbalètes, arcs, lance-pierres, tours, béliers...

Elles traitent ensuite des sièges, des sorties, des coups de mains, razzias, embuscades, ...et même de la guerre sur mer.

Les lois les plus intéressantes, semble-t-il, sont celles qui concernent les réparations des dommages causés par la guerre.

On songe d'abord aux captifs, car, dit l'auteur : « Les hommes doivent naturellement se douloir de ceux des leurs qui tombent en captivité, au pouvoir de leurs ennemis parce qu'ils sont privés de la liberté, ce qui est le bien le plus précieux que les hommes peuvent avoir en ce monde ».

Le texte fait la nette distinction entre captifs et prisonniers. Les prisonniers sont faits au cours des luttes qui mettent aux prises des nations d'une même religion. Il y a captifs

lorsque les nations en lutte sont de religion différente. Leur sort est alors plus misérable, car ils sont ou tués, ou torturés, ou vendus ou encore séparés des autres membres de la famille capturés avec eux. Il faut donc s'intéresser à eux : les échanger ou les racheter.

Aux blessés, on donnera de l'argent selon la gravité de la blessure.

Aux mutilés graves, ayant subi par exemple la perte d'un œil, d'une main, d'un pied, on donnera une somme plus importante encore.

Pour les morts, on donnera à leurs héritiers une indemnisation plus considérable qui variera d'ailleurs selon la qualité du disparu.

Il n'est pas jusqu'aux pertes matérielles, récoltes ou bétail, etc..., qui n'aient été prévues, devançant ainsi de sept siècles ce que nous avons appelé dommages de guerre...

Mais il y avait mieux encore puisqu'était prévue la répartition des gains faits à la guerre. Ou bien ils étaient vendus au bénéfice de tous, ou bien ils étaient répartis, selon des barèmes soigneusement établis, entre rois, seigneurs, officiers, chevaliers et soldats.

La deuxième « *Partida* » se termine par un court chapitre sur les études, les maîtres et les étudiants.

Ce que l'on appelle « *Etude générale* » s'adresse à de nombreux étudiants et compte des maîtres ès arts pour la *Grammaire*, la *Logique*, la *Rhétorique*, l'*Arithmétique*, la *Géométrie* et l'*Astrologie*.

Quant à l'*Etude particulière*, elle est modeste et ne compte qu'un seul maître pour quelques étudiants.

Une loi nous montre avec quelle sollicitude en ces époques lointaines le législateur se penche sur le milieu où doivent vivre étudiants et maîtres.

« De bon air, et de belles avenues pour y accéder, doit posséder la ville où l'on veut établir les études ; et ceci afin que les maîtres qui enseignent et les étudiants qui apprennent, y vivent en parfaite santé et puissent s'y reposer et s'y distraire le soir après les fatigues de l'étude. La ville doit aussi être riche en pain et en vin, avoir de bonnes auberges où ils puissent demeurer et passer leur vie sans grande dépense ».

Ils ne doivent pas être exposés à l'inimitié des habitants, mais au contraire être honorés par eux...

« Aussi, ordonnons-nous que maîtres et étudiants et ceux qui viennent les visiter, et toutes choses qui leur appartiennent, soient en sûreté, soit qu'ils aillent au cours, soit qu'ils s'y trouvent, soit qu'ils aillent dans leurs terres... Et nous leur accordons cette protection sur toute l'étendue de notre royaume ».

La protection des études, l'honneur dû à la science, au savoir ne pouvaient pas être oubliés par le roi « Savant » et ses juristes. De nombreuses lois attestent qu'ils ne le furent pas.

TROISIEME « PARTIDA »

La justice

« Dans la troisième partie, dit le roi, nous traitons de la justice qui permet aux hommes de vivre en paix les uns avec les autres, et des choses qui sont nécessaires à cela, comme les juges, les procurateurs, les témoins, les enquêtes, et toutes les écritures, jugements, appels et servitudes » (Prologue).

Cette troisième partie est celle qui comprend le plus de lois : elle en compte 563. Faut-il en déduire que l'organisation de la justice est toujours chose fort complexe ? De toute façon, « C'est, nous dit notre texte, une des choses grâce à quoi le monde se maintient le mieux et le plus droitement ». Et la glose se poursuit affirmant que le souci de la justice est une vertu qui dure toujours chez les hommes justes. Car, si l'homme juste, du fait même de sa nature d'homme, risque sept fois par jour, de tomber dans l'erreur, le désir de justice est toujours ancré en lui.

Les juges doivent être soigneusement choisis, et une loi nous indique quels sont ceux qui ne peuvent l'être par suite d'empêchements qu'ils portent en eux-mêmes : tout d'abord, bien sûr, les hommes dont la cervelle est déréglée (*de mal*

seso) ; mais aussi — et pour cause — les muets, les sourds et les aveugles ; mais encore les hommes de mauvais renom, enfin les femmes, sauf en ce qui concerne les reines, les comtesses ou autres grandes dames qui se peuvent faire conseiller par des hommes avisés ; et en dernier lieu les serfs.

Les juges doivent veiller à ce que les parties ne puissent deviner leurs propres sentiments jusqu'à ce qu'ils aient prononcé leur sentence.

Devant eux ne peuvent être citées ni dames, ni damoiselles, ni autres femmes qui vivent honnêtement chez elles.

Quant au serment exigé des diverses parties, les chrétiens le prêteront en jurant sur les Evangiles ou sur la Croix avec les formules appropriées et références à Jésus-Christ.

Les juifs le prêteront à la Synagogue sur la Tora, selon des formules propres, et avec référence à l'Ancien Testament.

Les Maures le prêteront à la Mosquée, si elle existe, ou dans un tel lieu désigné par les juges avec formules particulières et références à Mahomet.

Le même soin qui préside au choix des juges, doit aussi présider au choix des témoins. Une loi énumère ceux qui ne peuvent l'être. Ce sont tout d'abord les hommes de mauvais renom, ou ceux qui ont tenté d'empoisonner ou de faire avorter, ceux qui violent les femmes, les traîtres, les fous, ceux qui fréquentent les tavernes, les entremetteurs... Et l'on y ajoute les gens pauvres et de vile extraction, alors que nous pensons aujourd'hui que pauvreté n'est pas vice.

A cette liste on joint — et nous ne saurions en être surpris — les gens d'une autre confession comme juifs et Maures, ainsi que les hérétiques.

On y joint encore — et c'est inattendu — les femmes qui s'habillent en homme, ce qui est chose abominable aux yeux de Dieu, nous dit en latin le commentateur de la loi... Les temps ont bien changé et nous ne pensons plus de nos jours que les femmes qui portent pantalon soient dignes d'être excommuniées...

Le sérieux et l'autorité de la justice pourraient être mis en doute si n'importe qui pouvait faire appel des sentences prononcées à son encontre. Seront donc exclus du droit d'appel, nous dit une loi, les voleurs, les forceurs de vierges ou de

religieuses, les faussaires d'or, d'argent, ou des sceaux du roi, les assassins, les traîtres... etc., la liste est fort longue.

Comme est fort longue la liste des lois qui réglementent la rédaction de toutes les pièces officielles de justice, depuis les lettres du roi et les écrits des notaires jusqu'à ceux qui concernent ventes et échanges, donations et prêts, locations et fermages, les contrats de travail, les baux, les partages, les promesses de mariage, les dots, etc...

Tout est réglementé : entrée en religion, émancipation, garde des orphelins, inventaires, testaments, que sais-je encore ? Tout semble avoir été prévu, et cela avec une minutie parfois naïve à nos yeux d'hommes du XX^{e} siècle.

C'est ainsi qu'un des derniers chapitres de cette troisième partie nous parle « des choses sur lesquelles l'homme peut avoir domination et comment il les peut gagner ».

Et une loi stipule que « l'air, les eaux de la pluie, la mer et son rivage sont à toutes les créatures ; quiconque peut s'en emparer ainsi que des richesses que l'on y trouve ».

Il en est de même pour les bêtes sauvages et les poissons que l'homme peut capturer ; de même pour les essaims d'abeilles et les gâteaux de miel, quand l'homme les a mis en ruches chez lui...

A notre époque de liberté et d'abondance, de tels textes nous paraissent à peine croyables : ils nous permettent de mesurer la simplicité de vie pour ne pas dire la misère de ces siècles lointains.

QUATRIEME « PARTIDA »

Le mariage, la famille, l'amitié

« Dans la quatrième partie, dit le roi, nous traitons des épousailles et de tout ce qui concerne le mariage, et des fils légitimes qui en naissent, et même des autres, de quelque manière que ce soit, et du pouvoir qu'ont les pères sur les fils et de l'obéissance que les fils leur doivent, et de leurs vassaux et de leurs fiefs » (Prologue).

Qui n'a été surpris de constater à quel âge précoce rois et empereurs mariaient autrefois leurs rejetons, le plus souvent pour des motifs politiques ?

C'étaient des errements légaux en Espagne où une loi des « *Partidas* » stipule que les futurs époux doivent avoir au moins sept ans pour que le mariage soit valable, mais ajoute que pour sa consommation l'homme (si l'on peut dire) doit avoir 14 ans au moins et la femme (si l'on peut dire aussi) 12 ans, c'est l'âge évidemment où l'on considère que l'un et l'autre sont nubiles...

Parmi les raisons qui peuvent empêcher les épousailles de devenir effectives, une loi énumère les suivantes : le désir d'entrer en religion, ou le fait qu'un des promis devient lépreux, ou contrefait, ou aveugle, ou défiguré (perte du nez par exemple).

D'autres lois stipulent que la parenté jusqu'au quatrième degré empêche le mariage, qu'un chrétien ne peut se marier avec une juive, une Mauresque, une hérétique, que les prêtres ne peuvent se marier... mais nous savons que le concubinage était fréquent.

De même sont interdits les mariages entre hommes libres et serfs. Si un homme libre épouse une serve, ou si un serf épouse une femme libre, en ignorance de cause, le mariage devient nul : ils doivent se séparer...

Une loi stipule encore que les parents ne peuvent marier leur fille en son absence ou si elle n'est pas d'accord.

Mais il faut bien dire qu'il y a eu à ce texte et durant des siècles de nombreux manquements : le principe était encore en discussion au XVIII[e] siècle puisqu'il fut porté à la scène par Moratin dans sa pièce bien connue : *Le oui des jeunes filles.*

A côté de cette loi, libérale pour les filles, il en était d'autres où s'affirmait le pouvoir des pères sur les fils. L'une d'elles établit que le père peut vendre ou mettre en gage son fils « pour raison de grande faim et de si grande pauvreté qu'on ne peut faire autrement », et que c'est la seule façon d'éviter la mort du père comme du fils.

Et le texte explicatif de la même loi ajoute cette chose horrible que si le père est assiégé dans un château fort et

qu'il soit pressé par la faim il « peut manger le fils plutôt que de livrer le château sans l'ordre de son seigneur ». Il est vrai que l'auteur des commentaires latins qui accompagnent les lois n'est pas d'accord et s'en rapporte au « Tu ne tueras pas » de l'Evangile. Il faut d'ailleurs voir dans une telle prescription la trace de lois barbares du haut Moyen Age, reprises par les compilateurs du roi Alphonse.

Une autre loi nous informe que le père peut demander au juge qu'on remette à son pouvoir un fils qui s'est échappé et ne veut plus lui obéir.

Il est cependant des cas où l'on ôte au père le pouvoir qu'il a sur son fils, par exemple si le père est indigne, s'il a été condamné ou bien si le fils a mérité et obtenu du roi certaines charges ou dignités.

D'autres textes nous apprennent sous une forme naïve qui fait leur charme que les parents doivent bien élever leurs enfants, car disent-ils, « si les bêtes qui n'ont pas de raison, aiment naturellement et élèvent leurs petits, à plus forte raison doivent le faire les hommes qui ont de l'entendement et du bon sens sur toutes choses ». Ils doivent « leur donner ce dont ils ont besoin, de quoi manger, de quoi boire, de quoi se vêtir, de quoi se chausser et toutes autres choses sans lesquelles les hommes ne peuvent vivre », et cela, bien entendu chacun doit le faire selon sa richesse.

Mais, ajoute une autre loi qui affirme par là la solidarité familiale « si par pauvreté les parents ne peuvent donner aux enfants ce qu'il leur faut, les ascendants, grands-parents et bisaïeuls doivent le faire ».

Bien d'autres lois, en particulier celles qui concernent les serfs et la servitude, mériteraient une mention.

Nous n'en mentionnerons qu'une, concernant les enfants qui sont abandonnés aux portes des églises ou autres lieux. Avec beaucoup de bon sens elle stipule que « les parents et les maîtres qui les ont abandonnés ne peuvent les demander après qu'ils ont été élevés par d'autres ». Sa simple application eût évité à notre époque, bien des affaires douloureuses d'adoption qui ont eu de profonds retentissements dans l'opinion publique.

La quatrième partie se termine par un intéressant cha-

pitre sur l'amitié. Ce chapitre doit sans doute beaucoup aux anciens, à Cicéron et à Saint Augustin, mais il est digne que l'on en résume l'essence.

L'amitié, nous dit l'auteur, est le sentiment qui pousse les hommes à s'aimer beaucoup. Sentiment qui dépasse l'amour et ne lui ressemble pas ; car l'amour peut ne provenir que d'un seul alors que l'amitié doit être le fait de deux personnes.

L'amitié est plus que la concorde car celle-ci peut exister sans amour ni amitié.

Si les hommes avaient entre eux une véritable amitié, dit Aristote, on n'aurait plus besoin de justice ni de juges.

L'amitié n'est durable qu'entre ceux qui ont entre eux la bonté.

L'homme doit aimer son ami autant qu'il s'aime lui-même, ou, mieux encore, autant qu'il devrait s'aimer lui-même. L'amitié d'Oreste et de Pylade est bien le type de l'amitié narfaite.

Ni la maladie, ni la pauvreté, ni tout autre malheur survenu à l'un des amis ne doit rompre l'amitié qui les lie ; bien au contraire elle doit s'affirmer à l'épreuve, plus qu'en tout autre circonstance si elle est une véritable amitié.

De tels passages — et ils ne sont pas rares dans cet immense corps de lois — donnent une chaleur humaine au recueil et le lecteur y est sensible, même s'il pense qu'ils n'expriment parfois que des truismes.

« CINQUIEME PARTIDA »

Les contrats, donations, ventes, achats...

« Dans la cinquième partie, dit le roi, nous traitons des contrats que les hommes font entre eux, ainsi que des emprunts, des donations, des achats et des ventes, des échanges, des loyers et des baux, des marchands, des marchés et des foires, des droits de passage, des obligations, des gages et des garanties, des payements, de tous les autres procès et conventions que les hommes font entre eux après accord des

deux parties ; et nous disons lesquels sont valables et lesquels ne le sont pas » (Prologue).

Une fois de plus, dans cette cinquième partie, nous trouvons des lois mettant sur le même rang serfs et bêtes de somme, et notre sensibilité en est remuée, même si les textes sont empreints de bonté ou de justice.

C'est ainsi que dans le chapitre des prêts, une loi ordonne que celui qui prend un serf ou un cheval en prêt, doit leur donner à manger tant qu'il l'aura ; à manger, dit-elle, et tout ce qui lui est nécessaire ainsi que les médecines appropriées s'il tombe malade.

Et dans le chapitre des ventes, un texte de loi précise qu'on peut vendre « le fruit d'une serve [enceinte], d'une jument [pleine] ou tout autre chose semblable, à condition d'en estimer combien en vaut le fruit...

Les hommes libres, par contre, sont protégés. Et l'on nous dit, dans le même chapitre, qu'un homme libre, un objet sacré ou sanctifié, tout comme un lieu public (fontaine, place ou rue) ne peuvent être vendus.

Il était également interdit à quiconque de vendre ni poisons, ni herbes qui puissent provoquer mort d'homme.

Et pour qu'on ne vît pas des profiteurs de guerre s'enrichir au détriment de son propre pays, une loi interdisait de vendre aux ennemis de la foi (Maures ou autres) des armes de bois ou de fer. Bien plus, tant que la guerre durait avec eux, il était interdit de leur vendre du blé, de l'avoine, du seigle, de l'huile ou autres aliments.

De tels négoces, profitables à l'ennemi, ont-ils pu être empêchés durant nos guerres modernes — mutatis mutandis — Qui pourrait répondre par l'affirmative ?

Ventes et achats doivent se faire en toute honnêteté. C'est pourquoi une loi ordonne que, si un vendeur a caché sciemment à un autre le défaut ou la méchanceté du serf qu'il lui a vendu (par exemple s'il est voleur), il doit reverser l'argent et reprendre le serf sinon le serf reste la possession de l'autre.

Il en est de même pour les chevaux, mules et autres bêtes dont on aurait caché les défauts.

Les foires au Moyen Age donnaient lieu à de nombreuses

transactions et attiraient d'innombrables marchands. Il convenait d'assurer leur sécurité. C'est l'objet d'une loi qui dit : « Nous ordonnons que tous ceux qui viendront aux foires de nos royaumes, aussi bien chrétiens que juifs, Maures ou autres..., qu'ils y viennent en sécurité pour leur corps, leurs avoirs, leurs marchandises, soit qu'ils voyagent sur mer et sur terre, soit qu'ils viennent à notre royaume, qu'ils y séjournent ou qu'ils en repartent... ».

Plusieurs lois sont consacrées aux objets que, pour des raisons pécuniaires, l'on est obligé de mettre en gage.

L'une d'elles décrète que les objets sacrés, les objets du culte, ainsi que les églises et monuments religieux ne peuvent être mis en gage.

Tout comme, dit une autre loi, les objets et instruments nécessaires à la culture des propriétés.

Et une troisième précise que personne ne peut affranchir son serf tant qu'il est en gage...

Mais voici un texte plus curieux encore. Les joailliers, dit-il, et autres maîtres ouvriers sont tenus de payer une indemnité pour les pierres précieuses ou autres marchandises qu'ils ont abimées par leur faute ou par leur manque de savoir.

Curieux aussi sont certains textes concernant les navires. C'est ainsi que la perte des marchandises qu'on jette à la mer à cause de la tempête doit être supportée par tous, armateurs, patrons et marins.

Il en est de même pour les dommages subis quand on coupe le mât à cause de la tempête.

Une loi fort sage ordonne qu'après un naufrage les épaves trouvées doivent être rendues à leurs propriétaires.

Quant aux pêcheurs d'épaves, qui font des signaux de feu la nuit pour que les navires s'écrasent contre les rochers, et cela afin de voler leur cargaison, ils doivent être sévèrement châtiés.

Il n'est pas jusqu'à ceux qui font de folles promesses et prennent des engagements inconsidérés qui ne soient soumis à la rigueur des lois. Car, nous dit un texte, un homme ne peut promettre une chose qui n'a jamais existé, qui n'est pas, ni ne sera, pas plus qu'une chose qu'il ne pourrait donner comme le soleil, la lune ou une montagne d'or.

Et parmi celles qui sont accessibles, il en est, comme les choses et objets sacrés qui ne peuvent être promises. Par ailleurs « aucun chrétien ne peut promettre à un juif, ni à un Maure, ni à personne qui ne soit de notre loi, de lui donner un autre chrétien, en son pouvoir comme esclave ».

Législation bien particulière, caractéristique d'une époque et révélatrice d'une civilisation encore bien fruste par certains aspects et heureusement dépassée !

SIXIEME « PARTIDA »

Les testaments, les héritages

« Dans la sixième Partie, dit le roi, nous traitons des testaments et des codicilles, des héritages, de la garde des orphelins et de ce qui leur appartient » (Prologue).

Cette sixième partie contient en son premier chapitre une de ces réflexions morales qui font le charme de cet énorme recueil de lois.

S'il est sage, nous dit ce texte, de faire le bien durant sa vie, il l'est encore plus de savoir à sa mort ordonner la distribution de ses biens.

Mais cela n'est pas permis à tout le monde. Certaines catégories d'hommes sont privées du droit de faire un testament, par exemple le muet ou le sourd de naissance ; il en est de même pour les condamnés à mort ou, pour les exilés ou encore pour ceux et celles qui sont entrés en religion.

Une loi autorise cependant les aveugles à faire un testament, sous certaines conditions.

En ce qui concerne les héritiers, un texte stipule que peuvent recueillir un héritage, l'empereur, l'impératrice, le roi, la reine, leurs conseils, les cités, les villes, enfin tout homme libre ou serf.

Mais sont privés de ce privilège les exilés, ou certains condamnés, en particulier ceux qui l'ont été comme hérétiques ou apostats.

Pour qu'un héritier légal puisse hériter, encore faut-il que

le testament ne soit pas annulé par des conditions qu'il n'est possible ni d'accomplir ni d'accepter. Et le texte donne trois exemples naïfs de ces conditions : Je te fais mon héritier si tu touches le ciel avec ta main, ou bien si tu donnes à telle église une montagne d'or, ou bien si tu ne donnes pas à manger à ton père... De telles conditions annulent le testament.

Il arrive aussi qu'un père deshérite son fils. Il y faut des raisons sérieuses que les lois énumèrent. Il faut par exemple que le fils ait frappé le père, qu'il l'ait deshonoré par sa conduite, ou bien qu'il soit devenu ...sorcier — chose assez inattendue — ou bien encore qu'il n'ait pas voulu racheter son père si celui-ci était captif.

Le père peut encore déshériter son fils si celui-ci veut se faire jongleur, métier peu considéré, ou si le fils devient juif, Maure ou hérétique, ce qui était évidemment fort grave !

La répartition de l'héritage entre plusieurs frères faisait l'objet d'une minutieuse réglementation.

C'est ainsi que le frère ne pourra partager avec ses frères les gains faits par lui à la guerre. Par ailleurs les dépenses faites par le père pour tenir son fils dans les écoles ou pour l'armer chevalier, ne devront pas être comptées en déduction dans la part du fils « Et ceci, nous dit le texte, parce que les chevaliers, quand ils prennent les armes, ou les autres qui apprennent les sciences, ne le font pas pour eux-mêmes, mais pour le profit commun des gens et de la terre où ils vivent ». On ne saurait mieux dire.

Terminons en rappelant quelques lois sur la tutelle des orphelins.

« Le père, nous dit l'une d'elles, peut par testament désigner un serf pour assurer la tutelle de ses enfants, mais par cela même le serf devient libre ».

Une autre loi enjoint à ceux qui ont la tutelle des orphelins de leur apprendre « les bonnes manières, à lire et à écrire, et ensuite ce qui conviendra le mieux à leur condition, à leur richesse, à leur pouvoir » ; ils doivent les protéger et leur fournir de quoi manger et se vêtir... Cette action de tutelle doit se poursuivre jusqu'à ce que les orphelins atteignent 14 ans pour les garçons et 12 ans pour les filles, c'est-à-dire l'âge

où la loi considère qu'ils deviennent nubiles et peuvent se marier.

Sages dispositions où l'on décèle tout le bon sens pratique de ces lointains législateurs.

SEPTIEME « PARTIDA »

Les méfaits des hommes, leurs châtiments

« Dans la septième partie, dit le roi, nous traitons des accusations et des trèves, des sauf-conduits, des défis, des trahisons, des faux témoignages, des vols, des incendies, des homicides, des adultères et de tous les autres méfaits, que font les hommes et des peines et des châtiments qu'ils méritent pour cela » (Prologue).

Cette septième et dernière partie est une des plus riches et variées du livre, aussi riche que toutes les méchancetés et crimes commis par les hommes, aussi variée que la gamme des châtiments qui sont proposés.

Et tout d'abord, en plus des criminels et des voleurs sont énumérés ceux qui « ont déshonneur » parmi les hommes. La liste en est longue ; ce sont : les entremetteurs et entremetteuses, les jongleurs et faiseurs de tours, qui chantent en public ou font les pitres pour de l'argent ; ceux qui combattent les bêtes sauvages pour de l'argent ou qui, pour le même motif, se battent entre eux ; les usuriers, les parjures, ceux qui font péché contre nature, etc...

Les faussaires ne sont pas les moindres. L'auteur d'un faux, que ce soit lettre, bulle ou privilège, celui qui reproduit faussement une monnaie ou le sceau du roi ou du pape mérite la mort. Et le notaire qui a écrit de sa main une fausse lettre aura sa main coupée.

Les faux monnayeurs, eux, sont condamnés au bûcher.

Les peines sont plus nuancées pour les homicides. Ils ne méritent pas la mort s'ils sont en cas de légitime défense ou pour tout autre motif valable : défense contre un voleur, un incendiaire, etc...

De même l'ivrogne qui tue bénéficie d'une certaine indulgence : il est exilé pour cinq ans.

Les médecins et chirurgiens qui, par leur incapacité, ont provoqué mort d'homme seront, eux aussi, exilés.

Mais si le médecin, ou le marchand d'épices, ont vendu du poison à un client, sachant que c'est pour un meurtre, ils mourront deshonorés et seront, nous dit le texte « livrés à des lions, à des chiens ou à d'autres bêtes sauvages qui les tueront ».

Peine de mort mérite aussi celui qui châtierait ou ferait châtier un homme libre ou un serf. Et la même peine est réservée aux serviteurs et serfs qui verraient leurs maîtres en danger de mort et ne les secourraient point.

Les voleurs, eux, doivent être simplement punis d'une amende (qui aura trois ou quatre fois la valeur du vol) ou bien ils doivent être fouettés en public. Mais on ne doit ni les tuer, ni leur couper un membre, sauf toutefois s'il s'agit de voleurs chevronnés de grand chemin ou, sur mer, de corsaires armés ou encore de voleurs d'églises et de choses saintes, car, alors, ils méritent la mort.

La législation concernant les dams et dommages causés à autrui comporte quelques lois particulièrement savoureuses et insoupçonnées à notre époque.

C'est ainsi que celui qui a chez lui un lion (mais oui, un lion !) ou un guépard, un léopard, un ours (ça dépend des goûts de chacun) ou encore un loup-cervier, une genette ou tout autre bête sauvage doit indemniser pour le mal qu'elles peuvent faire. Ne seront surpris, ni de cette énumération, ni de cette loi ceux qui savent qu'au Moyen Age il était fréquent de voir des bêtes fauves dans les demeures seigneuriales : un épisode bien connu de la chanson de geste du *Mio Cid* en fait foi.

Curieuse aussi la loi sur les enseignes des hôtelleries. « Les hôteliers, nous dit cette loi, ou d'autres personnes ont ont coutume de suspendre au dessus des portes de leurs maisons des enseignes pour qu'elles soient mieux connues, enseignes représentant un cheval, un lion, un chien ou autre chose semblable. Et parce que ces enseignes sont suspendues sur les rues par où passent les hommes, nous mandons que

ceux qui les y mettent les suspendent à des chaînes en fer, ou de tout autre sorte, de façon qu'elles ne puissent tomber ni faire du mal »... Et si l'on pense qu'elles sont dangereuses on peut les faire enlever sous peine d'amende en cas de refus.

Mais voici une loi plus curieuse encore. Elle concerne les barbiers et leur ordonne de « raser dans des lieux écartés, non sur les places et dans les rues, afin que ne puissent recevoir dommage ceux qu'ils rasent ».

L'adultère est sévèrement puni puisque la loi prévoit qu'un homme peut en tuer un autre qu'il surprend en délit d'adultère avec sa femme, — à moins toutefois qu'il s'agisse de son seigneur ou d'un homme honorable à qui il doit le respect, dans lequel cas il porte accusation contre lui pour lui faire offense.

Le père qui trouve sa fille mariée en délit d'adultère avec un homme, doit les tuer tous les deux ou n'en tuer aucun.

Mais voici une loi qui nous permet de parodier La Fontaine et de dire : Selon que vous serez puissants ou misérables, les jugements de cour vous feront... non pas blancs ou noirs, mais plus ou moins coupables. Une loi punit en effet différemment ceux qui détournent de leurs devoirs les religieuses, les filles vierges ou les veuves qui vivent honorablement chez elles.

Si ce sont des hommes honorables, ils perdent la moitié de leurs biens.

Si ce sont des hommes d'humble extraction, ils doivent être fouettés publiquement.

Enfin si ce sont des serfs ou des serviteurs complices, ils doivent être brûlés !...

En ce qui concerne entremetteurs et entremetteuses, les peines à leur encontre vont jusqu'à la mort quand il s'agit pour eux de vivre de la prostitution de femmes libres, et non de serves. C'est aussi la mort pour le mari qui vit de la prostitution de sa femme.

Quant aux devins, jeteurs de sorts, nécromanciers et autres trompeurs, une loi leur interdit de rester dans le royaume et d'user de leurs artifices.

Une autre loi interdit de « faire des images de cire ou de métal, et autres sorcelleries pour rendre amoureux les hommes et les femmes ou pour faire cesser leur amour. Nous dé-

tendons aussi, poursuit le texte, qu'une personne ne donne herbes ou breuvages à homme ou femme pour les rendre amoureux ; car il arrive souvent que ces breuvages amènent la mort de ceux qui les prennent ». Et dans ce cas, c'est la peine de mort pour le coupable.

Si les criminels, voleurs, hommes de mauvaise vie, etc..., obligent les législateurs d'Alphonse X à s'occuper longuement d'eux, il en est de même pour les juifs.

Les textes qui les concernent sont nombreux.

Et tout d'abord, que sont les juifs aux yeux de la loi ?

Ce sont, nous dit-on, des gens qui, ne croyant pas à Notre-Seigneur Jésus-Christ, ont été admis par les grands princes des chrétiens à vivre au milieu d'eux. Et on nous donne la raison pour laquelle l'Eglise, les empereurs, les rois et les princes ont souffert que les juifs vivent parmi les chrétiens. C'est afin « qu'ils y vivent comme en captivité pour toujours, afin que les hommes n'oublient jamais qu'ils sont les descendants de ceux qui ont crucifié Notre-Seigneur Jésus Christ ».

Il a fallu arriver à notre époque d'œcuménisme pour battre en brèche cette thèse qui inspira dans le passé tant de lois d'exception contre les juifs.

L'une d'elles établit que « les juifs ne doivent avoir aucun emploi ou dignité qui leur permette d'avoir pouvoir sur les chrétiens.

Une autre, si elle leur permet de conserver leurs synagogues, leur interdit de les agrandir.

Cependant la même loi fait montre d'un certain esprit de tolérance, de respect religieux et d'humanité quand elle ajoute « Et parce que la synagogue est une maison où l'homme loue le nom de Dieu, nous défendons à tout chrétien de la détruire ni d'en retirer quoi que ce soit ni d'y abriter des bêtes, ni d'y demeurer tant que les juifs y feront leurs prières selon leur loi ».

Pour que les juifs soient autorisés à vivre dans la communauté chrétienne, ils doivent y mener une vie tranquille. Cette cœxistence pacifique exige qu'ils s'abstiennent de toute action tendant à convertir les chrétiens au judaïsme et qu'ils ne profèrent pas d'injures contre le christianisme. Car de tels crimes méritent la peine de mort et la confiscation des biens.

Le détail des crimes commis par les juifs est d'ailleurs rappelé par un texte ainsi rédigé :

« Nous avons su qu'en certains endroits les juifs ont rappelé ou rappellent en forme de moquerie le jour du Vendredi Saint, passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'ils volent les enfants, et les mettent en croix ; et qu'ils font des images de cire et les crucifient quand ils ne peuvent pas avoir d'enfants. Nous ordonnons que si pareille chose se produisait dans notre royaume, et que l'on puisse mettre la main sur les coupables, qu'ils soient conduits devant le roi, lequel, après avoir appris la vérité, doit ordonner la mort de tous, pour aussi nombreux qu'ils soient ».

Par contre la loi est favorable aux juifs qui se feront chrétiens. Elle précise qu'ils ne doivent pas être persécutés, qu'ils doivent être honorés et avoir accès à tous les emplois et honneurs réservés aux chrétiens.

De fait les juifs convertis furent nombreux. Certains « *conversos* » (convertis) ou descendants de convertis occupèrent des postes importants dans l'administration royale, en particulier sous les Rois Catholiques ; d'autres furent élevés dans la hiérarchie catholique au rang d'évêque ou d'archevêque...

Mais s'il arrivait qu'un chrétien se fît juif, il devait subir le châtiment réservé à tout hérétique : la mort.

En réalité toute vie commune entre juifs et chrétiens était interdite. Le juif qui commettait un adultère avec une chrétienne devait mourir. Il ne pouvait y avoir de rapprochement entre gens des deux confessions.

Et pour éviter les maux qui pouvaient naître d'une confusion de religion une loi ordonnait aux juifs de porter un signe distinctif pour qu'on les reconnaisse.

On le voit, l'étoile jaune imposée aux juifs par les nazis d'Hitler avait des ancêtres...

La législation concernant les Maures est certes moins copieuse que pour les juifs.

Pour eux aussi il y avait possibilité de cœxistence pacifique. La première loi qui les concerne établit que les Maures doivent vivre parmi les chrétiens sans subir de tracasseries. Mais, ajoute la loi, ils doivent respecter notre foi.

D'autres textes précisent que les chrétiens doivent les

convertir par de bonnes paroles et non par la force ; et qu'ils doivent respecter les Maures qui se convertissent.

Par contre le chrétien qui devient Maure doit être privé de ses biens en faveur de ses fils ou de la caisse royale ; et, si on le prend il doit mourir.

Pour les hérétiques la législation est aussi nette, aussi sévère.

Après avoir constaté qu'il y a plusieurs sortes d'hérétiques, ceux qui ne suivent pas les croyances catholiques et ceux qui sont athées, l'auteur de la loi ajoute que tous sont dignes de mort.

Il est indiqué par ailleurs que l'hérétique ne peut avoir ni dignité, ni charge publique quelconque, et qu'il doit perdre celles qu'il avait déjà...

Un chapitre est consacré aux tortures que les auteurs du recueil semblent justifier en se référant aux anciens.

Les sages de l'Antiquité, disent-ils, ont tenu pour bon de torturer les hommes quand il n'y avait pas d'autre façon de savoir la vérité. Parmi les nombreuses façons de torturer, ils en retiennent principalement deux : les coups de fouet et la pendaison de l'homme par les bras en chargeant son dos et ses bras de choses pesantes.

Mais une deuxième loi limite le champ des victimes, car elle interdit de soumettre à la torture les personnes en dessous de 14 ans, ou bien les chevaliers, ou encore les docteurs en droit ou en d'autres savoirs, ainsi que les conseillers du roi et les femmes enceintes..., et ceci par respect pour le savoir, par respect pour la noblesse, par respect pour la petite créature qui doit naître.

De telles mesures font honneurs aux législateurs de ces lointaines époques et montrent qu'ils n'étaient pas insensibles à certaines considérations d'humanité que l'on retrouve encore dans le chapitre des sanctions.

Dans ce domaine, une de leurs lois écarte tout d'abord le procès d'intention en déclarant que personne ne doit recevoir de sanction pour une mauvaise pensée de son cœur qui n'a pas été mise à exécution.

Une autre loi énumère les sanctions possibles : il en est quatre dites majeures et trois mineures.

Les trois mineures sont : l'exil sans confiscation de biens.

ıa privation de la charge (par exemple pour les avocats, les notaires, etc) enfin le déhonneur public (en enduisant le corps du coupable de miel et en l'exposant publiquement aux mouches).

Et voici les quatre majeures : la peine de mort ou la perte d'un membre, les fers et les travaux forcés, l'exil avec privation des biens, la prison perpétuelle.

La gamme des sanctions est donc étendue. Elle pourrait l'être plus encore ; mais il en est que la loi interdit aux juges de prononcer contre quiconque. Il s'agit des sanctions qui défigureraient l'individu par exemple en le brûlant au fer chaud, en lui coupant le nez, en lui arrachant les yeux ou en lui faisant tout autre blessure semblable. Et tout ceci par respect humain et divin. « Parce que, dit le texte, Dieu a fait le visage de l'homme à son image ; et c'est pourquoi aucun juge ne doit le punir sur le visage et nous défendons qu'on le fasse. Car puisque Dieu a voulu honorer et ennoblir l'homme en le faisant à son image, il n'est pas bon qu'à cause des fautes et de la méchanceté des méchants, la figure du Seigneur soit enlaidie et mutilée ».

Pour le même motif la loi prévoit que la peine de mort peut être donnée avec une épée ou une dague, non avec une hache ou une faucille à moissonner. On peut brûler le coupable, le pendre, le livrer aux bêtes fauves, mais non le lapider, ou le crucifier ou le précipiter du haut d'une tour...

On ressent de l'horreur à l'évocation de telles sanctions même humanisées par des considérations religieuses. L'on a pu dire avec raison que « la thèse pénale des « *Partidas* » reflète le caractère grossier et sanguinaire de l'époque » (Lafuente), les législateurs étant partagés entre « leurs sentiments humanitaires et les pratiques pénales du siècle ».

Tout cela, hélas ! ne sera-t-il pas dépassé par les excès ultérieurs de l'Inquisition ?

CONCLUSION

Une œuvre admirable de législation

Il faut mettre un terme à ces longues considérations et conclure.

Les nombreux extraits des lois et commentaires que nous avons donnés de l'œuvre d'Alphonse le Savant ne forment qu'une très faible partie de cet immense recueil de lois. Ils permettent tout au moins de se rendre compte de l'intelligent et persévérant effort accompli par le souverain pour donner une unité légale à son pays, à l'aurore de son unité politique. Les « *Siete Partidas* » constituent un effort prodigieux d'uniformisation de la législation ecclésiastique et civile de l'Espagne d'alors.

Due à la collaboration de nombreux juristes, animée et supervisée par le roi Alphonse lui-même, cette œuvre englobe toutes les matières possibles. La sagesse politique du XIII[e] siècle s'y trouve résumée ; mais elle est remarquable également par les considérations morales qui accompagnent l'énoncé des lois et les éclairent. Remarquable aussi par le tableau des mœurs dont elle permet la reconstitution.

Oeuvre juridique énorme, elle a fourni l'essentiel de la jurisprudence autant en Espagne que dans les colonies espagnoles.

Si l'on ajoute que ce recueil de lois est un des premiers chefs d'œuvre de la prose espagnole du XIII[e] siècle, l'un des plus remarquables aussi, et qu'il a eu une très heureuse influence sur le développement de la langue espagnole, on comprend que cet ouvrage ait suscité de nombreuses études et qu'il mérite d'être plus connu qu'il ne l'est parfois...

Revenons au texte pour conclure. Notre conclusion sera celle que l'auteur lui-même donne de son œuvre après en avoir résumé les diverses parties :

« Ainsi, dit-il, s'accomplit la justice comme il se doit. Car de même que les bons méritent le bien et les récompenses pour leurs bonnes actions, de même les méchants doivent recevoir le châtiment pour leur méchanceté.

Quel que soit l'endroit que l'on veuille examiner on trouvera dans les sept parties de ce livre toutes les raisons parfaitement exposées pour pousser l'homme à aimer Dieu par la foi et par la croyance et de même pour pousser les hommes à s'aimer les uns les autres par la justice et par la vérité ».

Digne conclusion de l'œuvre admirable d'un grand roi qui fut en tout supérieur à son siècle !

Evolution de la Société Cévenole

DU 17e SIECLE A NOS JOURS

par M. Lucien FRAINAUD
Membre Résidant

Les Cévennes ne peuvent être oubliées dans les plans d'aménagement du territoire actuellement en préparation. Les Cévennes, en effet, ont un passé que le présent ne doit pas ignorer et dont l'avenir doit tenir compte. Elles ont été marquées depuis le 17e siècle par une évolution de caractère social qui, s'ajoutant aux crises politiques, économiques et religieuses, les unes et les autres étant souvent parfois intimement liées, explique le degré de sous-équipement qu'on y constate.

Un tableau brossé des Cévennes les montre telle que les siècles et les civilisations antérieures les ont bâties. « Une terre dont la vertu est d'avoir reçu un jour des hommes, leur surhumain travail et leur Foi ». C'est dans ce cadre que des générations se sont succédé, ont lutté, subissant les caprices de la nature et les drames de l'histoire.

La Société Cévenole se présente comme parfaitement hiérarchisée avant les événements du début du 18e siècle. De grandes familles, protestantes et catholiques, régnant d'une manière quelque peu féodale mais profondément humaine sur de grands domaines, hier terres d'église, constituant son soutien matériel et entretenant son climat spirituel. Terres cultivées avec intelligence, propriétés dont la structure n'avait rien du hasard mais répondait à une absolue nécessité dans un

pays où les choses comme les hommes ne doivent de se maintenir qu'à un équilibre et une harmonie toujours plus parfaite. Une exploitation dont Olivier de Serres avait, à cette époque, fixé les normes dans son « Théâtre de l'Agriculture » et dans laquelle la Sériculture et l'Elevage constituaient les disciplines vitales. La fin du 17e siècle et le 18e siècle ont, par la gravité des événements, bouleversé les Cévennes. De graves crises agricoles — chute des prix — hivers rigoureux — cultures détruites — et la Révocation de l'Edit de Nantes, ébranlent le pays. C'est une guerre fraticide qui ensanglante la région, voit le départ des grandes familles, leur dispersion et l'abandon de cette propriété qui sera alors donnée en fermage, morcelée, provoquant souvent l'appauvrissement, voire la ruine du propriétaire et du fermier. La Société Cévenole vit alors en autarcie se satisfaisant non sans peine d'un mode de vie précaire. La Sériciculture, après avoir contribué à maintenir une relative prospérité dans la première moitié du 19e siècle, s'effondre devant la concurrence des soies étrangères et la maladie du Bombyx : la Pébrine. Les filatures ferment et le marasme s'installe dans le pays, privé de cette élite qui dès le début des premières crises l'avait abandonné.

La Mine, pour ce qui concerne le secteur oriental des Cévennes, a durant trois quarts de siècle environ, assuré une reprise, entraînant cependant une immigration d'éléments étrangers au pays et à la communauté nationale qui ne fût pas sans perturber le mode de vie de cette société aux mœurs et traditions ancestrales. L'exode, aggravé par l'hécatombe de la guerre de 1914-1918 vide le pays.

La Société se désagrège devant le matérialisme d'une Economie de temps modernes qui ne veut aujourd'hui tenir compte de l'homme et de sa région que si l'un et l'autre sont facteurs de rentabilité. Il faut alors humaniser cette Economie si nous voulons sauver les Cévennes. Rappellons en concluant cette pensée d'Albert Schweitzer :

« L'homme éthique a le courage de se laisser taxer de sentimental — Toute vérité est un objet de raillerie jusqu'au moment où elle s'impose ».

Les Chenevières Saint-Gilloises

AU XVII^e SIECLE

par Mlle JEOLAS
Membre correspondant

Au XVII^e siècle, le Ribeyrès, plaine basse du Rhône dans la commune de Saint-Gilles possède des chènevières : assez loin de la ville, à Loubes, en bordure de la « palun », et, très près des murailles, « Sous Saint-Pierre », à l'Est, et dans l'ensemble « Saint-Jaulmes, le Rivet, les Fonts, sous Saint-Jean », à l'Ouest, au pied de la retombée de la Costière de Puech Ayrol.

Ces chênevières occupent des terres basses, alluviales, naturellement fertiles, très meublées. L'irrigation y est facile, grâce, soit à des sources ou des « lerons », soit à des fossés, canaux ou « vallats » tels le Touyre, égoût pérenne de la ville haute, ou la Garone, écoulement intermittent des eaux pluviales du plateau de Garons.

L'excellente qualité de la terre nécessaire à cette plante vorace nous est confirmée dans l'introduction du compoids de 1631 : « Les terres et canabières situées au Rivet et à Saint-Jaulmes ont été allivrées à raison de trois livres la saulmée, icelle saulmée composée de quatre cent dextres, chacun de dix-huit pans. « Or, dans la plaine pourtant fertile, les meilleures parcelles ne sont allivrées que pour une livre la saulmée.

Au Rivet, l'un des canaux d'écoulement temporaire porte

le nom de « carrières des Fouyttas », la rue des Batteurs. Sans doute le chanvre y était-il battu dès la récolte, afin d'en séparer les faisceaux ligneux avant le rouissage, qui pouvait avoir lieu sur les lieux-mêmes. L'écoulement des eaux est très lent, presque imperceptible, faute de pente. Les odeurs fétides se répandent hors de la ville.

Quatre vingt sept propriétaires sur trois cent cinquante sept possèdent des chênevières. Ils appartiennent à toutes les classes de la société médiévale, du grand bourgeois au tout petit propriétaire.

L'extrême morcellement et l'exiguité de ces parcelles sont frappants. A Loubes ou sous Saint-Pierre, cependant, les parcelles sont moins petites dans leur ensemble que certaines du Rivet. Certes, dans ce quartier, sept chênevières ont chacune environ deux mille mètres carrés, mais une quarantaine ont moins de huit cents mètres carrés. La plus exiguë a seulement vingt-cinq mètres carrés !

La filasse recueillie avait dû servir, au Moyen Age surtout, à la confection de cordages, aussi bien à usage maritime qu'à usage agricole. Une rue de la Courdarié, assez longue est encore attestée au compoids de 1631. Mais au XVII[e] siècle, seuls trois ou quatre cordiers exercent encore ce métier « en activité principale ».

Au XVIII[e] siècle, la superficie des chênevières diminue peu à peu. Déjà une partie des terres attenantes était occupée par de florissants jardins maraîchers. Si nous exceptons les surfaces bâties au XIX[e] et au XX[e] siècle, tout ce qui était autrefois chênevière est aujourd'hui occupé par des jardins maraîchers privés ou de rapport.

L'Église de St-Marcel-de Fontfouillouse

par M. l'Abbé de GIRARD de COEHORN

Membre correspondant

Monsieur l'Abbé de Girard de Coehorn, Curé-Doyen de Saint-André-de-Valborgne, correspondant de l'Académie, fit devant la Compagnie une communication sur l'église romane de Saint-Marcel-de-Fontfouillouse. Cette église se trouve dans les Cévennes à 8 kms de Saumane, sur le territoire de la petite commune des Plantiers (Canton de Saint-André-de-Valborgne). Bâtie au XII[e] siècle par une colonie agricole de moines bénédictins de Saint-Chaffre-du-Puy, venus du prieuré bénédictin de Saint-André-de-Vaborgne, elle a servi pendant des siècles d'église paroissiale aux habitants catholiques de la région. Dévastée et pillée lors des premières guerres de religion, incendiée par les camisards en 1702, restaurée en 1723, elle a perdu sa qualité d'église paroissiale lors du Concordat de 1802. Abandonnée, faute d'utilisation et d'entretien, elle est tombée en ruines. M. l'Abbé de Girard de Coehorn souhaite que cette église soit inscrite au Catalogue annexe des monuments d'intérêt historique du département afin de la préserver de la ruine totale.

Le Vicomte Bernard Aton IV

1074-1129

par André DUPONT
Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Montpellier

Introduction

Parmi les vicomtes de Nimes qui se succèdent depuis la fin du X[e] s. jusqu'à la fin du XII[e], Bernard Aton IV est certainement celui qui se détache avec le plus de relief et dont le principat paraît correspondre à l'apogée de la dynastie vicomtale. Il serait intéressant de pouvoir présenter le personnage et de fixer, dans un portrait initial, les traits de son allure extérieure et de son caractère. Mais aucun document ne permet de tenter cette esquisse. Les textes qui nous parlent de lui ne s'attardent ni sur l'homme, ni sur ses conceptions ou sa mentalité. La seule image que nous ayons de lui est une curieuse miniature renfermée dans le Liber Feudorum major, cartulaire royal conservé dans les archives de la Couronne d'Aragon (1). Elle représente Bernard Aton de Béziers et son épouse Cécile accordant la main d'une de leurs filles, Ermengarde, au futur comte de Roussillon, Gaufred III. L'arrière plan est composé d'une élégante colonnade à chapiteaux et à arcades, derrière laquelle on aperçoit des constructions et en particulier des tours de structures diverses. Bernard Aton est assis au centre ; il a les deux bras croisés sur sa poitrine et s'apprête à unir les mains des fiancés qui sont debout à sa

droite et à sa gauche. Son visage est plein, il a une barbe noire et des moustaches, des cheveux noirs, soigneusement peignés, avec raie au milieu. Sa physionomie, calme, est assez banale. La comtesse Cécile est assise à la droite de sa fille. Est-ce bien là un portrait du vicomte et peut-on dans ce sens accorder quelque crédit aux qualités réalistes du peintre ? On ne saurait le dire !

Dans tous les cas, la personnalité de Bernard Aton ne s'affirme qu'assez tardivement, si l'on tient compte à la fois de son extrême jeunesse au moment de la mort de son père et de l'influence profonde exercée sur lui par sa mère Ermengarde, énergique, ambitieuse, qui paraît tenir au pouvoir et qui saura s'en servir. En fait, jusqu'à sa mort, pendant près de 25 ans, elle inspirera et guidera la direction des affaires vicomtales (2).

Deux considérations peuvent déjà être retenues, capables, semble-t-il, de fixer l'esprit et l'orientation de la politique de Bernard Aton :

a) C'est tout d'abord la longue durée de ses fonctions, il exerce son principat de 1074 à 1129 ce qui correspond au dernier quart du XI[e] siècle et au premier tiers du XII[e]. Cet avantage offre à priori les éléments d'une continuité d'action alors qu'autour de lui les animateurs des principales dynasties seigneuriales avec lesquels il sera continuellement aux prises ont une existence beaucoup plus brève, qu'il s'agisse des comtes de Toulouse successivement représentés par Guillaume IV, Raymond IV de Saint-Gilles, Bertrand et Alfonse Jourdain, et des comtes de Barcelone Raymond Bérenger I[er], (+ 1076), Raymond Bérenger II, assassiné en 1082 et Raymond Bérenger III (+ 1130).

b) C'est ensuite l'importance et l'étendue des possessions vicomtales. Bernard Aton IV est le fils de Raymond Bernard, dit Trencavel, vicomte d'Albi et de Nimes et d'Ermengarde, fille de Pierre Raymond de la maison de Carcassonne. Or celle-ci, grâce à une succession particulièrement heureuse (3), peut hériter de biens considérables, représentés par les vicomtés de Carcassonne, du Razès, d'Agde et de Béziers (4). Bernard Aton, au moment de son avènement, se trouve donc à la tête de vastes domaines, situés au cœur du Languedoc et

qui, sans former un ensemble cohérent, s'étalent depuis les rives du Tarn jusqu'au couloir rhodanien, avec un nœud vital représenté par Carcassonne, le Razès, Béziers et Agde et, comme positions extrêmes, la vicomté d'Albi au nord-ouest, et la vicomté de Nimes, à l'est. On réalise sans peine la valeur de ses possessions d'ordre à la fois géographique, stratégique et économique.

Elles ne sont pas accrues par le mariage, en 1083, de Bernard Aton avec Cécile de Provence, fille du comte Bertrand, descendant lui-même de la branche cadette de Boson (5). Aux termes du contrat, dressé en 1083 (6), le comte Bertrand s'engage à verser à Ermengarde, sur une période de cinq années à partir de la Saint-Michel, pour la constitution de la dot de sa fille, cinq mille sols, dont 2.000 en argent comptant, 1.000 en bœufs et vaches et 2.000 en chevaux et mulets, avec sept de ses principaux vassaux pour servir de caution. Bertrand promet en outre d'en donner dix autres à la vicomtesse Ermengarde, le jour de la célébration des noces, contre l'assurance de la promesse qu'il lui fait de la laisser jouir de ses domaines. La dot est modeste, elle ne renferme pas de biens fonciers et elle comporte des garanties personnelles pour Ermengarde. Pour ces raisons, et pour d'autres que l'on aura l'occasion de soulîgner, la politique de Bernard Aton ne se développera pas en Provence, elle restera essentiellement languedocienne.

Cette remarque mérite d'être mise en relief car si Bernard Aton n'a pas de projets provençaux, ceux-ci seront l'objet de compétitions très vives entre les maisons de Toulouse et de Barcelone. On peut même affirmer que cette politique provençale sera la trame de leur action diplomatique et militaire dans le midi de la France.

a) Les vues du comte de Toulouse Guillaume IV (1060-1093) n'échappent à personne. Au lieu de s'orienter vers l'Aquitaine et les pays de la Garonne, ce qui eut paru normal, elles tendent à se développer vers l'est, en direction des régions rhodaniennes et de la Provence dont le marquisat, c'est-à-dire les terres sises au nord de la Durance, est intimement lié au patrimoine toulousain. Ce « programme » essentiellement méditerranéen, qui ne cesse de s'affirmer de la fin du XI[e] siècle au premier tiers du XIII[e] siècle, reste lourd de dangers pour les possessions vicomtales (7).

d) Aussi menaçants se révèlent les prétentions du comte de Barcelone auquel pour une raison de sécurité, les parents de Bernard Aton avaient inféodé, en 1067, leurs seigneuries de Carcassonne et du Razès. Au prix de ces liens de dépendance, ils se sont assurés une protection immédiate. Mais le comte Raymond Bérenger Ier, ainsi introduit sur la scène languedocienne, a voulu que son appui ne soit pas uniquement sanctionné par une simple suzeraineté. C'est pourquoi, par convention particulière, il s'est fait reconnaître sans réserve la ville de Carcassonne et ses faubourgs, ce qui lui assure dans le bassin de l'Aude une position stratégique de tout premier ordre (8). Depuis 1067, il s'est efforcé d'en faire le pivot de sa politique de pénétration au nord des Pyrénées.

Ces aspirations toulousaines et catalanes se trouvent donc normalement orientées vers le cœur du Languedoc, c'est-à-dire vers les domaines du vicomte Bernard Aton.

On ne saurait négliger, dans ce tour d'horizon, les projets du comte de Foix, descendant de Roger le Vieux, comte de Carcassonne qui, en vertu de clauses testamentaires rédigées par ce dernier, se sent en droit de contester à Ermengarde une partie de son héritage et de contrecarrer l'action de son fils (9).

Ainsi, par la force même des choses, le jeune vicomte est saisi dans ces remous qui ne sont pas strictement féodaux, au sens étroit du terme, mais qui révèlent déjà des desseins territoriaux et politiques dont on comprend fort bien le sens et qui mettent directement en cause les biens et les conceptions de Bernard Aton.

I. *Bernard Aton devant les prétentions toulousaines et catalanes* (1074-1101)

Au cours des premières années du principat de Bernard Aton, les possessions vicomtales ne sont cependant l'objet d'aucune menace immédiate. Les circonstances détournent d'elles, pour un temps, les convoitises des barons voisins.

a) Vers 1076, disparaît le comte de Barcelone Raymond Bérenger Ier dont les manœuvres n'avaient cessé d'inquieter Trencavel, père de Bernard Aton. Ses deux fils, Raymond Bérenger II et Bérenger Raymond, se partagent son héritage, y

compris les droits dont disposait leur père sur Carcassonne et ce partage est la source d'inévitables dissensions (10). La crise, ainsi ouverte, s'exaspère par l'assassinat, vers 1082, de Raymond Bérenger II qui ne laisse qu'un très jeune fils, pris en tutelle par son oncle, tandis que sa mère Mathilde épouse, en secondes noces, le vicomte de Narbonne Aimeri. Ce dernier se trouve lui aussi prêt à agir dans le Midi (11).

b) Au même moment, les projets toulousains sont, eux aussi, contenus par des difficultés successorales. Par suite de la politique de partage appliquée chez eux depuis les premières années du Xème siècle, le patrimoine comtal avait été réparti en deux lots : possessions toulousaines proprement dites, réservées à la branche aînée, possessions rouerguates réservées à la branche cadette, avec quelques domaines indivis dans le midi méditerranéen. Or en 1066, la représentante toulousaine de la branche de Rouergue, Berthe, mariée au comte d'Auvergne Robert, est morte sans laisser de descendance. Le comte de Toulouse Guillaume IV, s'est alors préoccupé de reconstituer à son profit l'unité domaniale et d'enlever à Robert les biens dont celui-ci ne voulait pas se dessaisir. La lutte contre le comte d'Auvergne est conduite par Raymond de Saint-Gilles, frère de Guillaume IV, qui, vers 1079, triomphe de son adversaire et réussit à réunir en un bloc le fonds patrimonial (12). Cette reconstitution de l'unité domaniale n'entraîne pas de rivalité entre les deux frères. Guillaume IV reste le comte de Toulouse par excellence, mais son action s'exerce surtout en Languedoc occidental tandis que Raymond de Saint-Gilles dispose d'une sorte de pouvoir suzerain sur le Rouergue et le Languedoc oriental. Tous deux ont le bon sens d'associer leurs intérêts jusqu'au jour où Raymond de Saint-Gilles, devenu Raymond IV, assumera seul la direction de l'ensemble des domaines comtaux (1093) (13).

Au milieu de ces conjonctures souvent complexes, qui limitent pour un temps l'extériorisation des principaux barons du Midi, Bernard Aton IV et sa mère Ermengarde se préoccupent de mieux asseoir leur pouvoir. Il s'agit, mais cela n'a rien d'original, de réduire, dans les limites de leurs domaines, les agitations locales suscitées par la minorité du vicomte, en particulier l'esprit frondeur des *milites* toujours prêts à rendre plus lâches vis-à-vis de leur suzerain leurs obligations mi-

ıitaires ; de contenir ou de déjouer les intrigues des vicomtes de Narbonne ; de limiter les agissements de l'archevêque de Narbonne Pierre-Bérenger ou les incessantes réclamations des comtes de Foix (14). Mais Ermengarde qui a le sens des réalités et des intérêts majeurs de sa maison, paraît guidée par deux préoccupations :

a) Raffermir, d'une part, sa situation dans les pays de l'Aude et annuler les conventions de 1067 qui reconnaissent au comte de Barcelone une suzeraineté sur Carcassonne et le Razès, ainsi qu'une main mise directe sur la Cité ;

b) Contenir aussi, par un rapprochement avec Toulouse, les ambitions catalanes vers le Midi méditerranéen (15). Manœuvre défensive sans doute, qui n'est peut-être pas dans la tradition des Trencavels, toujours défiants vis-à-vis de la dynastie raymondine, mais que peuvent justifier les circonstances. Ces contacts avec Toulouse nous paraissent mis en évidence par un acte des environs de 1077 aux termes duquel le comte Raymond promet sa protection à Ermengarde et à Bernard Aton son fils contre l'archevêque de Narbonne Pierre Bérenger et les vicomtes de Narbonne, et leur donne en otage comme gage de sa foi, neuf de ses vassaux parmi lesquels figurent Guillaume de Sabran et Pierre Rostaing (16).

Assurée des sentiments de Toulouse, Ermengarde peut agir du côté de Carcassonne où l'assassinat du comte de Barcelone Raymond-Bérenger III, en 1082, est suivie de graves perturbations. D'après les données d'une enquête conduite aux environs de 1170, des chevaliers, établis dans les environs de Carcassonne, auraient assiégé la ville avec le dessein de s'en emparer. Les habitants, menacés dans leurs personnes et leurs biens, auraient été sur le point de se rendre, lorsque le vicomte Bernard-Aton se serait offert comme leur protecteur et se serait engagé à les défendre, avec promesse solennelle de rendre la ville et le comté de Carcassonne au seigneur légitime, Raymond-Bérenger III, fils de Bérenger II, dès que celui-ci serait parvenu à l'âge de majorité et aurait été fait chevalier. Ces propositions une fois acceptées par les citadins, Bernard Aton serait entré dans la ville, en aurait solidement occupé les défenses, et aurait ainsi mis fin à la crise (17).

Comment faut-il interpréter ce document ? La révolte des *milites* aurait-elle été réelle ou aurait-elle été provoquée par

Bernard Aton (ou plutôt par Ermengarde) pour s'imposer sur Carcassonne. La seconde hypothèse nous paraît très vraisemblable. Dans tous les cas, il est un fait, c'est qu'à la suite de ces évènements, Ermengarde et Bernard Aton s'efforcent d'étendre leur influence sur le Carcassès et les régions voisines :

a) d'une part, ils exigent et obtiennent des seigneurs locaux la prestation du serment de fidélité et l'engagement de ne dresser contre eux aucun de leurs ouvrages de défense : châteaux, forteresses, tours, etc. (18) ;

b) d'autre part, et particulièrement entre 1085 et 1091, ils multiplient les donations en faveur des établissements religieux : monastères de La Grasse, de Saint-Polycarpe, de Sainte-Foy de Conques, église de Sainte-Cécile d'Albi. La cathédrale de Carcassonne bénéficie également de leurs libéralités et ils se préoccupent même de l'établissement, en son sein, de chanoines réguliers (19).

Leurs intentions paraissent évidentes. Il s'agit, croyons nous, de bien asseoir leur suzeraineté sur Carcassonne et de créer un climat favorable à l'annulation, en temps utile, de l'engagement de restitution qu'ils avaient pris en faveur de Raymond Bérenger III. Ces préoccupations nous laissent supposer que Bernard Aton n'est pas intervenu en Espagne pour soutenir Alphonse VI dans sa lutte contre les Musulmans et qu'il ne s'est pas joint aux contingents chrétiens ayant pris effectivement part aux opérations (20). D'ailleurs quand, en 1093, Raymond Bérenger III devenu majeur, revendique cette restitution, Bernard Aton fait la sourde oreille, « *maluit esse parjurus quam reddere comitatum sicut ei juraverat* » (21). Le comte de Barcelone, pour l'instant tout au moins, ne relève pas le défi !

Les ambitions catalanes sont ainsi contenues, mais voici que paraît s'affermir la puissance toulousaine. Raymond de Saint-Gilles, devenu Raymond IV, a pu réunir sous sa seule autorité toutes les possessions comtales et la triple intitulation qu'il se donne dans ses diplômes de *Comes Tolose, dux Narbone, marchio Provincie,* n'a pas uniquement une signification féodale. A notre avis, elle traduit des aspirations très vastes et le désir de réunir étroitement entre eux tous ces domaines, de les souder par des institutions communes et de constituer ainsi un véritable état méditerranéen, depuis les

confins de l'Aquitaine jusqu'au contact des Alpes, dans lequel les principaux feudataires seront soumis à la subordination directe du représentant de la dynastie raymondine. Mais ce plan, ambitieux mais réaliste, qui aurait ruiné les aspirations de Bernard Aton, se trouve ajourné par la participation du comte Raymond à la première croisade, dont il a failli être le guide, et par l'engagement qu'il prend, en 1096, à la veille de son départ pour l'Orient, de mettre désormais son épée au service de la chrétienté et ne jamais revenir dans ses terres languedociennes (22). Le doyen A. Fliche a vu en lui le type du chevalier chrétien ! C'est une qualité qu'il faut lui reconnaître, bien qu'après la prise de Jérusalem, à laquelle il avait pris une part active, il se soit, lui aussi, laissé gagner par des préoccupations féodales et qu'il ait songé à la création d'un état latin, le Comté de Tripoli, dont il ne verra pas la réalisation, puisqu'il mourra en 1105 sous les murs de la place ! (23).

Quoiqu'il en soit, son départ pour la Terre Sainte en 1096, laisse à Bernard Aton les moyens de développer en Languedoc une politique personnelle, fondée sans doute sur un plan d'unification de ses propres états. Mais ses initiatives, dans la mesure où leur réalisation est amorcée, sont contrariées par l'intervention inattendue du duc d'Aquitaine Guillaume IX marié à Philippa, fille du comte de Toulouse Guillaume IV et nièce de Raymond IV (24). En 1098, le duc d'Aquitaine envahit le Toulousain pour soutenir les droits de sa femme sur les possessions comtales de Toulouse, dont le comte Raymond, frère de Guillaume IV, avait entièrement disposé et dont il avait confié la garde à son fils Bertrand. Toulouse est occupée *manu militari*, et, d'après le témoignage de l'evêque de Cahors Geraud, l'intention du duc d'Aquitaine est de mettre la main sur l'ensemble des « honneurs » du comte Raymond. Dès le mois de Juillet 1098, le nouveau suzerain qui se dit comte de Poitiers et de Toulouse et sa femme Philippa confirment à l'abbaye de Saint-Sernin les privilèges qui lui avaient été reconnus par le pape Urbain II au concile de Nimes de 1096 et lui concèdent d'autres avantages (25). L'acte est signé et confirmé en présence de Bernard Aton vicomte de Béziers et du vicomte de Toulouse Adémar qui figurent, tous deux, parmi les premiers témoins (26).

Faut-il voir dans ce geste assez inattendu de Bernard

Aton un ralliement au duc d'Aquitaine et un abandon de la cause toulousaine ? Faut-il au contraire penser que Bernard Aton s'est rapproché de Guillaume IX pour prévenir une invasion de ses propres domaines ? Nous avons une tendance à nous rallier à cette seconde hypothèse, bien que les vues de Guillaume IX, soient, pour l'instant tout au moins, limitées au comté de Toulouse. On ne comprendrait pas d'ailleurs les raisons d'une plus grande extension vers l'est. Cette occupation est du reste brève puisqu'en 1100 le duc d'Aquitaine, ayant à son tour fait vœu de croisade, remet Toulouse, au comte Bertrand, fils de Raymond IV, et gagne l'Orient (27).

Ainsi, jusqu'au début du XII[e] siècle, Bernard Aton reste étroitement mêlé à la politique languedocienne, préoccupé avant tout, moins de « remembrer » ses possessions et de les souder plus étroitement entre elles par une politique de conquêtes que d'en assurer la protection devant les prétentions toulousaines et catalanes. Lui-même, jusqu'à cette date, a été constamment guidé, conseillé et soutenu par sa mère Ermengarde, qui n'est jamais restée au second plan et dont le nom, dans les diplômes officiels, est toujours associé à celui de son fils. Elle a contribué avec beaucoup de continuité au maintien de l'autorité de Bernard Aton sur l'ensemble de ses domaines en se préoccupant à la fois de briser les réactions des petits vassaux et d'assurer l'exercice régulier de sa souveraineté.

Vis-à-vis de Nimes, cette attitude est très caractéristique. Cette seigneurie n'a peut-être pas, jusqu'alors, joué un rôle de premier plan dans la politique vicomtale, mais elle n'a jamais été négligée, bien au contraire. Ermengarde est très attachée à Nimes et au château des Arènes qui est le centre de l'administration vicomtale, ainsi qu'une de ses résidences, peut-être celle qu'elle préfère ; le palais est aménagé dans la section orientale de l'ancien amphitéâtre, lui-même occupé par une garnison, les *milites castri arenarum*. Ces représentants d'une petite noblesse tiennent en fief du vicomte certaines parties des fortifications urbaines (tour, porte, fraction de remparts) et sont tenus, vis-à-vis de leur suzerain, à des obligations militaires (service de guet, de garde, service d'ost, etc). Le suzerain lui-même s'appuie, pour la marche de la cité, sur un viguier, chargé, sous son contrôle, de la gestion

des affaires municipales et de la justice, avec peut-être le concours d'un certain nombre de *probi homines*. Le rôle de la vicomté de Nimes, dans l'ensemble des domaines vicomtaux, reste très marqué et son influence politique et économique ne fait alors aucun doute (28).

C'est à Nimes, en particulier, que se tient en 1096, à l'occasion de l'organisation de la première croisade, un grand Concile présidé par le pape Urbain II en présence de nombreux prélats et du comte de Toulouse Raymond IV de Saint Gilles qui avait été d'ailleurs pressenti pour prendre la direction de l'expédition, aux côtés du légat pontifical, l'évêque du Puy, Adhémar de Monteil (29). Le comte Raymond qui a déjà fait vœu de croisade, épouse solennellement l'Eglise cathédrale, dont la consécration coïncide avec le jour d'ouverture du Concile, et lui assigne en dot le domaine de Font-couverte, sur le Vistre, avec ses dépendances (30). On conçoit sans peine les effets de ces évènements dans la vie de la cité et dans le rayonnement de la vicomté.

A Béziers, l'autorité vicomtale s'exerce par l'intermédiaire d'un bayle et de viguiers ; Ermengarde applique les mêmes formules de pouvoir, avec quelquefois une absence de ménagements à l'égard de l'épiscopat. C'est ainsi qu'en 1096, l'évêque de Béziers Matfred se plaint de ce que la vicomtesse perçoit à son préjudice les droits féodaux du bourg de Saint Nazaire, le poivre, la cannelle, les peaux d'agneaux donnés par les Juifs le jour de Noël et occupe les châteaux de Noizas et de Morèze, près Clermont l'Hérault. Elle manifeste incontestablement beaucoup moins de souplesse que Raymond IV de Saint Gilles, comte de Toulouse, qui quelques années plus tôt, en 1084, avait abandonné publiquement à l'église de Béziers et à l'évêque Matfred, le droit qu'il avait de s'approprier la dépouille des évêques de cette ville après leur décès. Et l'évêque, en gage de gratitude, lui avait fait don d'un cheval d'une valeur de 200 sous melgoriens, « *unum caballum optimum* » dit le texte (31).

L'attitude d'Ermengarde et de Bernard Aton s'inspire des mêmes principes vis-à-vis de la vicomté d'Agde, avec cependant une différence plus marquée à l'égard de l'évêque auquel vers 1101, Bernard Aton garantit son amitié et sa protection.

Mais il est certain que l'attention toute particulière d'Ermengarde et de son fils se porte essentiellement sur le Carcassonnais et sur la cité de Carcassonne qui apparait alors comme une position stratégique de tout premier ordre permettant de contrôler et de contenir les actions éventuelles des comtes de Toulouse et de Barcelone (32). Il faut reconnaître que les manœuvres de Bernard Aton n'ont manqué ni d'habileté, ni d'opportunisme et que le jeu de bascule pratiqué, sans trop de scrupules, vis-à-vis de ses deux adversaires, s'est traduit par des résultats assez favorables puisqu'il lui a permis de conserver intacts tous les éléments de son patrimoine. Mais jusqu'au début du XII[e] siècle il est resté guidé et conseillé par sa mère Ermengarde, dont le décès parait se situer dans la seconde moitié de l'année 1101.

II. *Bernard Aton IV et la Croisade* 1101-1119

Bernard Aton et la 1[re] *Croisade* (1101-1105)

Tout laisse donc supposer que Bernard Aton ne participera pas aux expéditions lointaines et restera attaché au Midi au moment où ceux qui pourraient contrarier ses projets en sont eux-mêmes éloignés. Or voici qu'en 1101 au moment où la prise de Jérusalem est réalisée, où quelques états latins ont pris corps (Comté d'Edesse, Principauté d'Antioche, Royaume de Jérusalem), où le comte de Toulouse Raymond IV, malgré déceptions et illusions, se refuse à revenir en Europe et se prépare à occuper l'émirat de Tripoli, Bernard Aton IV est prêt à gagner la Terre Sainte (33). La décision prise par lui nous est connue par les préambules de deux chartes de donations : la première, en faveur de l'abbaye de La Grasse, est rédigée le 22 Juin 1101, au moment où le vicomte est en position de départ, « *positus in itinere Sancti Sepulchri* » ; l'autre, en faveur de l'abbaye de Saint-Guilhem-du-Désert, est rédigée le 31 Août 1101 peut-être au cours du déplacement du vicomte vers le point de concentration de ses forces « *accipiens Jerosolymitanum iter* ». Soulignons au passage les caractères de ces formules qui sont celles ordinairement employées par les pélerins. Nous ignorons de quel endroit il est

parti, quel a été son itinéraire et de quelles forces il a pu disposer, mais nous le retrouvons dans les rangs de l'armée de Raymond IV de Saint Gilles qui, après s'être emparé des places de Tortose et de Gibelet, conduit le siège de Tripoli. Cette indication nous est fournie par un acte du 17 Janvier 1103 aux termes duquel le comte de Toulouse donne à l'abbaye Saint Victor de Marseille la moitié de la ville de Gibelet. L'acte a été rédigé dans la forteresse de Mont Pelerin que Raymond IV avait fait construire pour assurer plus efficacement le blocus de Tripoli, « *in castello quod appellatur Mons Peregrinus et est ante portam Tripolensem constitutum* ». Le donateur déclare qu'il a agi sur les conseils de vénérables compagnons d'armes qui l'escortaient toujours, « *venerabilibus comilitonibus meis consulentibus* », parmi lesquels figurent Guillaume, comte d'Auvergne, Bernard Aton vicomte de Béziers, Aicard de Marseille, et Bérenger de Narbonne, et leurs noms se retrouvent parmi les signataires de l'acte (35). Ce sont certainement les principaux compagnons d'armes du comte de Toulouse, ceux qui constituent peut-être son Etat-Major et qui, vivant dans son entourage immédiat, sont certainement associés à ses projets militaires, techniques et administratifs. Le rôle joué personnellement par Bernard Aton ne nous est pas connu ; il a certainement participé aux opérations sous les murs de Tripoli jusqu'en 1105, date à laquelle est mort le comte Raymond IV, sans avoir pu s'emparer de la place. Et tandis que le siège se poursuit sous la direction de son neveu Guillaume Jourdain, comte de Cerdagne, Bernard Aton regagne ses terres languedociennes. Raisons de ce départ ? Peut-être les désillusions éprouvées, peut-être aussi l'impression de ne pouvoir obtenir les satisfactions territoriales que Raymond IV lui avait fait sans doute espérer en cas de succès ! Dans tous les cas, il est de retour à la fin de l'année 1105 puisque le 27 Novembre de cette même année, il fixe les clauses du contrat de mariage entre l'une de ses filles Matheline et un baron du Biterrois, nommé Arnaud (36)

Difficultés internes (1105-1118)

Au cours de cette longue absence, de près de cinq ans, le statut du Midi n'a pas subi de modifications. Mais les re-

vendications de Raymond Bérenger III comte de Barcelone sur Carcassonne restent toujours vives, Bernard Aton n'ayant jamais consenti à tenir la promesse un peu imprudente qu'il avait faite quelques années plus tôt. Contrairement aux données de quelques historiens espagnols, il ne semble pas que le comte de Barcelone ait réagi par la force. Il semble au contraire avoir exploité le mécontentement des habitants, provoqué par l'excessive rudesse de l'administration vicomtale, pour nouer des intelligences avec eux et les entraîner à chasser de la ville son adversaire. Bernard Aton, désireux de reconquérir le terrain perdu, se hâte d'implorer la protection du comte de Toulouse Bertrand auquel il renouvelle l'hommage et, assuré de son concours, vient investir Carcassonne. Comme les assiégés ne sont pas secourus par Raymond Bérenger III alors engagé en Espagne dans des opérations contre les Sarrasins, ils doivent capituler après avoir obtenu du vicomte l'assurance qu'ils ne souffriront aucun dommage, et lui prêtent le serment de fidélité (37). Mais ces garanties sont violées par le fils même de Bernard Aton, Roger qui, au mépris de la parole donnée, fait arrêter les principaux animateurs de la révolte et les fait chasser de la ville après leur avoir infligé d'atroces mutilations faciales (yeux crevés, nez arrachés, etc) (38).

L'impossibilité où se trouve alors le comte de Barcelone d'intervenir, permet seule à Bernard Aton de se maintenir dans la Cité, sans que sa popularité en soit accrue !

Le danger barcelonais devient d'ailleurs beaucoup plus lourd, à partir de 1112, à la suite du mariage du comte Raymond Bérenger III avec Douce de Provence, unique héritière du comte de Provence (39). Cette union suscite au comte de Barcelone l'idée de réalisation d'un vaste état hispano-provençal depuis ses propres domaines catalans jusque sur la rive gauche du Rhône, ce qui laisse supposer le désir d'établir au moins une suzenaineté effective sur le Languedoc méditerranéen. Aussi son intention est-elle de reprendre sans retard son action sur Carcassonne. Dès le printemps de 1112, il accroît ses préparatifs militaires et s'assure le concours du vicomte de Narbonne Aimeri II qui, moyennant la cession de quelques fiefs, abandonne la cause de Bernard Aton (40).

De son côté, Bernard Aton, pour ne pas rester isolé, solli-

cite l'appui du roi d'Aragon Alfonse Ier, à qui il donne en alleu la ville et le pays de Razès qu'il reçoit ensuite de lui en fief. Alfonse Ier s'engage à le soutenir financièrement et militairement, dans le cas où il serait attaqué et Bernard Aton lui prête le serment de fidélité envers et contre tous, à l'exception du comte de Toulouse et de Rouergue ! Le vicomte a l'habileté ou la prudence de ne pas dresser contre lui le représentant de la dynastie raymondine (41).

C'est dans ces circonstances que Raymond Bérenger prend l'initiative des opérations. En mai 1112, il franchit les Pyrénées et marche sur Carcassonne. Mais le conflit est suspendu grâce à la médiation de l'archevêque de Narbonne Richard. Le compromis alors adopté assure aux parties des satisfactions suffisantes pour que le comte de Barcelone renonce provisoirement à son dessein ! (42). Cette renonciation est compensée par la suzeraineté reconnue au comte de Barcelone par le vicomte sur douze châteaux répartis dans ses divers domaines dont, dans le diocèse de Nimes, ceux du Caylar et de Calvisson !

Mais voici qu'au moment où s'apaisent les prétentions catalanes, se précisent celles du duc d'Aquitaine Guillaume IX, revenu de Terre Sainte vers 1102. Le duc profite de l'extrême jeunesse du comte Alfonse Jourdain et des dissentions qui éprouvent la ville de Toulouse pour l'occuper, tandis qu'Alfonse Jourdain doit se réfugier dans ses territoires rhodaniens. En l'occurrence Bernard Aton juge de bonne politique de se rapprocher du vainqueur, comme il l'avait fait en 1098. C'est le sens de l'hommage qu'il prête à Philippa, femme du duc d'Aquitaine, vers 1114. Ce serment, qui dans le texte est désigné sous les nom de *concordia* et de *sacramentum*, est passé à Toulouse en présence de nombreux prélats et barons (43).

Bernard Aton et la Croisade en Espagne (1118-1119)

Si Bernard Aton espère ainsi, par ce jeu assez élastique des liens vassaliques, ne pas compromettre la stabilité de ses propres domaines, il est cependant dans l'obligation de rompre un peu avec cette politique intéressée pour tenir ses engagements vis-à-vis d'Alfonse d'Aragon, dont il avait jadis sol-

licité la protection et qui se trouve alors aux prises avec les Sarrasins, dans la vallée moyenne de l'Ebre. Le vicomte est ainsi amené à participer à une véritable croisade contre l'Islam, et au siège de Saragosse. Ses intentions nous sont connues par le testament rédigé le 17 mai 1118 au moment où il se dispose à gagner la péninsule ibérique « *pergens ad Ispanias* ». Outre une donation importante à l'abbaye de la Chaise Dieu qui correspond aux clauses initiales, Bernard Aton laisse la jouissance de tous ses biens à sa femme Cécile et prévoit, en cas de décès de celle-ci, le partage de ses domaines entre ses deux fils Roger et Raymond Trencavel. Le troisième fils et les filles du vicomte ne sont pas mentionnés. Il n'y a pas lieu d'insister sur cet acte, puisque l'application des clauses qu'il comporte ne sera jamais faite (44).

Nous ignorons la part prise par Bernard Aton aux opérations militaires sous les murs de Saragosse (45). Après la capitulation de la ville, le 18 décembre 1118, il n'est l'objet d'aucune distinction particuière, et il est de retour dans le Midi vers le milieu de 1119. puisque le 14 Juillet de cette année il souscrit, aux côtés du comte de Bigorre Centulle et à la suite de nombreux ecclésiastiques, à une bulle du pape Calixte II réglant un différend entre les abbayes de La Grasse et d'Alet (46).

Retour d'Espagne : Le problème de Carcassonne (1119-1125)

Ce séjour en Espagne, d'environ un an, n'a procuré au vicomte aucun avantage particulier et ne lui a pas permis d'obtenir de substantielles compensations territoriales. Il lui vaut au contraire, la désagréable surprise de trouver, à son retour en Languedoc, une situation confuse. Les Toulousains, en effet, mécontents de la domination aquitaine, se sont soulevés contre le représentant de Guillaume IV, Guillaume de Montmaurel qui s'est trouvé acculé dans le Château Narbonnais. Et le duc, pour conjurer cette rebellion, s'est rapproché du comte de Barcelone, alors en conflit avec le comte de Toulouse à propos de la Provence. Tandis que les contingents catalans assiègent le jeune Alfonse Jourdain dans Orange, Raymond Berenger III pense que le moment est venu de reprendre ses projets sur Carcassonne. C'est, semble-t-il, sur son ins-

piration qu'éclate une révolte urbaine qui oblige Bernard Aton à évacuer la Cité. Mais celui-ci, comprenant qu'il n'a rien à attendre de Guillaume IX dont la situation est désespérée et dont le représentant à Toulouse capitulera en 1123, fait cause commune avec Alfonse Jourdain, isolé de son Comté. Les Toulousains d'ailleurs contribuent à sa délivrance, font lever le siège d'Orange et tandis que le jeune comte est ramené triomphalement dans sa capitale, Bernard Aton peut réoccuper Carcassonne en 1124 et prendre des mesures immédiates pour briser les dernières résistances et y rétablir son autorité (47).

Ces dispositions sont renfermées dans une série de chartes qui s'échelonnent entre 1124 et 1126 : Le vicomte exige tout d'abord un nouveau serment de fidélité de la part de tous ses vassaux ; il prononce la destitution des *Castellani* qui ont pris part à la rebellion ainsi que la confiscation de leurs biens: il assure d'autre part la répartition des biens confisqués aux châtelains qui lui sont restés fidèles à la condition pour eux de résider dans la cité de quatre à huit mois par an ; d'assurer un service de guet ou de garde ; de ne rien donner, vendre ou hypothéquer de leurs fiefs sans l'approbation du vicomte ; de respecter et de défendre la personne du vicomte, de sa femme et de leurs trois fils ; de concourir éventuellement à la défense générale de la cité et de ses faubourgs. Ainsi se trouve constituée la châtellenie qui, au début du XIII[e] siècle apparait comme un office militaire noble auquel s'attache la possession d'un fief. Et ce fief lui-même comprend deux éléments : l'un situé à l'intérieur de la cité et représenté par une section de la fortification avec une tour, au contact de la maison d'habitation du *Castellanus,* édifiée aux pieds du rempart ; l'autre reposant sur un bien fonds sis à l'extérieur. Bernard Aton peut ainsi disposer d'une clientèle renouvelée sur laquelle il espère pouvoir compter militairement et qu'il associe également à l'administration urbaine (48).

Bernard Aton a donc pu reprendre le terrain perdu en exploitant à la fois l'impopularité du duc Guillaume IX qui s'est replié dans son domaine aquitain, et l'antagonisme des comtes de Toulouse et de Barcelone. Il s'agit maintenant pour lui de consolider son alliance avec Alfonse Jourdain afin de pouvoir contenir avec plus d'efficacité les prétentions aqui

taines et catalanes sur le cœur du Languedoc. Cette alliance est effectivement confirmée vers 1124-1125 et elle revêt un caractère nettement défensif à l'égard de Guillaume IX et de Raymond Berenger.

Les projets d'états catalan et toulousain en Languedoc : le rôle de la vicomté de Nimes.

Mais les effets de ce rapprochement vont être bientôt mis à l'épreuve par de nouvelles combinaisons et de nouveaux évènements dont il importe de rappeler brièvement les traits essentiels :

a) C'est d'une part l'apaisement de l'antagonisme entre le comte de Toulouse et le comte de Barcelone, fondé essentiellement sur leurs ambitions provençales. L'accord du 16 Septembre 1125 règle en effet entre eux le partage de la Provence, en laissant à Alfonse Jourdain le marquisat, au nord de la Durance, à Raymond Bérenger le comté, entre la Durance et la mer, et en maintenant sur Avignon un régime indivis.

b) C'est d'autre part la mort du duc d'Aquitaine Guillaume IX, survenue en 1127, et qui donne au comte de Toulouse les apaisements attendus sur les confins occidentaux de ses possessions.

Or ces conjonctures qui auraient pu valoir au Languedoc et au vicomte Bernard Aton en particulier une phase d'acalmie, vont au contraire raviver les plans des représentants des deux dynasties comtales de Toulouse et de Barcelone, liés, chacun dans leur cadre, à la soudure entre leurs possessions de l'ouest (toulousaines et catalanes) et leurs domaines provençaux (marquisat ou comté). Chacun de ces projets met particulièrement en cause la vicomté de Nimes. La partie doit se jouer au contact des pays rhodaniens, dont le rôle stratégique et économique est capital, et les domaines vicomtaux sont ainsi appelés à servir de charnière ! Les comtes de Toulouse, dont la suzeraineté est déjà établie et reconnue, ne songent qu'à la rendre plus effective et les vues d'Alfonse Jourdain se fixent déjà sur le comte de Melgueil, aux portes de la vicomté ! Ces projets n'échappent pas à Bernard Aton et les préoccupations qu'ils suscitent chez lui l'entraînent à

donner à sa politique seigneuriale un caractère plus nimois.

Nimes tend à devenir le centre de gravité de sa politique méridionale et cette conception apparaît peut-être dans le soin avec lequel Bernard Aton prépare le mariage de sa troisième fille. La première Matheline avait épousé en 1105 Guillaume Arnaud, châtelain de Béziers ; la seconde, Ermengarde avait été mariée en 1110 à Gaufred, comte de Roussillon ; la troisième Ermessinde, est donnée en 1121 à Rostaing, fils de Décan, seigneur de Posquières. Par contrat, dressé à Béziers, Bernard Aton, qui se dit vicomte de Nimes, d'Agde et de Béziers, cède à sa fille, avec l'approbation de ses fils, les castra de Marguerites, de Calvisson et de Beauvoisin, à la condition que Rostaing, son gendre, les tiendra de lui en fief et lui prêtera le serment de fidélité. A ces *castra* sont joints quelques autres domaines sis à Courbessac, à Ardesan et Boissières dans la Vaunage, ainsi qu'un Juif et un bourgeois de Béziers, nominativement désignés, avec leurs revenus. Bernard Aton se réserve le droit de justice sur ces diverses possessions (49). La vicomté de Nimes est ainsi assurée d'une protection plus effective. C'est la preuve de la valeur qu'on lui attribue.

III. *La fin du principat et le testament de* 1129.

Mais ces préoccupations d'ordre domanial ou seigneurial ne sont pas les seules à fixer maintenant l'attention de Bernard Aton. A elles se joint le souci d'adapter la structure interne des vicomtés à l'évolution qui se dessine, en tenant compte, des revendications qui se font jour parmi les éléments de la population urbaine. Deux considérations, dans ce sens, viennent en ligne de compte :

a) d'une part les transformations économiques et sociales qui se dessinent dès le premier quart du XII[e] siècle et que l'on ne saurait négliger ;

b) d'autre part les difficultés matérielles, surtout financières qui commencent à éprouver les représentants de la féodalité, même ceux dont la situation paraissait encore bien assise.

Si certaines classes sont ainsi amenées à souhaiter une plus grande indépendance vis-à-vis de leurs seigneurs ou à exiger d'eux l'octroi de quelques privilèges, ceux-ci de leur

côté sont amenés à modifier la nature de leurs rapports avec leurs vassaux ou leurs sujets ! Ainsi se trouve mis en jeu, dans le cadre urbain, le statut des *milites* et des *Cives* ou *Burgenses*.

On a déjà noté l'attitude des « châtelains » de Carcassonne, vis-à-vis desquels il a fallu réagir avec la plus grande sévérité ; en prononçant la destitution des révoltés et la confiscation de leurs biens et en exigeant des autres le renouvellement de leur serment de fidélité et des engagements précis relatifs à leurs obligations militaires. Mais ces promesses sont-elles suffisantes pour assurer le vicomte de l'appui de ses vassaux et n'est-il pas en droit de redouter le cas échéant, leurs réactions frondeuses et les effets de leurs aspirations à la rebellion ? La crainte n'est pas vaine d'une violation éventuelle de leurs serments !

Même état d'esprit, à Nimes, des chevaliers du château des Arènes, dont le statut rappelle à quelques nuances près celui des Castellani de Carcassonne et dont les obligations sont à peu près semblables vis-à-vis du vicomte. Il est curieux, dans cet ordre d'idées, de relever un certain synchronisme entre l'agitation des châtelains de Carcassonne et celle des chevaliers des Arènes. La rebellion des premiers avait eu lieu en 1124 ; c'est au même moment, malgré les données de Ménard, que parait se dessiner chez les autres un mouvement semblable. Leurs intentions ne sont pas rassurantes puisque Bernard Aton est amené à exiger d'eux un nouveau serment de fidélité. Ce serment est prêté individuellement, à l'intérieur du château des Arènes, sur l'autel de l'Eglise de saint Martin des Arènes. C'est le chevalier Raymond de Vézenobres qui donne le ton. Chacun doit s'engager solennellement à ne point usurper le château, ainsi que les éléments de défense qui s'y trouvent ou que l'on pourrait aménager dans la suite ; à ne point porter la main sur le vicomte et les membres de sa famille ; à ne s'associer à aucune conjuration contre eux. Chacun fait aussi la promesse de reprendre le château des Arènes dans le cas où il tomberait entre des mains étrangères et de le remettre à ses légitimes possesseurs. Cela signifie que le vicomte est en droit de douter de la sincérité de leur fidélité et de mettre en cause la solidité de leurs biens vassaliques ! A Carcassonne comme à Nimes, châtelains et chevaliers cons-

tituent un élément urbain avec lequel Bernard Aton doit compter ! (50).

Parallèlement à cet état d'esprit de la petite noblesse, commencent à se faire jour les essais d'émancipation d'une bourgeoisie, dont la personnalité va progressivement s'affirmer. Elle n'est pas sans doute prête à la révolte ouverte, mais elle est prête à expoiter les circonstances favorables pour desserrer l'étreinte vicomtale. A Carcassonne, en 1124, lors de l'agitation des chevaliers, elle n'est pas restée passive ! A Nimes, et avec plus d'habileté, elle sait exploiter les embarras financiers de Bernard Aton pour lui arracher quelques privilèges. C'est ainsi qu'aux environs de 1124, les habitants de Nimes peuvent obtenir, grâce au versement d'une somme de quatre mille sous melgoriens, la garantie solennelle de la sécurité de leurs biens quelle qu'en soit l'origine. Le vicomte, sa femme et leurs enfants renoncent en outre à toutes les questes et les toltes qu'ils avaient coutume de lever sur eux (51).

A Béziers, le consulat sera mentionné pour la première fois dans un acte de 1131. Ce n'est sans doute encore qu'une institution à pouvoirs limités, sous la dépendance vicomtale, mais on ne saurait en méconnaître la portée ! (52).

Il est certain enfin que dans les principales cités de ses vicomtés, qu'il s'agisse de Nimes, d'Agde, de Béziers, de Carcassonne ou d'Albi, Bernard Aton a souvent devant lui l'évêque, dont l'influence temporelle n'est pas négligeable et qui compte de plus en plus dans l'évolution intérieure des villes. A Béziers en particulier, l'évêque dispose, au même titre que le vicomte, de quartiers urbains dans lesquels ses pouvoirs sont très nettement établis. A Nimes, l'épiscopat fait déjà autorité.

Ainsi commence à s'esquisser un amenuisement du pouvoir du vicomte qui ne conserve encore quelque effet qu'à la condition de donner des gages aux éléments qui peuvent le compromettre. Ce premier tiers du XII[e] siècle apparait donc comme une période au cours de laquelle l'autorité seigneuriale est incontestablement mise en cause. Dans la plupart de ses vicomtés, Bernard Aton IV en enregistre les premiers effets. De la sorte, soit en fonction des obstacles qu'il éprouve dans la direction d'une politique languedocienne qu'il n'est

d'ailleurs pas de taille à conduire, soit en fonction des difficultés qui paraissent devoir mettre à l'épreuve les institutions vicomtales, Bernard Aton est amené à rompre avec les méthodes jusqu'alors appliquées, à se replier dans la vicomté de Nimes, avec comme foyer de résidence, le château des Arènes et à préparer le partage de ses biens entre ses trois fils, avec l'espoir sans doute d'assurer à chacun d'eux une certaine stabilité dans un cadre plus restreint. C'est le sens du second testament rédigé en 1129 sous la menace d'une grave maladie. En voici les données essentielles (53) :

a) Il donne à son fils aîné Roger les vicomtés de Carcassonne, de Razès et d'Albi avec leurs dépendances.

b) Au second de ses fils, Raymond Trencavel, reviennent les vicomtés de Béziers et d'Agde, avec tout ce qui relève d'elles ainsi que les fiefs que le seigneur d'Anduze tient du seigneur de Béziers.

c) Quant au plus jeune de ses fils, Bernard Aton, né en 1118, le testament réserve la vicomté de Nimes et le fief du comte de Melgueil dans le pays de Substantion.

d) En outre, Roger, en considération de la part plus importante qui lui est faite, est chargé de marier sa sœur Pagane, après avoir pris l'avis de sa mère et de ses barons, et de la doter sur les domaines qu'il a reçus ; de payer ce qu'il doit à Matheline, son autre sœur.

Le testament se termine par une clause de substitution des trois fils, l'un vis-à-vis de l'autre, en cas de décès sans enfant. Il est établi en présence de la vicomtesse Cécile, de Raymond Decan de Posquières et de Raymond Gassabal.

Bernard Aton meurt peu après, vraisemblablement au début de 1130.

La succession ainsi établie dépasse singulièrement les limites d'un simple partage juridique. L'application de cette formule, en effet, ne provoque pas seulement une dislocation des domaines vicomtaux, mais elle modifie profondément les conceptions mêmes d'une politique seigneuriale ! Cette politique avait déjà subi d'assez sévères menaces, mais son animateur s'était efforcé de conserver les positions acquises et de maintenir en un bloc, au cœur du Languedoc méditerranéen, le patrimoine initial. De la sorte, il avait pu faire figure

d'important baron et tenir une place honorable aux côtés de féodaux, incontestablement plus puissants, qu'étaient les comtes de Toulouse et de Barcelone.

Le testament de Bernard Aton en brisant, par le système du partage, le principe de l'unité seigneuriale, ruine toute idée de poursuite d'un programme constructif. La rupture du bien patrimonial condamne désormais les « groupes » de vicomtés à vivre sur eux-mêmes et à subir plus directement les convoitises de voisins plus clairvoyants et plus tenaces.

Conclusion

Ainsi s'achève ce que l'on n'oserait appeler l'essai d'hégémonie languedocienne de Bernard Aton IV. A bien considérer les choses, il semble qu'il se soit montré plus soucieux de la défense de ses intérêts personnels que de la réalisation d'une œuvre originale ; plus pénétré du souci de contenir ses adversaires que d'opposer à leurs projets territoriaux et politiques une réaction énergique et efficace. S'il peut, parfois, exploiter quelques circonstances favorables, il ne tire pas de ces interventions des avantages essentiels lui permettant de prétendre, dans le Midi, à une suzeraineté plus étendue. Et l'on ne comprend pas pour quelles raisons, à deux reprises, mais surtout en 1101, il se soit laissé entrainer dans le mouvement de croisade dont les conséquences ne lui ont pas été favorables. D'où insuffisance d'une œuvre à laquelle la dissection successorale porte une grave atteinte.

Cela ne signifie pas que les descendants de Bernard Aton seront des seigneurs de second ordre, vivant dans un effacement relatif ! Certains d'entre eux au contraire, en particulier, les vicomtes de Béziers, les Trencavels, se révèleront des barons redoutables avec lesquels les comtes de Toulouse seront continuellement aux prises. Mais ils n'arriveront pas à reprendre en mains les projets plus vastes que Bernard Aton avait tenté d'esquisser !

Quant à la vicomté de Nimes elle est désormais isolée, sans appui, incapable de résister à la pression toulousaine. Bernard Aton V et Bernard Aton VI restent de petits seigneurs, qui ne résisteront ni aux évènements, ni aux hommes, jus-

qu'au jour où leurs domaines seront absorbés par les représentants de la dynastie raymondine. Cela se produira en 1185 sous le principat du comte de Toulouse Raymond V.

Notes

1. — Liber feudorum major (Cartulario real que se conserva en el Archivo de la Corona de Aragon) Barcelone 1945, vol. II, Limina IX. — La même miniature est donnée dans F. Soldevila, Historia de Espana, Barcelone 1952, t I p. 186.
2. — Ermengarde est décédée vraisemblablement au cours de l'année 1101
3. — Sur cette descendance, voir H L, IV, note 22, p. 113.
4. — H L, III, p. 341.
5. — Sur cette généalogie provençale, voir Encyclopédie des Bouches-du-Rhône, publiée sous la direction de Paul Masson, t. II (Antiquité et Moyen Age) 1924, p. 175.
6. — H L, V, col. 682, texte CCXC. On notera la structure assez sommaire de ce contrat qui frappe surtout par les garanties que se fait consentir personnellement la vicomtesse Ermengarde.
7. — C'est ce que nous avons essayé de mettre en lumière dans notre communication sur les comtes de Toulouse et la Provence de la fin du Xe au milieu du XIIIe siècle. Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, Actes des XXVIIe et XXVIIIe Congrès, Perpignan-St-Gilles, 1953-54. — Voir aussi Comtes de Toulouse et Etat méditerranéen au XIIe siècle, dans Congrès d'Histoire de la France méditerranéenne, mai 1949, p. 16-17.
8. — Ces documents sont publiés dans H L, V, col. 548 et s. — Commentaires dans H L, III, p. 360 et s.
9. — Les comtes de Foix se révèlent, eux aussi, des voisins redoutables, remuants, remplis d'ambitions, toujours prêts à exploiter à leur profit des situations complexes souvent provoquées par des difficultés successorales. Voir H L, III, p. 477 et s.
10. — H L, III, p. 387-88 et les textes correspondants du tome V.
11. — A côté des prétentions du vicomte de Narbonne, il faut retenir celles, non moins envahissantes, de l'archevêque de Narbonne Pierre, qui succède au trop célèbre Guifred, excommunié à plusieurs reprises mais qui reste en fonctions jusqu'à sa mort (1079). Pierre était alors archevêque de Rodez (il était lui-même fils de feu Bérenger vicomte de Narbonne). A la mort de Guifred, il s'empare du siège de Narbonne. Il est déposé par Grégoire VII, mais continue à exercer une très grande activité et s'intitule même vicomte de Narbonne. Il est une nouvelle fois déposé et remplacé par Dalmace, abbé de Lagrasse en 1080.
12. — H L III, p. 348 et s.
13. — Il faudrait, à ce propos, rappeler l'attachement de Raymond de St-Gilles au Languedoc oriental. Ce titre qu'il porte volontiers depuis 1088 et auquel il sera toujours attaché, comme d'ailleurs ses successeurs, est significatif de cette politique méditerranéenne, qui reste le pivot de l'activité et des vues des représentants de la maison de Toulouse. — Voir notre article sur Les Comtes de Toulouse et la Provence (fin du Xe, milieu du XIIIe siècle), dans Actes des 27e et 28e Congrès de la Fédération historique du Languedoc, année 1964-1965.
14. — Sur les prétentions des comtes de Foix, voir H L, III, p. 367 et s.
15. — Voir notre étude Comtes de Toulouse et Etat méditerranéen au XII siècle, dans Congrès d'Histoire de la France méditerranéenne. Montpellier 1949, p. 16-17.

16. — H L V, texte CCLXX, col. 635.
17. — HL, V, chronique VI, col. 31 à 33.
18. — La formule de ces serments est donnée par une série d'actes des environs de 1084 (H L, V, nº 363, col. 692-693.
19. — Voir ces chartes de donations dans H L, col. 712-714.
20. — M. Defourneaux, (Les Français en Espagne aux XIIe et XIIIe siècles, 1942), note qu'après la prise de Tolède, en 1085, et devant les prétentions du roi de Castille Alfonse VI à l'égard des roitelets musulmans d'Andalousie, ceux-ci firent appel au sultan des Almoravides, Yousouf, dont l'intervention immédiate, vers le milieu de 1086, provoque le recul des forces castillanes.

Alfonse VI invoque alors le concours des autres souverains espagnols, Sanche Ramire d'Aragon, Béranger, comte de Barcelone, et demande des renforts aux autres princes chrétiens du nord des Pyrénées. Un grand nombre de Français et Provençaux se seraient joints à lui. Bernard Aton était-il du nombre ? M. Defourneaux ne le pense pas (p. 143, nº 1), il guerroyait alors pour le comte de Barcelone. — Voir dans ce sens, Boissounade, Du nouveau sur la Chanson de Roland, p. 32 et Menendez Pidal, La Espana del Cid, p. 357, n. 3.

Si Bernard Aton agissait alors pour le comte de Barcelone, c'était sans doute, nous semble-t-il, pendant la minorité de R. Bérenger III et, en principe, pour défendre ses droits sur Carcassonne. Dans la mesure où Bernard Aton serait intervenu en Espagne, son action aurait été limitée au nord de la péninsule. Elle aurait été beaucoup plus liée à la protection d'intérêts régionaux qu'à la participation à une croisade contre les Almoravides.

La suite des évènements d'Espagne soulève à nouveau la question de l'intervention de Bernard Aton. On a l'impression qu'Alfonse VI a été mal soutenu, puisqu'il est sévèrement battu en octobre 1086 ; désemparé, il menace de laisser passer les Infidèles à travers son territoire et à leur permettre d'attaquer la France, s'il ne reçoit pas de renforts immédiats. Il y aurait eu alors organisation, en France, d'une grande armée de secours. (Defourneaux, Op cit, p. 143-144) Bernard Aton a-t-il participé à ces opérations ? On ne nous le dit pas. Mais le rôle des Français ne parait pas avoir été brillant.
21. — H L, III, p. 579.
22. — A. Fliche, Les Origines de la première croisade, dans Cahiers d'Histoire et d'Archéologie, 1932, p. 5 à 14 et 155 à 162. — Voir aussi A. Fliche, L'Europe occidentale de 888 à 1125, dans Histoire générale de Glotz, section Moyen Age, II, p. 555 et s. — Et les travaux de Boissounade et surtout de René Grousset, Histoire des Croisades, t I.
23. — Jean Richard, Le comté de Tripoli sous la dynastie toulousaine (1102-1187) 1945.
24. — Sur cette politique de Guillaume IX voir H L, V, col. 753-755.
25. — Acte de 1098 dans H L, col. 754-755.
26. — Hoc donum facimus in presentia Bernardi, vicecomitis Bitterensis et Ademari vicecomitis Tolosani, ibid. col. 755.
27. — C'est alors que Bertrand rédige quelques chartes en faveur de St Cernin de Toulouse, vers 1100-1101. H L, V col. 767-768.
28. — R. Michel, Les chevaliers du château des Arènes de Nimes, dans Revue historique, septembre-octobre 1909 p. 45-61. — Félix Mazauric, Histoire du château des Arènes de Nimes, Nimes 1944.
29. — Sur ce concile de Nimes, voir Ménard, Histoire de Nimes, t I, p. 177-180 ; Fliche et Martin, Histoire de l'Eglise, t.8, p. 291 ; R. Crozet, Le voyage d'Urbain II et ses négociations avec le clergé de France, dans Revue historique t. C L XXIX, p. 305.
30. — H L, V col. 742.
31. — H L, V col. 685-87.

32. — Sur ces vues d'Ermengarde et de Bernard Aton sur le Carcassonnais voir les études de Cros-Mayrevieille et de Poux.
33. — Voir les travaux déjà cités sur la première croisade, supra notes 22 et 23
34. — Textes dans H L, V, n° CCCXXI, col. 770-72.
35. — H L, V, texte CCCXXXV, col. 779-781.
36. — Texte du contrat de mariage donné dans HL, V, n° CCCXLII, col. 794-95.
37. — H L, V, texte CCCXLVII, col. 804. La formule initiale de cet acte est curieuse, car elle donne la composition sociale de la population de Carcassonne, et établit une nette distinction entre l'aristocratie, représentée par les chevaliers et les bourgeois et le reste de la population urbaine et suburbaine : « Nos noti homines Carcassonae, milites, burgenses et universus populus ejus et suburbani ».
38. — H L, V, chronique VI, col. 32.
39. — H L, III, p. 610. Encyclopédie des Bouches-du-Rhône, II, p. 314, et tableau généalogique, ibid., p. 174.
40. — H L, III, p. 613.
41. — H L, V, texte CCCLVII, col. 826-827.
42. — H L, V, texte CCCLVIII, col. 827-29. — On peut retenir, comme bases essentielles de la convention, les clauses suivantes :

a) Bernard Aton donne en alleu, au comte de Barcelone, 12 châteaux répartis dans diverses régions et nommément désignés, mais il les reprend en fief et prête pour eux serment de fidélité ;

b) les droits de suzeraineté du comte de Toulouse sont réservés sur le Carcassès ;

c) Bernard Aton donne à Raymond Roger, à ce titre d'indemnité de guerre, 15.000 sous melgoriens et fait ratifier le traité par la vicomtesse Cécile, sa femme.

43. — H L, V, texte CCCLXVI, col. 845.
44. — Le testament de 1118 est publié dans H L, V, texte CCCLXXVII, col. 865-867 et commenté dans H L, III, p. 634.
45. — On pourra se reporter à M. Defourneaux, Op cit p. 157-158. — On notera, à ce propos, que les opérations conduites par Alfonse Ier le Batailleur, n'ont pas eu essentiellement un caractère militaire, mais qu'elles ont été complétées par des fondations d'églises romanes et par l'octroi de chartes du peuplement. — Voir R. Crozet, L'Art roman en Navarre et en Aragon, dans Cahiers de civilisation médiévale, Janvier-Mars 1962, p. 56 et carte, p. 36.
46. — H L, V, texte CCCLXXXII, n° III. Bernard Aton y figure sous l'intitulatio de vicecomes Bitterensis.
47. — Pour les détails, voir H L, V, p. 653 et s.
48. — Les documents concernant les dispositions prises alors par Bernard Aton sont publiés dans H L, V, col. 919 à 926.
49. — Mazauric, Histoire du château des Arènes, p. 197 et H L, V, col. 894.
50. — Mazauric, Op cit, p. 198-199.
51. — Mazauric, Op cit, p. 198. — Texte dans Menard, Hist. de Nimes, I.
52. — H L, V, texte CCCCXXII, col. 975-77.
53. — HL, V, texte CCCCXIII, col. 957-58, Ménard, Histoire de Nimes, I, p. 203 et Mazauric, Op cit, p. 199-200.

Abréviations : H L : Histoire de Languedoc (Dom Vaissete, Edition Privat)

Pierre MASSE

par Maître Octave HUGUES
Membre résidant

Vingt années de collaboration étroite avec le maître dont je vais parler, pouvaient, à elles seules, me fournir la plus large partie des éléments de la communication que j'envisageais de vous faire à son sujet.

Mais d'autres, parmi mes confrères parisiens, furent appelés à parler de lui, dès après la fin des hostilités.

Ils avaient pu suivre les derniers évènements de sa vie ; certains d'entre eux y avaient même participé. Feu le Bâtonnier Maurice Ribet, le Bâtonnier Marcel Poignard, feu le Bâtonnier Marcel Héraud, Maître Marcel Roger, ont tour à tour évoqué sa figure, tant à l'assemblée générale de l'Association des anciens Secrétaires de la Conférence du Stage, qu'à l'assemblée générale extraordinaire de l'Ordre des Avocats à la Cour de Paris, respectivement réunies pour rendre un hommage solennel à tous leurs membres morts pour la France ou déportés de 1939 à 1945.

Postérieurement, le 30 novembre 1963, Maître Mario Stasi, cette année-là, Premier Secrétaire de la Conférence, en présence du Président du Sénat, du Garde des Sceaux, des hauts magistrats, des bâtonniers, des avocats, et de leurs invités, consacra son discours à son éloge.

Et je glisse sur les autres discours qui furent prononcés lors de l'inauguration, à Paris de la rue, au Bousquet-d'Orb de la Grand-Place, portant toutes deux son nom ; cependant qu'un timbre postal à son effigie a partout diffusé son image.

Cette communication ne pouvait donc plus être purement originale.

Aussi, bien que j'y aie apporté des précisions, des détails et des faits nouveaux, bien que j'aie reconstruit et recimenté, bien qu'au bâtiment central j'aie annexé des portiques , rendant à César ce qui appartient à César, je me fais un devoir de reconnaître qu'elle est aussi une synthèse inspirée de tous ces discours ; tous, du reste, fatalement imprégnés les uns des autres, et comme leur digest, — parlons français : leur condensé, — restituant le même sujet : faire mieux connaître et honorer, (et ici dans sa province d'adoption à laquelle il tenait tant) un grand français, grand avocat, grande figure et martyr de la Résistance.

Permettez-moi, Messieurs, d'y ajouter une pensée particulière, celle de l'affection et de la reconnaissance, celle aussi de la vénération, envers un maître qui me fut, et dont le souvenir me restera toujours, très cher.

C'est pourquoi mon discours, plus que la communication sur le mode académique, procède de la louange et de l'exaltation.

⁂

Le 21 août 1941, au Palais de Justice de Paris, la nouvelle se répandait, provoquant un indicible émoi : quarante avocats à la Cour venaient d'être arrêtés par la Gestapo.

Après quelques jours de répit, vingt-deux autres subissaient le même sort.

J'étais lié d'amitié avec nombre d'entre eux, parmi lesquels Albert Ulmo, beau combattant de 1914, et Jacques Franck, ami enthousiaste, esprit généreux, d'abord libéré et qui, alors, se réfugia volontairement dans la mort, afin de ne pas rester par sa seule présence, un danger pour les siens.

Vint ensuite l'arrestation de Maître Pierre Masse.

Leur crime ? Ils sont israëlites.

Cinq ans après, le 11 juillet 1946, dans ce même Palais de Justice, se déroule une cérémonie solennelle à la mémoire des avocats morts ou déportés pendant la guerre.

Un à un, leur nom est appelé.

A celui de Pierre Masse, d'un seul mouvement, toute l'Assemblée se lève, figée dans un profond silence. Non qu'il ait été, dit Maître Mario Stasi, le seul à témoigner de l'honneur de l'Ordre, mais parce qu'on lui reconnaissait d'avoir été des plus grands ; parce que sa mort l'avait livré tel qu'on l'avait connu et fidèle à lui-même ; parce que la mort elle-même ne pouvait lui refuser l'hommage de lui laisser sa grandeur. Tous ses confrères s'étaient à ce moment levés, pour le saluer une dernière fois. Il leur semblait le voir encore.

Quel était-il donc ?

Qu'avait-il fait ?

⁂

Remontons les années... à plus d'un siècle !

Benjamin Simon, Lorrain, frais émoulu de l'Ecole des Mines, fait un voyage d'études. Lié au Vicomte d'Adhémar de vieille souche languedocienne, il est par lui attiré dans le Midi, et amené à visiter les Houillères de Graissessac, dans l'Hérault. Tôt après, il en deviendra d'abord l'ingénieur, ensuite le directeur. En 1840, il acquiert le château du Bousquet-d'Orb. Appelé par ses fonctions à habiter Montpellier, Le Bousquet deviendra la maison de campagne de sa famille. Il creuse des puits. Il force des mines. Il rend prospère une verrerie qui périclitait et rend la vie à ce pays. Parmi ses enfants, une fille prénommée Lucie.

Remontons vers l'Est. Nous sommes en 1871. Nos provinces sont en voie d'annexion. Le Bâtonnier du Barreau de Strasbourg s'appelle David Masse. Il y aura été le dernier Bâtonnier français. Il est d'abord emprisonné avec d'autres notables et les Allemands les sollicitent de rester en place, où ils seraient comblés d'honneurs. David Masse est un résistant. Il a déjà crié : « Vivent les Jésuites », parce qu'ils s'étaient, en Alsace, opposés aux Prussiens. Il a enterré les archives de l'Ordre. Il préfère donc quitter sa terre natale, abandonner

son foyer et ses biens pour rester français. Il emmenait avec lui ses deux fils : Edouard qui avait alors 21 ans et Paul qui en avait 11. Ayant gagné Paris, David Masse s'y inscrit au Barreau où il refait un cabinet honorable. Son fils Edouard suit son exemple, mais après avoir été secrétaire de la Conférence et collaborateur de Dufaure qui fut ministre de la Justice, président du Conseil et académicien, il rentre dans la magistrature. Son fils Paul prit de suite cette dernière voie, et termina sa carrière comme Président de Chambre à Paris, où j'ai eu l'honneur de plaider quelquefois devant lui. Ce dernier était resté célibataire. Par contre, son frère Edouard s'était marié et il avait épousé, en 1877, Lucie Simon. Il était alors magistrat à Ribérac, et c'est là, qu'en 1879, naquit son fils aîné, Pierre Masse.

Celui-ci étudia à Besançon, où son père était devenu Président de Chambre, ensuite à Montpellier, enfin à Paris, où il prêta serment devant la Cour presqu'en même temps que Léon Bérard, qui devait devenir ministre et académicien, et Pierre Gerlier qui devait être Cardinal et Primat des Gaules. Tous deux le devancèrent au concours de la Conférence du Stage, cependant qu'il travaillait pour son doctorat et rédigeait sa thèse sur « Le Droit moral de l'auteur », qui eut un certain retentissement et reste encore un document juridique à consulter.

En 1906, Pierre Masse est premier secrétaire de la Conférence du Stage ; et en 1907 il en prononce le discours d'usage consacré à l'éloge du Bâtonnier Palateuf, ce qui lui permet de brosser le tableau général de la seconde moitié du XIX[e] siècle, sur lequel se détache le portrait du grand avocat, qui avait su montrer du courage civique et rappeler à plusieurs gouvernements le respect de la liberté.

Dès son entrée au Palais, Pierre Masse était devenu le collaborateur de Maître Emile Strauss, qui avait épousé la veuve de Georges Bizet, dont les réceptions attiraient alors l'élite intellectuelle, et à laquelle Marcel Proust a conféré l'immortalité sous les traits et le charme de la Duchesse de Guermantes.

Il ne pouvait prendre un meilleur départ.

Volant de ses propres ailes, avec Maître Marcel Héraud

comme premier et alors seul collaborateur, il va devenir un des meilleurs avocats de l'époque. Les raisons? demande Maître Mario Stasi, qui répond lui-même: le cabinet qu'il a su organiser, les collaborateurs qu'il a su se donner, l'efficacité de ses plaidoiries. Me Mario Stasi n'a pas connu personnellement Pierre Masse. Aussi bien, avec tous ses contemporains, M. le Bâtonnier Poignard ajoute-t-il à ces raisons, celles d'un jugement très sûr, d'une promptitude incroyable à saisir les difficultés et à découvrir leur point le plus sensible, d'une science profonde du droit, d'une psychologie avertie et de son rayonnement personnel. «Car personne, ajoute-t-il, ne possédait à un plus haut degré le sentiment de ses responsabilités et de ses devoirs, ainsi que les dons naturels qui permettent, en toute circonstance et dans tous les milieux, de s'imposer avec d'autant d'autorité que de bonne grâce.»

En son cabinet, point de hâte, ni de désordre. Une nouvelle affaire n'est jamais une surprise, ni apparemment un surcroît de travail. C'est un dossier de plus qui viendra en son temps.

Comme le bâtonnier Marcel Héraut, je le vois encore: calme, solide, inébranlable, imposer à des personnages souvent illustres sa façon de diriger leur défense et de soutenir leurs intérêts. Que de mesure et de finesse pour encourager le client sans le flatter, lui enlever certaines illusions sans lui faire perdre tout espoir, l'accoutumer peu à peu à subir son influence tout en évitant de le raidir contre son autorité ! Il avait le don merveilleux de la persuasion, qui interroge, confesse, subjugue, séduit et convainc les gens d'affaires ou de lettres qui, venus lui donner des directives, se montraient bientôt tout heureux de recevoir des instructions. Et tout cela sans heurt, sans rudesse, sans insistance inutile, et pour ainsi dire de consentement mutuel, si bien que les hommes d'esprit sortaient de chez lui émerveillés de son intelligence, et les autres, de la leur propre.

Le voici à la Barre ! Son aspect physique révèle à lui seul la santé intellectuelle qu'il tenait d'une longue lignée provinciale. Ses yeux clairs, son front dégagé, son menton rendu plus carré par une courte barbe blonde, qui le vieillissait dans sa jeunesse, mais que l'âge avait un peu décolorée, tout, jusqu'à

son corps un peu massif, à une certaine façon de mesurer ses gestes pour ne rien perdre de son autorité, et de hausser la tête pour ne rien perdre de sa taille, tout trahissait l'homme des Vosges, que ses ancêtres avaient fait de lui, plutôt que l'homme du Midi, que les circonstances l'avaient fait devenir.

Il domine déjà, tant il a de présence ! Et déjà on l'écoute parce que l'on sait l'intérêt de ce qu'il va dire. Il l'annonce, se résume avant de commencer, et s'explique; sans éclats de voix, sans gestes déclamatoires, il obtient l'attention par une sorte de force concentrée qui jaillit de lui et s'impose à ses auditeurs. Quoiqu'il dise, il semble qu'on entend un homme qui ne s'est jamais occupé d'autre chose. Et l'on a tellement l'impression de comprendre, qu'on en vient à se demander où était la difficulté. Quand il avait fini de présenter des arguments utiles, il se taisait. Mais, quand il se taisait, il avait tout dit. Sa clientèle était aussi étendue, que solide et brillante. Au cours de sa carrière, hélas! interrompue, il a plaidé plus de dossiers importants que n'en eût jamais l'avocat le plus occupé. Il s'est présenté devant toutes les juridictions ; il a abordé tous les genres ; il a plaidé partout avec d'éclatants succès.

Il l'a fait pour de grands organismes d'Etat, pour de grands industriels, pour le Citroën d'avant et d'après la crise, qu'il a contribué à endiguer et à résoudre, pour des sociétés financières, pour des consortiums internationaux, pour la Presse, pour les gens de Bourse comme pour les gens de lettres, et pour ceux du théâtre : Réjane, Sacha Guitry, Henri Bernstein, les héritiers d'Anatole France, etc..., et encore dans bien des affaires correctionnelles, et même criminelles, telle l'affaire Barataud, à Limoges, qui fit tant de bruit. Ici les deux crimes sont horribles. Dans les deux, le jury retient la préméditation et ne répond qu'à une seule des deux questions touchant les circonstances atténuantes, qu'il accorde. Il ne répond rien à l'autre. Désarroi des jurés. « Qu'ils se retirent, dit le Président de la Cour d'assises, et reviennent avec une réponse claire ». Pierre Masse se lève : « Vous vous engagez, Monsieur le Président, dans une voie dangereuse et contraire à la loi. Les circonstances atténuantes sont acquises. Renvoyer les jurés à

délibérer de nouveau, c'est solliciter une réponse différente. C'est violer la loi ». Et Barataud eut la vie sauve.

Ce que fut alors Limoges en folie passe l'imagination. Il fallut faire appel à deux escadrons pour dégager les abords du Palais de Justice. Lapidations. Cinquante blessés. La foule menace de tout envahir et d'emporter le condamné pour l'exécuter elle-même.

Devant un tel désordre, on conseille à Pierre Masse d'éviter de se montrer et lui : « C'est pour le coup, répond-il, qu'ils auraient le droit de me mépriser ».

Et le lendemain, tous les journaux décrivaient en bonne place le calme de cet homme qui avait bien fait son travail et qui fumait la pipe en traversant l'émeute. On le saluait, disaient-ils, et on s'écartait avec respect pour le laisser passer.

Tel était l'avocat, puisque tel était l'homme. Ses confrères, amicaux ou déférents, s'inclinaient devant cette puissante intelligence, devant cette haute autorité morale, dont l'éclectisme et la vitalité surprenante lui permettaient tour à tour de recevoir une nombreuse clientèle, de plaider sans arrêt, et de s'intéresser à toutes les manifestations scientifiques, mondaines, artistiques, théâtrales, sans négliger sa bibliothèque et ses collections, car, flâneur sur les quais à sa sortie du Palais, il aimait les vieux livres et les porcelaines de Chine. Qu'auraient-ils dit, et fait, s'ils avaient aussi, alors connu sa générosité, qui soulageait spontanément et discrètement ceux d'entre eux dont son cœur avait deviné la détresse ?

Ainsi sa renommée allait croissant. Elle devait bientôt recevoir une nouvelle consécration. Il fut élu membre du Conseil de l'Ordre. Il est mort sans avoir été Bâtonnier. L'essentiel pour sa mémoire reste qu'on ait reconnu qu'il en avait toutes les qualités et qu'il était digne de l'être.

⁂

La vie professionnelle de Pierre Masse se doublait de sa vie publique qui prit naissance et se développa chez nous. Car c'est grâce au Bousquet-d'Orb, grâce à ce village du Languedoc, mi-paysan mi-ouvrier, que sa personnalité a pris sa forme seconde. Il fut l'attache rurale de sa vie entière.

Ses ancêtres lui avaient apporté le sérieux, l'esprit combatif, l'obstination, la prudence, l'intransigeance, qui sont les caractéristiques et les vertus d'une race toujours menacée par la guerre. Mais il en tempérait la rigueur par l'indulgence, la philosophie, l'amour du beau langage, et pour tout dire par le plaisir de vivre qu'une race heureuse acquiert sans peine sous un ciel favorable à la liberté. C'est dans ce climat fortuné qu'il puisa cette chaleur de sentiments, où la nature a moins de part que le soleil. Son hérédité avait pris l'accent du Midi, et cette combinaison d'absolu et de relatif lui permit de réunir deux qualités exceptionnelles : le caractère et le talent.

C'est au Bousquet-d'Orb que Pierre Masse a passé toutes ses vacances d'enfant mais aussi toutes ses vacances d'homme. Et s'il était « Maître Masse » à Paris, il était ici « Moussu Pierre », ce dont il tirait une juste fierté.

Le pays tout entier le poussa, en 1907, — il avait alors vingt huit ans — ,à se présenter aux élections cantonales. Ce n'était pas une petite entreprise que de se mesurer à Leroy-Beaulieu, en poste depuis vingt ans. Il la domina cependant et devint Conseiller général. Plus jamais il n'eut besoin de faire campagne. On lui faisait confiance. Il n'était pas de ceux qui déçoivent. Chaque année, pendant plus de trente ans, il est allé siéger à l'assemblée départementale, dont il était devenu le Président, et dans laquelle son fils Jacques Masse, assurant la relève de son père, siège depuis plusieurs années, comme lui-même avocat à la Cour de Paris, il l'a assurée au Conseil de l'Ordre.

Les électeurs de Pierre Masse firent vite de lui un député. C'était juste avant la grande guerre. Il eût pu alors, comme certains, profiter de son mandat et ne point la faire, échapper aux batailles des premiers jours, puis à la boue des tranchées... Mais il était Alsacien. Il savait l'enjeu de la lutte. Il demanda à partir dans une unité combattante. Et l'officier qu'il devint rapidement fut l'objet de trois citations à l'Ordre, dont voici la première : « Capitaine Pierre Masse, appartenant de par sa classe à une unité territoriale, a été sur sa demande affecté à un régiment actif, et envoyé au front avant son tour. S'est porté spontanément, le 27 Septembre 1914, en avant des lignes occupées par sa section, pour secourir un blessé fran-

çais. Malgré la vive fusillade, a pu recueillir le blessé, l'a chargé sur son dos, et l'a ramené dans nos lignes, le sauvant ainsi d'une mort certaine ».

A quelque poste qu'on le désigne, il sert, et ne craint pas de s'exposer ; tant et si bien qu'il est blessé à son tour et ramené à l'arrière. Il est officier de la Légion d'Honneur. Clémenceau l'a remarqué. Il devient, en 1917, Secrétaire d'Etat à la Justice Militaire où il y avait alors fort à faire, devant l'état d'esprit de certaines troupes et les évènements du Front. Quand la guerre se termine, il est rapporteur de la loi sur les Pensions.

Il a le courage de dire ce que d'autres ne veulent pas entendre d'une tribune parlementaire. Il ne fut pas réélu député. Ainsi délesté, Pierre Masse, de 1918 à 1939, consacre au Barreau sa vie entière, de la manière que nous connaissons déjà.

De mon côté, démobilisé, j'étais alors entré, pour parfaire ma formation, au cabinet du grand jurisconsulte Jean Labbé, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, plus tard sénateur de l'Orne, dans la charge de qui son fils a succédé. J'y prenais la place laissée libre par mon confrère Maître Pierre Gerlier, qui l'avait quittée pour rentrer dans les Ordres. Jean Labbé était très lié avec Pierre Masse qui réorganisait alors son cabinet. Il me proposa. Je fus agréé. C'était en 1920. Depuis lors, presque vingt années durant, tout en conduisant mon cabinet personnel, j'ai vu chaque jour Pierre Masse, soit chez lui, soit au Palais. J'ai assisté à sa fulgurante ascension. Nous étions finalement auprès de lui une dizaine de collaborateurs. Il venait d'être élu sénateur de l'Hérault. L'année 1939 voyait son apogée.

En Septembre, j'allais avoir bientôt cinquante-trois ans, et j'appartenais encore à la Justice Militaire. Mon ordre de mobilisation m'appelait, en qualité de Commissaire du Gouvernement à l'Etat-major de la 41e Division d'Infanterie, qui se formait à Versailles, au Trianon-Palace. C'est là que Pierre Masse vint me voir, accompagné de sa femme, compagne admirable, grande dame accomplie, amie sûre, que, n'étant pas retourné à Paris depuis plusieurs années, je revois à Cannes chaque mois de mars. Nous restâmes deux heures dans le jardin, au milieu d'une foule d'un dimanche de paix. Ce fut no-

tre dernier entretien. Chacun de nous allait vers son destin.

Tel fut l'homme, l'avocat, le soldat, le politique.

C'était déjà une grande figure. Les circonstances vont le hausser encore, et dans la tourmente et le malheur, le nimber d'une auréole.

⁂

Dans une notice destinée au Livre d'Or de l'Association des anciens secrétaires de la Conférence, consacrant la mémoire de Louis Helbronner, avocat de 38 ans, mort au Champ d'Honneur en Septembre 1914, — ainsi que le rappelle Maître Marcel Roger — ,Pierre Masse écrivait: «Il aimait passionnément la France. Il avait l'âme fière et brave, les idées nobles, le goût délicat et sûr... Il est mort ayant couvert d'un dernier regard sa patrie, sa famille et sa profession. Nous avons le droit d'être fiers de lui».

Par ces lignes affectueuses, Pierre Masse traçait d'avance son propre portrait et sa propre fin.

1940 ! Au fracas des bombardements a succédé le silence de l'humiliation.

Pierre Masse est pour lors au Bousquet d'Orb. Il voit accourir les réfugiés, qui refluent devant l'envahisseur. Il connaît l'angoisse de l'invasion. Comme l'avait vu son grand-père, il voit un vainqueur impitoyable s'installer à Metz et à Strasbourg. Son cœur est doublement meurtri, comme Alsacien et comme Français.

En même temps s'abat sur l'Europe, et plus particulièrement sur les juifs d'Europe, la plus atroce persécution que le monde ait jamais connue.

Bien que lui-même israélite, il se sentait pourtant l'égal de quiconque, dans cette France que lui et les siens avaient défendue au cours de bien des guerres, et où depuis des siècles ils s'étaient incorporés à la terre, et par leur travail, et par leurs tombes.

Et dans celle-ci même, n'a-t-il pas déjà perdu six des siens dont son gendre et son neveu! Auxquels devait s'ajouter son second frère, Roger Masse, brillant polytechnicien, directeur général de la Thomson, colonel de réserve et père de cinq

enfants, libéré en tant qu'officier prisonnier, ensuite arrêté, déporté et depuis disparu.

Il interroge l'avenir ; il se demande quelles épreuves nouvelles lui sont réservées, sont réservées à la France. Celle-ci va-t-elle avoir à subir à son tour la persécution ?

Ses amis le pressent d'autant plus de rester dans l'Hérault, qu'il a été l'un des 40 opposants de juillet. Son mandat de sénateur peut le justifier.

Que va-t-il faire ? Attendre et voir venir ? Non !

Il lui paraît de son devoir de faire face, de résister comme son grand-père et d'en donner l'exemple. Et, dès octobre 1940, à grands risques, il franchit la ligne de démarcation. Il retourne à Paris et reprend sa place au Palais.

Bientôt une législation servile jette l'opprobe de l'étoile jaune sur une catégorie de citoyens. Et quand paraît le décret qui chasse de l'armée les officiers israélites, il engage la première escarmouche ; il écrit au chef du gouvernement :

« Monsieur le Maréchal,

« Je vous serais obligé de me dire si je dois aller retirer leurs galons: à mon frère, sous-lieutenant au 36e Régiment d'Infanterie, tué à Douaumont en avril 1916 ? à mon gendre, sous-lieutenant au 14e Régiment de Dragons porté, tué en Belgique en mai 1940 ?à mon neveu Jean-Pierre Masse, tué à Réthel, en mai 1940 ?

« Puis-je laisser à mon frère la médaille militaire gagnée à Neuville-Saint-Waast, avec laquelle je l'ai enseveli ?

« Mon fils Jacques, sous-lieutenant au 62e Bataillon de Chasseurs Alpins, blessé à Soupir en juin 1940, peut-il conserver son galon ?

« Suis-je enfin assuré qu'on ne retirera pas la médaille de Sainte-Hélène à mon arrière-grand-père ?

« Je tiens à me conformer aux lois de mon pays, même quand elles sont dictées par l'envahisseur...».

Cet affrontement était peut-être une manifestation imprudente, mais elle était bien dans la ligne de la conduite et du courage de Pierre Masse, comme celle qui l'a suivie, celle-ci plus grave.

Le journaliste Alain Laubraux, celui qui écrivit, dès le 3 septembre 1939, «qu'il n'y avait plus qu'un seul espoir pour la France : une guerre courte et désastreuse » ; celui que Georges Mandel avait fait interner, parce que, disait-il avec raison, «il est des trahisons par la plume ou les mots qui valent bien les autres»; celui que la reconnaissance des Allemands avait libéré, après l'armistice, et placé à la direction de « Je suis partout », celui qui plus tard intervint pour faire déporter Robert Desnos pour se venger d'une injure ; Alain Laubraux avait grossièrement diffamé Henry Bernstein en raison de ses origines sémitiques, et ce dernier, bien que réfugié en Amérique, l'avait assigné en Justice.

Laubraux s'était laissé condamner par défaut en février 1940; plus fort en octobre, car il sait alors où trouver un appui, il fit opposition au jugement de février. Et Pierre Masse, conseil de Bernstein depuis trente ans, était chargé de soutenir les intérêts de ce dernier.

Peu de gens auraient aimé se mesurer avec un journaliste dont la rancune pouvait être d'autant plus dangereuse qu'elle s'appuyait sur l'amitié des occupants.

On déconseille à Pierre Masse de s'exposer encore. Il écarte les conseils. Il plaidera et ne ménagera pas son adversaire.

Dans une intervention rapide mais mordante, il ne craint pas de souligner « le caractère bassement racial des attaques dirigées contre son client » ; il accable le diffamateur de mépris et de sarcasmes ; il lui rappelle, malgré ses interruptions, ses flatteries d'avant-guerre, lorsque Bernstein était au faîte de sa renommée ; son insolence actuelle, sa superbe de parvenu qui se croit au dessus des lois ; il achève enfin sa diatribe par cette apostrophe : « En 1938, Messieurs, le nez de M. Henry Bernstein n'était pas si gibbeux que M. Alain Laubraux n'y cassât son encensoir, et ses pieds n'étaient pas si plats que M. Alain Laubraux ne vînt dévôtement les lécher ».

Le lendemain, le nom de Pierre Masse était dans tous les journaux. Tout en reconnaissant une fois de plus son talent, par une publicité redoutable, une presse vendue à l'ennemi le livrait à la vindicte allemande, et lui offrait, avec des in-

jures, la consécration qui manque aux médiocres : celle de la haine !

Désormais son nom devient un symbole. Il a exercé, ce jour-là, le plus sacré des droits du Barreau, en affirmant, au péril de sa vie, que même sous l'oppression, dans le Palais, la parole est libre.

Recevant peu après, en tant que sénateur, une circulaire adressée à tous les parlementaires, qui doivent faire connaître s'ils sont d'origine juive, il répond qu'il n'existe pas deux catégorie de Français, et qu'il s'honore des traditions de sa famille.

De nouveau, ses amis le supplieront de retourner au Bousquet-d'Orb. La route lui en est encore ouverte. Il écoute avec sérénité et n'en tient compte. Il continue de plaider. On le vit encore au Palais la veille de son arrestation, en août 1941.

Et c'est alors Drancy !

Drancy était une cité ouvrière, construite en vue d'offrir des logements agréables à des familles de travailleurs. Elle ne fut jamais habitée avant la guerre. Elle va changer de destination. Elle portera désormais une qualification sinistre.

C'est là que Pierre Masse accomplit sa première station. Là que des malheureux sont soumis au régime de l'équivoque, de l'incertain. Ils sont enfermés comme un troupeau, séparés du reste des hommes par des fils de fer barbelés. Ils y gardent cependant quelques contacts avec le monde extérieur. Ne voient-ils pas à l'horizon, se profiler les toits de Paris, où ils se sentent entourés de loin par des amis.

Mais des rumeurs circulent, les invitant à croire tantôt que leur détention va s'achever, tantôt que des périls proches et obscurs les menacent. Ils vivent entre la chimère et l'épouvante, jusqu'à ce que leurs nerfs épuisés les livrent, affaiblis ou déjà brisés, à d'autres bourreaux.

Ceux-ci les attendent à Compiègne, deuxième échelon préparatoire, à Ravensbruck ou à Dachau.

Et le jeu démoniaque consiste à les trainer d'un camp à l'autre, à les appeler brusquement pour un départ, à les aligner contre un mur, sans qu'ils sachent si c'est pour la fusillade ou pour la liberté. L'ennui, la faim, le froid les rongent. Ils souhaitent la mort.

C'est ici que l'on touche à ce qu'il y a de plus grand dans les jours déjà comptés de Pierre Masse, durant lesquels, aussi bien à Drancy qu'à Compiègne, il agit parce qu'il a choisi de vivre et de faire vivre, parce qu'il était fort et qu'à ses yeux c'était là le vrai courage, parce qu'il s'agissait d'aider ces hommes qui avaient dû abandonner ceux qu'ils aimaient et qui s'inquiétaient à juste titre de les laisser dans l'incertitude de leur propre certitude, parce qu'il fallait permettre aux familles de vivre, de la même manière qu'il fallait prévoir tout ce qui permettait de survivre, dans le camp même, où, jetés là par milliers, rien n'a été préparé pour les recevoir.

Il faut donc organiser le camp. Il l'organise. Sous sa direction, des confrères, ils sont là une quarantaine, donnent l'exemple de l'initiative et de la solidarité. Il constitue des bureaux ; il en partage les tâches ; on dirait un chef de gouvernement répartissant ses ministères. C'est ainsi qu'il apparût au Bâtonnier Jacques Charpentier, venu à Drancy pour dire à tous ses confrères, une solidarité dont ils ne pouvaient douter, et dont eux-mêmes donnaient l'exemple. C'est ainsi que, parmi eux, Théodore Valensi, avocat et romancier, devient infirmier, prépare des tisanes et compose un livre.

Par cette action incessante, ces hommes refusaient de s'avouer vaincus, gardaient l'âme haute et se soutenaient les uns les autres dans le malheur commun.

Jean-Jacques Bernard qui, en étant par miracle revenu, fut le chroniqueur de ces rassemblements tragiques dans son livre « Les camps de la mort lente », nous montre Pierre Masse « suscitant par sa bonne grâce et son autorité une sorte de petite cour. On va aux nouvelles auprès de lui, on lui demande des conseils ; on lui fait présider des conférences ». Il nous le fait voir « à la porte de son bloc, la pipe au coin de la bouche, la tête couverte d'une toque de fourrure, très entouré comme d'habitude, accueillant avec scepticisme les bonnes nouvelles, mais souriant toujours et malgré tout à ses interlocuteurs ». Quand il reçoit des colis, tout ce qu'il a de plus que ses camarades est aussitôt partagé.

Quelle leçon de tranquille vaillance et de courageuse sérénité ! L'homme qui, depuis le premier jour, avait compris

qu'il était voué à la mort, souriait à ses malheureux compagnons pour réconforter les inquiets et pour mieux cacher ses propres angoisses, songeant peut-être que les persécutions contribuent tôt ou tard au triomphe des justes causes.

Par deux fois cet homme impassible et sensible est conduit, menottes aux mains, de Drancy à Compiègne vers la déportation, et par deux fois il est ramené de Compiègne à Drancy vers la libération.

La seconde fois, parce que des amis ingénieux avaient machiné de toutes pièces une intrigue qui pouvait le faire échapper à la Gestapo.

Sous le prétexte imaginaire d'un abus de blanc-seing, une plainte est déposée et une instruction est ouverte contre lui par la justice française. Il est donc conduit à la Santé. Si l'instruction traîne, si même il est condamné et transféré dans une maison centrale, il peut y être oublié, il peut être sauvé. Le Bâtonnier Ribet l'assiste. Que nous dit-il ?

« Dans sa cellule, qu'il avait aménagée pour lui donner l'aspect amical des choses familières, il apparaissait comme un homme grandi par l'outrage de la détention.

«Il regardait le malheur en face. Sa conversation conservait tout son charme. Il ne se prenait pas à rêver ce que serait demain. Sa scrupuleuse honnêteté intellectuelle analysait les évènements et disséquait les hypothèses. Les nouvelles, il les avait par Radio-Santé. Chaque jour, deux fois, du quartier allemand, une voix de stentor appelait au quart d'heure de recueillement les reclus dont les yeux embués d'émotion regardaient vers les portes de l'avenir, et une voix inconnue, défiant tous les règlements, annonçait les nouvelles de Londres sur la guerre. Je l'entendis au cours d'une de mes visites. J'eus l'impression d'un miracle.

« Pierre Masse souriait de ma stupéfaction ; mis en verve il me rappelait des souvenirs communs du Palais. Il lisait beaucoup ; sur sa table des livres s'éparpillaient, précieux compagnons de la solitude.

« Un jour, — ce fut hélas ! notre dernière entrevue — ,je remarquai dans un coin de la cellule un sac tyrolien dodu, bien sanglé, avec de chaque côté des chaussures de fatigue. Il devina mon regard interrogateur. Avec la voix tranquille

de l'aimable causeur de la Galerie Marchande, il me dit : «C'est mon paquetage. Je crois que mon séjour ici ne sera plus bien long. Tout est prêt, quand on viendra me chercher, je n'ai plus qu'à mettre ça sur le dos et... en route ! ».

« En route ! Comme il avait dit cela !

« Plus ému que lui-même ne le laissait paraître, j'entrevoyais le départ pour l'Est, un matin, à l'aube, et l'épuisant voyage dans d'horribles wagons plombés. Je ne répondis rien, mais en sortant, derrière la porte, les larmes me vinrent aux yeux.»

Effectivement, le Procureur de la République Gabolde, qui s'étant aligné sur la barbarie nazie, devint ministre de Laval et fut du voyage à Sigmarengen, Gabolde intervenant, fit prononcer un non-lieu.

Et Pierre Masse reprit le chemin de Drancy et de Compiègne.

Ainsi pendant ses deux années de détention, consolant les uns, assistant les autres, se réconfortant lui-même en lisant les sermons de Bossuet, Pierre Masse symbolise ce qu'il y a de plus noble dans la résistance : la lutte sans espoir. Dans ses démêlés avec les chefs de camp — car il en eût — sous les menaces et les insultes, sous les coups même, il opposera à l'oppresseur l'inflexibilité d'une âme qui refusera toujours de se courber et il forcera son respect.

Les lettres que, durant cette période, il écrit à sa femme sont l'expression de cette intransigeante vertu. Sans forfanterie, sans littérature, sans rien cacher de ce qu'il subit ou de ce qu'il éprouve, il y rédige la petite histoire de ses prisons, cherchant toujours à dissimuler son propre malheur à l'ombre du malheur commun. Le raidissement cède alors à la plus exquise douceur...

Un jour qu'il s'attendait à être fusillé, il écrivit les deux lettres que voici, l'une à son Bâtonnier, l'autre à sa femme.

« Monsieur le Bâtonnier,

« Je suis appelé. Je vais probablement mourir. Je suis venu ici comme avocat. Je mourrai, j'espère dignement, pour ma patrie, ma foi et mon Ordre.

« Dites à mes confrères que je les remercie des honneurs qui ont accompagné ma vie professionnelle. J'en emporte une juste fierté.

« Je vous recommande mon fils.

« Je finirai en soldat de la France et du Droit, que j'ai toujours été.

« Bien vôtre en toute amitié et en déférent respect.

Pierre Masse.»

Et après le cri de l'honneur, voici la confidence de l'amour.

« Ma femme chérie,

« Je pars probablement pour toujours. Je t'aime et je te remercie du plus profond de moi. Je bénis mes enfants que j'adore. Je te recommande à eux. J'ai fait mon devoir. Je paie mon attachement à la France. Je ne regrette qu'elle et vous. Ne pleure pas trop. Je mourrai en soldat. Embrasse maman et les nôtres.

« Je t'adore. Si j'ai des petits-enfants, tu les embrasseras pour moi... Jacques, Marie-Thérèse, Philippe, je vous aimais profondément, mes petits... Portez bien mon nom, que je vous transmets intact.

« Au revoir, ma Marie que j'aime, en ce dernier moment, comme jamais.

Pierre.»

Et après ? Après ! Le Bâtonnier Marcel Héraud conclut :

« On sait seulement qu'un jour, parce que de Compiègne partait vers l'Est un train qui n'était pas complet, on l'y fit prendre place pour la mort. Sa trace est perdue.

« Pour les siens, pour ses amis, a commencé une attente qui ne finira jamais.

« Vers quelle geôle, vers quel travail humiliant, vers quelles tortures, vers quelle chambre d'extermination est-il parti ? Nul n'a plus le droit de le savoir.

« Il a rejoint cette foule anonyme qui, au jour du jugement, lèvera ses bras décharnés et montrera les plaies de son corps pour accuser ses bourreaux.

Et pourtant le rappel de son nom ne fera jamais retentir un écho désespéré.

Son souvenir, avec celui de tous ceux qui ont partagé les mêmes souffrances infinies, longtemps encore parcourra les

prétoires et remuera les foules. Son sourire ne reflétait-il pas l'oblation du martyr que Dieu a déjà consolé ?

⁂

Il y a des hommes qui naissent pour être des chefs. Tant qu'ils vivent, leur vie est une ascension vers le premier rang. S'ils meurent avant d'y être parvenu, leur mémoire n'en souffre pas. La mort leur offre le moyen suprême pour accomplir leur destinée. Elle les élève au dessus d'eux-mêmes. Ce n'est pas une fin, c'est un couronnement.

Ainsi Pierre Masse, avocat, soldat, homme d'Etat, n'a sans doute pas rempli tous les grands exploits auxquels il aurait pu prétendre ; mais quand le malheur s'est acharné sur lui, prisonnier, déporté, hors-la-loi, il lui a suffi de rester lui-même pour atteindre à la vraie grandeur.

Le sort, qui fût si rude à ses derniers jours, lui a du moins n'ont pas amoindri.

Ce n'est pas une ombre qui s'efface timidement parmi d'autres ombres ; un vieil homme qui fléchit vers son déclin : un mort étendu dans son tombeau. C'est le Pierre Masse de ses belles années, fier, calme et fort, qui s'éloigne d'un pas viril, et qui disparait la tête haute.

Les Bénédictins Français

AU XVII^me^ SIECLE

Les services qu'ils ont rendus à la Science Historique

par Mgr HOMS

Ancien Président

Les galeries du Château de Versailles virent, au début de 1685, un spectacle auquel elles n'étaient pas habituées. L'Archevêque de Reims, l'un des plus fastueux prélats du temps, et l'évêque de Meaux, Bossuet, conduisaient au Roi Louis XIV, encore dans tout l'éclat de la jeunesse et de la gloire, un simple religieux, revêtu de la robe noire de l'ordre de Saint-Benoît.

— « Sire, dit l'Archevêque de Reims, j'ai l'honneur de vous présenter l'homme le plus savant de votre royaume ».

— « Et le plus humble, ajouta aussitôt Bossuet ».

Ce moine, à l'air modeste, n'était autre que Jean Mabillon, le plus docte des Bénédictins de France. Le Roi, avant de l'envoyer faire, en son nom, un voyage scientifique en Italie, avait désiré le connaître, comme un homme dont la réputation honorait le royaume.

La science historique française doit, en effet, aux Bénédictins non seulement les innombrables travaux qu'ils ont laissés derrière eux, mais aussi les principes de critique qui ont donné naissance aux grandes écoles modernes d'érudition. Mabillon, a-t-on dit très justement, a créé une science nou-

velle, « La Diplomatique », dans le Traité où il en définissait et posait les règles. Cette science, qui est l'art de reconnaître l'authenticité des chartes et des anciens documents et de faire la critique des textes, a son origine et sa base dans le célèbre traité qui a résisté au temps et aux progrès de la science. « Grâce au génie de Mabillon », dit un de nos meilleurs érudits, M. Babelon, « la « diplomatique » n'eut presque pas de tâtonnements et d'essais. Elle débutait par un chef-d'œuvre ».

Pendant près de deux siècles — 17e et 18e — une série d'ouvriers, d'inégale valeur sans doute, mais ardents au travail, donnés corps et âme à leur ouvrage, ont consacré l'un après l'autre, isolément ou ensemble, toutes les heures d'une existence monacale à l'étude des documents relatifs au passé, à les reconnaître, à les classer, à les publier. Tous, grands et petits, savants ou seulement instruits, consacraient régulièrement à l'étude la plus grande partie de leur vie, sans ambition, sans retour sur eux-mêmes, n'aspirant à rien, ne demandant rien, volontairement obscurs et enfouis dans les règles d'une vie religieuse austère. C'est là, il faut le dire, le caractère propre des Bénédictins français, de ceux qui étaient fiers autrefois de porter le nom de « *Bénédictins de Saint-Maur* ».

Bénédictins, c'est-à-dire qui suivaient la règle de Saint-Benoît (Benedictus). Benoît de Nursie, patiarche des moines d'Occident, et appelé aussi « Père de l'Europe » naquit vers 480 à Nursie, près de Spolète, de parents nobles. En 529, il fonda au Mont-Cassin, à peu près à mi-chemin de Rome et de Naples, au dessus de l'antique Via Latina, le très célèbre monastère détruit — sans raison d'ailleurs — par les bombardements terrestres et aériens — 15 Février 1944 — de la dernière guerre et reconstruit depuis jusque dans ses détails les plus contestables. C'est la chute du Mont-Cassin, grâce en partie aux troupes françaises du Maréchal Juin — qui gardait de la destruction du monastère un certain remords — qui ouvrit le chemin de Rome et entraina en Italie l'effondrement du front allemand.

C'est là, au Mont-Cassin, que Benoît rédigea sa très célèbre règle dont l'importance est telle que les mœurs de la vie monastique lui sont universellement soumises. Même dans

les Ordres qui paraissent étrangers à celui des Bénédictins il ne serait pas difficile de saisir d'irrécusables témoignages de sa pénétration spirituelle. Et l'on peut dire que cette règle reste par excellence « la règle-mère ».

Bénédictins de Saint-Maur. — Saint-Maur était le disciple préféré de saint Benoît. Par ordre de son Maître, il quitta le monastère du Mont-Cassin pour aller fonder en France, à Glanfeuil, dans l'Anjou, la première abbaye Bénédictine française. Le nom de Saint-Maur fut donné à la congrégation bénédictine de France réformée au cours du dix-septième siècle. L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, en devint le chef-lieu.

L'abbaye St-Germain-des-Prés — ou plutôt ce qu'il en reste — mérite de retenir l'attention. Deux édifices subsistent : l'église, qui est la plus ancienne de Paris, et le palais abbatial.

D'une expédition en Espagne (542) Childebert, fils de Clovis, rapporte la tunique de saint Vincent, martyrisé à Saragosse en 204, et diverses autres reliques. Poussé par saint Germain, évêque de Paris, il décide de bâtir, pour les abriter, une basilique au milieu des champs, afin qu'un vaste domaine puisse être affecté au monastère qui desservira l'église. L'édifice est terminé en 558. Les guérisons qui se produisirent autour du tombeau de l'évêque Germain font peu à peu substituer son nom à celui de Saint-Vincent. Pour éviter la confusion avec St-Germain l'Auxerrois, l'édifice campagnard est appelé St-Germain-des-Prés.

St-Germain-des-Prés est, dès le 8e siècle, un anneau de la prodigieuse chaîne bénédictine qui a compté 17.000 abbayes ou prieurés. L'ordre a fourni 24 papes, 200 cardinaux, 1.600 archevêques, 43 empereurs, 44 rois. L'abbé est, temporellement, un véritable souverain dont le domaine immédiat comprend les actuels 6e et 7e arrondissements. Spirituellement, il n'est soumis qu'à l'autorité du pape.

Le couvent tombe en commende : les abbés, nommés par le roi, touchent les revenus du couvent sans être astreints à sa direction, ni même à l'état religieux. La discipline s'étant relâchée, l'abbaye est réformée à plusieurs reprises.

La Révolution supprime l'abbaye. En 1794, une raffinerie de salpêtre est installée dans l'église et 15.000 livres de poudre

entreposées dans le réfectoire gothique, une merveille. Six mois plus tard l'incendie détruit le réfectoire. L'église a été depuis l'objet de plusieurs restaurations.

Le clocher roman est l'un des plus anciens de France. Sa tour massive était déjà debout en 1014. La flèche a été réédifiée au siècle dernier.

A l'intérieur de l'église : dalles funéraires de Boileau, de Descartes et de deux moines savants de l'abbaye, Mabillon et Montfaucon ; tombeaux de Guillaume Douglas, gentilhomme écossais au service de Henri IV, et de Jean Casimir, roi de Pologne, mort abbé de St-Germain-des-Prés ; statue de Saint-François-Xavier par Nicolas Coustou.

L'ancien palais abbatial qui s'étend du n° 1 au n° 5 de la rue de l'Abbaye est une imposante construction en brique et pierre. Vendu comme bien national en 1797, il abrite aujourd'hui des services d'assistance.

⁂

Dès l'origine, l'étude avait eu sa place dans la règle religieuse dictée par Saint-Benoît au 6e siècle.

Les moines devaient, au moins savoir lire et écrire, et la copie des manuscrits était une des parties principales de leurs labeurs quotidiens.

Les moines qui traçaient des routes dans les profondes forêts de la Gaule et de la Germanie, qui asséchaient les étangs, qui élevaient vers le ciel ces églises qui font encore notre admiration, cultivaient aussi bien les lettres que les arts. C'est grâce à eux que plus d'un des écrits des anciens ont échappé à la destruction et sont arrivés jusqu'à nous.

L'image du moine copiste, penché sur son écritoire, à longueur de journée, calligraphiant ou enluminant les pages d'un Evangile ou d'un Psautier, est une de celles qui trainent dans toutes les mémoires. Ces foules d'anonymes, auxquels nous devons de connaître aussi bien Boëce, saint Augustin, saint Jérôme que Virgile, Térence, Ovide et Horace, ces scribes de Dieu grâce à qui l'intelligence humaine a gardé le contact avec son passé, ont laissé jusqu'à nous un souvenir vivant, qu'accompagne une gratitude. Il y avait depuis des siècles, et il continua à exister du XIe au XIVe, des centres célèbres de copie : Saint-Gall, Reichenau, Fleury-sur-Loire, le

Bec, Fontrevault, Corbie, Mont-Saint-Michel, Saint-Martial-de-Limoges.

Chacun avait son style dans la façon de tracer l'écriture, l'antique ou bientôt, dérivée de la minuscule caroline, l'onciale, et surtout dans l'art d'enluminer les lettrines, ou de composer, à pleines pages, les merveilleuses miniatures qui enchantent nos yeux. Ainsi à Corbie garda-t-on un style issu de la tradition carolingienne, fait d'un mélange extraordinaire de vie et d'abstraction. A Saint-Martial-de-Limoges, les enlumineurs se mirent visiblement à l'école des verriers et des émailleurs, et il en résulta un genre nouveau, à petites scènes régulières ; tandis que des ateliers parisiens sortaient ces chefs-d'œuvre de vérité et d'aisance que sont les Psautiers de Saint-Louis qu'on voit à la Bibliothèque Nationale et au Musée Condé de Chantilly.

On imagine à peine le temps qu'il fallait pour réaliser de telles œuvres. Le compte des lignes, dans telles copies de la Bible, confond l'esprit et la couleur des miniatures, posée par couches successives, une fois sèche chacune d'elles, exigeait des semaines d'attente pour le plus infime détail. Aussi bien, ayant mis le temps dans leur jeu, les copistes l'ont-ils eu à leur service et, dans l'éclat de leurs ors, de leurs bleus lumineux, de leurs pourpres et de leurs violets profonds, ces artistes des manuscrits nous présentent-ils encore leur œuvre dans l'intacte perfection d'une jeunesse éternelle.

Quand, au 13e siècle, sortant des couvents et des cathédrales, la culture s'installa dans les Universités, les copistes suivirent la même route. Sous le contrôle de maîtres, qui étaient clercs, des ateliers laïques se créerent. Ceux de Paris, centre intellectuel de l'Europe, furent énormes. Guillebert de Metz, au début du 14e siècle, assure que soixante mille copistes, disséminés dans et autour de la capitale, travaillaient à cette tâche. Le manuscrit devint alors une industrie. La miniature se fit à la chaîne. Ce qui n'empêchait pas que d'authentiques chefs-d'œuvre vissent encore le jour, tel le « Bréviaire de Belleville » que Jean Belleville et son atelier réalisèrent vers 1320.

Méthodes de travail des copistes. — Le modèle de l'ouvrage (exemplar) était déposé, après avoir été vérifié, chez un

« libraire stationnaire ». Il était divisé en cahiers ou « pièces » numérotés. Celui qui, maître, étudiant ou scribe professionnel, voulait transcrire une œuvre donnée, louait le modèle, pièce par pièce. Lorsqu'il en avait copié une, il la rapportait. Il arrivait que, pour une raison ou une autre, la pièce 3 lui fut donnée avant la pièce 2 par exemple. Ou bien il laissait dans son cahier à lui l'espace nécessaire, quitte à déborder sur les marges, ou bien, peu scrupuleux, il ne respectait pas l'ordre des pièces, ce qui, longtemps, a plongé les philologues dans une amusante perplexité. Cette façon de procéder est bien peut être à l'origine de notre expression : « fait de pièces et de morceaux ».

⁂

Après avoir jeté un vif éclat durant le Moyen Age, les grands monastères bénédictins avaient, eux aussi, subi le contrecoup de l'affaiblissement des mœurs et de la foi. L'usage, si souvent et si inutilement proscrit de la commende qui mettait entre les mains d'un homme du monde, n'ayant reçu qu'une sorte d'estampille religieuse, tout le temporel et les revenus des couvents, acheva ce que l'abondance matérielle et les grandes possessions avaient commencé. Les guerres de religion et leurs suites portèrent le mal à son comble. Bien des monastères devinrent de simples fermes destinées à donner des revenus à des cadets de grande maison, et la bibliothèque du couvent, aussi délabrée que la chapelle, n'était plus guère visitée que par les araignées ou les rats.

C'est à ce moment-là que vinrent d'un coin obscur, la renaissance et le salut. Au moment où il paraissait desséché, le viel arbre de Saint-Benoît refleurit subitement et donna une abondante récolte.

Dans la première moitié du 17e siècle, deux Bénédictins français *Dom Bénard* et *Dom Tarisse*, réformèrent les couvents de France et fondèrent la célèbre congrégation de Saint-Maur. Sous l'impulsion de ces deux robustes ouvriers, l'un et l'autre de vrais religieux, et de non moins intrépides travailleurs, l'œuvre de la réforme de Saint-Maur prit un développement d'une rapidité vraiment surprenante.

En 1620, Dom Bénard mourait prieur du célèbre collège de Cluny, l'entreprise à peine ébauchée.

En 1638, Dom Tarisse faisait entrer la réforme dans l'illustre abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Avant la fin du siècle, près de deux cents abbayes avaient suivi cet exemple.

La règle de Saint-Maur n'était qu'un retour à l'austérité primitive, à toute la rigueur des anciennes constitutions de saint Benoît. Ce qui donnait à la règle restaurée son caractère propre, son originalité, c'est que le travail intellectuel devenait partie essentielle des obligations de ceux qui entraient dans l'ordre. Le travail manuel, qui faisait le fond de la règle de saint Benoît était remplacé par l'étude.

Les réformateurs comprirent que l'heure était passée des grands défrichements et de l'assèchement des marais, que, depuis la rupture, sous la double influence de la Renaissance et de la Réforme, avec les idées, avec l'idéal chrétien du Moyen Age, ce n'était pas assez de réformer la discipline intérieure des couvents et d'y faire refleurir les antiques vertus, ce n'était pas assez de faire remonter dans la chaire des églises des prédicateurs instruits, éloquents, parmi lesquels on compterait bientôt les maîtres de la parole française, qu'il fallait, à l'entrée des âges de critique et de recherche, des savants et des critiques chrétiens, une armée de savants et de critiques.

Je ne décrirai pas le régime de ces travailleurs acharnés et anonymes. Les cellules individuelles, les dortoirs, les réfectoires étaient pauvres, presque misérables : une chaise, une table, un grand crucifix, telle était la cellule d'un bénédictin de Saint-Maur. Pas de feu en hiver. Toujours les mêmes vêtements de drap noir. Jamais de viande sur la table ni de vin dans les cruches.

Lorsqu'on passait à l'église ou à la bibliothèque et au chartrier la scène changeait. Là, la splendeur des ornements, la richesse des châsses ciselées et émaillées, les autels sculptés, les stalles en bois travaillé, tout était d'accord avec la magnificence que les moines mettaient à célèbrer le culte divin.

La bibliothèque et les chartriers offraient un autre genre d'intérêt et d'utilité. Là, les vieux in-folio manuscrits des Pères de l'Eglise, les veiilles chroniques, étaient rangés et clas-

sés avec soin, à côté des ouvrages plus récents que l'imprimerie commençait à multiplier. Les manuscrits enluminés, les copies des auteurs anciens, les chartes, les vieux baux, les rôles des redevances, tout enfin ce que les littérateurs du temps traitaient dédaigneusement de fatras, était soigneusement classé et conservé. Un religieux en avait la garde et devait aérer les lieux, ouvrir les armoires, essuyer la poussière, laisser entrer le soleil, accomplissant ainsi sa règle et faisant œuvre pie.

La bibliothèque et le chartrier étaient la gloire, l'orgueil des différentes maisons, et c'était à qui serait la plus riche en livres ou en manuscrits. Pour accroître les collections, on n'épargnait ni peine ni recherche, on achetait quand il y avait des ressources, on copiait lorsqu'on ne pouvait acheter.

Les liens religieux entre abbayes venaient encore, d'une autre façon, en aide au travail par l'espèce de communauté de labeur qu'ils établissaient entre tous les monastères bénédictins de France, on pourrait presque dire sans exagération, entre tous les couvents bénédictins d'Europe. De l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, au centre de Paris, à celle de Sorèze, en Languedoc, de celle de Loudevenec ou de Saint-Jacut, au fond de la Bretagne, à celle de Saint-Bénigne de Dijon ou de Saint-Faron de Metz, partout, dans toutes les provinces de France, que tout séparait encore, les mœurs, les coutumes, et même presque la langue, s'étendait comme un réseau de correspondances, d'informations, de recherches. Un travail était-il entrepris, aussitôt le plan de l'œuvre était rédigé. On l'envoyait comme une sorte de circulaire dans toutes les maisons de l'Ordre, et chacun apportait, s'il le pouvait, sa pierre à l'œuvre commune. On comparait, on collationnait. Les manuscrits, les chartriers étaient soigneusement passés en revue. On déchiffrait les vieilles inscriptions, on les copiait, on faisait des dessins des tombes et des statues qui les portaient. Puis, la moisson faite, tout était envoyé à celui qui dirigeait l'entreprise et mettait en œuvre la documentation ainsi réunie. Le travail de chacun devant être, en quelque sorte, l'œuvre de tous, les rivalités, les luttes de renommée ou d'influence disparaissaient autant qu'elles peuvent disparaître là où il y a des hommes. Les frontières même, alors pourtant hé-

rissées de tant de barrières, n'interrompaient pas les relations de fraternité dans l'étude. Au fond de l'Autriche, les moines de Moelks, tout aussi bien que ceux de Reichenau, dans le pays de Bade, ou de Saint-Gall en Suisse, se mettent à la disposition des Bénédictins français, qui trouvent le même concours à Florence, au Mont-Cassin ou en Sicile.

Les intrépides travailleurs de Saint-Maur font même plus. Ils *voyagent* à une époque où on ne voyageait presque plus. Lorsque les recherches nécessaires pour leurs ouvrages le leur imposaient, ils se mettaient en chemin sans trouble et sans peine. Leur livre d'heures sous le bras, un sac sur l'épaule contenant leur petit bagage, les deux Bénédictins choisis par le Supérieur partaient tranquillement à pied, le capuchon relevé. Ils allaient ainsi de couvent en couvent, partout bien reçus, partout fêtés, partout trouvant bibliothèques et chartriers grands ouverts. A leur aise, ils fouillaient les archives. Au retour, on classait les notes et les copies, vrai butin de la route, et l'on faisait avancer l'ouvrage qui avait fait entreprendre la course. Puis, afin de ne rien laisser perdre, on rédigeait le journal du voyage. C'est ainsi que nous avons conservé les récits de voyage de Mabillon en Allemagne et en Italie, petits chefs-d'œuvre de naïveté piquante et d'érudition sans phrase.

Ces voyages fréquents en dehors de leurs couvents n'aidaient pas seulement puissamment les Bénédictins dans leurs travaux, mais donnaient à leurs idées une largeur remarquable et conservaient à leur caractère leur originalité propre. Chaque nature se développait au grand air, sans contrainte, avec ses défauts comme avec ses qualités. Rien de moins semblables que deux moines de Saint-Benoît.

Je ne m'attarderai pas à vous décrire la physionomie et les travaux de chacun des principaux de ces moines, si originaux et si primesautiers.

— Michel Germain, avec toute la vivacité, la finesse native, l'infatigable gaieté du paysan picard.

— Claude Estiennot, le plus fin des diplomates et dont la plume, vive et alerte, nous a laissé quarante manuscrits concernant l'antiquité qu'il avait réunis et copiés de sa main.

— Luc d'Achery, le type de l'ascète, pensif, silencieux.

penché, à longueur de journée, sur son célèbre recueil appelé « Spicilegium » c'est-à-dire « glanage ».

Je n'en retiens que deux, connus de tous les érudits et qui figurent sur toutes les listes des plus célèbres philologues : Mabillon et Montfaucon.

Mabillon, le plus érudit comme le plus humble de tous, vraie figure de religieux à laquelle la science n'ôte rien de son indéfectible douceur, mais qui garde jusque dans ses années les plus fécondes quelque chose de naïf, de rustique, de tenace, quelque chose de la persévérante et indomptable énergie du paysan champenois. Dans les polémiques nombreuses qu'il eut à soutenir, notamment contre le fougeux abbé de Rancé — qui voulait tout réformer et qui finit par se réformer lui-même et par mourir sur la paille et la cendre à Soligny-la-Trappe. (Sa vie par Chateaubriand) — on retrouve toujours chez Mabillon les mêmes qualités : un amour ardent de la vérité, une volonté très ferme, une simplicité touchante.

Montfaucon, qui partage avec Mabillon, le premier rang parmi cette élite de savants, a, par contre, quelque chose de tout moderne, presque de batailleur, qui rappelle bien son lieu d'origine, cette vieille terre du Languedoc, si fertile en preux chevaliers et en soldats de fortune.

Avec de pareils maîtres, l'activité et la fécondité de cette vaste entreprise scientifique sont-elles vraiment incroyables. C'est par centaines qu'il faut compter les ouvrages historiques en tout genre qui sortirent de la plume de ces modestes ouvriers. Depuis les grandes collections de documents, dont quelques unes ont été reprises ou achevées de nos jours par l'Académie des inscriptions, jusqu'aux monographies particulières des lieux célèbres ou des couvents renommés, partout lorsque l'on travaille, on trouve la trace de l'activité littéraire de l'Ordre de Saint-Benoît.

Il suffit de nommer en passant le « Gallia Christiana », la collection des « Historiens de France », les « Historiens des Croisades », l'« Art de vérifier les dates », les belles éditions des Pères de l'Eglise, les collections de documents pubiés sous le nom de « Spicilegium », « Vetera analecta », « Thesaurus Anecdotorum », et une foule d'autres œuvres.

C'est encore aujourd'hui dans le traité de Mabillon sur

l'art de vérifier les vieilles chartes, qui est resté célèbre sous le nom de « *De re diplomatica* » (on le considère comme le fondateur de la Diplomatique) qu'on apprend à lire et à contrôler les documenst, les pièces d'archives, laissés par les anciens âges et à s'orienter méthodiquement dans leur dédale.

La « *paléographie grecque* » de Montfaucon sert encore de manuel pour acquérir l'art si difficile de lire et de comprendre les vieux manuscrits grecs (art difficile entre tous (« Minerva » pp. 50 et ss.). Si les quinze volumes de « *l'Antiquité expliquée* » du même Montfaucon, qui eurent à leur apparition un si prodigieux succès, sont aujourd'hui arriérés, incomplets et n'ont plus d'autorité, ils n'en sont pas moins un ouvrage extraordinaire pour l'abondance et la variété de l'érudition, si l'on veut bien songer qu'ils parurent de 1719 à 1724. Ce vaste répertoire, l'un des plus importants travaux accomplis tout d'une haleine par un seul homme, reste malgré tout une des gloires des Bénédictins. Il en est de même pour les cinq volumes des « *Monuments de la Monarchie Française* », ouvrage extrêmement curieux, tant parce qu'il est le premier essai d'une Histoire de France fait sur les documents originaux, que par la largeur des idées et l'espèce de grandeur avec lesquelles il est rédigé. La première partie du travail a seule été mise à exécution. Les autres parties : les monuments des églises de France, les usages de la vie, la guerre, les sépultures... n'ont pas été achevées, et c'est bien dommage pour la connaissance des vieux monuments de notre histoire.

Si l'on passe des livres imprimés sortis de la plume de ces moines savants — livres imprimés dont les longues listes font penser aux murailles cyclopéennes, tant elles révèlent de labeur opiniâtre — si l'on passe aux œuvres restées *manuscrites*. aux documents amoncelés, prêts à être exploités, l'étonnement augmente encore, surtout si l'on songe à tout ce que les révolutions successives et le temps en ont fait disparaître. La Bibliothèque nationale, de l'aveu de ses Directeurs, doit à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés le plus beau des fonds dont l'aient enrichie les confiscations révolutionnaires. A côté des admirables manuscrits anciens qui sont entrés ainsi dans le grand dépôt national, sont venus se ranger tout ce

qui reste des matériaux réunis par les Bénédictins pour leurs grandes entreprises littéraires. Qu'il me suffise de citer une partie des huit cents volumes in-folio manuscrits des « Histoires des Provinces de France ».

Les Bénédictins ne furent pas seulement de laborieux écrivains ensevelis dans leur cloître et leurs travaux. Leur demeure fut, pendant de longues années, *le centre où se réunissaient les érudits laïques*, où ils trouvaient non seulement des conseils et des ressources pour le travail, mais cette juste appréciation de leur savoir et de leurs mérites, cette considération, ces louanges mêmes sans lesquelles l'entrain et l'ardeur finissent toujours par s'émousser.

Bien avant que la petite Académie des médailles fût devenue, en 1701, l'Académie royale des inscriptions, l'abbaye de St-Germain-des-Prés était le rendez-vous des érudits et des savants de Paris. Dans la cellule de Luc d'Achery, puis dans celle de Mabillon, se rencontraient du Cange, Baluze, les Valois, Renaudot, Bigot, Bignon, Gaignières, et bien d'autres. Et cependant, si on veut bien le remarquer, rien n'était plus étranger aux préoccupations littéraires du pays que l'érudition pure, à cette époque où, sous le nom de barbarie, tout le passé de la France était confondu dans un mépris commun, où le goût des vieilles chartes n'était pas mieux compris que les vieilles cathédrale n'étaient admirées. Au milieu du 18e siècle, Voltaire se moquera encore des Bénédictins « qui publient sans cesse de gros volumes avec des preuves ».

⁂

Jusqu'au bout, les moines de Saint-Benoît furent fidèles à leur tâche, et le grand orage de la Révolution les trouva en pleine activité littéraire.

Les monastères bénédictins ne furent pas plus heureux que les autres couvents. Les moines durent abandonner leur retraite. Les bibliothèques séquestrées et dilapidées. L'abbaye Saint-Germain-des-Prés fut occupée par un corps de garde, en attendant qu'on en fit une prison.

En 1792 les voleurs s'y introduisirent, malgré le corps de garde qui évidemment ne gardait rien, et s'emparèrent d'un nombre considérable de manuscrits. Plus de 120 volumes, parmi lesquels des manuscrits grecs de la plus grande valeur, de

très précieux manuscrits latins, des livres à miniature du Moyen Age, toutes raretés de premier ordre, furent ainsi dérobés à la France et passèrent à l'étranger. Les trésors si longtemps admirés à Saint-Germain-des-Prés sont aujourd'hui la gloire de collections étrangères.

En 1794, le 21 Août, nous l'avons déjà dit, le désastre fut plus grand encore avec l'incendie qui détruisit presque complètement tous les bâtiments qui composaient la célèbre abbaye. La Bibliothèque ne fut pas épargnée. Tous les livres imprimés, jusqu'au dernier, furent consumés par les flammes. mais presque tous les manuscrits qui restaient furent sauvés. Parmi les volumes conservés aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, quelques uns sont noircis et ont les pages tout effrangées par les flammes.

⁂

Tel fut, tracé à grands traits, le rôle, pendant près de deux siècles, des Bénédictins en France.

Tout cela, dira-t-on, est bien connu et sent le lieu commun, Bénédictin est synonyme de travail et d'érudition, comme soldat est synonyme de courage et de sacrifice. Mais il n'est jamais inutile de redire la vérité, surtout quand cette vérité risque d'être oubliée, méconnue et même contredite.

Quiconque a tant soit peu étudié le passé ne niera pas que les Bénédictins français n'aient été fidèles à l'inscription gravée par une Académie de province, l'Académie de Rouen, sur une plaque de marbre, en l'honneur de la célèbre et splendide abbaye du Bec, non pas comme on l'avait projeté, sur la tour de l'abbaye, délicieux spécimen d'architecture — (l'Administration s'y opposa — C'était à l'époque de la loi de 1902 sur les Congrégations religieuses) — mais sur la maison de l'Abbé, devenue propriété particulière, inscription d'une charmante simplicité qui ne pouvait porter ombrage à personne ·

« L'hospitalité des religieux fut large,
« Leur charité inépuisable,
« Leur science égala leur piété ».

Fidèles aussi à l'exhortation qu'un de leurs Supérieurs adressait en 1711 à ses compagnons d'étude de :

« Chercher sans relâche, dans le respect scrupuleux de l'exactitude historique, avec une parfaite bonne foi et le seul amour de la vérité, tout ce qui pouvait servir à l'illustration et à la gloire de la France ».

Le Marquis de Villevieille

disciple et ami de Voltaire

Le marquis de Villevieille a servi sous quatre rois : Louis XV, Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.

La Révolution lui a donné son grade de maréchal de camp et Napoléon les fonctions administratives qui lui ont assuré une vieillesse paisible.

Louis XV lui avait accordé la croix de St-Louis, Louis XVIII le fit chevalier de la légion d'honneur.

Et cependant, si son nom n'est pas complètement tombé dans l'oubli, quelques brillants qu'aient été sa carrière militaire et ses services civils, il le doit aux quelques lettres que lui écrivit Voltaire et dont plusieurs figurent dans les anthologies classiques de notre temps.

Mais, si le jeune chevalier languedocien, capitaine par traditions familiales au Régiment du Roi a approché le Philosophe, est entré dans son intimité, a mérité sa sympathie et a reçu de lui un enseignement encyclopédique qui devait dominer son comportement humain et orienter sa conduite d'homme, à quoi en attribuer la cause première ?

Est-ce le hasard qui guida de la sorte sa destinée ? Ou, n'y avait-il pas déjà, dès le berceau, une sorte de prédestination qui devait marquer de son signe indélébile toute sa vie ?

Deux figures s'attachent en effet à la sienne et semblent

même la dominer, comme par une sorte de fatalité mystérieuse.

Voltaire qui savait juger les hommes, les avait bien reconnues.

S'il eût tôt fait de lui donner son amitié et de lui manifester sa confiance, c'est que ce jeune officier languedocien, sans doute à l'inverse de beaucoup d'autres personnes qui furent les hôtes passagers de Ferney, devait évoquer en lui, deux noms auxquels il était particulièrement attaché : ceux du marquis de La Fare et du marquis de Vauvenargues.

Et c'est sans doute pourquoi tous les entretiens qu'il accorda à de Villevieille, toutes les confidences qu'il lui fit, toute l'amitié qu'il lui témoigna, ne se peuvent bien comprendre qu'en essayant, tout d'abord, de rechercher les liens qui pouvaient rattacher le jeune officier à ces deux parrains spirituels.

Le parrainage du marquis de La Fare

Le marquis de La Fare, dont le nom est, on le sait, resté associé à celui de Chaulieu, figure parmi les libertins français du début du XVIII[e] siècle.

Le marquis de Villevieille lui était apparenté par sa mère née Mélanie de La Fare. Elle avait en effet épousé Jean-Baptiste Raymond de Pavée, à Sommières le 28 janvier 1721. Cérémonie qui donna lieu à des fêtes brillantes dont les annales sommiéroises conservent encore la trace.

Mélanie de La Fare était-elle réellement une descendante directe de Charles Auguste de La Fare, le libertin, comme le croit notre ancien confrère l'abbé Bascoul ? On ne saurait catégoriquement l'affirmer. Ce qu'il y a cependant de certain c'est que la mère de Mélanie était bien la fille d'un Charles Auguste de La Fare-Laugère et que par suite d'un mariage entre cousins, Mélanie avait comme père Jean-François de La Fare-Montclar.

La parenté avec le marquis Charles Auguste de La Fare-Laugère qui mourut en 1712 est certaine... et Voltaire se plaisait à considérer le jeune de Villevieille comme l'arrière-petit-fils du marquis libertin. Il l'a répété bien des fois.

Pourquoi Voltaire aimait-il rappeler cette ascendance ?

A la vérité, les libertins du grand siècle ne furent pas de profonds philosophes. Paul Hazard dans son savant ouvrage consacré à la *Crise de la Conscience européenne*, rappelle que comme bréviaire les libertins se contentaient de feuilleter, d'un doigt léger, les odes d'Horace et que leur métaphysique fut courte. Mais ils appartenaient au monde aristocratique et ce fut justement cette alliance qui devait tant inquiéter les gardiens de la pensée orthodoxe. Ils vivaient à côté de la religion, estimant qu'il y avait lieu, puisqu'aussi bien il ne fallait pas chercher à dissiper les ténèbres, de profiter de cette vie mortelle et de goûter élégamment tous les plaisirs qu'elle peut offrir. Quand au reste... on devait s'en remettre au destin !

Tout cela ne pouvait déplaire à Voltaire.

Ils furent, même pour beaucoup, considérés comme une réserve d'incroyance, à tel point qu'on eut tendance à englober dans leur compagnie, tous ceux qui critiquaient de trop près les textes de l'Evangile, ceux qui refusaient de croire à la révélation et aux miracles, les indifférents, les déistes, les athées.

Le marquis de La Fare fut effectivement un des représentants bien typiques de cette tendance spirituelle et épicurienne, son œuvre en apporte le témoignage le plus sûr.

C'est d'ailleurs ce que Voltaire voulait retenir lorsqu'il évoquait, à de Villevieille « son trisaïeul ».

Le marquis de La Fare chanta... de la vie la paresse dont il fera un éloge que la postérité a rattaché à son nom.

« Je chante tes bienfaits, favorable paresse
« Toi seule dans mon cœur as rétabli la paix ;
« C'est par toi que j'espère une heureuse vieillesse;
« Tu vas me devenir plus chère que jamais.

Puis, lorsqu'il célébrait les délices de la Maison de St-Maur où le duc d'Orléans lui accordait la plus douce des hospitalités, il invoquait volontiers avec ses amis Genest, Malézieux et Chaulieu un art d'aimer assez pervers, aux yeux des bien-pensants.

« On aime à droite, on aime à gauche;
« Partout en liberté l'on conte ses raisons;
« Rien aujourd'hui chez nous ne s'appelle débauche
« Et l'amour est enfin de toutes les saisons.
« Chacun en prend sans se contraindre
« Et je ne vois que les maris
« Qui puissent justement se plaindre
« Qu'on aime plus... que l'on n'aimait jadis !

Il serait facile de poursuivre ce choix de pensées légères et voluptueuses qui apparentent bien le marquis de La Fare aux libertins de son temps, alors que l'austérité régnait à la cour du Grand Roi vieillissant et que l'Eglise faisait entendre ses voix les plus doctes et les plus sévères.

Mais, est-on en droit de se demander, dans quelle mesure l'arrière-petit-fils du marquis devait subir, loin de la cour et de ses fastes, l'influence de cet original trisaïeul ?

C'est Voltaire lui-même qui nous l'apprendra. Un jour qu'il était en veine de confidences, il écrivit à son jeune ami ce qui suit :

« Je vous dirai, comme Ninon :
« Je touche à mon hiver et c'est mon passe-temps
« De cultiver en Vous les fleurs du beau printemps,
« N'étant plus bon à rien désormais pour moi-même,
« Je suis pour le conseil : voilà tout ce que j'aime.
« A la droite raison restez toujours soumis,
« Changez de voluptés, ne changez pas d'amis.
« Soyez homme d'honneur, d'esprit et de courage
« Et livrez-vous sans crainte aux erreurs du bel âge
« Quoiqu'en disent *l'Astrée, Clélie* et *Cyrius,*
« Il ne faut pas trop prendre au sérieux Vénus !

Et il faisait suivre cet envoi des réflexions que voici :

« Je n'ai pas rêvé les couronnes d'Anacréon parce que j'ai vu la Parque de bonne heure. J'ai vécu toujours, je me suis senti mourir souvent. Lisez La Fare, c'est son sang qui court dans vos veines ; c'est son esprit qui vous anime. Faites comme lui, aimez les belles et ne regardez pas votre montre quand viendra le temps de ne plus aimer ».

Eh oui! A la droite raison restez toujours soumis,
Changez de voluptés, ne changez pas d'amis !

Tels étaient bien les conseils qui venaient tout droit de Ferney en souvenir du trisaïeul, que le philosophe reconnaissait dans le jeune capitaine.

Il n'est pas certain qu'un tel culte ait été pieusement entretenu au château de Villevieille où vivait la pieuse Mélanie de La Fare, entourée d'une nombreuse famille.

Les pensées devaient plus tôt aller vers le grand-père Raymond de Pavée qui avait combattu un peu partout en Europe, au service du roi et qui revenu dans son château, avait commandé à ces milices rurales poursuivant l'hérésie calviniste dans nos Cévennes.

Il est bien certain que nul ne devait connaître au château ces *Mémoires et Réflexions sur les principaux évènements du règne de Louis XIV*, dans lesquelles le marquis libertin avait consigné quelques pensées peu conformistes pour l'époque.

Insistant sur l'autorité despotique du vieux roi, n'avait-il pas écrit notamment ces quelques mots ? :

« Et à l'égard du dedans du Royaume, s'étant imaginés que tout leur était possible, ils crurent pouvoir réellement convertir des milliers de huguenots en six mois par des voyes indignes et de la sainteté de notre Religion et de l'Humanité».

Devra-t-on réellement s'étonner que plus tard, le marquis de Villevieille ait dénoncé au ministre réformé suisse Moultou les abus de l'évêque de Gers à l'égard des réformés !

Cette parenté spirituelle que Voltaire avait trouvé chez le marquis de Villevieille, il nous est certes difficile de l'analyser à travers les œuvres de ce dernier, puisqu'elles ne nous sont pas parvenues, et que nous ignorons même si celles projetées ont été réellement écrites.

Mais Voltaire la considérait comme certaine. Nous en avons une dernière preuve dans la lettre qu'il écrivait en avril 1777 au marquis de Villette, lorsqu'il disait :

« Il y a dans le style et dans le caractère de de Villevieille une grande analogie avec le marquis de La Fare son aïeul. Tout comme lui, il aime les belles filles et les beaux esprits ».

Le parrainage de Vauvenargues

Mais pourquoi Voltaire écrivait-il au jeune capitaine du Régiment du Roi, peu de temps après avoir fait sa connaissance :

« Je crois avoir retrouvé en vous un autre marquis de Vauvenargues ».

Il y a lieu tout d'abord de se souvenir que Voltaire tenait en grande considération Vauvenargues.

Il l'a d'ailleurs éloquemment déclaré dans son « *Eloge tunèbre d'officiers qui sont morts dans la guerre de* 1741 ».

Sans doute Vauvenargues n'était-il pas de leur nombre. Mais il avait participé à l'action dans des conditions particulièrement dures. Et puis, Voltaire trouvait que la vraie connaissance de la philosophie qu'avait ce jeune homme de 25 ans, tenait du prodige.

« Homme bien peu connu, bien digne de louanges et de « regrets, c'était un vrai philosophe, écrivait-il en 1764, il a « vécu en sage et il est mort en héros sans que personne en « ait rien su, je chérirai toujours sa mémoire.» (lettre à M. Leclerc de Montmercy).

N'avait-il pas d'ailleurs répondu à la première lettre qu'il avait reçue de lui, en avril 1743, dans les termes suivants :

« J'ai eu l'honneur de dire hier, à M. le duc de Duras que « je venais de recevoir une lettre d'un philosophe plein d'es- « prit, qui d'ailleurs était capitaine au Régiment du Roi. Il « devina aussitôt, M. de Vauvenargues... depuis que j'entends « raisonner sur le goût, je n'ai rien vu de si fin et de si ap- « profondi que ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire » (15 avril 1743).

Ainsi, lorsque Philippe Charles de Villevieille se présenta à Ferney, pour la première fois, il n'eut qu'à rappeler les liens d'amitié qui unissaient son père à Vauvenargues pour retenir l'attention toujours en éveil du philosophe.

Car il était bien vrai que Jean-Baptiste Raymond de Pavée, son père, avait été comme Vauvenargues, capitaine au Régiment du Roi, qu'il avait fait la connaissance de Vauvenargues en 1735 et qu'ils avaient tous deux combattu en Italie, en Bohême, au siège de Prague en novembre 1741, puis à la

retraite qui suivit. Vauvenargues eut les deux jambes gelées. Revenu à Nancy, c'est alors qu'il écrivit pour la première fois à Voltaire.

Déçu dans ses espérances, il aurait souhaité faire carrière dans la diplomatie; ses moyens financiers étant limités, il n'avait pas été comblé par la fortune; malade, il abandonna l'armée et démissionna en 1744.

D'Arras, Vauvenargues écrivait à son ami de Villevieille, ces lignes bien désabusées :

« Il y a longtemps, mon cher Villevieille que je vous ai « dit que vous étiez fou de continuer le service ; je parlais « alors contre mon intérêt, maintenant je serais inconsolable « si vous restiez après moi au régiment... ».

L'ami écouta le conseil... et en 1744 il se retira dans son château. Mais les deux anciens camarades d'infortune s'écrivirent et sans doute se rencontrèrent-ils à Villevieille.

D'Aix, où il était en 1744, Vauvenargues, lui dit en effet son désir, s'il le peut, d'aller le retrouver dans ses terres.

« J'imagine que vous n'êtes pas de ceux qui regrettent le « service après l'avoir quitté : si cela vous arrivait un jour, « avertissez-m'en aussitôt et je tacherai de vous remettre les « mauvaises nuits que nous avons passées ensemble !... ».

Puis, revenu à Paris, quand il eut écrit son « *Introduction à la connaissance de l'esprit humain* suivi de *Réflexions et de Maximes,* Vauvenargues ne manqua pas de les envoyer à son grand ami et fort aimablement, il ajoutait :

« Informez-moi de ce que vous faites et songez un peu « sérieusement à venir ici. Vous y viendrez trop tard pour « moi si vous différez davantage, car je suis toujours accablé « de maladies et j'ai perdu en quelque sorte l'espérance de « rétablir ma santé. Je vous dis cela mon ami, afin de vous « toucher par la compassion, si je ne le puis par l'amitié. « Adieu ! ».

Vauvenargues devait mourir en mai 1747, il n'avait pas encore trente-deux ans.

Son ami de Villevieille eut-il l'occasion d'aller le retrouver à Paris ? Nous l'ignorons, mais il est certain qu'il dut être très affecté par la mort de son ancien compagnon d'armes. Et cette nouvelle fut sûrement commentée avec tristesse au Châ-

teau. Charles Philippe avait alors 9 ans. S'il n'avait pu connaître le cher ami de son père, il devait honorer avec respect, lui qui était destiné à la même carrière, la mémoire de celui que Voltaire considéra comme un héros.

Peut-être, eut-il aussi l'occasion d'avoir entre ses mains l'ouvrage que le jeune moraliste avait envoyé à son ami. Peut-être fut-il intéressé à cette lecture... encore que l'auteur en écrivant à son ami, lui ait bien conseillé de lire l'ouvrage « doucement, car je vous avertis que ce n'est pas un de ses « livres qu'on entend trop vite : il faut être un peu fait à la « fatigue pour le lire et, de temps en temps, prendre haleine.» (18 mars 1746).

Dès lors, on peut estimer que si les rapports que le jeune capitaine Charles Philippe avec Voltaire furent, peu après leur première rencontre, si amicaux, c'est que ce dernier retrouvait déjà en lui, des traits de caractère et un état qui lui attiraient toute sa sympathie.

Comme avait été Vauvenargues, le jeune officier était capitaine du Régiment du Roi : similitude de carrière et de vie. Ils appartenaient tous deux à cette noblesse provinciale aux moyens souvent très limités, si éloignée de l'autre noblesse, aristocratique, riche et prétentieuse. Ils avaient tous les deux souffert de cet état d'impécuniosité qui les séparait des autres, insouciants et prodigues. Vauvenargues avait été sévère pour cette armée qu'il avait quittée sans regrets ; de Villevieille devait se souvenir des remontrances courtoises mais fermes adressées par son colonel, M. de Guerchy, à son père: « Je vous préviens, lui écrivait-il, qu'il est absolument indis- « pensable que vous lui (le fils sous ses ordres) fassiez toucher « de l'argent pour subvenir aux dépenses nécessaires de cette « campagne ». Or lorsqu'il commença à hanter Ferney, le père du capitaine venait de mourir et la famille se débattait dans une situation successorale et financière particulièrement embrouillée.

Et puis, Voltaire ne pouvait-il pas déjà déceler dans ce jeune languedocien, grand, mince, de taille dépassant largement la moyenne, spirituel, ami des lettres, bel esprit et sans

doute aussi ironique et beau parleur, une volonté, de la nature de celle qui avait marqué Vauvenargues, « une ambition dans la pauvreté » ?

De Villevieille ne pouvait que plaire au vieux philosophe retiré à Ferney, entouré d'une sorte de cour composée sans doute de curieux, mais aussi de ces esprits encyclopédistes qui marquèrent cette époque.

Avec, à ses côtés, la double image des marquis de la Fare et de Vauvenargues, le nouvel arrivé devait être le bienvenu !

Entretiens avec Voltaire

C'est dans ces conditions et sous ces auspices favorables que le marquis de Villevieille entra en relations avec Voltaire.

Il était alors en garnison à Nancy ; on était en 1765. On ne sait comment ces relations naquirent puisque le récit des rapports qu'eurent les deux hommes ne nous est pas parvenu. Il y a lieu toutefois de noter que le comte de Chatelet, homme qui prit en 1769 le commandement du Régiment du Roi, était un ami de Voltaire.

Voltaire fut un grand épistolier. Sa correspondance connue compte près de 10.500 lettres, c'est dire qu'il se plaisait dans l'art d'écrire. Sur ce nombre, on en compte vingt et une destinées à notre marquis. On pourrait, à la vérité, trouver ce chiffre peu élevé, comparé à l'ensemble de cette œuvre épistolaire. Il ne faut pas oublier la différence d'âge qui séparait les deux correspondants et celui relativement avancé du philosophe, lors de leur première rencontre. Au surplus, Nancy, lieu de stationnement habituel du Régiment du Roi était proche de Ferney et les deux hommes avaient de multiples occasions de se rencontrer.

Mais une remarque importante est à faire, Voltaire s'adressait à de Villevieille aussi familièrement que lorsqu'il écrivait à ses plus intimes amis. Il l'entretenait de ses projets, même les plus secrets, et il lui accordait une entière confiance.

Lorsqu'il batailla pour obtenir la réhabilitation du Chevalier de La Barre, écrivant un jour à Condorcet, il lui disait (11 novembre 1774) :

« J'allais faire partir cette lettre par la voie indiquée, lors-

« que le marquis de Villevieille a eu la bonté de s'en charger.
« Alors, je l'ai mis dans la confidence, bien sûr qu'il nous gar-
« dera le secret et qu'il pourra même nous aider de ses bons
« offices. Son cœur est digne du vôtre ».

C'est en se penchant sur cette correspondance qui s'étage entre le 4 décembre 1765 et le 30 avril 1777, et en tenant compte des séjours connus de de Villevieille à Ferney, qu'il est possible de connaître toute la diversité des relations entretenues entre les deux hommes, l'esprit familier qui les anima et la part que le jeune languedocien prit dans l'action continue du Patriarche.

Voltaire, éternel malade

A en croire ses confidences épistolaires, Voltaire qui vécut jusqu'à 84 ans, fut un éternel malade. Il semble, il est vrai, qu'il mettait une certaine coquetterie à confesser ses infirmités et il le faisait d'ailleurs sous les formes les plus diverses.

« — J'ai vécu toujours, disait-il un jour à son ami, mais « je me suis senti mourir souvent ».

C'est fréquemment, au début même de sa correspondance, qu'il se plaignait de ses misères :

« — Mes maladies qui me persécutent quand l'hiver com-
« mence et mes yeux se couvrent d'écailles quand la neige
« arrive.» (4 décembre 1765).

Mais il savait aussi les utiliser avec quelque préciosité quand il débutait par ces mots :

« — Votre lettre de Cirey adoucit les maux qui sont at-
« tachés à ma vieillesse.» (17 novembre 1770);

ou encore :

« — Le vieux malade de Ferney oublie tous ses maux en
« recevant une lettre de vous.» (6 janvier 1774).

Parfois, il disait avec ironie :

« — Il ne faut pas s'étonner qu'un pauvre homme hous-
« pillé par quatre-vingt-deux ans... par quatre-vingt-deux ma-
« ladies...» (10 novembre 1776);

ou bien :

« — Mon très aimable Seigneur Suisse, le vieux malade

« qui se meurt sous les frontières de la Suisse.» (30 avril 1777)

S'il omettait de rappeler ses infirmités au début de ses lettres, il n'avait garde de les oublier en terminant ses écrits. Et là encore, on retrouvait les mêmes propos :

« — Mon cœur est à vous pour la vie, confessait-il... et « ce n'est pas pour longtemps... ».

« — Ce pauvre malade qui ne peut vous écrire de sa « main.» (25 juin 1770).

Et si d'aventure il avait eu quelque douleur dans la journée, il terminait sa lettre par ces tristes réflexions :

« — Ce petit avertissement me dit que je ne vous suis pas « attaché encore pour longtemps ! ».

Intimité à Ferney

Les fréquents séjours que de Villevieille fit à Ferney lui permirent de pénétrer dans l'intimité du Philosophe et de son entourage.

Voltaire manquait rarement une occasion de lui donner des nouvelles de ceux qu'il avait connus dans son « ermitage » ou encore, comme il le disait quelques fois dans son « couvent ».

Madame Denis, sa nièce y occupait une grande place... On sait que Madame d'Epinay en a tracé le portrait savoureux que voici :

« Sa nièce est à mourir de rire. C'est une grosse petite « femme, toute ronde d'environ cinquante ans. Femme com- « me on ne l'est point, laide et brune, menteuse sans le vou- « loir et sans méchanceté, n'ayant pas d'esprit et en parais- « sant avoir, criant, politiquant, persiflant, raisonnant, dérai- « sonnant et tout cela sans trop de prétentions et surtout sur « chaque personne. Elle adore son oncle en tant qu'oncle et « en tant qu'homme. Voltaire la chérit, s'en moque et la re- « vère... ».

Le plus souvent les nouvelles données par Voltaire étaient accompagnées de réflexions inattendues, où son ironie et sa malice naturelles se donnaient libre cours.

En voici un exemple :

« Madame Denis et Madame Dupuits sont aussi sensibles « que moi à l'honneur de votre souvenir. Madame Dupuits

« s'est avisée d'accoucher à sept mois d'un petit garçon qui « n'a vécu que deux heures. J'en ai été faché, en qualité de « grand-père honoraire, mais ce qui me console c'est qu'il a « été baptisé. Il est vrai qu'il l'a été par une garde huguenote ; « cela lui otera dans le paradis, quelques degrés de gloire que « père Adam lui aurait procurés ».

On sait que Madame Dupuits était la petite-fille du grand Corneille, que Voltaire l'avait recueillie à Ferney et mariée en février 1763 à M. Dupuits, écuyer cornette au Régiment de Dragon, colonel général au service du Roi.

Invitations et regrets

Voltaire avait l'hospitalité facile pour ceux qui méritaient sa sympathie. De Villevieille était de leur nombre et il ne lui écrivait guère de lettres sans le convier à venir à Ferney, ou sans évoquer les regrets causés par son départ.

Tant que de Villevieille fut en garnison en Lorraine, il dut passer par l'ermitage du Philosophe quand il prenait quelque congé en Languedoc et Voltaire n'omettait jamais de lui rappeler cet itinéraire.

Peu après sa première visite, il lui disait :

« — Si jamais le hasard vous ramène vers l'enceinte de « nos montagnes, n'oubliez pas l'ermitage où l'on vous re- « grette.» (4 décembre 1765).

« — Je souhaite passionnement d'avoir l'honneur de vous « revoir... Je vous attends avec l'attachement le plus tendre « et le plus respectueux.» (18 juillet 1766).

Quand il faisait des allusions aux départs en congé du jeune officier, il s'exprimait en ces termes :

« — Quand vous irez faire des revues, ce qui est une cho- « se infiniment agréable, n'oubliez pas votre ancienne auber- « ge. L'hôte, l'hôtesse et toutes les filles du cabaret sont à vos « ordres.» (8 janvier 1768).

« — Mais surtout si vous allez à votre Régiment, passez « par chez nous. N'y manquez pas, je vous en prie, ce péle-

« rinage est nécessaire ; j'ai beaucoup de choses à vous dire « pour votre édification.» (1er mai 1768).

En août de la même année, il insistait pour le revoir en septembre.

« — Je vous attends au mois de septembre, mon cher « Marquis. Vous êtes assez philosophe pour venir partager « ma solitude. Ferney est tout juste dans le chemin de Nancy... « Venez donc dans mon couvent, venez reprendre votre an- « cienne cellule. Je vous conterai l'aventure... » (26 août 1768).

« — Quand vous irez à votre Régiment, n'oubliez pas mon « petit château qui est votre étape... je ne veux point mourir « sans vous avoir embrassé.» (20 décembre 1768).

En 1770, de Villevieille avait convié Voltaire à venir le rejoindre en Languedoc. Ce dernier déclina aimablement l'invitation.

« — Il est vrai que j'aimerais mieux votre climat de Lan- « guedoc que celui de nos glacières. Mais il n'y a pas moyen « de me transporter à mon âge. Je ne puis abandonner une « maison que j'ai bâtie et une colonie que j'ai formée ; il faut « que je m'enterre dans ma caverne.» (25 juin 1770).

En août 1776, de Villevieille dut faire un rapide voyage à Ferney. De Paris, d'Alembert l'annonça en ces termes à Voltaire :

« — M. le Marquis de Villevieille a dû, mon cher et il- « lustre Maître, partir pour Ferney hier de grand matin. Il se « proposait de crever quelques chevaux de poste pour avoir « le plaisir de vous rendre compte le premier de votre succès.» (27 août 1776).

A la fin de cette même année, Voltaire espérait encore le revoir, à son retour de Languedoc.

« — Je ne sais à présent où vous prendre ; mais je pré- « sume que vous pouvez encore être chez vous, puisque vous « n'avez pas passé par votre hostellerie de Ferney qui est sur « le chemin de Paris.» (10 novembre 1776).

De Villevieille ne fit pas trop attendre son hôte et dès le début de l'année 1777, il était à nouveau à Ferney ainsi que Voltaire l'écrivait à Condorcet :

« — Je vous renvoie, mon vrai philosophe, notre convive, « M. de Villevieille, qui est philosophe aussi et bien digne

« d'être votre ami... Notre voyageur part... » (8 janvier 1777).

En avril, c'est leur ami commun, le marquis de Villette qui le pressait à prendre à nouveau la route du monastère... en quittant son Languedoc, où il terminait une convalescence qu'avait nécessité son état de santé.

« — Et moi je vous demande, lui écrivait-il, quand vien-
« drez-vous enfin, quand quitterez-vous votre ciel de Langue-
« doc dont le bleu éternel vous a tant ennuyé ? Vous me man-
« dez que vous êtes actuellement assez fort pour entreprendre
« un voyage. Nous voilà dans les premiers jours d'avril, la
« nature est comme vous, dans la convalescence. Venez jouir
« ici de la vôtre; venez jouir de cette sensation si délicieuse
« et si fugitive où l'on est heureux du seul plaisir d'exister
« et qui semble donner quelque idée du bonheur d'Elisée
« *Sustine et abstine.*»

« — Il faut, disait Silva, à l'un de ses malades, *vous amu-*
« *ser et non vous divertir*. Ne vous laissez pas aller au senti-
« ment paisible de la tendre amitié que je vous ai vouée pour
« la vie.» (avril 1777).

A la vérité, de Villevieille ne revint à Ferney qu'à l'automne. Invoquant ses éternelles maladies, Voltaire avait supplié ses amis de Villette et Villevieille de venir le retrouver une fois encore.

Il avait écrit le 24 septembre 1777 à de Villette, dans les termes pressants qui suivent :

« — La chose est faite, il n'y a plus de remèdes, la seule
« pénitence est de venir chez le bonhomme avec le marquis
« de Villevieille, s'associer à son extrême onction et de lui
« dire un « de profondis... ».

De Villevieille ne pouvait résister à un tel appel. En octobre, il écrivait à de Condorcet:

« — Je suis ici depuis huit jours, mon cher Philosophe.
« J'y passerai quelques mois, peut-être l'hiver... que sais-je ?
« J'aurai donc le temps de recevoir de vos nouvelles et j'es-
« père que vous nous en donnerez.» (22 octobre 1777).

Malgré ce désir de rester tout l'hiver à Ferney, il est probable que de Villevieille fut de ceux qui, avec Madame Denis,

insistèrent pour que Voltaire quittât son ermitage et revint à Paris.

On sait en effet que ce départ eut lieu au début de février 1778 et que le Philosophe mourut peu après dans l'appartement où le marquis de Villette lui avait offert l'hospitalité, en présence du marquis de Villevieille, témoin oculaire des dernières heures du Philosophe.

Nous avons raconté ce que fut ce dernier séjour, avec toutes les péripéties qu'il connut, au cours de notre premièrc communication.

Ferney et la critique des livres

Ferney était à l'affût de toutes les publications nouvelles. Aucune n'échappait à Voltaire lorsqu'elle touchait aux idées qu'il défendait... soit qu'il en louât le fonds et l'utilité ou qu'il exerçât, à son endroit, sa verve satirique.

Sa correspondance en porte le plus curieux des témoignages. De Villevieille tint fort bien ce rôle d'informateur dans le cénacle où il avait l'honneur de figurer en qualité d'ami.

Ecoutons les tous deux dans leurs propos épistoliers .

En 1766, Voltaire souhaitait avoir quelques exemplaires d'un livre venant de paraître sous le nom de Freret, ayant pour titre : *Examen critique des apologistes de la religion chrétienne*. Pour recevoir cet envoi compromettant, quelques précautions paraissaient utiles, Voltaire suggéra de le faire adresser au premier secrétaire de l'Intendance de Franche-Comté.

« — C'est un ouvrage, disait Voltaire à de Villevieille, que « j'attends depuis longtemps avec la plus vive impatience. Il « est bon qu'il en paraisse souvent de cette nature. Le monde « est plein de pestiférés qui ont besoin de contre-poison et il « y a des médecins qui doivent faire collection de tous les « remèdes.»

Et il continuait sur le même ton ironique et plaisant.

« — Il y a des apothicaires qui les distribuent et en quali-« té d'apothicaire je saurai en placer mes trois exemplaires.»

Bien entendu, Voltaire tenait à en acquitter le prix et il s'excusait de son sans-gêne auprès de Villevieille, qu'il considérait comme «bon médecin et tout dévoué à son apothicaire».

De Villevieille s'empressa de faire le nécessaire. Mais il y eut du retard.

Le premier secrétaire auquel Voltaire crut lui-même devoir écrire, serait-il un *dévot* ? Il le craignit un moment cependant, il rassura vite de Villevieille lorsqu'il eut appris que si des ordres sévères avaient été donnés à Besançon sans doute pour faire obstacle à la circulation de cet ouvrage, le premier secrétaire M. Ethis était « aussi sage que zélé pour la bonne cause ».

Sur ce fameux ouvrage, Voltaire ne tarissait pas d'éloges. A la même date, 13 juin 1766, il s'en ouvrait en ces termes à d'Alembert :

« — Vous avez peut-être lu le livre attribué à Freret, « qu'on dit être un capitaine du Régiment du Roi. Ce capitai- « ne est plus savant que Dom Calvet et autant logique que « Calvet avait d'imbécillité. Ce livre doit faire un très grand « effet ; j'en suis émerveillé et j'en rends grâce à Dieu ! ».

Mais à la vérité, l'auteur de ce livre, dont Voltaire faisait ce cas, était-il bien, comme on le soupçonnait alors le capitaine Levesque de Burigny ? Deux ans plus tard, Voltaire n'en était point encore certain, quand il écrivait à de Villevieille (20 décembre 1768).

« — Personne ne sait encore qui est l'auteur du livre « donné sous le nom de Freret.»

Il fut dans la suite attribué à d'Holbach, philosophe dont l'athéisme brutal incommoda même Voltaire.

Il arrivait souvent à Voltaire, lorsqu'il désignait dans sa correspondance avec de Villevieille des livres circulant clandestinement, d'user d'un langage conventionnel.

Il s'exprimait alors d'une façon parfois fort imagée et qui convenait parfaitement à l'ironie de son caractère.

« — En vérité, lui disait-il un jour, vous avez adouci mes « maux et prolongé ma vie en me gratifiant de ces dix pa- « quets de la poudre des Chartreux. Je n'ai qu'une seule prise « de la poudre des pilules de Prusse... ».

Qu'était cette *poudre des Chartreux*?... les biographes de Voltaire ne l'ont pas identifiée. Quand aux *pilules de Prusse*... c'était l'abrégé de *l'Histoire Ecclésiastique* de l'abbé de Prades auquel Frédéric de Prusse avait collaboré en rédigeant l'avant-propos .

Une autre fois, les livres deviennent des dragées et le libraire un confiseur qui, d'ailleurs, connut de graves ennuis avec sa confiserie.

« — Votre confiseur est devenu martyre pour des confi-
« tures qui ne sont pas à mi-sucre. Il faut espérer que Mada-
« me de Boufflers abrégera le temps de ses souffrances.» (23 mars 1767).

Le confiseur était le libraire Leclerc de Nancy; Madame la marquise de Boufflers, toute puissante à la cour du Roi Stanislas, dut sans doute le ramener facilement à ses confiseries.

Réflexions sur les comédiens

Un jour, de Villevieille se plaignit à Voltaire de l'insuffisance des comédiens qui se trouvaient à Nancy. Le Patriarche eut la réplique pertinente.

« — Je ne suis pas étonné, lui répondit-il, que vous ayez
« de mauvais comédiens à Nancy : on dit que ceux de Paris
« ne sont pas trop bons. Il est difficile de faire naître des
« talents quand on les excommunie... Les Grecs qui ont in-
« venté l'art avaient plus de politesse et de raison que nous ! ».

Réflexions sur la littérature anglaise

De Villevieille, qui avait en chantier une traduction de Young, fit au cours d'un de ces échanges de vue épistolaires, allusion à la littérature anglaise ainsi qu'aux rivalités de politique intérieure et aux projets militaires du gouvernement anglais.

Sur ces deux points le Philosophe eut la répartie facile:

« — A l'égard de leurs querelles intestines et de leurs
« projets militaires, comme je n'y entends rien, il ne m'ap-
« partient pas d'en parler.» (25 juin 1770).

Mais sur la littérature anglaise proprement dite, Voltaire avait son opinion :

« — Je crois qu'il en est des Anglais comme de nous, « leur temps en fait de génie est passé ; ils n'ont plus ni Addi- « son, ni Pope, ni de Swift... ».

Il prétendait d'ailleurs avoir été le premier à faire connaître aux Français les lettres de ce pays.

Il avait traduit des passages de Shakespeare, il y a quarante ans; mais avec le temps, il revisa son opinion.

En 1776, écrivant au comte d'Argenteuil, il s'élevait avec violence contre une traduction trop louangeuse de Shakespeare:

« — Tâchez, je vous en prie d'être aussi en colère que « moi sans quoi je me sens capable de faire un mauvais « coup.»

A la vérité « ce mauvais coup », il devait le faire et c'est par une lettre de d'Alembert à de Villevieille que nous en avons les échos.

En voici la génèse.

Voltaire confia à d'Alembert en 1776, le soin de lire à l'Académie, le jour de Saint-Louis, sa *Lettre à l'Académie française*, virulant réquisitoire contre les lettres anglaises.

D'Alembert fut ravi de son succès... il fit partager son admiration à son ami de Villevieille qui — c'est d'Alembert qui le précisa à Voltaire — le 27 août, se chargea, pour en faire part le plus vite possible à Ferney, de « crever quelques chevaux de poste pour avoir le plaisir de lui rendre compte le premier du succès de cette communication .»

Et d'Alembert ajoutait :

« — Je n'ai pas besoin de vous dire que les Anglais qui « étaient là sont sortis mécontents et même quelques Fran- « çais qui ne se contentent pas d'être battus par eux sur terre « et sur mer et qui voudraient encore que nous le fussions « sur le théâtre ».

De Villevieille à l'école de Voltaire

De Villevieille n'avait pas vingt-huit ans lorsqu'il fut reçu par Voltaire pour la première fois. Il fut rapidement conquis

par son Maître. Et ce dernier, séduit par ce jeune homme qui venait à lui sous le signe des marquis de La Fare et de Vauvenargues, le prit en amitié et l'initia aux doctrines qui lui étaient chères.

Que lui enseigna-t-il ? Il est facile de l'imaginer : la lutte contre la superstition, l'inquisition, l'intolérance et aussi les méfaits de l'athéisme.

Par quels moyens ? Par la connaissance de ceux qu'il utilisait à l'égard de ses adversaires et qu'il lui dévoilà complaisamment au cours de ses conversations de Ferney et au jour le jour, dans sa correspondance.

« — Je mourrai, lui disait-il un jour, (20 décembre 1768) « consolé en voyant la véritable religion, c'est-à-dire celle du « cœur, établie sur les ruines des simagrées. Je n'ai jamais « prêché que l'adoration d'un Dieu, la bienfaisance et l'in- « dulgence. Avec ces sentiments je brave le diable qui n'existe « point et les vrais diables fanatiques qui n'existent que trop.»

On peut mesurer l'effet que pouvaient avoir sur un jeune esprit de trente ans des déclarations de cette nature.

« — Mille plumes écrivent, ajoutait-il, et cent mille voix « s'élèvent contre les abus et en faveur de la tolérance.»

Pour lui, l'expulsion des Jésuites avait été un gros succès à l'actif de la liberté de penser. Il en devisait volontiers avec de Villevieille :

« — On dit que j'ai un compliment à vous faire : les Jé- « suites sont chassés de Lorraine ! ».

Telle est la grande nouvelle qu'il lui apprend le 2 juin 1766.

Il englobait d'ailleurs dans cette haine, les Capucins eux-mêmes qui, à son avis « pourraient devenir utiles en les rendant à la charrue.»

De Villevieille partagea bien vite ce point de vue, sans doute en souvenir du séjour qu'il avait fait en son jeune âge, chez les Jésuites de Lyon. Il le dit tout au moins à Voltaire qui, fort satisfait, lui répondit :

« — Je me réjouis avec vous, mon brave chevalier, de « l'expulsion des Jésuites. Le Japon a commencé par chasser « ces fripons-là, les Chinois ont imité le Japon. La France et « l'Espagne imitent les Chinois. Puisse-t-on exterminer de la

« terre tous les moines qui ne valent pas mieux que ces fa-
« quins de Loyola.»

Et il ajoutait, toujours le 27 avril 1767 :

« — Si on laissait faire la Sorbonne, elle serait pire que
« les Jésuites, on est entouré de monstres.»

A la vérité, en développant de tels sentiments à son jeune chevalier, il songeait à n'en pas douter à la part qu'il avait prise lui-même dans cette lutte.

« — Soyez sûr que la révolution qui s'est faite depuis
« environ douze ans dans les esprits n'a pas peu servi à chas-
« ser les Jésuites de tous les Etats et a bien encouragé les
« princes à frapper ces idoles de Rome qui les faisaient fré-
« mir tous autrefois.» (20 décembre 1768).

Il s'était fait une règle, en effet, de soutenir d'une main les innocents opprimés, mais par contre, « de l'autre d'écraser les calomniateurs ».

« — Pas de quartiers aux méchants, déclare-t-il à de Vil-
« levieille le 27 avril 1767, et point d'indifférence pour la cau-
« se des gens de bien. Voilà le devoir d'un homme qui pense
« avec fermeté.»

Aussi, se réjouissait-il de constater que l'Espagne avait pris de sévères mesures contre l'Inquisition. Sans doute n'était-elle pas abolie mais « on a arraché les dents à ce monstre
« et on lui a coupé les griffes jusque dans les racines. Tous
« les livres si sévèrement défendus à Paris entrent librement
« en Espagne. Les Espagnols en moins de deux ans, ont répa-
« ré cinq siècles de la plus infâme bigoterie. Rendez grâce à
« Dieu... » concluait-il non sans ironie, le 1er mai 1768 !

Pour mener à bien une telle lutte, contre de tels adversaires tous les moyens étaient permis : c'est d'ailleurs ce qu'il confia à de Villevieille d'une façon fort pittoresque.

« — Il y a des choses si méprisables, (disait-il toujours
« dans cette même missive, qui figure parmi les plus curieu-
« ses écrites pour l'édification de son jeune ami), qu'on peut
« quelquefois s'abaisser jusqu'à elles sans se compromettre.

« Si jamais vous vous trouvez dans une compagnie où
« tout le monde montre son cul, je vous conseille de mettre
« chausses bas, en entrant, au lieu de faire la révérence ! ».

On ne pouvait s'exprimer d'une façon plus imagée et sur-

tout plus inattendue... mais n'était-ce pas là dans la manière voltairienne ?

Toutefois, en homme prudent et réaliste, pour lui, l'essentiel était que les idées vissent le jour et pour cela l'anonymat lui paraissait une judicieuse tactique.

Il persiflait le Socrate d'Athènes, homme très imprudent, ergoteur impitoyable, qui s'était fait mille ennemis et brava, fort mal à propos, ses juges.

« — Les Socrates modernes, ricanait-il, ne boiront pas la « ciguë... Nos philosophes d'aujourd'hui sont plus adrois; « ils n'ont point la sotte et dangereuse vanité de mettre leurs « noms à leurs ouvrages : ce sont des mains invisibles qui « percent le fanatisme d'un bout de l'Europe à l'autre, avec « les flèches de la vérité.»

Et il précisait, le 20 décembre 1768 :

« — Damilaville vient de mourir : il était l'auteur du « *Christianisme dévoilé* et de beaucoup d'autres écrits. On « ne l'a jamais su : ses amis lui ont gardé le secret tant qu'il « a vécu, avec une fidélité digne de la Philosophie.»

Notre Philosophe était heureux d'apprendre à son disciple que « on avait imprimé en Hollande, depuis deux ans, plus « de soixante volumes contre la superstition et que leurs au- « teurs en étaient absolument inconnus.»

Cette clandestinité dans la résistance à l'oppression spirituelle, il fallait, à l'en croire, la garder jalousement en toutes circonstances.

Il exhortait de Villevieille, en toute occasion, à «cacher « ses marches à l'ennemi » (27 avril 1767). « La maison du « Seigneur, disait-il encore, est entourée d'ennemis et il y a « des indiscrets dans le Temple.» (14 décembre 1768).

Aussi, lui recommandait-il d'entrer dans la Franc-Maçonnerie particulièrement en honneur à cette époque, aussi bien dans l'armée... qu'à la cour de Versailles... et même dans certains milieux du clergé.

« — Gardons nous la fidélité et le secret que se doivent « les initiés aux secrets mystères.»

Telle était sa formule (8 janvier 1768) et précisant peu après sa pensée, il ajoutait :

« — Les compagnons franc-maçons doivent se reconnaî- « tre au moindre mot ».

Que de Villevieille séduit par ces conseils donnés avec une telle insistance, ait été franc-maçon, cela ne semble faire aucun doute. On en aura d'ailleurs la confirmation à la mort de Voltaire.

A quelle loge appartint-il ? On ne le sait pas. Il serait sans doute entré dans celle qui se créa à Nancy au sein même du Régiment du Roi, s'il n'avait été à Versailles, à la date où Voltaire le pressait d'entrer dans une loge.

Il n'appartenait pas à celle des Neuf Sœurs qui reçut en grande pompe Voltaire, en 1778, lors de son dernier séjour à Paris et qui comptait, promiscuité bien paradoxale, le duc d'Orléans, Louis XVI lui-même et le duc d'Artois... le futur Charles X.

Contre l'athéisme

« — Il faut que je vous fasse mon compliment de ce que « vous n'êtes pas un athée, déclare Voltaire à de Villevieille « le 26 août 1768. Votre devancier le marquis de Vauvenargues « ne l'était pas ».

Voltaire défendit toujours cette doctrine, sans jamais se révéler grand métaphysicien ! Il s'est le plus souvent contenté, en cette matière d'affirmation et son argumentation est restée superficielle.

« — Quoiqu'en disent quelques savants de nos jours, as- « sure-t-il à de Villevieille, on peut être très bon philosophe « et croire en Dieu.»

Et il ajoute :

« — Les athées n'ont jamais répondu à cette difficulté, « qu'une horloge prouve un horloger... ».

rappelant ainsi le distique dont il était très satisfait :

« Plus je la considère et moins je puis songer.

« Que cette horloge existe et n'ait pas d'horloger.

Après quoi, notre Philosophe ramassa à l'intention de son ami les arguments les plus divers à la fois doctes et plaisants, tirés de Virgile, Spinoza et... des contes de La Fontaine.

Il persifle en passant, un père Jésuite irlandais qui prétendait que les animaux se forment tout seuls.

Il s'en prend à son vieil adversaire de Berlin, Maupertuis, « gonflé d'un amour propre féroce, persécuteur et calomniateur», ajoutant encore avec une ironie bien malicieuse:

« — Je prie Dieu de lui pardonner, à supposer que Dieu « entre dans les querelles de Maupertuis et de moi ».

Il prétend que « les sources les plus fécondes de l'athéisme sont les disputes théologiques » et il résume ainsi sa profession de foi dans une lettre restée fameuse, du 26 avril 1768.

« — Mon cher marquis, il n'y a rien de bon dans l'athéis- « me. Le système est fort mauvais dans le physique et dans « le moral. Un honnête homme peut fort bien s'élever contre « la superstition et contre le fanatisme, il peut détester la « persécution, il rend service au genre humain s'il répand les « principes humains de la tolérance. Mais quel service peut-il « rendre s'il répand l'athéisme ?

« Les hommes en seront-ils plus vertueux pour ne pas re- « connaître un Dieu qui ordonne la vertu ?

« Non, sans doute. Je veux que les Princes et leurs Mi- « nistres en reconnaissent un et même un Dieu qui punisse « et qui pardonne ! ».

A son habitude, il fait suivre cette docte déclaration d'un trait moqueur à l'encontre du Jésuite qui fut confesseur de Louis XIV après le Père Lachaise.

« — Je sais très bien que je n'aurai pas démontré au nor- « mand de Vire, Le Tellier qu'il existe un Dieu qui punit les « tyrans, les calomniateurs et les faussaires confesseurs des « rois. Le coquin pour répondre à mes arguments m'aurait « fait mettre dans un cul de basse-fosse! »

Ajoutant pour finir :

« — Je ne persuaderai pas l'existence d'un Dieu rému- « nérateur et vengeur à un juge scélérat, à un barbare avide « de sang humain ; digne d'expier sous la main des bourreaux « qu'il emploie. Mais je le persuaderai à des âmes honnêtes : « et si c'est une erreur, c'est la plus belle des erreurs.»

L'œuvre littéraire du Marquis de Villevieille

Et maintenant, tâchons d'analyser les enseignements que

le jeune languedocien tira de l'école voltairienne à laquelle il se trouva si bien inféodé ?

On ne peut tenter de les connaître qu'en fonction de son œuvre littéraire et de son comportement au cours d'une époque qui fut particulièrement agitée.

Il y a lieu cependant d'insister auparavant sur l'attachement avec lequel Voltaire dispensa son enseignement de la philosophie à son jeune ami.

Bien sûr trouve-t-on dans les lettres qu'il lui écrivit ce que l'on pourrait appeler le fonds commun de sa doctrine. On voit revenir cette argumentation de principe dans bien des lettres qui constituent l'abondante correspondance qu'il a laissée.

Toutefois, le développement si précis de ses théories sur l'athéisme confirme bien toute l'ardeur avec laquelle il tenait à instruire un esprit jeune, avide de connaître et par surcroît apparenté spirituellement aux marquis de La Fare et de Vauvenargues, ses devanciers.

Ces pages qui ont donné lieu à tant de commentaires, sont devenues quasi classiques et elles figurent toujours dans les manuels de littérature mis entre les mains de nos lycéens.

Il nous plaira de constater, nous qui nous attachons seulement à présenter ici la personnalité du marquis de Villevieille, que notre Languedocien en a été le destinataire.

Nous sommes persuadés qu'il était digne d'une telle confiance et nous aurions été heureux d'en trouver la preuve dans son œuvre écrite.

Il est regrettable que, si nous en connaissons l'objet, nous n'ayons sur elle que des renseignements fragmentaires et épars. Ce n'est en effet qu'au hasard de sa correspondance et des précisions qui émanent de ses relations et de ses amitiés, que nous savons qu'elle a été entreprise.

A-t-elle été réellement terminée ? Rien ne laisse supposer le contraire... à moins cependant que le descendant du marquis de La Fare, à l'image de son trisaieul qui célébra avec une si grande ferveur la paresse, se soit contenté d'y penser.

d'en parler avec ses familiers sans jamais se décider à l'écrire...

Nous savons toutefois que cette œuvre comportait au moins les ouvrages suivants: une *traduction de Young*, une *Préface aux œuvres de Vauvenargues*, une *relation du dernier séjour de Voltaire à Paris.*

Aucun manuscrit de cette nature, à notre connaissance, n'a été retrouvé et ne nous est parvenu...

Nous n'avons de lui que le discours, fort curieux d'ailleurs, qu'il a prononcé à Montpellier, en l'anXI, lors de l'inauguration du musée et au cours duquel il nous fait connaître comment il a pu décider Voltaire à aller chez le sculpteur Houdon à Paris, auteur du célèbre Voltaire assis que l'on voit au Théâtre français et dont une réplique se trouve toujours au musée de Montpellier.

Peut-être pourra-t-on trouver un jour le brouillon de certaines lettres qu'il écrivit à Voltaire. Elles nous éclaireraient sur l'influence réelle qu'eut le Philosophe sur sa formation spirituelle.

La correspondance qu'il a échangée avec les Encyclopédistes et les principales personnalités de son temps, une curieuse polémique avec La Harpe, quelques communiqués au *Journal de Paris*, enfin le dépouillement de son dossier militaire conservé aux archives du Ministère de la Guerre à Paris, compléteraient la documentation susceptible de faire mieux connaître sa véritable personnalité littéraire.

Il resterait encore à le situer au sein d'une famille qui compta un évêque et un amiral, mais qui fut profondément divisée par la tourmente révolutionnaire.

Peut-être nous laisserons-nous tenter par de tels travaux !

Il est incontestable que de Villevieille fut fortement marqué par l'esprit voltairien et qu'il exerça lui-même une influence déterminante dans son entourage languedocien avec lequel il ne cessa de conserver d'étroits contacts, bien avant la chute de la royauté et aussi, lors de l'effondrement de l'ancien régime.

On ne peut oublier, nous avons eu l'occasion de le rappeler en ces lieux, que de Villevieille par son mariage, s'apparentait à la noblesse de robe de la Cour des Aides et Finances de Montpellier, qui accueillit avec une faveur d'autant plus

grande les idées nouvelles qu'elles s'opposaient à celles de la noblesse traditionnelle et conservatrice des Etats du Languedoc qui siégeaient à Montpellier.

Il faut noter qu'au nombre de ces esprits « régénérateurs » pour employer l'expression alors en usage dans cette ville, qui animaient et prirent en mains la conduite des affaires publiques dans la capitale du Bas-Languedoc, figurait Louis de Pavée, capitaine de cavalerie au Régiment de Roussillon, le propre fils du marquis de Villevieille et que l'enthousiasme de ce jeune homme franchit allègrement tous les échelons de l'action révolutionnaire jusqu'à Thermidor !

Il convient enfin de souligner que quelques-uns des grands conventionnels qui à Paris ont orienté cette action avec la vigueur tragique que l'on sait, avaient appartenu à cette cour montpelliéraine et que de Villevieille en compagnie de son ami d'Aigrefeuille figura dans la maison de Cambacérès, député de l'Hérault, ancien président de la Convention, des Cinq-Cents, consul avec Bonaparte et archi-chancelier de l'Empire de par la grâce de Napoléon.

Dans une de ses lettres à de Villevieille, datée du 20 décembre 1768, Voltaire écrivait :

« Le peuple est bien sot, cependant la lumière va jusqu'à lui ! ».

Cette lumière aux yeux du Philosophe, était, bien sûr, celle dont il entretenait la flamme.

Devons-nous être étonnés qu'en voyant venir à lui ce jeune officier languedocien dans lequel il découvrait le parrainage à la fois de de La Fare et de Vauvenargues, il se soit donné la mission d'éclairer son esprit, de le conserver auprès de lui et de l'instruire selon les principes qu'il défendait ?

La connaissance des grands évènements qui ont marqué notre histoire, aussi bien que la vraie compréhension de leur évolution, pour autant qu'elles nous aient été révélées par les esprits critiques les plus avertis, ne peuvent être considérées même aujourd'hui comme suffisantes, parfaites ou définitives.

On peut, certes, trouver des explications pertinentes aux décisions prises « au sommet », c'est-à-dire par ceux qui tenaient les rennes du gouvernement et qui en orientaient le cours.

Mais, si l'on veut savoir pourquoi les initiatives qu'ils ont prises, aux heures graves de notre histoire, eurent suffisamment d'échos pour être entendues jusque dans les régions les plus reculées de nos provinces, si l'on se demande pourquoi la *lumière* a pu pénétrer jusqu'au peuple, il faut d'abord rechercher et bien connaître, ceux qui, à des titres divers, portèrent le flambeau, et se mêlèrent aux citoyens des villes et des campagnes, il faut aussi les suivre, pas à pas, dans leur comportement quotidien pour bien voir comment ils ont participé à la création de cette ambiance, de ce climat, sans lesquels les plus grandes voix n'auraient jamais été entendues.

A n'en pas douter, le marquis de Villevieille fut de ce nombre !

UNE FIGURE NIMOISE OUBLIÉE :

L'Avocat
Daniel Bargeton
1678-1757

par M. de BALINCOURT
Ancien Président

Le 4 Mai 1714, mourait Charles, duc de Berry. Ainsi subsistait, seul, de la nombreuse descendance masculine légitime de Louis XIV, un enfant débile, le futur Louis XV, successeur du roi, alors âgé de 76 ans, gravement malade et régnant depuis 71 ans.

Par un édit donné à Marly, au mois de Juillet 1714, Louis XIV déclarait habiles à régner, sous certaines conditions, le duc du Maine et le comte de Toulouse, deux fils, nés de la marquise de Montespan et déjà légitimés. Par une déclaration donnée à Marly le 23 Mai 1715, registrée au Parlement le lendemain, ces deux princes prenaient toutes les qualités de princes de sang royal.

Quelques jours plus tard, Louis XIV mourait, laissant un testament réglant la régence pendant la minorité du nouveau roi. Ainsi qu'on le sait, ce testament fut cassé.

Le 22 Août 1716, Louis-Henri, duc de Bourbon, prince de Condé, Charles de Bourbon, comte de Charolais, Louis Armand de Bourbon, prince de Conti, tous les trois, princes de sang royal par leur naissance, présentaient au roi une requête tendant à révoquer l'édit de Juillet 1714 et la déclaration de 1715.

L'affaire des légitimés commençait.

A cette date, le duc du Maine était gouverneur du Lan-

guedoc. Davisard, avocat général du Parlement de Toulouse, fut naturellement chargé de sa cause, il s'adjoignit deux aides, dont l'avocat Daniel Bargeton.

Bargeton naquit à Nîmes le 24 Juillet 1678, dans la religion réformée dont faisait profession sa famille, établie depuis près de deux siècles dans cette ville, mais très probablement originaire d'Uzès. Un de ses oncles maternels émigra en Allemagne à la Révocation de l'édit de Nantes. Bargeton quitta vraisemblablement Nimes au début de sa jeunesse pour aller étudier le droit à Toulouse. Il débuta à 20 ans dans la carrière qui devait le rendre célèbre et resta au Parlement du Languedoc de 1698 à 1715. Mais il était déjà connu à Paris, lorsque Davisard le choisit comme collaborateur pour l'affaire des légitimés. Nous verrons ce que fut cette affaire, mais disons tout de suite que les Légitimés ne l'emportèrent pas. Cela ne nuisit en rien à la carrière de Bargeton. De tous côtés, on avait recours à ses lumières et, à en juger par les noms et les titres de ses clients, son cabinet semblait être une réplique des antichambres de Versailles.

Voici ce que lui écrivait le chancelier d'Aguesseau :

A Paris, le 25 *Septembre* 1740

Je vous envoie, Monsieur, la plus grande partie d'un ouvrage, qui a déjà été remanié et réformé suivant vos remarques, afin que vous preniez la peine d'en faire une nouvelle révision à tête reposée, pour y mettre enfin la dernière main...

On marche sûrement quand on est éclairé par des lumières aussi supérieures que les vôtres. J'en connais tout le prix et personne ne peut être avec plus d'estime que moi. Monsieur, entièrement à vous.

Daguesseau.

En 1747, le chancelier, à bout de forces, résignait ses fonctions. Bargeton allait sortir du domaine paisible des lois pour décendre dans l'arène politique.

Le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748, laissa le trésor dans un état dont il fallait sortir à tout prix.

Le 20 Mai 1749, le contrôleur général Machault faisait rendre un édit supprimant l'impôt du dixième et le remplaçant, à titre permanent, par une levée du vingtième du revenu de tous les sujets du roi, y compris les écclésiastiques. Comme on peut le penser, cette mesure fit des mécontents. La résistance principale vint du Clergé qui voulait bien donner, mais ne voulait pas être imposé. Il adressa au roi d'amères remontrances : il lui disait que l'immunité de ses biens était liée à la constitution du Royaume et que, pour la première fois, on verrait le respect dû à l'Eglise affaibli par l'avilissement de ses ministres, réduits à la condition des autres sujets. C'était traiter bien légèrement la noblesse, les princes et jusqu'à l'héritier du trône qui ne croyaient pas déroger en payant le vingtième.

Les esprits s'échauffaient et le moment parut propice au contrôleur général pour agir sur l'esprit du roi et pour éclairer l'opinion en lui démontrant la fausseté des assertions du Clergé.

Où trouver une plume plus habile que celle de Bargeton pour réaliser ses vues ? Bargeton, sans confiance dans le succès de la lutte qui allait s'engager, conseillait ou de commencer par interdire les assemblées du Clergé ou de ne pas hasarder le combat. « J'ai la promesse du roi » lui dit Machault. « Il y manquera » lui répondit Bargeton et l'avenir lui donna raison.

Il accepta donc à 72 ans la tâche d'improviser en deux mois ce dangereux réquisitoire contre le Clergé. N'oublions pas qu'il était né dans la religion réformée et que, tout enfant, il avait vu sa famille s'égrener sur tous les chemins de l'exil. Malgré son âge et son zèle, Machault ne lui laissera ni trêve, ni répit.

La première partie du mémoire arrive à Versailles le 18 Avril.

A Paris, mardi 21 Avril

J'arrive de Choisy, Monsieur, où j'ai travaillé avec le Roy. Je lui ai remis votre mémoire. Il l'a gardé pour le lire pendant le séjour qu'il y fera et je lui ai promis la suite. Je voudrais fort que sa lecture ne fut pas interrompue...

Machault.

Le 14 Mai, Machault est plus satisfait et enfin :

Versailles, 19 Mai

Je vous envoie, Monsieur, une ordonnance au porteur de 3.000 livres que le Roy vous a donnée. Vous n'avez qu'à la faire présenter au trésor royal, sans quittance, ni endossement. On comptera cette somme à celui qui la présentera.

Vous connaissés, Monsieur, tous mes sentiments pour vous.

Machault.

L'ouvrage fut livré au public vers le 20 Mai sans nom d'auteur, sous le simple titre : « Lettres ». Ecrite dans un style amer et incisif, cette œuvre eut un retentissement considérable. Certains traits étaient d'une hardiesse extrême. Dirigés contre le temporel du Clergé, on sentait qu'ils visaient l'Eglise. Mais les arguments triomphants de Bargeton contre le premier ordre de l'Etat se retournaient contre le second et les privilégiés, menacés, se levèrent en masse. Louis XV entrevit les nouveaux tracas des luttes religieuses, les larmes de ses filles, ses plaisirs troublés. Le contrôleur général fut sacrifié et le projet abandonné. Le 1er Juin parut un arrêt... « Sa Majesté, qui a toujours honoré et honorera toujours le clergé de ses Etats d'une protection singulière, ne saurait donc proscrire trop promptement un livre dont l'auteur a affecté d'y semer des traits odieux contre le premier ordre du Royaume... A quoi, voulant pourvoir, Sa Majesté étant en son Conseil, a ordonné et ordonne que ledit livre sera et demeurera supprimé ». L'arrêt est du 1er Juin. Le 19 Mai, Bargeton, si durement maltraité devant le public avait, nous l'avons vu, reçu du roi, en cachette, une large rétribution...

L'affaire n'en resta pas là. Il y eut une réponse aux « Lettres ». Bargeton publia « la lettre d'un imprimeur de Londres au défenseur du Clergé de France ». Puis, tout se calma.

Bargeton avait encore 5 ans à vivre. Il ne s'était pas marié. Il rechercha à travers l'Europe tous ses cousins qui avaient dû quitter la France. Mais l'éxil, pénible pour tous, leur avait été particulièrement défavorable. Bargeton leur envoya des secours, usa de son influence, qui était grande même à l'é-

tranger, en faveur de ceux que des conjonctures malheureuses avaient mis en posture délicate : il n:'eut que des déboires de la part de ceux à qui il tendait une main secourable. Désespéré devant l'inanité de ses efforts, Bargeton fit son testament le 7 Octobre 1755. Il relate les dépenses considérables qu'il a faites pour sa famille et assure néanmoins à tous ses parents une rente viagère. Il mourut en 1757.

Bargeton fut un grand avocat, un jurisconsulte éminent et aussi un homme sensible et bon.

L'affaire des Légitimés

L'affaire des légitimés est un conflit entre les Princes légitimes et les Princes légitimés. Les premiers, à la mort de Louis XIV, étaient au nombre de cinq :

Philippe II, duc d'Orléans, fils de Monsieur, frère du Roi — le Régent — Il avait épousé Marie-Thérèse de Bourbon, fille légitimée de Louis XIV et de Madame de Montespan, sa cousine germaine.

Louis, 3me duc d'Orléans, leur fils, né en 1703.

Louis-Henri, prince de Condé, duc de Bourbon, 24 ans.

Charles de Bourbon, comte de Charolais, 16 ans, l'un et l'autre de la branche aînée des Condé.

Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, de la branche cadette des Bourbon-Condé, 21 ans.

Quant aux Princes légitimés, il s'agit de :

Louis-Auguste de Bourbon, duc de Maine, 46 ans, qui avait épousé Anne-Louise de Bourbon, petite-fille du grand Condé, donc princesse de sang royal.

Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, 38 ans, qui avait épousé Madame de Gondrin, une Noailles, l'un et l'autre, fils de Madame de Montespan, donc beaux-frères du Régent.

La grande affaire de la monarchie, c'était d'assurer la succession au trône.

« ...Pour ces causes et autres bonnes et grandes considérations, nous avons dit, déclaré et ordonné, disons, déclarons et ordonnons par le présent Edit perpétuel et irrévocable que, si dans la suite des temps, tous les Princes légitimes de notre

Auguste Maison de Bourbon venaient à manquer, encore qu'il n'en restât pas un seul pour être héritier de notre Couronne, elle soit, dans ce cas, dévolue et déférée de plein droit à nos fils légitimés et à leurs enfants et descendants mâles à perpétuité, nés et à naître en légitime mariage, gardant entre eux l'ordre de succession, et préférant toujours la branche aînée à la cadette, les déclarons par ces dites Présentes, capables, audit cas seulement de manquement à tous les Princes légitimes de notre Sang, de succéder à la Couronne de France, exclusivement à tous autres... ».

Signé : Louis
Donnée à Marly le 23 Mai 1715
Registrée au Parlement le 24 Mai 1715

Le 30 Août 1715, deux jours avant sa mort, Louis XIV avait envoyé au Parlement son testament daté du 2 Août. On sait que ce testament fut cassé par le Parlement et dès le 12 Septembre, le Roi tint un lit de justice, qui confirma les disposition du Parlement.

Le 22 Août 1716 les Princes de Sang légitimes s'adressèrent au Roi.

Sire,

« ...Ni l'autorité de cet édit, ni quelque loi que ce puisse être, ne peuvent communiquer des titres et des avantages si relevés, dont il n'y a que la seule naissance qui puissent être capables. Personne n'ignore dans votre royaume, qu'il n'y a que le mariage légitime dans la Maison royale qui soit la source des Princes de Sang...

...Les Princes de Sang ne peuvent sans trahir l'honneur de leur nom, l'intérêt de leur postérité et sans dégénérer de la vertu de leurs ancêtres se dispenser d'arrêter le cours d'une nouveauté si dangereuse, capable de diminuer la splendeur de la Maison Royale, par la multitude des Princes légitimes et ôter à la nation le droit de déférer la couronne à celui qu'elle jugerait à propos, au défaut des Princes de Sang... Quelque étendu et quelque respectable que soit le Souverain Pouvoir des Rois, il n'est pas au-dessus de la nature même et de la loi fondamentale de l'Etat... « C'est à votre Majesté à anéantir dans son lit de Justice un édit si ex-

traordinaire et qui concerne les Lois les plus sacrées de l'Etat. Rien n'est plus digne d'Elle que d'employer son autorité souveraine à rétablir et maintenir les Lois fondamentales de sa Couronne et de conserver l'honneur des Princes de Sang dans la Partie qui leur est la plus sensible et la plus précieuse...»

J'ignore le degré de publicité donnée initialement à cette requête.

Les Légitimés y répondirent le 15 Novembre par un « Mémoire instructif sur la requête présentée au Roi contre les Princes Légitimés », suivi le 9 Décembre d'un second mémoire. Le ton est plus que correct : « On ne peut douter que les Princes Légitimés ne soient très fâchés d'avoir à combattre des Princes pour lesquels ils n'ont jamais eu que du respect... Mais ils se montreraient peu dignes de l'honneur qu'is ont reçu d'être associés aux Princes de Sang légitimes, s'ils ne faisaient tous leurs efforts pour soutenir leur Droit par les bonnes raisons que la justice leur fournit... ». Ces deux mémoires remplissent 41 pages. Les Princes de Sang répondirent par 34 pages, qui amenèrent des Légitimés une réponse de 153 pages parue entre le 19 Juin et le 5 Avril 1717 Le nombre des pages à lui seul donne à penser que les affaires ne s'arrangent pas. Le ton est bien différent de celui du début. Les Légitimés écrivent que « les matières sont devenues très embrouillées et que la bonne foi règne si peu dans toutes les citations... ».

Beaucoup plus grave : les Princes légitimes déclarent « qu'ils ne peuvent avoir pour juge qu'un Roy majeur ». Plus grave encore : « si la Nation était légitimement assemblée, ils lui soumettraient volontiers leur Droit » et ils développent les arguments qu'ils exposeraient, « aux Etats-généraux, s'ils étaient assemblés pour examiner cette importante affaire ». Mais dès avant le 5 Août 1717, le roi Louis XV promulguait l'Edit « qui révoque et annulle l'Edit du moi de Juillet 1714 et la Déclaration du 23 Mai 1715 ». Le Roi n'avait pas huit ans...

Il est bien évident qu'il est impossible de résumer en quelques pages tout ce fatras d'arguties qui occupent plusieurs centaines de pages d'un format respectable. Disons toutefois que certains arguments de BARGETON ne laissent pas de surprendre. Qu'est ce qu'un Prince de Sang ? C'est un

nomme issu de sang d'un Roi. Les bâtards n'en sont pas moins issus réellement que les fils légitimes. Donc s'ils ont été légitimés, c'est à dire rconnus, ils sont aptes à régner. Cette thèse peut mener loin...

Autre chose — Les Princes légitimes se sont retranchés derrière les lois fondamentales du Royaume. Une loi fondamentale doit, dit Bargeton, être aussi ancienne que la Monarchie, doit avoir servi de règle dans tous les temps, doit toujours avoir été observée, en sorte qu'on ne puisse trouver un seul exemple contraire. Telle est la loi Salique. Et Bargeton va démontrer que dans la race des Mérovingiens et dans celle des Carolingiens, les bâtards n'étaient pas exclus du Trône. D'ailleurs, qu'est ce que le mariage ? Qu'est ce qu'une filiation légitime ? « Le mariage est, à la vérité, d'institution divine et non humaine; mais, en cette qualité, il n'ouvre point le droit aux successions. La loi divine ne se mêle pas des intérêts civils et c'est l'institution humaine qui a donné cet effet civil au mariage... »

Malheureusement, ces démêlés étaient devenus publics et cette réhabilitation des bâtards royaux intéressait, sans doute, plus qu'on ne pourrait le penser, les bâtards non royaux en difficultés d'héritage avec les héritiers légitimes et ces héritiers légitimes à un degré égal. En revanche, les VENDOME, descendants du VENDOME qu'Henri IV avait eu de Gabrielle d'Estrées et qu'il avait légitimé, manifestaient une grande inquiétude, comme le prouve la lettre écrite par Philippe de Vendôme au Roi, devant les attaques menées contre les Légitimés.

Bien d'autres questions furent agitées. La puissance du Roi va-t-elle jusqu'à disposer de la Couronne en faveur d'un successeur désigné par lui ? La Couronne est-elle la propriété du Roi ? N'en a-t-il que l'usufruit et les Princes de Sang légitimes en ont-ils la nu-propriété dans l'indivision ?

Certes en légitimant ses bâtards et surtout en les déclarant aptes à régner sous certaines conditions, combien improbables ! Louis XIV a pensé épargner pour toujours au Royaume les troubles inhérents à une absence de succession. Est-ce immoralité ou prévoyance ? Mais il a déclenché des controverses néfastes à la Monarchie. En étudiant tout ce

dossier Bargeton, on en vient à penser qu'en 1715, Voltaire — il avait 21 ans — pouvait venir et que 1789 était, sauf miracle, inéluctable.

Quand à BARGETON, lui-même, il expia ses hardiesses par un séjour à la Bastille du 29 Décembre 1718 au 16 Mai 1719.

Deux moments de la vie d'Alphonse Daudet à Paris

(Résumé)

par Mgr HOMS
Ancien Président

Deux moments d'une vie parisienne de quarante années, de 1857, année de son arrivée à Paris — il avait alors dix-sept ans — à 1897, année de sa mort à l'âge de cinquante-sept ans.

Premier moment : Dix ans, 1857-1867, de son arrivée à son mariage. L'affrontement de la vie, affrontement difficile.

Second moment : Treize ans, 1884-1897, de l'impitoyable diagnostic à la fin. L'affrontement de la mort, affrontement courageux.

Deux petites pages d'histoire qui permettent d'évoquer en quelques traits rapides, par le jeu complémentaire de leur saisissant contraste, l'essentiel de la physionomie si attachante et si complexe de cet écrivain.

⁂

Voici donc, en ce 1er Novembre 1857, A. Daudet à Paris. Jeune provincial de dix-sept ans, il se lançait à la conquête de la gloire parisienne.

Il n'avait derrière lui qu'un mince ruban de vie... Nîmes, Lyon, Alès, son enfance et son adolescence.

Débarqué à Paris, dans la nuit du 31 Octobre au 1er Novembre, où son frère Ernest l'attendait pour l'héberger provisoirement dans son modeste logement de la rue de Tournon ,il était bien décidé à faire flèche de tout bois pour assurer sa sécurité matérielle et acquérir un nom dans les Lettres.

Le capital dont il disposait au départ était bien mince · sa beauté physique et quelques poèmes.

Son physique était sa meilleure carte, mais un terrible piège. Il l'apprendra à ses dépens — Théodore de Banville écrira dans le « Figaro » : « Avec ce physique invraisemblable, A. Daudet avait le droit d'être un imbécile. Au lieu de cela il est le plus sensitif de nos poètes ». — Ses lectrices le surnommeront le « Christ noir », réplique du « Christ blond » qui désignait Catulle Mendès.

Il apportait avec lui quelques poèmes de Lyon et d'Alès : « La dernière Orientale », « La Vierge à la Crèche », « Enfants d'un jour », « La perle des vallons », « Les prunes », romance qui jouira dans les salons parisiens d'une vogue insensée, jusqu'à ce qu'elle soit « assassinée » en 1861, au cours d'une fête à Etretat, par l'accompagnement d'une musique à la Wagner.

Ce n'était pas pour des « prunes » que Daudet était venu à Paris. C'était pour y chercher la sécurité et la gloire.

La *sécurité*, il la trouva dès 1860, comme attaché au Cabinet du Duc de Morny, Président du corps Législatif, sans que l'Impératrice Eugénie ait eu à intervenir, contrairement à ce qu'on a maintes fois affirmé.

Le *succès et la gloire* furent plus difficiles à décrocher. Son premier recueil : « Les Amoureuses » paru en 1858 n'eut pas un éclatant succès.

Il va donc pour se faire connaître fréquenter les *salons* à la mode. Il ira successivement chez Madame Ancelot, cadre vieillot, profond ennui... chez Mademoiselle Augustine Brohan, la très célèbre actrice, où on le prend pour un prince valaque... chez Madame Mélanie Waldor, qui se voulait très jeune, « avec des cheveux noirs, des cheveux de corbeau centenaire qui s'obstine à ne pas blanchir »... chez Madame Louise Colet « une femme à cran et même à cran d'arrêt » qui reçut, après la mort de Madame Récamier, en 1849, tous les habitués de l'Abbaye-au-Bois, toutes les illustrations de l'époque.

Le succès espéré n'est pas encore là. Que de temps perdu !

Des salons où fréquente le grand monde, il se tourne vers ses camarades de la *bohème*. On le trouve tous les soirs à la « Brasserie » des « Martyrs ». La « Brasserie » rendait des arrêts. On était célèbre par la « Brasserie ». — Oui, mais que

de folies sortent de là. Dans cette atmosphère d'alcool, de tabac et de houblon, dans un environnement de « grisettes », les amours dégradantes, la débauche en guenilles, les saphos et l'éternel caprice. Voilà le grand danger qui faillit compromettre lamentablement une grande carrière littéraire.

Après les salons et la Brasserie, qui ne confirment pas leurs promesses supposées, voici maintenant les compagnons amis du *pays*.

Gambetta et son groupe. « Une douzaine d'étudiants méridionaux, mais du vilain Midi » — Daudet se refusait à prendre parti dans leurs querelles politiques.

Paul Arène et quelques Provençaux authentiques. Rappel du long débat sur la genèse de certaines « Lettres de mon Moulin ».

Daudet sentait maintenant que sa veine poétique, qui ne fut qu'un mince filet, était tarie.

La sagesse commençait à sourdre en lui. Il n'avait plus qu'un but : dominer sa vie, la discipliner pour qu'elle soit plus propice à de nouvelles créations.

Il lui fallait pour cela se débarrasser d'un complexe de mélancolie, de tristesse maladive qui rendait son caractère instable, inquiet, amer aussi, violent parfois et injuste à décourager ses amis.

Il s'est toujours vu, il s'est toujours dit, victime d'un destin hostile. Il y avait chez lui un besoin tenace et bizarre de se faire passer pour un incompris. Son frère Ernest le considérait comme le jouet d'un mirage.

On s'est demandé pourquoi Daudet a joué et s'est joué la comédie de l'auteur incompris. Nous sommes ici dans le domaine des pures hypothèses.

Avec son mariage en 1867 tout changera et c'est du vrai Daudet que nous aurons alors à parler.

⁂

Alphonse Daudet s'acheminait lentement vers d'atroces souffrances que rien ne pourrait conjurer.

Rien de précis, rien de grave ne les annonçait.

Il aura bien, au début de 1877, et épisodiquement au cours des années suivantes, de vagues douleurs rhumatismales qui ne nécessitaient, semblait-il, aucun traitement particulier.

Il aura bien, une nuit, à Champrosay, hiver 1878, une vio-

ıente crise d'hémoptysie. Le Docteur Potain mandé d'urgence de Paris : « Crise passagère. Les poumons sont indemnes. Surmenage excessif. Grand repos ».

Surmenage excessif ! « Je crois bien, note Edmond de Goncourt dans son « journal ». Daudet est tué. Voilà cinq mois qu'il travaille depuis quatre heures du matin jusqu'à huit heures, de neuf heures à midi, de deux heures à six heures et de huit heures à minuit ».

Ces crises passagères avaient été précédées d'une longue période de détente, de calme, de joie et de bonheur. Finis les attraits de la vie de bohème, le laisser-aller de sa vie intime. Finis les tâtonnements de ses premiers essais littéraires. Le vrai Daudet va donner sa mesure.

Cette période faste avait commencé avec son mariage.

Il avait épousé, le 29 janvier 1867, en l'église Saint-Denis, rue de Turenne, M^lle^ Julia Allard, fille d'un gros industriel du « Marais », dont il eut trois enfants : Léon, 1868 — Lucien, 1879 — Edmée, 1886.

La première étape du voyage de noces fut, bien entendu, la Provence.

La Provence, c'est-à-dire Fontvieille, chez la bonne Madame Ambroy, une cousine du père de Daudet. C'est près de son domaine que se trouvait la montagnette chargée de pins et le moulin Tissot, ce vieux déclassé, mais déjà si fameux.

Le séjour à Fontvieille fut délicieux. Il permettait aux jeunes époux de pousser quelques visites aux amis de Daudet, Mistral, Aubanel, Félix Gras, Roumanille, Anselme Mathieu, tous les poètes provençaux.

Puis ce furent... Marseille trop bruyant, les calanques pittoresques et grandioses, et enfin Cassis, la patrie de « Calendal ».

Pendant ce temps paraîssait à Paris, sous forme de feuilleton, « l'histoire d'un enfant », qui deviendra, en 1868, le « Petit Chose ».

C'est au retour de ce voyage en Provence, que Daudet commença une nouvelle série de « Lettres de mon Moulin ». Le volume parut en 1869. Il sera complété, en 1887, dans une nouvelle édition.

La « noria » était amorcée. Elle ne cessera plus de tour-

ner et de nous donner jusqu'à la fin, une eau fraîche et limpide.

1871, Lettres à un absent. — 1872, Tartarin de Tarascon et l'Arlésienne. — 1874, Les Femmes d'artistes, Fromont jeune et Rissler aîné, Robert Helmont. — 1876, Jack. — 1877, Le Nabab. — L'Evangéliste. — 1884, Sapho.

⁂

C'est en 1884, en revoyant les épreuves de « Sapho », qu'il sentit vraiment les premières atteintes du terrible mal qui devait l'emporter après treize années d'horribles souffrances.

Le diagnostic était grave. — « Maladie de la moelle épinière », avait dit Charcot, appelé en consultation. C'était, pour l'appeler par son nom, le « tabès », affection inguérissable à cette époque.

« Il paraît que j'en ai pour la vie, écrit Daudet. Maintenant que je sais que c'est pour toujours — un toujours pas très long, mon Dieu ! — je m'installe dans la douleur et je prends de temps en temps ces notes avec la pointe d'un clou et quelques gouttes de mon sang ».

Ces « notes » ont été publiées trente ans après sa mort, sous le titre désolant : « La Doulou ». Daudet y a noté au jour le jour, pendant des années, le développement, les crises terribles, les attaques soudaines de son mal, avec une acuité, une intensité d'expression, qui les font passer dans les fibres du lecteur.

Le corps est sacrifié — Reste l'*intelligence*. A toute force, il veut la préserver. Installé dans la douleur, il travaille. De 1884 à la fin de sa vie, il écrira des œuvres superbes. Il amusera l'Europe avec « Tartarin sur les Alpes » et « Port-Tarascon ». Il publiera ses Mémoires littéraires, délicieux comme des contes, « Trente ans de Paris », « Souvenirs d'un homme de lettres », — un roman qui déchaîne bien des colères, « L'Immortel », — d'autres romans, non moins remarqués : « La Belle Nivernaise », « La petite Paroisse », « La Fédor », « Soutien de famille », « Le Trésor d'Arlatan » et des contes encore... Au théâtre, pendant la même période, il donne six grandes pièces...

L'acharné travailleur faisait tout pour tenir en laisse son

mal, pour préserver, autant qu'il était possible, son intelligence et la garder lucide.

Mais surtout, ce qui est frappant, c'est que dans cette longue bataille, Daudet montra ce qu'il était en réalité un pauvre humain, un vrai humain, avec, dans la poitrine, *un cœur*. Il lui arrivait maintenant de dire et d'écrire : « Il me semble que je ne suis plus bon comme j'étais ».

Au vrai, il exerça, pendant les treize dernières années de sa vie, un véritable ministère de bonté. Il resta bon pour tous.

Bon pour les *siens*. Le mal gronde en lui. Il n'accepte pas que d'autres en pâtissent. Jamais il ne sera dans son foyer un trouble-fête. A son épouse si tendrement aimée, à ses trois enfants, à tous les siens, il déguisera son état. « Ce n'est rien de souffrir, disait-il, le tout est d'éviter de faire souffrir ceux qu'on aime ».

Bon pour sa *mère*. Elle avait souffert par lui. Il l'a reconnu. En compensation, il avait maintenant pour elle un véritable culte. Il allait la voir tous les jours. Il aurait voulu effacer de sa vie tous les mauvais souvenirs.

Bon pour ses *amis*.

Pour ses amis de Provence qu'il n'oublia jamais, les Félibres avec Mistral, les Parrocel de Saint-Estève, les membres de la famille Ambroy, Bastide Bonnet...

Pour ses amis de Paris qui avaient pour lui, plus que de l'admiration, une sorte de vénération. Ils venaient tous, à jour fixé, écrivains de toutes les écoles, peintres et musiciens, les anciens et les jeunes, critiques et polémistes, poètes et romanciers... tous... ils venaient « Avenue de l'Observatoire », puis « Rue Bellechasse », et, aux jours d'été, domaine de Champrosay.

Bon pour les *déshérités de la vie* — Toute misère l'émouvait — Toute souffrance l'attirait. Il faudrait des pages pour relater ses gestes secourables de « Bon Samaritain ».

⁂

Il souffrait beaucoup. Il souffrait de plus en plus.

La fin approche. « Une nuit, vision de Jésus en croix sur le Golgotha ».

La mort ? Elle est là, cette fois.

Il venait de quitter le 31 de la « Rue Bellechasse », pour s'installer, dans le même quartier, au 41 de la « Rue de l'Université ».

C'est là, alors que toute la famille venait de se mettre à table pour dîner, qu'au milieu d'une phrase, la mort s'abattit soudainement sur lui, le soir inoubliable du 16 décembre 1897, au milieu de tous les siens.

La pensée politique de Frédéric II

par M. Jean ROGER
Membre résidant

Le XVIII^me^ siècle a mérité cette qualification flatteuse : Le siècle des Lumières.

Ce fut en effet une période d'une exceptionnelle richesse dans le domaine de la pensée. Nous assistons à un renouveau intellectuel. Notre époque en subit encore l'influence.

Ce courant d'idées allait donner une impulsion à la Politique.

C'est surtout mais pas uniquement la notion de Pouvoir et de Souveraineté, qui allait être remise en cause. Sur de nouveaux principes la Politique allait se concevoir.

Immédiatement les idées passent dans les faits. Ce phénomène est général. Tous les pays d'Europe vont faire l'expérience de ce que l'on va appeler le Despotisme éclairé : Il s'agit d'une conception nouvelle de l'exercice du Pouvoir jusqu'alors dominé par l'Absolutisme.

Cette expérience sera de courte durée. Certains même n'y verront là qu'une période de transition. Mais tous les Etats Européens tiendront à faire cette expérience qu'il s'agisse des pays latins (Espagne, Portugal, Etats Italiens) mais aussi de l'Autriche, de la Russie et des pays Scandinaves. Constatation surprenante cependant, la France, paraît avoir été la plus réservée à ce courant politique.

Les souverains d'alors Louis XV comme Louis XVI n'ont pas souhaité adhérer à cette nouvelle formule. L'expérience faite par TURGOT sera tardive et tournera court.

Mais dans d'autres états européens, des souverains prendront eux-mêmes l'initiative des réformes internes et mani-

festeront leur volonté d'asseoir leur pouvoir sur des bases et des principes différents, entraînant dans tous les domaines, des réformes importantes et irreversibles.

Parmi tous ces despotes éclairés se détache la forte personnalité de Frédéric II, roi de Prusse.

Despote éclairé, il le fut délibérément et avec opiniâtreté.

Il n'est donc pas sans intérêt d'essayer d'analyser et de comprendre sa Pensée Politique.

Frédéric II fut incontestablement un grand monarque et mieux encore, un homme de génie. Il l'a manifesté dans le domaine militaire, mais aussi par ses qualités d'homme d'Etat. C'est un Hohenzollern, représentant de cette famille de Souabe qui a su imposer son autorité et son pouvoir, sur les territoires de l'Est Allemand qui bientôt formeront le royaume de Prusse.

L'organisation de ce royaume sera l'œuvre des devanciers de Frédéric II : qu'il s'agisse du Grand Electeur, de Frédéric I, ou encore de Frédéric- Guillaume I, le fameux roi-sergent.

Ce dernier fut le père de Frédéric II. Autoritaire, brutal, avare, soupçonneux, tel était dans le privé ce roi qui avait aussi de grandes qualités d'homme d'Etat. Mais c'est l'homme privé que le jeune Frédéric son fils connaîtra. Son enfance et son adolescence furent extrêmemnt malheureuses ; une vie rude, des coups, des privations, des brimades, tout cela Frédéric dût le subir. Frédéric Guillaume veut que son fils soit un soldat et uniquement cela. Mais Frédéric est aussi intellectuel. A l'insu de son père, il va s'initier, non seulement aux langues anciennes, mais surtout lire les écrivains contemporains en particulier les philosophes. Sa véritable éducation va se faire contre la volonté d'un père qui accable ce fils incapable à ses yeux de commander une armée et de conduire les affaires du Royaume.

Cette adolescence se terminera d'une manière tragique. Excédé, Frédéric s'enfuira avec un ami, le jeune Katt. Ils seront rattrapés. Katt condamné à mort sera exécuté sous les yeux de son ami. Frédéric sera envoyé en exil à Kustim.

Après cette douloureuse éducation il avait une revanche à prendre, un défi à relever.

Il voudra, sa vie durant, prouver que son père s'est trompé, que lui Frédéric était un grand militaire, et un grand sou-

verain. L'héritage qu'il a reçu, ce Royaume pauvre, il entend en faire une grande puissance plus prospère et plus forte qu'elle n'était sous le règne du Roi-Sergent.

Pour transformer cet Etat, pour lui donner des possibilités et des moyens d'expansion, Frédéric II doit faire œuvre de novateur.

Il va trouver l'essentiel de sa doctrine politique auprès des philosophes, dans les idées du Siècle.

Examinons donc successivement comment Frédéric II a conçu l'organisation de l'Etat et de l'Administration. Nous étudierons aussi sa politique financière, sa conception de la Justice, sa politique religieuse, et enfin sa politique extérieure ; cette dernière liée de très près à son action militaire.

C'est à coup sûr dans sa façon de concevoir l'organisation de l'Etat, qu'apparaît avec le plus d'originalité la pensée politique de Frédéric II. Il est là l'Homme de son siècle. Il est vraiment dans la ligne du Despotisme Eclairé.

Jusqu'au XVIII^{me} siècle, la notion d'absolutisme domine. Le Souverain est le maître de ses Etats : territoires et population. Une théorie va essayer de justifier cette situation ; c'est le principe de la Monarchie de droit divin. Saint Paul, Saint Jean Chrysostome, Saint Thomas d'Aquin, ont posé les bases de ce principe. Pour l'autorité, le pouvoir venait de Dieu, « Omnis protestas a Deo », a écrit Saint Paul. Mais bien vite cette théorie fut déformée, et il fut admis assez rapidement que ceux qui exercaient l'autorité, avaient une mission divine, et des comptes à rendre à Dieu seul.

L'abandon de la théorie de la Monarchie de Droit Divin est la grande innovation des philosophes du XVIII^{me} siècle. Frédéric II ne croit plus tenir son pouvoir d'une autorité divine.

Rationaliste, Frédéric II rejette par conviction la notion de Gouvernement de Droit Divin.

C'est sur d'autres bases et sur d'autres principes, qu'il va justifier la théorie du Pouvoir.

Ces principes, il les expose d'un façon précise dans son traité sur « Essai sur les formes de Gouvernement et sur les devoirs du Souverain » paru en 1781.

Nous y lisons en effet « ...les violences et les pillages... ont fait naître à ces peuples des isolés, l'idée de se joindre à

d'autres familles, pour assurer leurs possessions par leur mutuelle défense. De là sont nées les lois qui enseignent aux sociétés à préférer l'intérêt général à l'intérêt particulier.

« ...Si la société entière se trouvait attaquée, chacun devait accourir pour la sauver. Cette grande vérité, qu'il faut agir envers les autres comme nous voudrions qu'ils se comportassent envers nous, devient le principe des lois, et du *pacte social* ».

Nous voyons ainsi apparaître les idées de J.-J. Rousseau.

Toutefois, il ne s'agira pas du Contrat Social, mais d'un pacte conclu, à une période difficile à déterminer, entre les membres de la Société et l'un d'entre eux qui paraît avoir le plus de mérite, et plus de qualités pour exercer le pouvoir. Cette délégation est donnée une fois pour toute et celui qui exerce le Pouvoir, agira sous contrôle, libre même de désigner ses successeurs.

Frédéric II ajoute :

« Qu'on s'imprime bien que la conservation des lois fut l'unique raison qui engagea les hommes à se donner des supérieurs, puisque c'est la vraie origine de la souveraineté. Ce magistrat (*lisez le Roi*) était le premier serviteur de l'Etat ».

« ...Le Souverain est attaché par des liens indissolubles au corps de l'Etat... ».

« Il n'y a qu'un bien, qui est celui de l'Etat en général ».

Cette théorie a l'avantage de dissocier l'Etat du Souverain. Le peuple et leur chef forment l'Etat. Ce dernier va recouvrir le tout. C'est lui qui sera l'organe permanent de cette société humaine. Le Souverain n'est à son poste que pour servir le peuple et dans l'intérêt de ce dernier. « Le Roi, dit Frédéric II est le premier serviteur de l'Etat ».

Nous aboutissons ainsi à une « desacralisation » et à une rationalisation du pouvoir.

L'Etat, personne morale, va être le centre de tout le droit politique dans la théorie de Frédéric II.

Il faut donc que le Souverain sache qu'il a une mission à accomplir : celle de rendre son peuple heureux. Tout doit tendre vers ce but. Le Souverain ne doit en aucune manière tirer avantage ou bénéfice de la charge qu'il occupe.

Cette notion d'Etat va devenir désormais importante. Elle va annoncer la Nation, et aussi le principe de la Souveraineté Nationale.

Mais en Prusse cette idée, va se maintenir.

Cette théorie politique étant bien définie, Frédéric II va avec bon sens, et dynamisme, mais aussi avec de grands sacrifices, assurer ce rôle de premier serviteur de l'Etat.

Il faut par conséquent, que le premier magistrat ait bien en mains l'appareil de l'Etat.

Cela va amener une complète réorganisation administrative.

Nous voyons apparaître, en Prusse, un phénomène qui va se généraliser en Europe dans le courant du XIX^me^ et XX^me^ siècle : la Centralisation.

Certes, la France avait déjà commencé une opération de Centralisation Administrative, mais pour des motifs différents. Il fallait réduire les féodaux.

La Centralisation Frédéricienne n'a pour but que le bon fonctionnement de l'Etat, en vue d'assurer le bonheur du peuple. Il s'agit donc d'une conception toute différente. Cela doit être souligné.

Les structures administratives de la Prusse vont être modifiées.

Le fonctionnaire sera responsable, mais il sera étroitement contrôlé.

Nous voyons apparaître un contrôle hiérarchique très strict que Frédéric II, lui-même, le premier serviteur de l'Etat, exercera régulièrement. Mais, pessimiste et méfiant, Frédéric II fera exercer un contrôle parallèle par prussienne des agents qu'il appellera «les fis cours».

Ainsi seront créées ces structures administratives qui feront la force et l'originalité de la fameuse bureaucratie prussienne.

Mais Frédéric II va aussi apporter d'importantes innovations dans le domaine des droits naturels et dans celui de la justice.

L'on peut s'en étonner, mais un certain libéralisme va naître en Prusse, fruit incontestable des idées de l'AUFKLARUNG.

En premier lieu, la suppression de certains supplices, la torture

en particulier, mais aussi le principe de la liberté de la presse reconnu. C'est aussi la possibilité pour un certain nombre de Prussiens l'accès à la Propriété privée.

Bien que proclamée' la suppression du servage sera retardée et contrecarrée par la noblesse dont Frédéric II a besoin pour assurer l'encadrement de son armée.

La réforme judiciaire portera sur un essai de simplification, mais cette œuvre immense confiée à un juriste éminent COCCEJI, ne verra le jour qu'après la mort de Frédéric II. Les lenteurs de la procédure seront réduites.

Si l'influence des philosophes a amené Frédéric II à reconnaître l'existence de certaines libertés publiques, il allait être aussi conduit à faire œuvre rénovatrice dans le domaine de la Justice.

Souvent dans ses écrits, il nous entretient de ses conceptions. Le despotisme éclairé ne pouvait pas être insensibles aux problèmes toujours complexes que pose l'exercice d'une véritable Justice dans l'Etat.

Si Frédéric II, rejetant en cela les idées de MONTESQUIEU ne pratique pas la règle de la séparation des pouvoirs et s'il se reconnait seul habilité à exercer le pouvoir législatif, il pose comme règle que les lois ont pour but pour rendre plus facile la vie des individus. Les lois sont faites pour eux. Il convient surtout d'empêcher les abus.

La loi doit être claire. Le texte bref. Il ne faut pas réformer à plaisir. Les bonnes lois s'imposent d'elles-mêmes.

Mais si une loi est mauvaise, il faut l'abroger sans délai.

La tolérance religieuse marquera profondément l'Etat Prussien. Frédéric II ne fera que continuer la politique de ces prédécesseurs. Mais son scepticisme peut-être même son athéisme, lui commande d'assurer la liberté de conscience à ses sujets.

La Prusse sera le refuge des croyants persécutés, car en Prusse, aucune religion n'aura la prédominance sur une autre.

Attitude originale du Roi de Prusse, si l'on songe que la philosophie du XVIII^{me} siècle fut surtout anticléricale et que les autres Souverains despotes éclairés comme Frédéric II même lorsqu'ils étaient catholiques, étaient en querelle avec l'Eglise :

Pour Frédéric II chacun est libre de faire son salut comme il l'entend.

Il va, par son libéralisme, donner une leçon à ceux qui se réclament des Lumières mais qui seront sectaires dans le domaine religieux.

La morale est absente de la pensée de Frédéric II en matière de politique étrangère.

La notion de Droit international ou du Droit des gens est une notion imprécise dans l'esprit de Frédéric II.

Mais l'idée de conquête n'est pas pour lui un but contrairement à ce que l'on pourrait croire. Il aura plus souvent à se défendre qu'à attaquer.

Il n'est pas impérialiste. Il cherche à agrandir son territoire, car la Prusse est pauvre. Il faut des terres riches pour compenser ce que les landes arides de Prusses ou du Brandebourg ne possèdent pas.

Mais lorsque Frédéric II annexe un territoire, il ne tiendra pas compte de la volonté des populations, mais seulement de l'intérêt de l'Etat Prussien.

Cette absense de morale politique a peut-être quelques excuses si l'on songe que la ruse et la déloyauté étaient habituellement employées par les Souverains de l'époque.

Mais qu'il est passé maître dans ce domaine. Cela tient à son intelligence, mais à ce pessimisme et ce mépris des hommes, et à cette méfiance qui sont les traits dominants du caractère de Frédéric II.

Pour essayer de faire excuser ce cynisme, il inventera ce fameux « droit de bienséance » qu'il résumera dans cette formule : « S'il y a des cas où le Monarque manque à ses engagements, soit excusable, c'est quand le salut ou le grand bien de l'Etat le demande ».

Il ajoute avec une franchise dont on lui sait gré que : « Il est bien difficile de conserver un caractère d'honnêteté et de candeur, lorqu'on est entraîné dans le grand tourbillon politique de l'Europe ; on se voit sans cesse exposé à être trahi par ses alliés, abandonné par ses amis, opprimé par les jalousies et par l'envie, et l'on se voit à la fin contraint d'opter entre la terrible résolution de sacrifier ses peuples ou sa parole.

Du plus petit Etat jusqu'au plus grand, l'on peut compter

que le principe de s'agrandir est la loi fondamentale du gouvernement. Les passions des princes n'ont d'autre frein que le terme ou leurs forces se trouvent impuissantes ; ce sont les lois constantes de la politique européenne auxquelles il faut que toute politique se plie ; si quelque prince avait moins de soin de ses intérêts que ses voisins, ils iraient toujours se fortifiant, tandis qu'il resterait lui et le plus vertueux et le plus faible ».

Cet art paraît en bien des points, contraire à la morale des particuliers, mais il ne l'est point à celle des princes qui, se sont malheureusement donnés mutuellement le privilège d'élever l'édifice de leur ambition à quelque prix que ce soit, de suivre en tout ce qu'exige leur intérêt et d'employer à ces fins alternativement, ou le fer, ou le feu, ou les intrigues, les ruses et les négociations, et de négliger même l'observance scrupuleuse des traités, qui pour le dire, au moins, ne sont que des serments de fraude et de perfidie.

Il faut espérer qu'un temps plus éclairé encore viendra où il sera adjugé à la bonne foi la gloire qui lui est dûe.

Je ne prétends point faire l'apologie de la politique, j'expose seulement les raisons qui obligent tout prince de suivre la pratique qui autorise la fourberie et l'abus de la puissance.

En conclusion que penser des idées politiques de Frédéric ?

Il s'agit d'abord d'un renouveau politique et aussi d'une adaptation rapide aux idées du moment.

Il s'agit d'une réussite dont le mérite revient essentiellement, et même uniquement à Frédéric II. Il sût imposer son son système politique, il en a surveillé jusque dans le détail la mise en place.

Certes on peut admettre que sa tâche fut facilité par la situation dans laquelle la Prusse se trouvait au 18me siècle.

Pays pauvre, il fallait organiser et développer l'industrie et l'agriculture et agrandir des nouveaux territoires, complémentaires au point de vue de l'économie. Les Prussiens ne pouvait qu'être favorable à une telle politique.

On peut retenir aussi l'esprit d'ordre et d'obéissance qui caractérisa le Prussien et qui va faciliter l'œuvre de Frédéric.

Il faut également souligner l'absence de classes moyennes et surtout l'influence minime de la bourgeoisie. Les intellec-

tuels n'ont pas « contesté » à l'époque la politique de leur souverain... et enfin retenons aussi l'œuvre de ses prédécesseurs dans l'organisation de l'armée et de l'administration.

Mais les critiques ne manquent pas, et de la part des Allemands eux-mêmes.

A l'étranger d'abord, il est souvent reproché à Frédéric d'avoir créer le militarisme prussien et être en somme le père du germanisme.

Mais nous pouvons objecter que l'armée prussienne existait avant Frédéric ; que sa conception du commandement et ses idées stratégiques ont subi un échec cuisant à l'époque napoléonnienne. Il a fallu que Stein, Gneisenau, Scharnost, reprennent tout le problème militaire.
Quand au germanisme il est l'œuvre des romantiques dans le domaine des idées et celui qui a crée la « Grande Allemagne » s'appele Bismark.

Entre lui et Frédéric II il y avait eu la Révolution Française, les guerres de l'Empire, la poussée du nationalisme.

Prussien et essentiellement cela, Frédéric II n'était pas un impérialiste. Il était même partisan du maintien du Saint Empire germanique. Les conquêtes territoriales sont comparables à celle que les Etats Européens avaient coutume de faire à l'époque.

Certes en créant, à l'Est de l'Europe en puissant état moderne et dynamique il modifiait l'équilibre européen.

Les allemands eux-mêmes ne sont pas unanimes dans leur opinion sur Frédéric II.

Déjà à la fin du 18me siècle les intellectuels prussiens eux-mêmes reprochèrent à Frédéric d'avoir méconnu et même méprisé la langue allemande.

Sa notion de l'Etat écrase celle de Nation chère aux romantiques allemands et aux hommes politiques du 19me siècle.

Sa gloire sera grande pendant le Ie et le IIIe Reich période de militarisme, mais nous pensons que Frédéric ne doit pas être considéré pour ses vertus militaires. L'homme d'Etat qu'il fût a contribué avec éclat et avec succès à l'évolution des idées et des institutions politiques.

Quelques tableaux de la vie Uzétienne au XVI^me^ siècle

d'après le Journal de voyage de Thomas Platter

par M. Gaston CHAUVET
Membre non-résidant

Lorsque vous m'avez fait l'honneur de me désigner comme membre correspondant de votre Académie (honneur dont j'ai ressenti tout le prix et pour lequel je ne saurais trop vous remercier) la pensée m'est venue, pour répondre à votre attente, de vous entretenir de sujets touchant à l'histoire d'Uzès, car c'est, je crois bien, au fait d'avoir apporté une faible contribution à cette histoire que je dois, Messieurs, d'être ici parmi vous.

Cependant, ne voulant pas aborder, en cette manière, un sujet déjà traité par mes devanciers, j'ai désiré consulter les listes des communications précédemment faites et c'est en les parcourant que mon attention a été attirée par le titre de l'une d'elles où apparaissait le nom du Pont-du-Gard. Je ne pouvais que m'y arrêter puisque l'aqueduc — faut-il le rappeler — a une appartenance aussi uzétienne que nimoise.

Qu'était donc cette communication ? On y commentait le récit d'une visite faite à Nimes et au Pont-du-Gard, à la fin du XVI^e^ siècle, par un étudiant suisse : Thomas Platter, et l'auteur : Monsieur Meynard-Auquier, membre résidant, disait en terminant sa communication, que ce Thomas Platter avait

fait aussi à Uzès, un long séjour dont il avait laissé une curieuse description et il paraissait souhaiter qu'un érudit de la contrée uzétienne en entretienne un jour l'Académie. On était en 1879. C'est donc 87 ans après que le privilège échoit, sinon à un érudit, du moins à un amoureux fervent d'Uzès de réaliser le souhait d'un de vos anciens confrères.

Il s'agit, d'un journal de voyage rédigé par un étudiant suisse qui, après avoir fait sa médecine à Montpellier, à la fin du XVI[e] siècle, est venu à Uzès s'exercer à la pratique médicale pendant dix-huit mois.

Le manuscrit de ce journal, conservé dans la Bibliothèque universitaire de Bâle, a pour auteur Thomas Platter, célèbre docteur en philosophie et en médecine de cette ville qui raconte, avec une infinité de détails, les séjours qu'il fit dans le Languedoc et en particulier à Uzès, depuis le 21 avril 1597 jusqu'au 25 octobre 1598.

Attirés comme grand nombre de leurs contemporains par la renommée de l'Université de Montpellier dont l'enseignement était alors dans tout son éclat, deux Bâlois, les frères Platter, vinrent successivement étudier la médecine à Montpellier, pendant la seconde moitié du XVI[e] siècle. Sous la forme familière d'un journal de voyage, ils ont raconté le séjour de plusieurs années qu'ils y firent, coupé par de fréquentes excursions en Languedoc, en Provence, ainsi que le retour en Suisse, après un long voyage à travers la France et les états voisins.

Le père de nos deux étudiants était ce Thomas Platter bien connu dans l'histoire pédagogique de la Renaissance. Il voulut assurer à son fils Félix, né en 1536, les bienfaits d'une éducation complète. Dans ce but, il l'envoya, vers la fin de 1552, faire ses études médicales à Montpellier. Il y passa quatre années et revenu à Bâle où il prit son doctorat en 1557, il y acquit une grande réputation. De son mariage avec Mademoiselle Jeckehmann, à laquelle il ne devait survivre qu'une année, il n'eut pas d'enfant. C'est ce qui décida son père devenu veuf à 73 ans à contracter aussitôt une nouvelle union. Son espoir, à cet âge, de perpétuer un nom déjà célèbre, encouragé par un précédent dans sa famille, ne fut pas déçu : Esther Gross lui donna six enfants dont seul, d'ailleurs, le second nous occupera.

C'est Thomas Platter qui naquit en 1574. Il trouva dans son frère Félix, l'aîné de 38 ans, un appui assuré lorsque mourut leur père en 1582. Et Félix voulut qu'à son tour Thomas allât étudier quelques années la médecine à Montpellier.

Le séjour que fit Thomas dans le Midi se compléta par un grand voyage à travers la France, les Pays-Bas, et l'Angleterre, voyage entrepris à cette époque par tout Bâlois aisé. Son absence se prolongea ainsi du 16 septembre 1595 au 15 février 1600.

Comme son frère, il relatera toutes les circonstances de ses voyages.

Un trait commun aux deux frères est le soin pris par eux de consigner, au jour le jour, ce qu'ils ont fait ou vu de remarquable.

Ces récits correspondent à des époques pour lesquelles font précisément défaut les chroniques locales. Les années 1595 à 1599 constituent, au milieu d'un siècle profondément troublé, des périodes d'une tranquillité relative où l'observation des mœurs n'est pas entravée. Enfin, plus facilement mise en éveil, la curiosité d'un étranger relève bien des détails que n'eût certainement pas songé à consigner un chroniqueur familiarisé, de longue date, avec les usages du pays.

C'est en cela surtout que réside l'intérêt de ces récits, d'autant plus précieux qu'ils sont plus rares.

Ce n'est pas que les voyageurs étrangers n'aient pas été nombreux alors, au contraire.

Bien qu'à cette époque les voyages fussent moins faciles que de nos jours, les relations étaient cependant assez actives d'un pays à l'autre ; les grandes foires, les villes commerçantes, les universités, les couvents ou les grands pèlerinages, mettaient sur les chemins une foule d'allants et de venants, de toutes conditions. Malheureusement, cavaliers ou piétons, d'il y a trois cents ans, se sont peu souciés de laisser à leurs descendants leurs impressions, aussi ce journal est-il, croyons-nous, l'exemple rare d'un ouvrage de ce genre.

Mais ce n'est pas le seul intérêt qu'il offre ; on y trouve, en effet, sur la physionomie, les monuments et les mœurs des diverses contrées que nos étudiants visitent, une foule de particularités restées jusqu'ici complètement ignorées et qui,

par leur importance et leur originalité, font de ce double récit un document historique des plus curieux.

Nous n'en donnerons ici, pour ne pas sortir de notre cadre, que les parties présentant, pour nous, un intérêt tout particulier : celles qui concernent Uzès et ses proches abords.

Ce manuscrit, aujourd'hui à la bibliothèque de l'Université de Bâle (Manuscrit Gamma, v. 7, 2 vol. in f° de 1608 feuillets) porte ce titre : « Description des voyages que Thomas Platter, Docteur en philosophie et en médecine à Bâle, a faits en quatre ans et cinq mois, de Bâle, dans le célèbre royaume de France et de là, en Espagne, les Pays-Bas, l'Angleterre, dans laquelle description il est raconté comment il a voyagé chaque jour, ce qui s'est passé de mémorable durant tout le voyage et ce qu'il a vu d'important dans chaque endroit, avec quelques paysages, villes, édifices et autres choses remarquables décrits tout au long et dessinés en grande partie à la plume ou autrement, etc. »

Et voici les récits que Thomas Platter fait de son séjour à Uzès, où il exerça la médecine pendant dix huit mois sous le règne du bon roi Henri IV :

« Le 22 Mars 1597, à deux heures, à Montpellier, je fus promu au grade de bachelier en médecine par le docteur Jean Saporta. Ce nouveau titre me permettait d'exercer la médecine dans les petites villes des environs. Je fis mes adieux aux amis. Dans la matinée du 9 avril, j'emballai mes collections de poissons, coquillages, algues, fruits etc. en un mot tout ce que j'avais recueilli dans le Languedoc pour le musée de mon frère Félix. Il y en avait bien quatre quintaux qui furent dirigés sur Lyon puis sur Bâle, à dos de mulet. Le soir, je sortis de Montpellier, avant la fermeture des portes, avec mon compatriote le Docteur Pantaléon, pour coucher dans le Faubourg, au logis du Cheval Vert. C'était, afin d'être plus tôt prêt le lendemain pour rejoindre, à la Bégude Blanche, le Docteur Turquet de Mayerne (actuellement médecin du roi de France) qui était parti de la ville à midi. En effet, à deux heures du matin, j'enfourchai mon bidet de louage et, malgré la pluie et les ténèbres, je rejoignai le Docteur à sept heures. Nous continuâmes notre route après déjeuner mais à cause du temps et des mauvais chemins, il fallut coucher à Uchaud. Le 11 nous dînions à Nîmes à l'Etoile, et le soir, après avoir

dépassé Saint-Nicolas, auberge isolée près d'un pont construit sur le Gardon à une lieue d'Uzès, nous descendions dans les faubourgs de cette ville. Je logeai cinq jours à l'Ecu de France, afin de me renseigner sur les ressources que pouvait m'offrir cette localité, pour y exercer pendant quelque temps la médecine. La ville est sur une élévation ; on n'y arrive en plaine que du coté du couchant (!). Les maisons étant bâties sur le roc, les caves en sont excellentes ; en revanche l'eau des puits est si froide et si crue qu'elle n'est guère potable et que les teinturiers eux-mêmes sont obligés, pour leur état, d'aller puiser à la source qui coule auprès de la ville.

Le château du duc d'Uzès, pair de France, occupe le point le plus élevé de la ville et serait même, dit-on, plus ancien qu'elle. Le duc actuel n'y était pas encore venu parce qu'il possède une foule d'autres châteaux et qu'il est toujours en route de l'un à l'autre. En Juin 1597, je lui ai vu faire son entrée à cheval.

Les maisons solidement bâties en pierre de taille possèdent des galeries permettant de promener à couvert dans toutes les rues en temps de pluie, comme à Berne, à la Maison des Confédérés. Au centre de la ville est une grande place où se tiennent les marchés et les foires ».

Voilà qui ouvre aux Uzétiens des perspectives insoupçonnées quant à la configuration de certaines de leurs rues. Cette indication permet de supposer que d'autres lieux que la place centrale possédaient des galeries couvertes. Tel devait être le cas des maisons bordant les remparts et qui forment actuellement le boulevard allant de la mairie à Saint-Etienne ; toutes ont, en effet, leur rez-de-chaussée voûté. Le bas des façades devait être évidé, comme à la place Dampmartin.

Les réformés ont construit un nouveau temple : c'est une grande salle pareille à celle de Montpellier. Pour appeler aux offices on frappe à plusieurs reprises trois coups sur la grosse cloche. Il s'y trouvait alors deux prédicants : M. Bernier et M. Codurc faisant tous deux des sermons très sévères et très substantiels. Les offices, du reste, s'y font comme à Montpellier.

Quiconque veut approcher de la Table du Seigneur doit aller prendre chez son pasteur une marque, c'est-à-dire un

petit carré de métal portant le nom d'Uzès, sans lequel il n'est pas admis à la communion. Avant de la délivrer, le pasteur examine le postulant, s'il ne le connaît déjà. Comme on ne célèbre la sainte Cène que quatre fois l'an : à la Noël, à Pâques, à la Pentecôte et en septembre, il est facile de contrôler.

— En approchant de la Table, on dépose la marque dans une sébile tenue par un des anciens nommé surveillant. Après avoir reçu le pain du prédicateur, on se rend à la Table des anciens qui vous présentent un verre de vin ; on rend le verre après avoir bu une petite gorgée. A la sortie, les anciens font une quête pour les pauvres. Pendant la communion, les pasteurs et les anciens portent le pain et le vin aux indigents qui attendent devant la porte.

Uzès est le siège d'un Evêché. J'ai vu enterrer un évêque d'Uzès à Avignon dans le chœur de l'église Saint-Augustin. La ville a quatre portes. Sans être très forte, elle est protégée par un rempart muni de casemates et un fossé. Les faubourgs n'ont pas d'enceinte, ils ont été plusieurs fois détruits mais très bien rebâtis. Un tiers de la bourgeoisie y réside et c'est là aussi que se trouvent les meilleures auberges ainsi que le jeu de paume.

Les églises ayant été détruites, les quelques papistes de l'endroit se réunissent dans une petite chapelle de « Saint-Siffret ».

Ceci vient contredire, très justement d'ailleurs, une affirmation erronée de l' « Histoire du Languedoc », de Dom Vaissette, disant que la cathédrale d'Uzès avait été détruite en 1622, erreur que j'ai relevée également chez d'autres historiens qui l'ont reproduite. C'est en réalité en deux temps qu'à été opérée cette démolition : en 1563, puis en 1567 ; plusieurs faits le prouvent. Le témoignage de Platter a donc, sur ce point, valeur d'histoire.

La ville compte près de cinq cents feux. Les habitants sont riches : on cite vingt bourgeois possédant au moins trente mille francs et cinquante qui en ont vingt mille. Un bourgeois nommé Carsan qui a pour six cent mille francs de créances a acheté, en beaux deniers comptants, au duc de Bouillion deux villes et plusieurs hameaux. Beaucoup de gens vivent de tissage et de teinture, car il y a ici de très bonnes

laines dont se fait la meilleure serge qui se vend dans beaucoup de pays. Seulement on l'appelle serge de Nîmes parce que cette dernière ville est plus connue. C'est comme les toiles de Saint-Gall ou d'ailleurs que l'on vend en France pour des toiles de Constance.

Chaque famille file la laine chez elle et la donne ensuite à tisser et à teindre pour l'employer à divers usages. On se sert de rouets comme chez nous, mais on n'y voit point de quenouilles, car il n'y a que les pauvres gens qui filent du chanvre. La toile est achetée chez les marchands et revient à meilleur marché que celle filée à la main.

La ville fait partie du Languedoc et appartient au duc d'Uzès, mais elle est administrée par quatre consuls élus annuellement à l'Hôtel de Ville. Le premier est un gentilhomme, un savant ou un citoyen vivant de son revenu ; le deuxième un marchand ou un notaire ; le troisième un artisan ; le quatrième un boucher ou un vigneron. J'ai assisté à leur élection et voici comment on y procède : le Conseil de Ville choisit dans chacune de ces catégories trois candidats dont les noms sont consignés par le greffier. Le jour du vote on commence par faire à l'Hôtel de Ville une prière en commun pour obtenir du ciel un beau choix. Le prédicateur en chef fait ensuite un sermon d'exhortation au peuple, terminé par une nouvelle prière. On remet alors à chaque candidat du premier ordre une boulette de cire jaune que le gouverneur partage avec un couteau. Celui qui se trouve avoir dans la sienne un C en fer blanc est élu premier consul et ses deux compétiteurs restent simples citoyens. On procède de même pour les trois autres catégories en tirant les boules au sort. Au bout de l'année ces élections recommencent de la même façon.

Grand nombre d'habitants d'Uzès font un commerce considérable en France, en Espagne et en Italie. Chose surprenante, on trouve ici huit pharmaciens, faisant tous leurs affaires, tandis qu'il n'y a que trois boutiques de barbiers qui végètent parce qu'ils ne s'occupent pas de médecine comme chez nous et ne pratiquent pas la chirurgie. On saigne peu, à part les cas de maladie.

En dehors du mur d'enceinte, il y a une vieille église de Saint-Firmin (la Perrine) où se dit encore la messe. C'est le

but de force processions et pèlerinages pour exorciser les gens possédés de l'esprit malin. J'y vis amener un garçon mais je crois bien qu'il était tout simplement atteint d'hypocondrie. Il déclara qu'une nuit pendant qu'il gardait ses chevaux, un esprit lui avait fait présent d'une paire de chaussures. A peine les eut-il mises que sa raison s'en alla. Il ne parlait pourtant que sa langue maternelle, sans aucune de ces contorsions que font d'ordinaire les possédés.

Derrière l'église, sur la même colline et à une portée de trait, se trouve une carrière de pierres de taille (Racatan ?) qui renferment grand nombre de langues de vipère de toute grosseur, comme à Malte. J'en envoyai quelques-unes à Bâle qu'on venait d'extraire sous mes yeux. Quelque temps auparavant, on avait aussi trouvé un petit disque de fer incrusté dans une pierre sans qu'il fut possible d'expliquer comment cela s'était fait.

Au bas de la colline, à l'est de la ville, dans la vallée de l'Alzon, on rencontre au milieu d'une verte prairie, la fontaine jaillissante de Fontanille et, vis à vis de l'autre côté de la rivière, le grand et beau bassin des sources de Font d'Ouro, près desquelles s'ouvre un antique souterrain voûté comme celui de Liestal près de Bâle. Il servait à conduire à Nîmes les eaux de ces sources au moyen du Pont-du-Gard. On peut le suivre environ un mille sous terre.

La fontaine jaillissante dont parle Platter est celle qui descend de la garrigue, près du lavoir en ruine, aux ouvertures ogivales ; le grand et beau bassin, d'origine romaine, est celui de Plantéry collectant les eaux venant des Fouzes. C'est de là que devait partir l'aqueduc souterrain, dans lequel se déversait probablement, au passage, la source de l'Eure proprement dite.

Le fait d'apprendre, par ce récit, qu'il y avait là « un antique souterrain voûté » dont aucun vestige n'apparaît actuellement, est une véritable révélation. Elle eût comblé d'aise le savant commandant Espérandieu de l'Institut qui, dans une brochure éditée en 1926, avait décrit l'aqueduc sur tout son parcours, jusqu'à son aboutissement à Nîmes, mais n'avait pu, faute de preuves, établir le tracé et la forme de l'aqueduc, depuis les sources jusqu'à un kilomètre de là.

L'ingénieur des Ponts et Chaussées Dhombre qui, en 1845

avait préconisé la remise en service de l'aqueduc pour l'alimentation en eau de la ville de Nîmes, n'avait pu, lui non plus, en reconstituer la trace sur cette partie. Des chercheurs avaient, depuis, émis diverses hypothèses non confirmées.

Aussi le témoignage de Thomas Platter est-il, à ce point de vue, d'une importance exceptionnelle. On ne peut mettre en doute son affirmation, car cet aqueduc souterrrain, il l'a suivi sur un mille (à peu près jusqu'au moulin démoli du Tournal) et qui plus est, un an après, recevant un ami venu de Bâle, il le lui fait visiter, un soir de Juin, au cours d'une partie champêtre sur les bords de l'Alzon.

Alors, qu'est devenu, depuis quatre cents ans, le souterrain ? S'il existe encore, il nous semble que des fouilles pratiquées aux abords du hangar, situé entre le moulin et la garrigue, pourraient permettre de le découvrir.

Le 27 Avril, je quittai mon auberge pour me mettre en pension à tant par mois, chez M. le capitaine Bandinel.

Le 9 Mai, après dîner, on m'appela chez un tisserand de Saint-Quentin qu'un chirurgien avait longtemps traité avec des remèdes et des injections, comme ayant un carunculam dans les intestins, ce qui était faux. Dès lui avoir tâté le pouls, j'avertis les assistants de commencer les prières des agonisants car les mains et les pieds étaient déjà glacés : une heure après il était mort.

J'étais à peine rentré en ville qu'on me rappela pour faire l'autopsie ; les parents voulant voir ce qu'il avait eu afin de se mieux soigner, le cas échéant. L'opération se fit en présence du frère du défunt, de sa femme qui était encore jeune et pas trop affligée..., de quelques amis et du prêtre. Il n'y avait rien aux reins ni au foie, le cœur était sain, mais les poumons, les intestins et la vessie étaient tellement noirs et décomposés que l'odeur en était insupportable. La vessie renfermait une pierre grosse comme un œuf de poule et pesait six onces. Après avoir tout remis en place et recousu l'ouverture je retournai avec le prêtre à son logement.

Le lendemain 10 Mai, avant de repartir pour Uzès, je visitai le village qui est peuplé de potiers, la terre étant excellente pour la fabrication de leurs produits dont ils fournissent Nîmes et Uzès. Comme j'ai consigné ailleurs les cures remarquables que je fis à Uzès, je n'en parlerai pas ici

Le 12 Mai je fis l'anatomie d'un chien vivant en présence des aides-pharmaciens et des chirurgiens pour leur montrer les mouvements naturels du cœur et des autres membres.

Le 17, les prédicants du Languedoc se réunirent à Uzès pour traiter des affaires de l'Eglise.

Suivent, toujours faites par Platter, diverses descriptions ou relations :

— L'entrée du duc d'Uzès, dans sa ville, le 9 Juin 1597 : réception et fêtes.

— Visites à la foire de Beaucaire ; aux eaux de Meynes.

— Coutumes de la veillée calendale.

— Synode des prédicants 7 Janvier 1598.

— Visites à Serviers, Collias, Avignon, le mont Ventoux, Aigues-mortes, le mont Bouquet, Alais...

— Mariages, maléfices de l'aiguillette.

— Charivaris.

Son esprit curieux, observateur et averti, lui a fait rechercher tout ce qui était nouveau pour lui en terre étrangère et ceci dans les domaines les plus divers, tels par exemple le mode d'extraction de l'huile d'olive, dans les moulins, ou le système de répartition et de perception des impôts dans le Languedoc — information qu'il tient du receveur des tailles d'Uzès et qu'il serait finalement trop long de reproduire ici. On peut bien dire et constater que de tels témoignages, aussi anciens, sont rares et précieux.

Il nous est cependant agréable de constater que la ville d'Uzès, elle, a eu la chance insigne de se voir ainsi décrite, sous ses multiples aspects, par un autre voyageur, illustre celui-là, et ceci à 60 ans de distance. Ne croyez-vous pas, en effet, que peuvent être assimilés à ces descriptions certains passages des vingt-quatre « Lettres d'Uzès » du jeune Racine, miraculeusement parvenues jusqu'à nous et que la Bibliothèque Nationale conserve parmi les trésors de notre histoire littéraire ?

Il est curieux de constater la similitude de faits et de circonstances que l'on peut établir entre ces deux étudiants : l'un venu de Bâle, l'autre de l'Ile-de-France. Les séjours respectifs qu'ils font à Uzès ont la même durée : 18 mois environ. Ils sont tous deux dans leur vingtième année.

Pour l'un comme pour l'autre, cette ville leur est étran-

gère : Racine, en y arrivant, ne s'y croit-il pas comme exilé chez les Scytes ? Il n'entend rien au langage du pays ; tout ce qu'il apprend, c'est notre classique « Adioussias ! » Platter, lui, s'il paraît mieux adapté à notre parler languedocien imagé et chantant, a dû, cependant, se l'assimiler.

Ici, le médecin dissèque les corps ; le poète y sonde les esprits et les cœurs. Platter le fait en froid clinicien ; Racine en psychologue. Le premier y recueille des observations médicales et des échantillons d'histoire naturelle ; le second, au spectacle des passions qui sont, dit-il, en ce pays, démesurées, rassemble une documentation humaine que son génie saura, plus tard, dépouiller. Rappelez-vous la phrase de Jules Lemaître disant que les filles ardentes d'Uzès reparaîtront sur la scène, sous les traits des Hermione et des Roxane.

Et si l'on relit la minutieuse relation de l'entrée du duc dans sa ville, digne du meilleur de nos journalistes, l'on ne peut s'empêcher de penser à un autre reportage : celui que le neveu du chanoine Sconin écrivit sur le feu d'artifice que les consuls de Nîmes offrirent pour la naissance du Dauphin, reportage que publia fidèlement, à la date du 17 *décembre* 1661, *la « Gazette de France ».*

Dans une période d'apaisement pour Uzès, le Suisse nous dépeint la vie apparemment calme et tranquille des habitants ayant fait trêve à leurs dissentiments ; le Français nous montre le bouillonnement d'une ville où deux nouveaux sujets de discorde sont venus réveiller les passions : le mode d'élection des consuls et la sécularisation du chapitre.

Ils nous apparaissent, l'un et l'autre, parcourant à pied ou sur de paisibles bidets la campagne uzégeoise, visitant les métairies, s'intéressant aux produits de la terre : vin, blé, huile, fruits et fleurs. Platter, qui herborise beaucoup, nous décrit sobrement les vendanges ; Racine, les moissons, en une page d'anthologie qui nous fait ressentir intensément l'atmosphère brûlante de nos après-midi d'été.

Et c'est à travers leur façon de s'exprimer qu'apparaît à nos yeux leur personnalité respective. Le scientifique, austère citoyen de la protestante cité de Bâle, le fait en un style dépouillé, du moins pour ce que son traducteur nous en a laissé paraître. S'il a eu, ici, des aventures sentimentales, sa rigidité huguenote nous les dissimule. L'élève de Port-Royal, lui, y

fait éclater une maîtrise dans l'expression, annonciatrice de son génie. Sensible à la beauté féminine, le peintre des passions amoureuses se révèle déjà.

Leur dissemblance en tout cela n'est cependant qu'apparente, qui nous montre en eux, même fraîcheur de sentiments, mêmes étonnements au seuil de leur vie, même désir de voir et d'apprendre. Oui, c'est une chance pour nous, Uzétiens, que des témoins d'une telle qualité nous aient ainsi replacés, en notre XX^e^ siècle, dans le climat d'un passé dont aucun détail ne nous laisse indifférents.

Et voici, maintenant, la fin du séjour de Platter à Uzès :

Le 30 septembre, je pris un billet de santé pour retourner à Montpellier. J'avais été avisé, en effet, depuis le 1^er^ Juillet par Monsieur le Doyen de l'Ecole d'avoir à préparer mon Cursus (baccalaureus) depuis le 22 mars 1597. Je devais et je désirais commencer à expliquer et commenter publiquement le livre de Galenus, sur l'Art médical, ce que je fis et je revins à Uzès — où je me mis aussitôt à préparer mon départ définitif.

Le 19 octobre, je commençai à régler mes comptes avec mes malades et à prendre congé d'eux. Mes livres, mes vêtements, avec quantité de curiosités, de graines, etc. que j'avais ramassées furent mis dans une banaste qui pesait bien deux cents livres et expédiés sur Bâle.

Le dimanche 25, je dînai chez mon ancien maître de pension, Maître Antoine Régis, le pharmacien, et m'acquittai de mon mieux envers sa famille. Au sortir de table, je fis en ville quelques visites d'adieu pour annoncer mon départ pour Avignon et, de là, mon retour à Bâle, à travers le Languedoc et toute la France. On comprend sans peine que je devais avoir d'excellents amis dans cette ville où, venu avec l'intention d'y pratiquer la médecine pour deux ou trois mois seulement j'avais séjourné depuis le 21 avril 1597 jusqu'à ce jour, c'est-à-dire pendant dix-huit mois.

Je soupai chez mon ancien maître de pension M. Carsan où je m'acquittai également selon mes facultés parce que j'avais été toujours comblé de prévenances dans cette maison.

Le 26, j'allai dire encore adieu à quelques-uns de mes amis intimes et je leur fis les cadeaux d'usage. Après avoir vécu si longtemps ensemble, mon départ les remplissait de

tristesse ; mais le moment pénible de nous séparer était venu. Quelques-uns vinrent me tenir compagnie à mon logement, pendant que je déjeunais ; d'autres, très nombreux, voulurent m'accompagner jusqu'à une lieue des faubourgs. Je montai sur le bidet que M. Régis avait mis à ma disposition et je m'éloignai d'Uzès en faisant le signe de la croix sur cette ville que je ne devais plus revoir et dans laquelle j'avais passé des jours si heureux et rencontré de si bonnes amitiés.

N'est-elle pas touchante cette émotion sentimentale que manifeste à l'heure de la séparation notre jeune Suisse ? Faut-il l'attribuer à la cordialité de l'accueil que les Uzétiens lui avaient réservé, ou bien aux qualités de cœur que, de son côté, il avait manifestées et dont il avait fait aussi la preuve dans les soins des malades ? De ce faisceau d'amitiés réciproques, il faut sans doute faire honneur à l'un comme aux autres.

Aussi n'est-il pas interdit de penser qu'au soir de sa vie, favorable aux reminiscences sentimentales, le docte Thomas Platter, gloire et lumière de l'Université de Bâle, n'ait pas quelquefois évoqué, avec une certaine nostalgie teintée de regrets, ces heures lointaines où, sous le ciel du « célèbre royaume de France », comme il l'appelait, et parmi les lumineux paysages de l'antique cité d'Uzès, il avait connu pleinement la douceur de vivre, dans la fraîcheur et l'épanouissement de ses vingt ans.

Quelques aspects de la pensée religieuse d'Unamuno

par M. Camille LIGNIERES
Ancien Président

Qui est Unamuno ?

Qui n'a entendu parler d'Unamuno ? de cet écrivain que l'on peut à bon droit considérer comme une des figures les plus intéressantes de la pensée et des lettres de l'Espagne contemporaine ?

Peut-être les jeunes générations accaparées par leurs propres problèmes, l'ignorent-elles ou l'oublient-elles, car Unamuno est mort le 31 décembre 1936 et s'éloigne dans le passé.

Il ne saurait en être de même pour les générations plus anciennes, ni pour ceux qui s'intéressent à l'Espagne à quelque titre que ce soit. Car il semble qu'en Unamuno se sont incarnés l'esprit, les qualités et les défauts, en un mot l'âme même de son peuple. Unamuno se proclame Espagnol jusque dans la moelle de ses os et dans les profondeurs de son esprit. Son esprit s'identifie avec celui de sa nation.

Mais, que fut cet homme exceptionnel ?

Pour exprimer sa pensée — typiquement espagnole et

pourtant si personnelle, — il a usé de tant de moyens d'expression qu'on ne saurait le classer dans une des catégories conventionnellement admises. Unamuno d'ailleurs se refuse à se laisser « catégoriser » ; il ne veut pas qu'on l'étiquette aussi bien du point de vue littéraire que sur le plan religieux. Avant tout, prétend-il, il est lui, lui-même, lui seul. Tant était grand en lui le sentiment de sa personnalité — certains diraient de son orgueil, — sentiment qui commande son désir angoissé de perennité après sa mort, son désir de résurrection et d'immortalité, non pas d'une immortalité où il se perdra en Dieu ni dans l'Universelle Conscience des êtres, mais où il se retrouvera, lui, Unamuno, avec tous les caractères de sa personnalité.

Ce penseur, cet extraordinaire remueur d'idées, a été romancier, poète, dramaturge, essayiste, journaliste. Il fut en même temps un professeur d'Université très érudit, connaissant sept ou huit langues, anciennes ou modernes, d'une curiosité d'esprit et d'une culture étonnantes. Il fut recteur et son nom sera toujours lié à celui de l'Université de Salamanque. Il fut enfin, et par surcroît, semble-t-il, député aux Cortes Constituantes de la IIe République, en 1931.

Comme écrivain, ses œuvres littéraires n'ont jamais atteint la perfection d'une œuvre d'art. Comme philosophe, dans aucun de ses essais il n'a fait d'exposé structuré d'une philosophie originale. Il n'a rien laissé de marquant dans le domaine du théâtre, de la sociologie ou de la science.

Alors ? dans quel rayon le situer ? lui, qui disait de lui-même : « Je ne serai jamais qu'un pauvre écrivain, considéré dans la république des lettres comme un intrus du dehors, à cause de certaines de mes prétentions de scientifique, et tenu dans l'empire des sciences également pour un intrus, à cause de mes prétentions de littérateur ». (*Amour et Pédagogie* : Introduction).

En fait, Unamuno ne fut chef d'école ni dans les lettres, ni en philosophie, ni en sociologie, encore moins en politique...

Si cependant il fut un des chefs de file de la *génération de* 98, la lignée d'esprits à laquelle il se rattache est plus vaste ; c'est, comme on l'a dit, « celle des hommes chez qui la méditation de la condition humaine a pris un sens pathé-

tique » (Albérès : *Miguel de Unamuno*, p. 9). Il en dresse lui-même la liste, depuis Marc-Aurèle et saint Augustin, en passant par Pascal, Rousseau, René, Obermann... pour arriver à Amiel, Kierkegaard. Liste à compléter par Péguy, Malraux, Camus...

C'est pourquoi son œuvre eut une résonance profonde dans l'Espagne de son temps dont il fut une sorte d'incarnation, car il en avait médité tous les problèmes nationaux. Même résonance à l'étranger où ses écrits, fréquemment traduits, étaient matière à réflexion pour tous ceux qui s'intéressaient à l'Espagne.

⁂

Unamuno, homme de passion et de raison

Dans cette œuvre si diverse par l'expression, prose ou vers, qu'il donne à ses essais, à ses romans, à ses drames, à ses poèmes, si diverse aussi par les thèmes qu'elle aborde, il en est un qui domine les autres, que l'on retrouve constamment : celui du conflit entre les exigences de la raison et celles du sentiment ou de la passion. Thème essentiel qui, dans le domaine religieux, provoque chez Unamuno des affirmations, des élans passionnés, des incertitudes, des angoisses, des doutes torturants...

Dans l'introduction de son livre « *L'agonie du christianisme* », Unamuno, après avoir précisé le sens étymologique *d'agonie*, c'est-à-dire de *lutte*, ajoute : « Ce que je vais t'exposer, lecteur, c'est mon agonie, ma lutte pour le christianisme, l'agonie du christianisme en moi, sa mort et sa résurrection à chaque moment de ma vie intime ».

Dans cette lutte douloureuse, dans ce combat, dans cette agonie, Unamuno, avec une obstination désespérée, se lance à la recherche d'une foi individuelle, acceptant de vivre marqué tragiquement par le poids du doute ; et peut-être se complaisant, avec un masochisme inconscient, dans ce drame, dans cette lutte avec le doute qui, au fond, fait l'unité de sa vie.

Souvent l'on n'a vu dans les attitudes et les écrits d'Unamuno que ses incertitudes et ses contradictions ; car il cultive paradoxalement la thèse et l'antithèse, adoptant, comme

Pascal, la méthode de l'affirmation alternative des contraires.

Il sait que la contradiction est au cœur de l'être existant et que lui, Unamuno, n'échappe pas à la règle, bien au contraire il l'illustre : « Ma vie tout entière, dit-il, est mue par un principe de contradiction. La lutte m'attire et j'aspire à la quiétude et à la paix ; j'étudie les sciences et voilà que je suis poète ; je suis chrétien, antipaïen de cœur et j'explique des classiques grecs. C'est pourquoi je peux dire que je suis un esprit en mouvement ». (*Epistolario*).

Cet esprit en mouvement, dont la pensée toujours en éveil est si souvent voltairienne et peu conformiste, a dérouté bon nombre de ses commentateurs. Certains lui ont appliqué des définitions sommaires, superficielles, ne voyant en lui qu'un éternel indécis, oscillant de la foi de ses ancêtres au rationalisme positiviste de son époque ; qu'un athée déchiré par des velléités religieuses et des périodes de foi ; qu'un hérétique « protestantoïde », ou encore un cœur catholique en lutte avec un esprit protestant...

En fait ces dualismes sont insuffisants à donner une idée de ce que fut Unamuno.

Avec d'autres critiques, nous pensons que « c'était une âme de feu de la lignée de Pascal, Nietzshe et Kierkegaard » (Jean Lacroix). Cet homme de passion et de raison, — cet être dévoré par un besoin d'absolu, a eu comme une intuition de l'essence de l'être, de l'essence de l'individu vivant avec ses alternances de doutes et de certitudes, avec ses contradictions et ses luttes. Et c'est précisément cette tension dramatique dont il a souffert durant toute son existence, et qui s'est répercutée sur le plan religieux, c'est cette tension qui a donné à la vie et à la pensée d'Unamuno une cohérence et une unité qu'on n'a pas toujours devinées.

⁂

Unamuno, chrétien réformée ?

Quand on étudie la pensée religieuse d'Unamuno, on ne peut manquer d'y relever quelques affinités avec un certain esprit protestant. Ce disant, nous n'avons nullement l'intention de cataloguer Unamuno et de l'annexer au protestantisme. Ce serait inexact et ridicule ; nous l'avons dit, Una-

muno est un esprit qui échappe à tout essai de classification, et qui entend y échapper. Il l'affirme clairement dans plusieurs de ses œuvres. C'est ainsi qu'il déclare, dans un essai intitulé « *Ma religion* » : « On cherche à me cataloguer, à me mettre dans une de ces cases où l'on met les esprits, en disant de moi : il est luthérien, il est calviniste, il est catholique, il est athée, rationaliste, mystique, ou en me donnant toute autre de ces appellations dont on ne connaît pas le sens précis mais qui dispense de faire un effort de pensée. Et je ne veux pas me laisser étiqueter parce que moi, Miguel de Unamuno, comme tout homme qui aspire à une pleine conscience, je suis une espèce unique ».

Cependant son christianisme, car il revendique à bon droit le titre de chrétien, se rapproche d'un certain christianisme réformé, en particulier dans son attachement aux textes évangéliques et aussi dans les critiques, parfois très sévères qu'il porte sur l'état religieux de l'Espagne et sur le catholicisme qui en est la religion officielle.

C'est ainsi que, dans une lettre parue le 20 juillet 1916 dans le journal de Madrid *El Cristiano,* Unamuno déclare : « Il faut faire chrétienne l'Espagne où persistent encore, sanctionnées à l'ordinaire par l'Eglise, les formes les plus basses du paganisme ».

Et, dès 1906, dans un discours prononcé à Madrid le 26 février, ne disait-il pas déjà : « Je ne communie pas dans la religion officielle, mais je suis chrétien, et ce qui me peine le plus, c'est de voir qu'ici en Espagne, le catholicisme est en grande partie l'élément le plus actif de la déchristianisation du peuple. Je connais, poursuit Unamuno, je connais beaucoup de prêtres qui ne lisent les Evangiles que lorsqu'ils les marmonnent en latin à la messe. Voilà qui est grave... ».

Dans une autre partie de son œuvre (*Contra esto y aquello*), Unamuno analyse l'âme basque, l'âme des gens de son pays. Il les trouve, dit-il, « profondément préoccupés de la grande affaire du salut, dans un état d'esprit puritain », et il ajoute : « Notre sentiment religieux ne se satisfait pas des pompes liturgiques où résonnent des échos païens ».

A travers toute l'œuvre d'Unamuno on pourrait relever d'identiques déclarations, des critiques du même genre. Faut-

il s'étonner dès lors si l'Inquisition est sévèrement jugée par notre auteur ? « L'Inquisition, dit-il dans un de ses essais les plus célèbres (*Sur le marasme de l'Espagne*, extrait de l'*Essence de l'Espagne*, traduction Bataillon), l'Inquisition fut un instrument d'isolement, de protectionnisme puriste... Elle empêcha d'éclore ici la très riche floraison des pays réformés où les sectes se multipliaient à l'infini dans la plus opulente multiformité... La misère mentale de l'Espagne vient de l'isolement où nous a relégués toute une conduite symbolisée par ce protectionnisme inquisitorial qui étouffa dans son berceau la Réforme purement espagnole (castiza) et ferma la porte à la Réforme européenne ».

Dans un autre essai aussi célèbre que le précédent (*La race historique*) et tiré de la même œuvre, Unamuno répond nettement à un auteur qui a qualifié la Réforme de « *farouche recrudescence de la barbarie septentrionale* ». « Eh bien ! dit-il, malgré le champion (la Contre-Réforme) qui s'éleva contre elle, la barbarie septentrionale respire et vit, et il nous faudra même renouveler notre vie à son contact... ».

On le voit : critique du catholicisme dans ses imperfections, dans ses déviations de l'idéal évangélique, approbation des éléments positifs apportés par la Réforme, on sent dans tout cela une liberté de jugement, une tendance d'esprit qui s'apparente à l'esprit réformé.

Cet esprit réformé, Unamuno sait bien qu'il se trouve en lui ; et il en fait la confidence plus d'une fois dans les lettres qu'il échange avec ses amis ; car la lettre permet de se confier ; elle facilite une plus véridique affirmation de la personnalité.

En 1900, par exemple, dans une de ses lettres, Unamuno dira à son correspondant : « Je reçois un appel de Vigo, et au lieu de leur faire six conférences d'économie politique ou de linguistique, je ferai une demi-douzaine de sermons laïques avec leur teinte protestante ».

Dans une autre de ses lettres au grand poète du Nicaragua, Ruben Dario, il confesse : « Avec les années se replie en moi l'inquisiteur calviniste, mécontent et rude, que j'ai toujours porté au plus profond de mon être ».

En 1897, Unamuno subit une crise religieuse d'où devait sortir sa vie de lutte et de doute « agonique ». Comment

cette crise se termina-t-elle ? Non pas par un retour à la foi de son enfance, d'expression essentiellement catholique. Non. « Ce à quoi je suis réellement revenu, confesse notre auteur dans une lettre particulière, c'est à un certain christianisme sentimental quelque peu vague, au christianisme appelé protestantisme libéral, celui de Baur, Harnack, Ritschl et de la si sympathique école française de Renan, Réville, des deux Sabatier, de Stapfer, de Ménégoz, etc., et à la direction marquée par Schleiermacher ».

Il n'est pas dans notre propos de dire si Unamuno n'a pas commis d'erreur dans son jugement sur le protestantisme dit libéral, ni dans quelle mesure il en a suivi les principes directeurs. Nous voulons simplement souligner le profond attrait qu'exerça sur lui une certaine pensée protestante, celle de plusieurs théologiens réformés, et en particulier celle du théologien danois Kierkegaard, « cet homme secret qui, dit Unamuno, vécut dans un perpétuel désespoir ». Unamuno avait une particulière dilection pour lui. Il avait appris le danois pour lire ses œuvres, tout comme il avait appris l'allemand pour lire et traduire la « Logique » et les autres œuvres de Hegel.

Disons, pour nous résumer, qu'on ne saurait étudier la pensée religieuse d'Unamuno sans souligner l'aspect protestant dont elle fut souvent revêtue.

⁂

Une vie sous le signe de la préoccupation religieuse

Il est dans la vie d'Unamuno plusieurs dates importantes qui projettent quelque clarté sur la genèse de ses croyances et sur leurs développements ultérieurs.

Et tout d'abord on ne saurait sous-estimer pour sa vie religieuse le fait qu'il est né en terre basque. Venu au monde à Bilbao, en 1864, il en garda un souvenir ineffable. Du Bilbao de son enfance, il a dit que c'était « son monde », « le placenta de son esprit embryonnaire ». Cet amour de la terre basque ne s'est jamais démenti chez ce Basque, plus tard exilé en Castille. Il l'a exprimé tout au long de son œuvre. Les monts et les vallées de son pays, selon son expression, sont « ceux de ses entrailles ».

Dans le domaine spirituel, Unamuno connaît bien la source basque de sa préoccupation. Ne dit-t-il pas dans une lettre à Ganivet : « Parmi mes compatriotes j'en connais beaucoup qui sont obsédés par le problème religieux à la manière de n'importe quel homme du Nord plein de subjectivisme religieux ». Il sait que cette préoccupation domine dans la psychologie du Basque. Il aime à rappeler que le créateur de la Contre-Réforme, Ignace de Loyola était basque, et que l'était aussi l'abbé de Saint-Cyran, l'âme du jansénisme, dont il affirme qu'il fut « un des plus typiques représentants, avec Ignace de Loyola, du génie basque ». Sur le plan religieux, Unamuno, pourrait-on dire, complète la trilogie.

Son enfance et son adolescence s'écoulent donc à Bilbao où il fait des études secondaires. Il nous raconte que, tout jeune, il était très dévot et que sa dévotion touchait au mysticisme. Il se croit même appelé au sacerdoce ; cependant, étant fiancé, il n'entre pas dans les ordres.

Il va ensuite à l'Université de Madrid où il passe son doctorat en philosophie et langues classiques.

Il lit Bergson, William James, Kierkegaard ; il est influencé par les théories du philosophe allemand Krause, alors en vogue en Espagne.

Il veut à cette époque rationaliser sa foi et, dit-t-il, « bien sûr, le dogme fut détruit dans ma conscience... à force de chercher sous la lettre catholique l'esprit chrétien ». Mais, tout au long de ces méditations et de ces études de philosophie, « je revenais toujours, dit-t-il, à mes préoccupations et à mes lectures du problème religieux, car c'est lui qui m'a toujours préoccupé ».

Après quelques années passées à Bilbao où il se marie, donne des leçons et écrit, il est en 1891 nommé professeur de grec à l'Université de Salamanque ; il en deviendra par la suite recteur de 1901 à 1914.

S'il y est très aimé par les étudiants, il est par contre discuté par les éléments catholiques qui se déchaînent contre lui : on juge sa pensée peu orthodoxe, subversive, hérétique même... Devant cette hostilité, il trouve un refuge dans son foyer, dans l'amour de sa femme et de ses enfants. Mais la lutte lui plaît et il aime se sentir au centre de l'agitation, de la fermentation spirituelle qu'il provoque. Combien de fois ne

trouvons-nous pas en effet dans ses écrits que sa tâche est d'inquiéter les esprits, de réveiller les consciences ? « En Espagne, dit-t-il, il faut labourer les esprits, et les nourrir, et les troubler, et les faire fermenter ». Dans le domaine religieux, on pourrait lui appliquer le mot de ce Kierkegaard dont il a fait si souvent son modèle : « J'ai travaillé à donner le sens de l'inquiétude ». C'est exactement ce qu'a fait Unamuno.

A Salamanque, il se donne avec passion à son enseignement : langue grecque, philologie, langue espagnole. Il écrit beaucoup. Cette période marque sa maturité physique et spirituelle.

Les thèmes fondamentaux de son œuvre vont se préciser dans son esprit. Car il a besoin d'un paysage ascétique pour se livrer à sa méditation intérieure. Certes, il n'a pas été conquis tout de suite par ces terres castillanes, terres « de saints, de mystiques et de conquérants », comme il les appelle.

A leur poésie de rêve et de mort, il préfère la poésie de la réalité et de la vie des êtres de chair et de sang. Cependant il arrive à aimer le paysage de Castille parce que ce paysage exige de qui le contemple le repliement sur soi, l'introspection, la vie intérieure. N'a-t-il pas dit que ces champs de Castille étaient fatis «pour qu'on y vive avec les profon-profondeurs de l'âme, avec son âme toute nue ? ».

La Castille, on ne peut en douter, a donc eu une grande influence sur la vie intérieure d'Unamuno, et le paysage castillan a provoqué en lui un élan religieux. La solitude de la Castille, confesse-t-il quelque part, « l'élève au ciel et facilite aussi son dialogue avec Dieu ».

Mais ce dialogue n'ira pas sans difficulté. L'année 1897 sera pour Unamuno une année de crise religieuse, de doute « agonique », c'est-à-dire accompagné de luttes, d'incertitudes et d'angoisses sur les éternels problèmes du salut et de la foi, de la vie et de la mort.

Sans cesse Unamuno va lutter contre le rationalisme positiviste et intellectualiste pour accepter une religiosité incertaine et s'accrocher à force de volonté à une foi « agonique », celle-là même qu'il retrouve dans d'autres âmes, chez d'autres hommes tourmentés comme lui. En lisant leurs écrits, nous confesse-t-il, « il m'est arrivé de me dire : Mais

j'ai été cet homme-là. Et j'ai revécu avec Pascal dans son siècle et son entourage ; et j'ai revécu avec Kierkegaard à Copenhague, et ainsi avec d'autres... ». (*L'agonie du christianisme*)

La correspondance d'Unamuno porte des traces du résultat de ses luttes. Il dit dans une lettre : « Je rétablis Dieu dans ma conscience, le Dieu personnel et évangélique... ». Et dans une autre : « Chaque jour je me sens plus chrétien, plus croyant dans l'autre vie, et moins positiviste... ». A un autre correspondant il avoue : « Chaque jour je crois davantage en un Dieu personnel, conscience de l'Univers, ordonnateur de tout. Et chaque jour je crois moins dans la valeur des preuves traditionnelles et logiques de son existence ».

Ces preuves, il en démontrera le peu de solidité dans son ouvrage essentiel « Le sentiment tragique de la vie ».

Mais pour l'instant, c'est sa propre vie qui va passer par une période dramatique sinon tragique.

En 1914, il est destitué de sa charge de recteur.

En 1924, il est déporté à Fuerteventura, aux îles Canaries, à la suite de ses attaques contre la monarchie espagnole et la dictature militaire de Primo de Rivera. Cette déportation provoqua de nombreuses protestations de la part d'écrivains français et européens. Un mouvement de sympathie alla vers Unamuno. On l'aida même à s'enfuir de Fuerteventura. Il s'installa à Paris, puis à Hendaye. Et c'est à Paris qu'il publiera son essai « *L'agonie du christianisme* », où il reprend certains thèmes du « *Sentiment tragique de la vie* ».

En 1930, après la chute de la dictature, il revient en Espagne, à Salamanque. Il est élu de 1931 à 1933 député aux Cortès constituantes de la II[e] République : il est républicain sans adhérer à aucun parti.

En 1934, il est nommé recteur à vie de l'Université de Salamanque.

En 1936, lorsque la Révolution éclate, Unamuno adhère au mouvement nationaliste. Mais, bientôt déçu par ce mouvement, il fait connaître sa pensée au cours d'un acte officiel auquel il participait le 12 octobre 1936, le jour de la fête de la Race. On a souvent rapporté une des phrases qu'il y prononça : « Il ne suffit pas de vaincre, il faut convain-

cre (1) ». Elle lui valut d'être destitué de son Rectorat et consigné à son domicile.

Quelque temps après il y mourait de douleur, de la douleur de son Espagne, déchirée par une lutte fratricide, de cette Espagne qu'il aimait tant et dont il avait dit dans un cri émouvant : « L'Espagne me fait mal au plus profond de mon cœur ».

Unamuno est mort sans les secours de la religion catholique. Quelques mois auparavant, en effet, peu après la mort de sa femme qui précéda la sienne, il écrivait à un de ses amis : « J'ai un sentiment catholique de la vie, mais je n'accepte pas tout le dogme catholique ».

Cependant, des témoignages recueillis sur les derniers jours de sa vie donnent à penser que « libéré des doutes contre lesquels il avait combattu, comme saint Marc et comme Pascal, toute sa vie, il était parvenu à la paix de la foi » (Jean Creach : « Le Monde », 20 octobre 1953).

⁂

Le drame de la foi

Toute l'œuvre d'Unamuno est donc entourée d'un halo religieux. Tous ses écrits portent la marque de sa pensée religieuse. C'est un auteur qui est poursuivi, possédé, obsédé par les mêmes thèmes. Il se répète. Sa mobilité d'esprit lui permet de revenir très souvent sur les mêmes idées et d'exprimer, sous une forme renouvelée, les mêmes inquiétudes, les mêmes angoisses.

Il les exprimera en philosophe et en poète : « Le poète et le philosophe, dit-il, sont frères jumeaux ». On peut donc dégager l'essentiel de sa pensée religieuse, d'une part, de son essai philosophique le plus important « *Le sentiment tragique de la vie* » et, d'autre part, de son œuvre poétique, tout particulièrement de son « *Christ de Vélazquez* ».

---

(1) Cf. la pensée de Napoléon, rapportée par Camus dans son livre d'essais : « L'Eté » (p. 69) : « Savez-vous, disait Napoléon à Fontanes, ce que j'admire le plus au monde ? C'est l'impuissance de la force à fonder quelque chose. Il n'y a que deux puissances au monde : le sabre et l'esprit. A la longue le sabre est toujours vaincu par l'esprit ».

Le point de départ

Dans « *Le sentiment tragique de la vie* » (chap. 3), Unamuno raconte qu'à l'époque de la foi ingénue de sa jeunesse, ce qui était le plus terrifiant pour lui, ce n'étaient pas les descriptions, pour horribles qu'elles fussent, des tortures de l'enfer, c'était l'idée du néant — de la *nada* — de la mort.

C'est qu'en effet l'être de chair et d'os que nous sommes. l'être qui vit et sent avant de raisonner et de philosopher, cet être-là a pour essence première de vivre et de persévérer dans son existence, c'est-à-dire de ne pas mourir. Ce désir de vie, qui est en nous, dépassant le stade de notre vie humaine, implique un temps non limité, c'est-à-dire l'immortalité.

Unamuno est possédé par ce désir, il a horreur de la mort. Il fait une description réaliste de cette décomposition, de cette déliquescence de l'être pour qui « la lumière s'éteint, les choses deviennent muettes et s'enveloppent de silence, pour qui les objets ne peuvent plus être saisis et s'échappent des mains, pour qui le sol se dérobe aux pieds, les souvenirs s'évanouissent, tout se dissipe dans le néant avec l'être tout entier sans qu'il lui reste même la conscience de ce néant, comme une ombre à laquelle s'accrocher » — « Je veux vivre, vivre, vivre, s'écrie Unamuno, être, être toujours et sans terme ».

Il juge horrible et inacceptable ce destin de l'homme, destin qui provoque en lui une faim personnelle d'immortalité, un effort de lutte pour être assuré de sa persistance indéfinie dans son être... Tentative dont la solution philosophique ou religieuse constitue le sentiment tragique de la vie.

La raison et le sentiment

Unamuno ne croit pas que la raison soit capable d'atteindre à la vérité en ce qui concerne Dieu. Dans son essai « *Ma religion* », il déclare : « Personne n'est arrivé à me convaincre rationnellement de l'existence de Dieu, mais pas davantage de sa non-existence ; les raisonnements des athées me paraissent avoir un caractère superficiel et futile bien plus grand que ceux de leurs contradicteurs ; si je crois en Dieu,

ou tout au moins si je crois croire en Lui, c'est avant tout parce que je veux que Dieu existe, et ensuite parce qu'il m'est révélé par la voie du cœur dans l'Evangile et à travers le Christ de l'histoire. C'est là affaire du cœur... ».

Cette affirmation, Pascal la ferait sienne, lui qui disait déjà dans les *Pensées* (Edit. Brunschvigg : 278) : « C'est le cœur qui sent Dieu et non la raison. Voilà ce que c'est que la foi, Dieu sensible au cœur, non à la raison ».

La même affirmation en rejoint encore une autre, exprimée celle-ci par Unamuno dans « *Le sentiment tragique de la vie* ». Il y oppose le sentiment au rationnel, à ce qu'on appelle la vérité : « Ce que je sens, dit-il, est une vérité aussi vraie que ce que je vois, je touche, j'entends et que l'on me démontre — je crois même que c'est une vérité plus vraie encore, — et la sincérité m'oblige à ne pas cacher mes sentiments... ».

Ainsi donc pour Unamuno, le sentiment religieux du croyant, la foi personnelle qui se sent et ne se démontre pas, et qui est intransmissible, est une vérité aussi vraie, sinon plus, que toutes choses que l'on voit, touche, entend et que l'on démontre.

Par ailleurs, et dans le même ordre d'idées, si Unamuno attribue un tel pouvoir de vérité au sentiment, et au sentiment religieux, il accorde aussi une valeur primordiale à la sincérité du croyant et à la force d'amour de Dieu qu'il possède. Et il cite la phrase suivante de Kierkegaard : « Si de deux hommes, l'un prie le véritable Dieu avec un manque personnel de sincérité, et si l'autre prie une idole avec une passion infinie, c'est le premier qui en réalité prie une idole tandis que le second prie véritablement Dieu ». Ou, pour mieux dire, ajoute Unamuno, le Dieu véritable est celui que l'on prie et qu'avec ferveur on désire vraiment.

La foi à base de doute

Pour Unamuno, c'est l'Evangile seul qui a donné naissance à la vie et à l'immortalité ; et cela par la mort de cet homme parfait que fut le Christ, par la mort de « celui, dit-t-il, qui ne devait pas mourir et qui est mort ».
Unamuno pense que le dogme paulinien de la résurrection

et de l'immortalité du Christ garantit la résurrection et l'immortalité de chaque croyant.

Mais cette immortalité ne saurait être prouvée par l'intelligence, par la raison qui se dresse contre le désir de l'homme vivant, de cet homme de chair et d'os qui veut atteindre à l'immortalité personnelle. La raison est l'ennemie du sentiment de l'homme, de sa passion de vie. Pour Unamuno, le danger c'est de vouloir croire avec la raison et non avec la vie.

Jacques Rivière ne disait-il pas de son coté : « ...Perpétuellement je crois et je doute, je crois par un geste de mon cœur, je doute par une répulsion de mon intelligence ». (Cité par Albérès : *Miguel de Unamuno* p. 96).

La collusion de ces deux tendances produit scepticisme rationnel et désespoir sentimental chez l'homme ; et aussi un doute douloureux..., mais un doute dont Unamuno, par une espèce de masochisme que nous avons déjà souligné, dit qu'il est « le doute saint et doux, le doute sauveur, notre suprème consolation ».

Ainsi donc pour Unamuno la raison engendre le doute, idée chère à ce Kierkegaard qui fut un de ses auteurs préférés. Dans un de ses livres « *Pour un examen de conscience* », le théologien danois ne dit-t-il pas : « ...on chercha d'abord à prouver la vérité chrétienne par des raisons, ou à l'étayer de raisons. Ces raisons engendrèrent le doute, qui prit le dessus. Car la preuve de la vérité chrétienne réside dans « l'imitation » (ouvrons ici une parenthèse pour souligner qu'Unamuno prônera lui aussi l'imitation du Christ). Mais celle-ci (l'imitation) était supprimée, d'où le besoin de raisons ; or, des raisons, ou le fait qu'il y en a, constituent déjà une espèce de doute ; ainsi le doute s'éleva et vécut de raisons. On ne s'aperçut point que plus on apporte de raisons, plus on nourrit le doute et lui donne de force... Non, on ne doit pas offrir au doute des raisons ; du moins pas quand on se propose de l'exterminer ; on doit comme Luther lui enjoindre de fermer la bouche et enfin garder la sienne bien nette de raisons ».

Unamuno, discutant les thèses de la raison, repousse les preuves traditionnelles, et présentées comme rationnelles, de l'existence de Dieu.

Selon lui, l'unique voie pour arriver à Dieu, c'est celle du cœur. Avec la coutumière véhémence de sa passion, il veut croire. Car, dit-t-il, « croire en Dieu, avant tout et surtout, c'est vouloir qu'il existe. De même croire en l'immortalité de l'âme, c'est vouloir que l'âme soit immortelle, mais c'est le vouloir avec tant de force que cette volonté, bousculant la raison, passe par dessus elle ».

Cependant, Unamuno n'arrive pas plus à la certitude absolue qu'au doute absolu. Si le doute n'effleure pas la conscience de certains, « pour moi, dit-t-il, *je ne veux pas* mettre la paix entre mon cœur et ma tête, entre ma foi et ma raison, *je préfère* plutôt qu'ils luttent entre eux ».

Soulignons le : *je ne veux pas,* et le : *je préfère.* Ils expliquent la lutte incessante de la foi et de la raison chez lui. A ses yeux, foi, vie et raison ont chacune besoin de l'autre. « La raison et la foi, dit-t-il, sont deux ennemies qui ne peuvent se soutenir l'une sans l'autre. L'irrationnel demande à être rationalisé ».

Et c'est pourquoi il passera sa vie à « lutter avec le mystère » même s'il n'a pas l'espoir de le pénétrer. « Cette lutte, dit-t-il, est ma nourriture et ma consolation. Je me suis habitué à tirer de l'espoir du désespoir lui-même ».

Pour définir le caractère de sa foi, Unamuno rapporte, dans « *Le sentiment tragique de la vie* », l'épisode de la guérison d'un démoniaque par Jésus, tel qu'on le trouve dans l'Evangile de Marc au chapitre XX : « Tout est possible à celui qui croit, dit Jésus au père du démoniaque, et celui-ci de s'écrier : « Je crois, viens au secours de mon incrédulité ! » Y a-t-il dans ce cri une contradiction ? « Cependant, nous dit Unamuno, cette contradiction est ce qui donne sa plus profonde valeur humaine à ce cri des entrailles du père du démoniaque. Sa foi est une foi à base de doute. Parce qu'il croit, c'est-à-dire parce qu'il veut croire, parce qu'il a besoin que son fils guérisse, il demande au Seigneur de venir en aide à son incrédulité. Telle est la foi humaine ». Celle, poursuit Unamuno, de Sancho Panza dans son maître Don Quichotte, celle de Pascal qui, devant le gouffre du doute produit par la raison, prononce sa formule : il faut s'abêtir...

Cette foi à base de doute aboutit à de douloureux conflits, au sentiment tragique de la vie des consciences

individuelles ; mais elle peut aussi engendrer pour elles, déclare Unamuno, une vie d'action efficace de solidarité et de progrès.

L'expérience personnelle

Il peut aussi arriver que cette foi à base de doute soit fortifiée par l'expérience personnelle qui permet une connaissance intime de Dieu.

Certes, Unamuno sait bien que tout le monde n'arrive pas à la connaissance de Dieu. « Il y a, dit-t-il, des gens qui vivent de l'air sans le connaître. Ainsi vivons-nous de Dieu... » Mais lui, Unamuno, s'il s'attache à Dieu qui est éternel, c'est bien parce qu'il a faim d'immortalité, parce qu'en Dieu toute existence devient eternelle. « C'est le furieux désir de donner une finalité à l'Univers, de le faire conscient et personnel, qui nous a amené à croire en Dieu, à vouloir qu'il y ait Dieu, à créer Dieu en un mot. Oui ! à le créer... Parce que croire en Dieu, c'est en quelque sorte le créer, bien que ce soit Lui qui auparavant nous crée... »

Ce Dieu, surgi de la conscience humaine, la raison veut l'expliquer, la philosophie le définir. Mais Unamuno ne peut se satisfaire de raisonnements métaphysiques ; il ne peut accepter les raisons de la raison. « On n'arrive pas, dit-t-il, au Dieu vivant, au Dieu humain par le chemin de la raison, mais par le chemin de l'amour et de la souffrance. La raison nous en écarterait plutôt. On ne peut connaître Dieu pour ensuite l'aimer ; il faut commencer par l'aimer, par le désirer pour avoir faim de Lui, avant de le connaître... »

Aimer Dieu, avoir faim de Lui, selon l'expression vigoureuse d'Unamuno, n'est-ce pas là, exprimé en termes inhabituels, le premier et le grand commandement de la loi chrétienne ?

Quand à la connaissance de Dieu, elle peut se faire grâce à une expérience personnelle. Dieu peut être pour nous une réalité directement sentie. Cette expérience a été vécue par Unamuno dans des moments, nous dit-t-il, « d'asphyxie spirituelle ». On ne peut la mettre en doute : « Celui qui vous dira qu'il a éprouvé la Divinité, et qu'il sent et touche Dieu et communique substantiellement avec Lui, vous pourrez le

traiter de fou (ressource facile et qui vous est toujours permise), ou de mystificateur, mais vous ne pouvez pas, avec le pilon de la logique, lui réduire en poudre les prétendues preuves de l'existence de Dieu. Il n'est pas nécessaire de prouver l'existence de ce dont on a une expérience immédiate, et il n'est pas facile de démontrer à un sourd l'existence du son ». (Unamuno, « *Vérités arbitraires* », edit : Kra p. 121-122).

Dieu va à la rencontre de qui le cherche avec amour. Or, dit Unamuno, « je crois en Dieu comme je crois en mes amis, pour sentir le souffle de sa tendresse et de sa main invisible et tangible qui me guide et m'étreint, pour avoir l'intime conscience d'une providence particulière et d'un esprit universel qui me trace mon propre destin ».

Unamuno a fait cette expérience intime de Dieu. Plusieurs fois dans sa vie, il s'est vu suspendu sur l'abîme ou encore à une dramatique croisée des chemins et, dit-t-il, « chaque fois, dans de tels et uniques moments, j'ai senti l'impulsion d'une force consciente, souveraine et amoureuse. Et c'est alors que s'ouvre le chemin du Seigneur ».

Dans son « *Cancionero* », Unamuno ne parle-t-il pas du « fil ténu d'une foi cachée » que fila pour lui la compagne de sa vie, l'ange gardien d'une existence torturée ?

« Un angel, mensajero de la vida,
escolto mi carrera torturada,
y desde el seno mismo de mi nada
me hilo el hilillo de una fe escondida ».

Un ange, messager de la vie,
escorta ma carrière torturée,
et du sein même de mon néant
fila pour moi le fil ténu d'une foi cachée.

De tels aveux nous paraissent importants pour situer leur auteur sur le plan religieux. Il est regrettable que bon nombre de critiques et d'exégètes de la pensée unamunienne ne leur aient pas accordé une suffisante attention.

Le Christ, modèle d'action

Le Dieu dont Unamuno a faim, le Dieu qu'il prie, c'est, nous dit-t-il, « le Dieu du Notre Père de l'Oraison dominicale, le Dieu à qui nous demandons avant tout et surtout, même à son insu, qu'Il nous donne la foi, la foi en Lui-même, qui fasse que nous croyions en Lui, qu'Il vive en nous ; le Dieu à qui nous demandons que sa volonté soit faite sur la Terre comme au Ciel, mais en sentant que sa volonté ne peut être que l'essence de notre volonté, le désir de persister éternellement ».

Comme nous l'avons dit, c'est ce problème de la perpétuité de l'âme humaine, de la finalité de l'Univers, c'est ce mystère qui angoisse Unamuno. Il luttera inlassablement pour le découvrir. « Ma religion, dit-t-il, est de lutter avec Dieu de l'aube naissante à la tombée du jour, comme on nous dit que Jacob lutta contre Lui. Je ne puis transiger avec l'Inconnaissable... » Kierkegaard disait de son côté : « La vraie prière est une lutte avec Dieu où l'on triomphe par le triomphe de Dieu ».

Unamuno voudrait donc connaître le mystère de cette vie future. Il a besoin de concrétiser ce qu'elle sera. S'unir avec Dieu, oui, certes ; mais sans se perdre, sans se noyer en Lui. Car, dit-il, « nous perdre en Dieu comme l'eau de la rivière se perd dans les flots de l'Océan, n'est-ce pas là notre propre anéantissement ? » Imaginer par ailleurs une vie éternelle d'absolue félicité, dans le Ciel de la gloire éternelle, n'est-ce pas, comme on l'a dit avec irrévérence, vivre « dans une demeure d'éternel ennui » ?

Questions sans réponses ; angoissantes incertitudes ; drame de l'âme ! Comment mettre en accord la foi et le doute, le cœur et la raison ?

Par ailleurs, Unamuno se pose une longue série de questions sans réponses, sur la matière et l'esprit, sur le dogme de l'éternité, des peines de l'Enfer (qu'il ne peut concevoir) sur l'origine du bien et du mal, sur la solidarité des hommes pour un salut éternel, sur l'immortalité restreinte à un nombre limité d'élus... et combien d'autres !..

Questions auxquelles, répétons-le, il ne peut trouver de réponses. Aussi Unamuno est-il amené à dire, avec Kierke-

gaard, que le christianisme « est une issue désespérée, une issue où l'on n'aboutit qu'au moyen du martyre de la foi qui est la crucifixion de la raison ».

Sans doute est-ce folie de vouloir pénétrer le mystère d'Outre-Tombe. Et cependant, nous dit Unamuno, « il faut croire en l'autre vie, en la vie éternelle d'au-delà de la tombe, en une vie personnelle où chacun de nous sente sa conscience et la vérité s'unir sans se confondre dans toutes les autres consciences avec la Conscience Suprême, avec Dieu [...] Il faut croire en cette autre vie pour pouvoir vivre celle-ci [...], et surtout il faut se conduire comme si, après notre mort, nous était réservée une suite sans fin de notre vie terrestre » (« *Le sentiment tragique de la vie* », chap. 8).

« *Il faut se conduire comme si...* ». Unamuno reconnaît ici, encore une fois, les incertitudes de sa foi, les doutes nés de l'opposition de sa tête et de son cœur. Mais c'est précisément cette incertitude passionnée qui va le faire vivre et agir ; c'est d'elle qu'il va tirer une règle de conduite de vie.

« Ma conduite, dit-il, doit être la meilleure preuve, la preuve morale de mon désir suprême... On peut la formuler ainsi : agis de telle sorte que tu mérites à tes propres yeux et aux yeux des autres l'éternité, que tu mérites d'être irremplaçable, que tu ne mérites pas de mourir... ». Et Unamuno rappelle le mot de Sénancourt dans son « *Obermann* » (Lettre XC) : « L'homme est périssable. Il se peut, mais périssons en résistant, et, si le néant nous est réservé, ne faisons pas que ce soit une injustice ». Unamuno ajoute : « Changer cette formule de sa forme négative à sa forme positive : Et, si le néant nous est réservé, faisons en sorte que ce soit une injustice, et vous aurez la base d'action la plus ferme pour qui ne peut ou ne veut être un dogmatique ».

Le modèle de cette action, Unamuno le trouve dans le Fils de l'Homme, le Fils de Dieu « mort en victime propitiatoire pour ressusciter et nous ressusciter et nous délivrer de la mort ». Oui, dit Unamuno, « le Christ qui s'est donné tout entier à ses frères en Humanité [...] est le modèle d'action ».

Il faut en conséquence agir chrétiennement en tout, donner à tout dans notre vie une valeur religieuse. Si nous voulons imiter le Christ, il faut prendre notre croix dans

notre propre métier civil comme Christ a pris la sienne, « et tous nos actes, accomplis avec une passion tragique, seront de véritables prières ». Déjà, dans un de ses romans (« *La Tia Tula* », chap. VII), Unamuno nous avait dit ce qu'est pour lui la prière. Ce n'est pas quelque chose qu'on doit faire à heure déterminée, dans des lieux déterminés et dans une attitude compassée, guindée ; « c'est, dit notre auteur, une façon de tout faire, avec toute son âme et en vivant en Dieu. Tout doit être prière : manger et boire, et se promener, et jouer, et lire, et écrire, et converser et même dormir ; toutes nos prières, toute notre vie doivent être un muet et continuel « que ta volonté soit faite », non pas prononcé ni pensé, mais vécu ».

Une fois encore ici, la pensée d'Unamuno coïncide étrangement avec celle de son auteur préféré Kierkegaard pour qui : « La vie de l'homme vraiment pieux est essentiellement action ». Le théologien danois dit encore : « L'on ne devrait pas prêcher à l'église mais dans la rue » ; et encore : « La foi, cette inquiétude, doit se manifester dans la vie ».

Aller dans la rue, dans la vie, se faire tout à tous comme l'apôtre Paul, se donner tout aux autres non point pour les bercer de belles paroles, mais pour les réveiller de leur assoupissement et verser en eux l'inquiétude et le tourment de l'esprit, telle est, aux yeux d'Unamuno, l'action qu'il faut entreprendre.

Action difficile ; peut-être impossible. Eh bien, dit Unamuno, « il faut aspirer à l'impossible, à la perfection absolue et infinie et dire au Père : Père, je ne puis, viens en aide à mon impuissance. Et Lui le fera en vous ».

Voici donc quelques aspects de la pensée religieuse d'Unamuno, dégagés en majeure partie de son essai philosophique « *Le sentiment tragique de la vie* ».

Une première conclusion s'impose : si Unamuno est loin de l'orthodoxie catholique, c'est du moins un esprit profondément religieux. L'examen de son œuvre poétique va confirmer ces conclusions. Ce croyant inquiet, ce chrétien déchiré ne mérite donc pas qu'on le classe, comme certains l'ont fait avec un très injuste parti pris, parmi les mécréants et les athées. Loin de là !

⁂

Meditatio mortis

La dernière partie de notre étude, nous l'intitulerons : *Meditatio mortis*. Car les problèmes qui intéressent l'existence même de la personne, l'existence de l'individu de chair et d'os, comme son existence future, nous les retrouvons dans l'œuvre poétique d'Unamuno. Ils provoquent en lui les mêmes angoisses, les mêmes luttes entre la foi et la raison, le même vouloir désespéré de survie, de persistance dans une vie éternelle ; si bien qu'on a pu dire que toute l'œuvre du philosophe est une méditation de la mort.

Dans un sonnet intitulé : *Raison et foi,* Unamuno s'adressant àl'homme lui dit : « Lève le blanc étendard de la foi ». Puis, s'insurgeant contre la science qui bavarde, contre la foule misérable qui se soumet, accepte et dit : « Il faut mourir », Unamuno s'écrie, lui : il faut vivre, il faut aller de l'avant, il faut agir, attendre, espérer l'action de Dieu. « Tes pieds, dit-il à l'homme, tes pieds ensanglantés dans les chemins de la mort, conduis-les vers les clartés de ton étoile éternelle ; il faut vaincre la vie, il faut qu'elle n'ait point de terme, à raison ou à tort, ou même contre toute raison ».

Nous connaissons le thème : la foi doit l'emporter sur la raison ; croyons en un Dieu éternel pour assurer notre éternelle survie.

Dans son « *Credo poétique* », Unamuno a défini le poète : « Celui qui trouve l'âme sous la chair... » Il veut que cette âme ne périsse point. Ses poèmes, ses chants, dit-il, « prennent fermement racine dans les solides entrailles de l'éternité ». Ne nous étonnons point si, dans un de ses poèmes (*Thérèse*), il fait dire à son héros sur le point de mourir :

« J'ai vécu, j'ai vécu d'un éternel espoir
Et l'espoir, c'est la foi.
J'ai vécu, j'ai vécu, et bien que je meure
Je sais bien maintenant que je vivrai...
J'ai vécu, Seigneur, merci, merci mille fois
Merci, enfin, Seigneur,
Car par la mort, enfin, tu me combles de vie !
. .. .

Ici, une fois encore, nous voyons Unamuno aspirer avec ardeur à la vie éternelle. Il en a besoin pour apaiser son angoisse d'une disparition totale, angoisse qui, dans un autre poème, l'oblige à poser une émouvante litanie de questions :

Pourquoi ces roses que flétrit le soleil ?
Pourquoi ces oiselets meurent sous leur duvet ?
Pourquoi tant de vies sacrifiées ?
Pourquoi tout ici-bas n'est que néant ?
Pourquoi Dieu nous créa-t-il ?
Pourquoi ? Pourquoi ?..

Quelles réponses donner à ces questions ?..

Mais si tout aboutit à la mort, Unamuno ne veut pas accepter que la mort soit le néant. Il ne veut pas non plus, s'il doit survivre, être perdu dans « le néant d'un tout éternel, d'un tout sans enveloppement d'étoiles », car, explique-t-il dans un très beau sonnet, « la lumière où il n'y a que lumière est ténèbre, c'est une mer sans fond, sans surface et sans rêves, sans une brise d'air qui soulève comme une vague la vie, notre vie véritable, la vie cette espérance qui s'immole, et qui, s'immolant, vit ainsi en espoir ! »

Unamuno, on le voit, reprend ici dans un style poétique ce qu'il a dit dans ses essais. Sa pensée est aussi dense dans ses vers que dans sa prose. Il y livre la pure substance de lui-même. Il voudrait, comme l'a dit un critique (Julian Marias: Miguel de Unamuno), que l'on y pense le sentiment et que l'on y sente la pensée ».

Le Christ de Velazquez

Cette richesse de sentiment et de pensée, on la retrouve sur le plan religieux, tout particulièrement dans son œuvre poétique capitale : « *Le Christ de Velazquez* ». C'est une remarquable suite de poèmes qui ne forment les uns et les autres qu'une longue prière adressée au Christ, prière inspirée par le Christ émouvant que Velazquez peignit en 1638 et que l'on conserve au musée du Prado.

C'est le poème religieux le plus important écrit en espagnol depuis les grands mystiques de l'âge d'Or espagnol.

Dans un prodigieux délire d'imagination poétique, Unamuno prend comme thème de ses poèmes les noms mystiques et les attributs spirituels donnés au Christ dans l'Ecriture. Et l'on a les poèmes intitulés : Sang, Aube, Agneau, Hostie, Aigle, Lion, Taureau, Epée, Colombe, Salut, Vérité, etc. Par ailleurs, n'échappant pas au réalisme de sa race, la foi espagnole d'Unamuno s'adresse aussi aux attributs plastiques du divin Sauveur ; et l'on a d'autres poèmes intitulés : Couronne, Tête, Chevelure, Front, Figure, Oreilles, Corps, Poitrine... et nous sommes loin d'avoir épuisé la liste qui est d'une étonnante richesse...

Dans ces poèmes, où l'accent religieux est servi par l'envol poétique, on constate une unité profonde constituée par l'angoisse qu'éprouve Unamuno devant la mort, par son perpétuel vouloir d'une survivance, d'une résurrection, d'une vie éternelle dont Christ lui donne l'assurance.

Comment débute le poème ? Par une citation biblique, tirée de l'Evangile de Jean (chap. XIV, verset 19) : « Encore un peu de temps et le monde ne me verra plus ; mais vous, vous me verrez, car je vis et vous vivrez aussi ». Et Unamuno s'adressant au Christ lui dit : « Vois : les yeux de la foi te saisissent au plus profond de l'âme, et, par la vertu de l'art, nous te créons en forme visible. Bâton magique fut pour nous le pinceau de Velazquez. Grâce à lui nous te voyons aujourd'hui éternellement. Tu es l'Homme éternel qui fait de nous des hommes nouveaux. C'est ta mort qui nous donne la vie... »

« *C'est ta mort qui nous donne la vie* », telle est l'affirmation que nous allons retrouver, comme un leitmotiv, tout au long de l'œuvre. Quelques citations en souligneront le retour insistant.

Dans le poème *Colombe,* l'auteur compare le Christ à la Colombe de l'Arche qui, la troisième fois, ne revient pas avec le rameau d'olivier... « De même, ô Christ ! blanche colombe des cieux, tu viens nous annoncer qu'il y a une terre ferme dans l'au-delà, où notre esprit pourra prendre racine et fleurir pour l'éternité ».

Même idée d'une vie éternelle dans le poème : *Chevelure.* « Et maintenant, dit le poète au Christ, prenant à bras le corps le temple de la Mort, de tes deux bras pourtant cloués

sur la croix, tu le fais s'écrouler au sol, et ses pierres, en nous donnant la mort, c'est la vie qu'elles nous donneront ».

De même encore dans le poème : *Oreilles*. L'auteur y compare les oreilles du Christ à « deux conques marines qui entendent notre soif et notre faim de vie éternelle ».

Et dans le poème *Corps*, Unamuno dira : « Ton Corps [...] est comme un immense refuge où nous, les hommes, abritons la timide espérance de ne pas mourir complètement... »

A quoi bon poursuivre ? L'idée de la mort et la quête d'une vie éternelle constituent la constante angoisse d'Unamuno et se retrouvent tout au long de son «*Christ de Velazquez* ».

Nous ferons cependant une dernière citation tirée du poème *Vérité*, par lequel le poète va clore son livre ; ce sont des extraits de l'émouvante prière que l'auteur adresse au Christ.

« Tu es la Vérité qui par sa mort, finalement résurrection, nous rend la vie [...]. Tu es la résurrection et puis la vie : appelle-moi vers Toi, moi, ton ami, comme tu appelas Lazare ! Emporte-nous, Toi, le miroir, pour que nous voyions face à face ton soleil et que nous le connaissions comme lui aussi nous connaît [...]. Apporte-nous le royaume de ton Père, ô Christ ! c'est le royaume de Dieu, le royaume de l'Homme ! Donne-nous la vie, Jésus [...]. Oh ! Seigneur, quand je sortirai, éperdu, de cette nuit ténébreuse où le cœur, plein de songes, défaille, donne-moi d'entrer dans la clarté d'un jour sans fin, mes yeux fixés sur la blancheur de ton corps, ô Fils de l'Homme, Humanité complète. Fais que j'entre dans la lumière incréée qui jamais ne se meurt, mes yeux dans tes yeux, ô Christ ! et mon regard perdu en Toi, Seigneur ! »

⁂

Notre conclusion sera brève.

Unamuno n'est certes pas un croyant orthodoxe. Pour lui l'idée de Dieu est non pas la cause, mais la conséquence de l'instinct de l'immortalité de l'âme. Sa préoccupation religieuse a son point de départ dans l'homme et non en Dieu. Sa foi est à base de doute.

Influencé par les idées de certains philosophes ou théo-

logiens réformés, il s'est refusé à se laisser étiqueter. Il est avant tout lui, Unamuno.

Il n'a pas ménagé ses critiques à ses concitoyens catholiques chaque fois qu'il trouvait en eux des déviations de l'idéal évangélique. Il voulait que la religion fût prise au sérieux et dénonçait l'athéisme ou le peu de foi de soi-disant chrétiens. Il faisait sienne la phrase de Kierkegaard qu'il a plusieurs fois reprise dans ses écrits : « La chrétienté ne fait que jouer au christianisme ». Il avait un désir, un besoin d'absolu : la foi chrétienne, pour lui, ne se dit ni ne se pense ; elle se vit et se traduit par des actes, par l'imitation de Jésus-Christ.

Mais la foi, c'est le doute, le doute qui surgit dans l'esprit à la suite des assauts que se livrent la tête et le cœur, les sentiments et la raison. Ces doutes, ces inquiétudes, ces luttes, cette agonie, étymologiquement parlant, tout cela constitue le sentiment tragique de la vie. Mais tout cela est aussi le signe d'une foi qui ne s'abandonne pas à la torpeur, aux routines, aux formalismes externes ; c'est le signe d'une foi inquiète, qui se débat, lutte avec la divinité, vit tragiquement, mais qui, en fin de compte, trouvera Dieu.

Homme de passion et de raison, comme les Pascal, les Nietzsche, les Kierkegaard et tant d'autres, Unamuno possède cette foi inquiète qui discute, questionne et recherche sans fin. A lui, comme à Pascal, le Christ aurait pu dire : « Tu ne me chercherais pas si tu ne m'avais trouvé ». (« *Pensées* », section VII, 553, Ed. Brunschvigg).

Dans le *Sermon sur la Montagne*, tel qu'il nous est rapporté dans l'Evangile de Matthieu (chap. V, v. 6), le Christ prononce la béatitude suivante : « Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice, car ils seront rassasiés ». Il s'agit bien ici de la faim et de la soif de Dieu, de cette même faim, de cette même soif dont Unamuno fut dévoré toute sa vie.

C'est pourquoi nous avons l'intime conviction que ce fut un chrétien dans l'âme et un vrai croyant.

L'Hôtel de l'Académie de Nîmes

par M. André NADAL
Ancien Président

Dans l'intérêt de notre étude sur l'Hôtel de l'Académie de Nîmes, 16, *rue Dorée*, nous avons pensé qu'après avoir esquissé un rapide historique de *l'Académie elle-même* il serait sans doute utile de parler préalablement des *divers lieux* où l'Académie a tenu ses séances pendant près de trois siècles.

Aussi, c'est bien ce que nous ferons.

Comme tout le monde sait l'Académie Française fut fondée en 1635 par Richelieu. Moins d'un demi-siècle plus tard Louis XIV reconnaissait officiellement sous le nom d'Académie Royale de Nîmes une Société qui s'occupait de Littérature et d'Archéologie et qui se *réunissait* chez un officier général le marquis de Péraud. C'est en effet le 10 Août 1682 à Versailles que Louis XIV signa les lettres patentes conférant aux membres de l'Académie de Nîmes « les honneurs, privilèges, facultés, franchises et libertés dont jouissent ceux de l'Académie Française ».

A ce moment là l'Académie Royale de Nîmes comptait parmi ses fondateurs avec le marquis de Péraud, le grand archéologue *Graverol*, le Conseiller au Parlement d'Orange *Henry de Guiran* qui était possesseur alors du 16 de la rue Dorée, le *Conseiller de la Baume* et *Jean Ménard* oncle de

l'Historien de la Ville de Nîmes. Son premier « protecteur » fut l'Evêque Séguier à qui succéda Mgr Fléchier qui en 1692, dix ans après la fondation de l'Académie obtint son affiliation à l'Académie Française dont il était membre.

Les membres de l'Académie de Nîmes se sont vu confier la mission de l'étude de l'Antiquité « pour l'intelligence de ce qu'il y a de plus rare et de plus obscur dans les débris qui leur restent des ouvrages des Romains » et de parler « le langage de la Cour de même que leurs ancêtres parlaient le langage de Rome ».

Dans sa séance du 29 Avril 1682 parmi les diverses devises qui furent présentées pour être le sceau de l'Académie, ce fut celle que proposait Graverol qui fut choisie : une couronne de palmes avec pour âme ces mots : « ÆMVLA LAVRI ». Il faut considérer ce choix comme une marque de déférence pour l'Académie Française en même temps que le désir de marcher dans son sillon, l'Académie Française ayant choisi pour sceau une couronne de lauriers avec la devise « A l'Immortalité ».

L'Académie dut par deux fois pour des raisons différentes suspendre ses travaux. La première fois la cause en fut la Révocation de l'Edit de Nantes, la Compagnie même en ses débuts comptait des protestants de marque tels Henry de Guiran et Graverol. La seconde fois c'est la Révolution Française qui fut responsable d'une certaine éclipse.

En dépit de cela alors qu'elle aurait pu par deux fois disparaître, l'Académie a été assez fortunée depuis sa fondation de marquer une quasi pérennité.

Lors de la première interruption en effet un des membres de l'Académie *défunte* à la mort de Fléchier, le Marquis d'Aubais fut membre de l'Académie *reconstituée* sous Mgr de Becdelièvre et ainsi pourrait-on dire a pu faire le pont et éviter la solution de continuité.

Quant à l'interruption due à la Révolution elle ne dura que huit ans, de la Convention qui supprima toutes les Sociétés Savantes jusqu'au Consulat qui les rétablit ; l'Académie prit alors pendant un an seulement le nom de « *Lycée du Gard* » ; en 1802 celui d'*Académie du Gard* » jusqu'en 1878 où elle reprit le nom d'*Académie de Nîmes.*

Il n'entre pas dans notre propos de nous attarder sur

l'Histoire même de l'Académie de Nîmes, sur le rôle éminent qu'elle a joué dans notre région pendant tant d'années, sur les hommes de premier plan qu'elle a eu parmi ses membres. sur les travaux enfin qui ont été les siens dans les divers domaines du Savoir et dont elle peut s'enorgueillir ; cette étude a été déjà faite à plusieurs reprises.

Par contre, ainsi que nous l'avons dit nous allons avant de parler de son Hôtel actuel voir quels furent *ses divers lieux* de réunion dans notre ville, essayer d'évoquer quelque peu sa vie errante au cours de sa longue existence.

Ses premières séances, nous le savons, se tinrent chez un de ses fondateurs le *Marquis de Péraud,* quelquefois chez le *Conseiller de la Baume.* Elles se tinrent aussi au nouveau *Palais épiscopal* qui achevait de s'édifier en 1685 sur l'emplacement même de l'ancien Palais démoli lors des guerres de religion.

Le premier Evêque de ce Palais fut Mgr Séguier, Mgr Séguier de la Veyrière, qui n'avait aucun lien de parenté avec la famille dont un des descendants devait être le grand archéologue nimois *Jean-François Séguier ;* le second Evêque en a été Fléchier, *le dernier* Mgr Béguinot qui quitta le Palais en 1907 pour la rue Robert en application de l'article 12 de la Loi de Séparation des Eglises et de l'Etat.

En 1910 le département du Gard le vendit à la ville de Nîmes et devint le Palais des Beaux-Arts. Ajoutons que le Musée du Vieux-Nîmes occupa par la suite des salles dont la jouissance de certaines avait été prévue pour l'Académie de Nîmes.

Après sa première interruption l'Académie reconstituée en 1752 tint au début ses séances le plus souvent chez le Conseiller au Présidial *Reinaud de Génas* dans l'actuel *Hôtel de Balincourt,* à l'angle de la rue des Lombards et du Grand-Cours, le Boulevard Gambetta.

La partie la plus interessante de *l'Hôtel de Balincourt* a été construite par le grand architecte nimois *Dardailhon* façade sobre en pierre de taille avec un beau portail de style Louis XIV, magnifique escalier d'honneur à balustres surmonté au bas d'un lion sculpté dans la pierre.

L'Académie en cette seconde moitié du XVIII[e] siècle comp-

tait parmi ses membres le poète *Jacques Salles de Lascel* qui a écrit la tragédie d'Ajax-Oïlée, le *Docteur Razoux* de l'Hôtel-Dieu et aussi un autre médecin *Pierre Baux Fils,* savant naturaliste, collaborateur de Réaumur et membre correspondant de l'Académie des Sciences, un de ses petits-fils devait être l'astronome nimois *Benjamin Valz* où du haut de son observatoire de la rue Nationale fut découverte en 1858 la planète « *Nemausa* », notre ville a depuis lors son nom au front du firmament.

Outre l'Hôtel de Balincourt ou parfois le domicile de certains autres membres, l'Académie avait pour lieu de réunion comme autrefois le Palais de l'Evêché, mais à partir de 1760 ce fut presque toujours chez *Jean-François Séguier* qu'elle tint ses séances.

Nous devons nous arrêter ici un instant pour parler de Séguier, moins du savant que du *bienfaiteur* qu'il a été de l'Académie par *la donation* qu'il lui fit de son *Hôtel particulier.*

Jean-François Séguier qui naquit à Nîmes en 1703 fit des études de droit et de botanique à Montpellier, il parcourut ensuite l'Europe avec son ami l'écrivain et savant *Maffei* et séjourna en Italie près d'un quart de siècle, à Vérone principalement, où il s'occupa d'archéologie, d'histoire naturelle et aussi d'astronomie.

En cette dernière science il observa notamment le passage de Mercure devant le Soleil. Le Prince Eugène lui fit cadeau de son télescope, avec lequel il découvrit à Vérone une comète qui attira sur lui l'attention du grand astronome hongrois le *Baron de Zach.*

Disons en passant que c'est le Baron de Zach qui fut le premier à déterminer par des observations astronomiques la *position géographique de Nîmes ;* invité et accueilli par le mathématicien *Tédenat* il fit ses observations sur la terrasse de l'Ancien Lycée.

Séguier, à Nîmes même, observa le passage de *Vénus* devant le Soleil et envoya là-dessus un mémoire à l'Académie des Sciences.

Membre « associé » de l'Académie de Nîmes, Séguier revint dans sa ville natale alors qu'il avait atteint la cinquan-

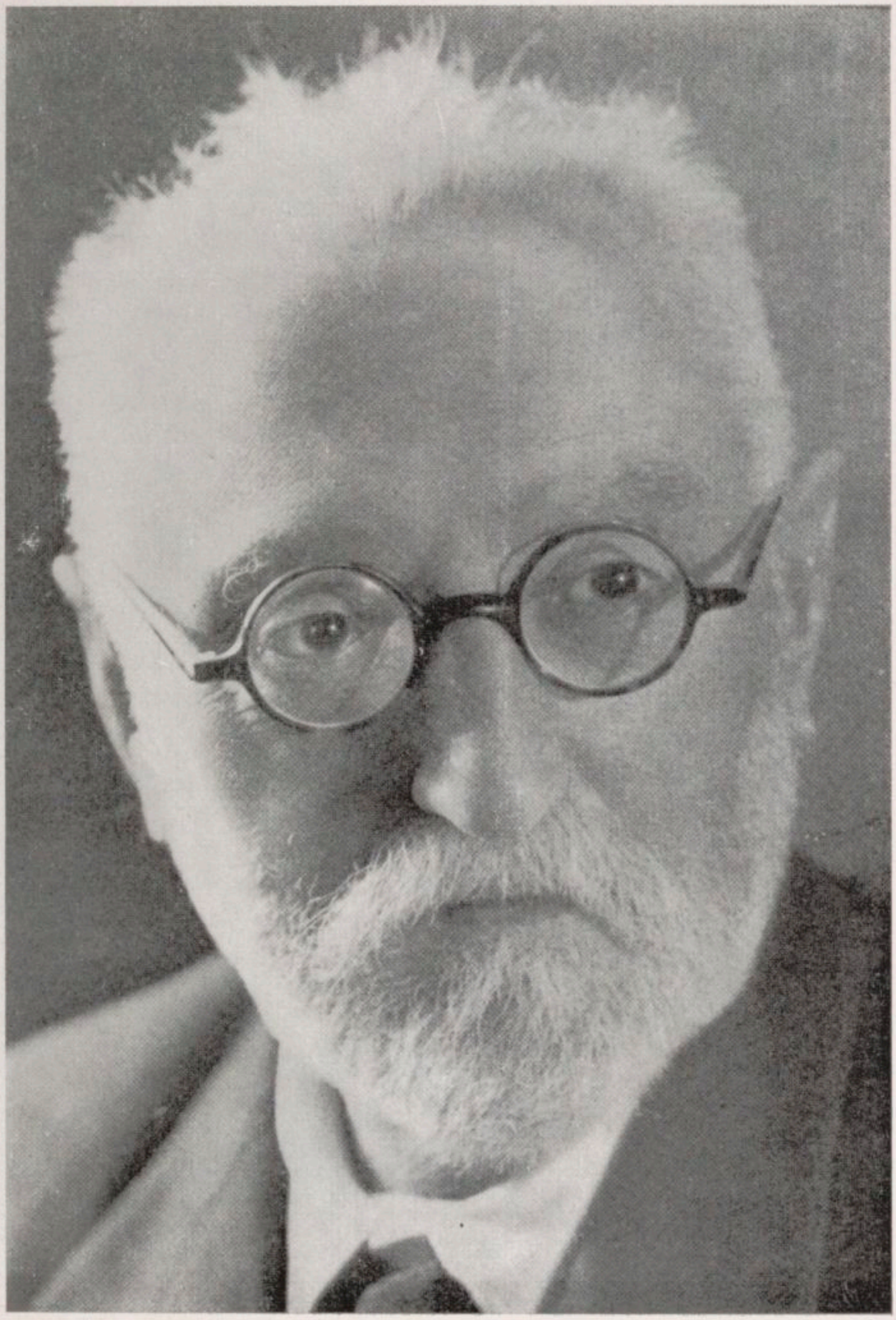

Miguel de UNAMUNO

Le Marquis de Lordat

Façade de l'Hôtel de l'Académie
avant sa restauration

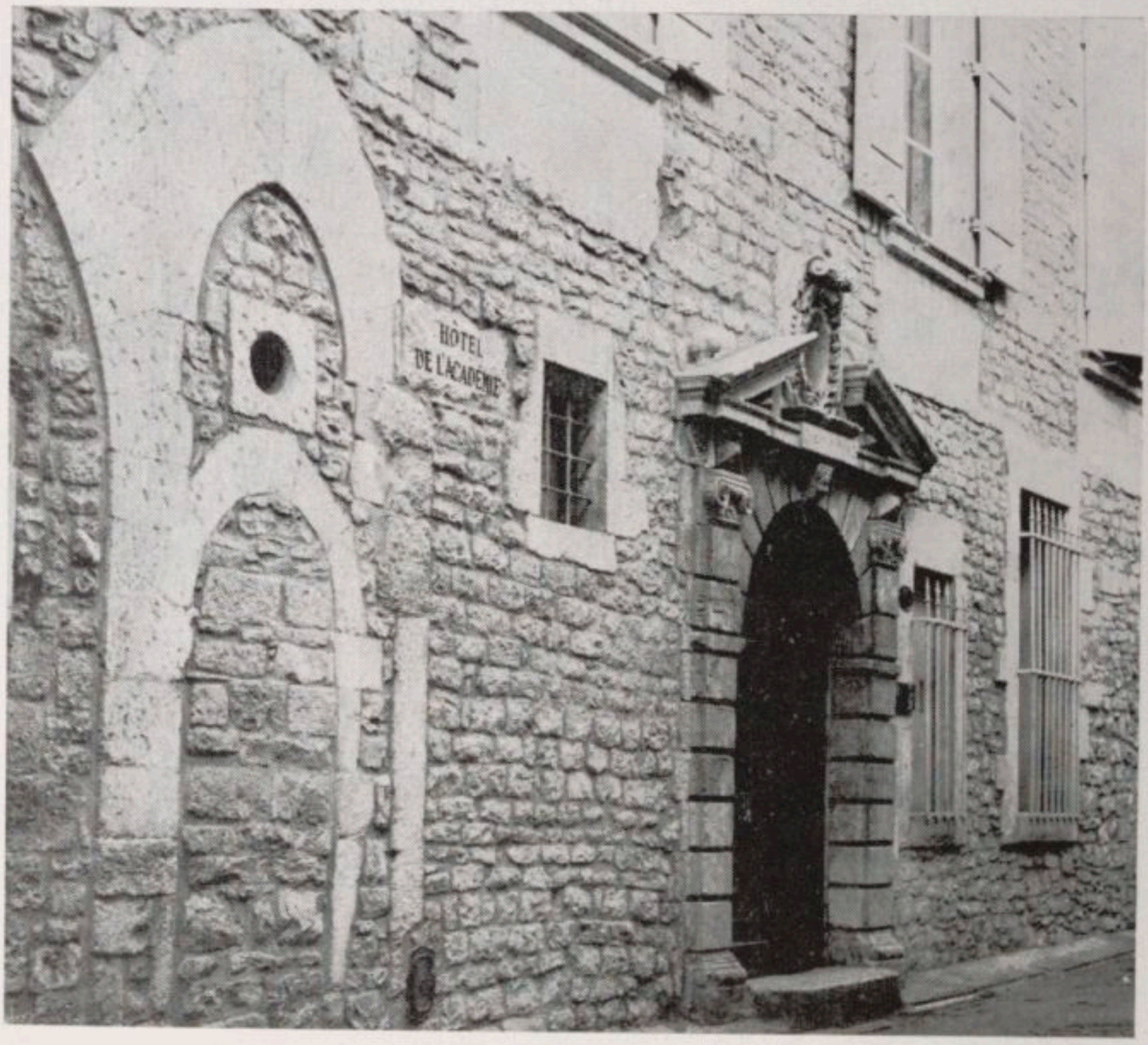

Façade de l'Hôtel de l'Académie

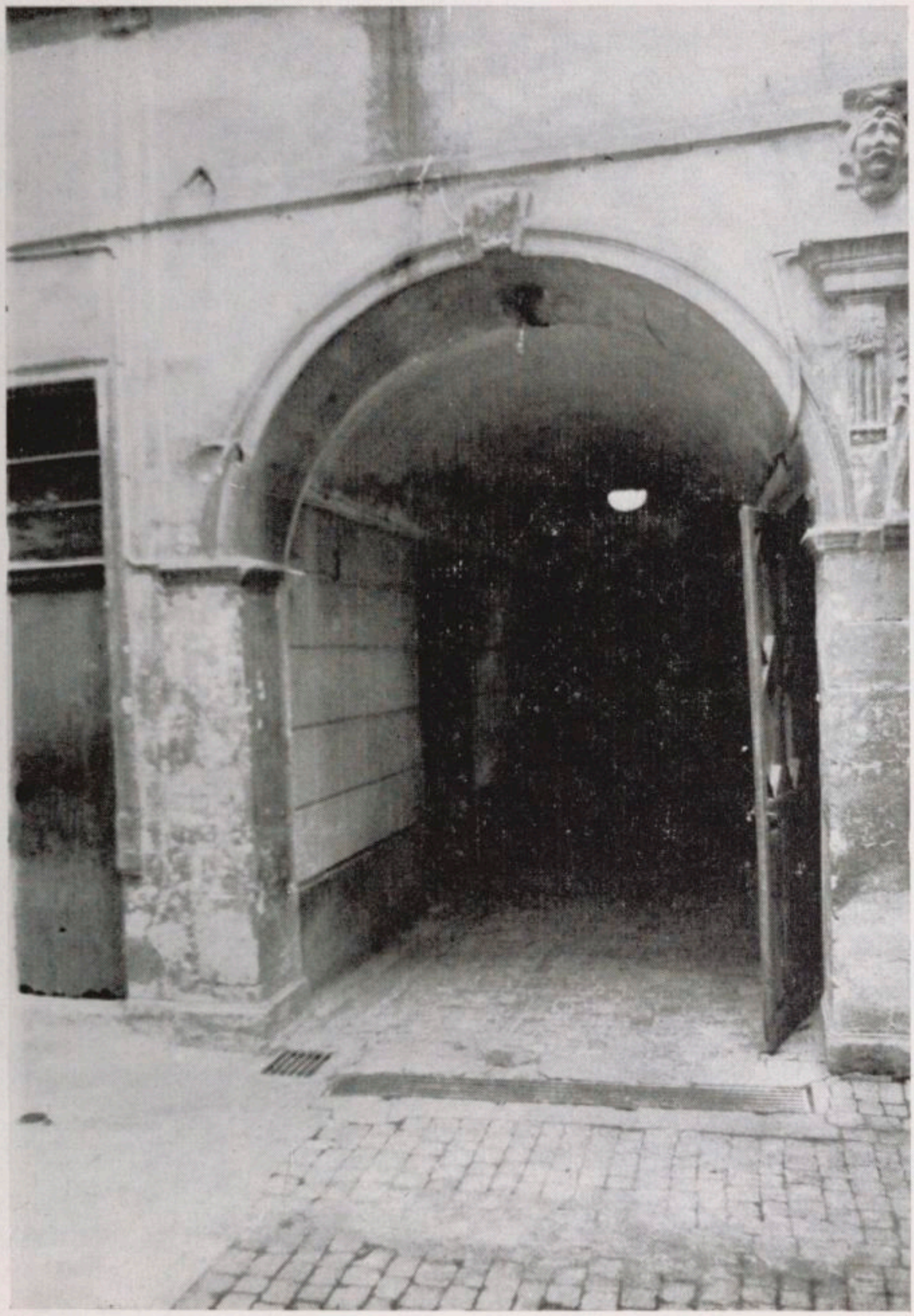

Le Hall d'entrée débouchant dans la Cour d'Honneur avant la restauration de l'Hôtel

Façade de l'Hôtel de l'Académie
après sa restauration
L'arc en plein cintre, l'arc brisé et l'arc en anse de panier
La porte Louis XIII

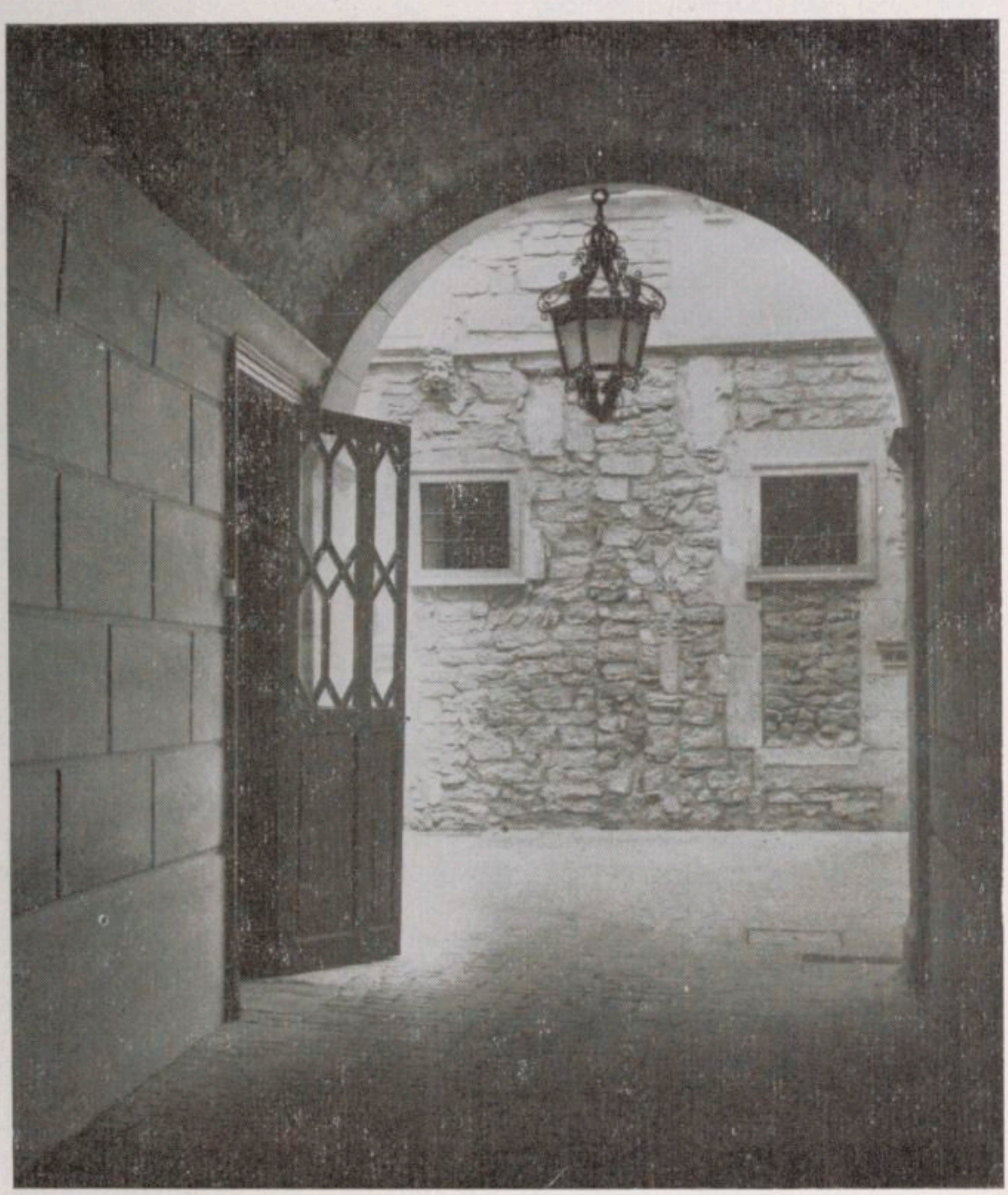

Le Hall d'entrée
après la restauration de l'Hôtel

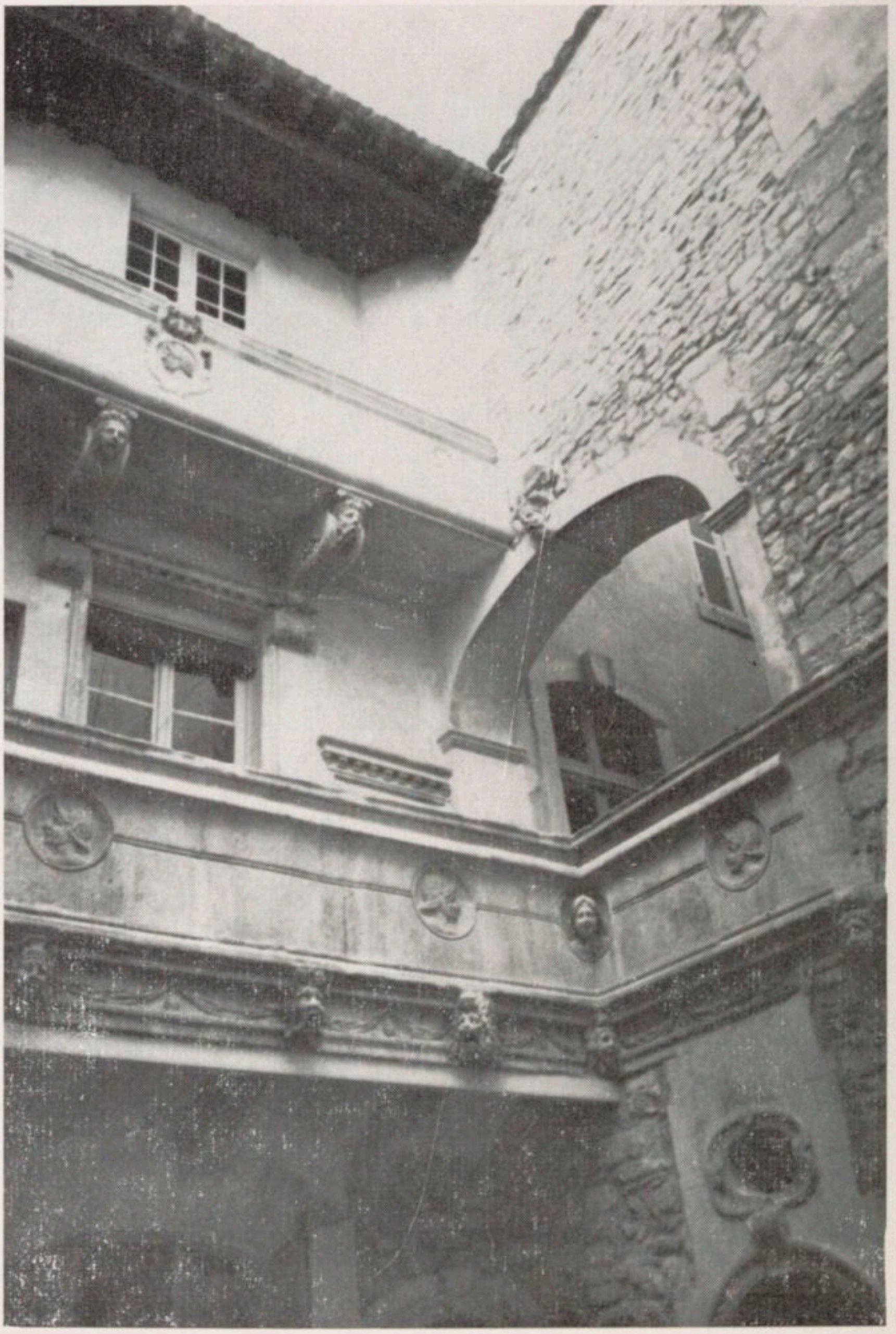

La cour d'Honneur Renaissance

taine ; il se fit construire un grand Hôtel au numéro 7 de la rue qui porte aujourd'hui son nom, le Conseil de Ville de Nîmes donna d'ailleurs le nom à la rue, (chose rare, du vivant même de Séguier en 1781, Séguier est mort en 1784. Il y logea livres et collections qu'il avait ramenés d'Italie. C'est dans son Hôtel qu'il reçut pendant une trentaine d'années les savants de France et d'Europe de passage à Nîmes et c'est aussi dans son Hôtel que se tinrent alors presque toujours les séances de l'Académie.

De nos jours on voit la maison en excellent état de conservation avec sur la façade l'inscription « *Hôtel de l'Académie* ».

Dans son historique sur *l'Hôtel de la rue Dorée* le Colonel Blanchard fait erreur quand il laisse entendre par deux fois que l'inscription « *Hôtel de l'Académie* » au 7 de la rue Séguier concerne l'Académie de Nîmes, la Société Savante — Après avoir indiqué la donation des *collections* et de *l'Hôtel* de Séguier à l'Académie ainsi que les modalités que comportaient les actes notariés et après avoir rappelé aussi que les académiciens se cotisèrent pour racheter la rente annuelle due aux Pères Carmes, le Colonel Blanchard écrit en effet :

« Moyennant quoi l'Académie de Nîmes se trouva *propriétaire* de l'immeuble de la rue Séguier qui porte *encore* sur son seuil l'inscription : Hôtel de l'Académie » et tout à la fin parlant de l'Hôtel de *la rue Dorée*, il dit : « L'Académie n'a pas fait graver *là son nom qui est resté* sur l'ancienne maison de Séguier ».

Le Docteur Fortuné Mazel dans son article : « *L'Histoire et les Rues de Nîmes* » paru dans la « Revue du Midi » en 1906 écrit au sujet de l'inscription sur la Maison de Séguier : « «Maison de l'Académie», *inscription trompeuse*, elle fut en effet l'Hôtel du Recteur d'Académie mais nullement la rivale du Palais Mazarin ».

Passons sur la petite erreur que commet le Docteur Fortuné Mazel en disant « Maison de l'Académie », l'inscription est bien « Hôtel de l'Académie », il n'en reste pas moins que Fortuné Mazel est péremptoire au sujet de cette « inscription trompeuse » bien que ne donnant aucune référence.

C'est Charles Liotard qui fut membre de l'Académie de

1862 à sa mort en 1893, il en fut aussi Secrétaire Perpétuel, qui apporte là-dessus des éclaircissements.

Liotard fait paraître dans les Mémoires de l'Académie de Nîmes de 1885 une étude intitulée « *Donations de Jean-François Séguier à l'Académie de Nîmes* ». Il signale tout d'abord que Séguier par un premier acte notarié donnait à l'Académie *tous ses livres et manuscrits et toutes ses collections* et par un deuxième acte passé chez le même notaire deux ans plus tard il lui donnait *sa maison et son jardin* à sa mort et à celle de sa sœur. Cette donation entre vifs s'accompagnait de quelques réserves et modalités que Charles Liotard indique en détails et qui disparurent rapidement à la mort de la sœur de Séguier en 1786, deux ans après celle de Séguier car en effet les sommes qui suivant l'acte de donation devaient être versées à *la Miséricorde* et à *l'Hôtel-Dieu* de Nîmes furent versées généreusement par *Mgr de Becdelièvre*, « Protecteur de l'Académie », Protecteur et aussi Bienfaiteur.

Quant à la rente annuelle due aux Pères Carmes sous la *directe* desquels se trouvait la maison de Séguier, ce furent les Académiciens qui se cotisèrent pour en faire le rachat.

Ainsi trois ans avant la Révolution l'Académie avait-elle pour *la première fois* son Hôtel où elle pourrait tenir ses séances et abriter ses livres et collections. — Elle n'a pu en jouir que quelques années, l'Académie *elle-même* fut supprimée sous la Convention par la loi du 8 Août 1793 ainsi que toutes les autres Sociétés Savantes de France et *son Hôtel* fut vendu au citoyen *Jean Pieyre* trois ans plus tard comme bien national. L'écrivain nimois *Alexandre Pieyre*, l'auteur de nombreuses comédies dont : « L'Ecole des Pères » était membre de la famille de Jean Pieyre qui fit établir sur son bien un majorat au profit de son fils Edmond élevé au titre de baron de l'Empire.

Et *Charles Liotard* écrit : « Pendant toute la période, la première moitié du XIX^{e} siècle où la maison appartenait à la famille Pieyre, elle a été affectée au service de *l'Académie Universitaire* par une succession de baux à la charge de la ville de Nîmes ou du département du Gard qui ont supporté successivement l'obligation de fournir un logement au Recteur. A ce titre la maison a été occupée par les deux derniers Recteurs. MM. Nicot et Moriau tous les deux membres de

notre Compagnie. Quant cette obligation a cessé en 1848 par suite de la dernière réorganisation qui a réduit à dix-sept le nombre des rectorats et supprimé celui de Nîmes, la maison a été prise à bail pendant quelque temps par l'administration de l'Enregistrement. »

Voilà des précisions, nous avons tenu malgré tout à avoir le sceau officiel, nous nous sommes mis en relation avec, l'Institut Pédagogique National rue d'Ulm dépendant du Ministère de l'Instruction Publique. Nous avons reçu de l'Inspecteur Général, Directeur de cet Institut, une longue lettre dont nous relevons les lignes essentielles suivantes :

« Les termes d'Académie et de Recteur étaient déjà en usage dans nos anciennes Universités, mais l'origine de l'organisation actuelle remonte au décret du 17 Mars 1808 qui divisa l'Université en autant d'Académies qu'il y avait de Cours d'Appel (26). Les Recteurs nommés pour cinq ans par le Grand-Maître, étaient secondés par un ou deux Inspecteurs nommés sur leur présentation. Il y eut diverses modifications apportées au régime, il existait toutefois en France jusqu'en 1848 vingt six Académies Universitaires, Nîmes était l'une d'elles, son ressort était l'*Ardèche*, le *Gard*, la *Lozère* et le *Vaucluse*. A partir de 1848 elles furent réduites à vingt, une loi du 14 Juin 1854 en fixa le nombre à seize chiffre qui fut porté à dix-sept quand la Savoie eut été annexée car une Académie fut alors créée à Chambéry avec ressort de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Bien que les Recteurs dussent être nommés par le *Grand-Maître seul*, dit Alphonse Aulard dans son ouvrage « Napoléon et le Monopole Universitaire » l'Empereur s'était réservé le droit de confirmer les premières nominations.

La liste des Recteurs fut arrêtée le 10 Mars 1809. Pour l'Académie Universitaire de Nîmes le Recteur nommé était le Mathématicien *Tédenat* ».

Disons que le vieux Larousse Universel en dix-sept volumes du XIX[e] siècle consacre une vingtaine de lignes à Tédenat où l'on peut lire notamment : « Tédenat (Pierre) mathéma-

ticien français né et mort à Saint-Geniez (1756-1832), il fut successivement chef des conférences mathématiques à l'Ecole Normale lors de sa création, professeur de Mathématiques à Rodez, *Recteur de l'Académie de Nîmes* et Membre Correspondant de l'Institut ». (Suit la longue liste de ses ouvrages)

Ajoutons que *Tédenat* qui fut le premier Recteur de l'Académie de Nîmes était membre aussi de l'Académie du Gard et que son fauteuil fut occupé à son départ de Nîmes en 1819 par l'astronome *Benjamin Valz.*

Tel est le point d'histoire locale que nous avons tenu à éclairer.

Lors de sa seconde reconstitution sous le *Consulat,* l'Académie dépossédée du bel Hôtel qu'elle avait hérité de Séguier, reprit sa vie errante à travers la ville ; pour tenir ses séances, elle alla d'un lieu dans un autre souvent moyennant paiement. Dans une note au bas d'une page *Charles Liotard* écrit : « Nous la trouvons successivement en location dans les maisons *Caveirac* (aujourd'hui de Bernis) rue Fresque ; *de la Boissière* (aujourd'hui de Gorsse) rue Dorée ; *Bruneton* Boulevard de la Madeleine et *Soubeyran* rue Antonin, jusqu'à ce que le bon vouloir de la Municipalité lui offre un refuge d'abord à la *Bibliothèque,* ensuite dans un modeste appartement de l'*Hôtel de Ville* agrandi en 1844 par l'adjonction de la maison Démians en façade sur la rue Dorée. Nous faisons des vœux pour que ce soit sa dernière étape ».

La maison Caveirac est le bel Hôtel du XV^e^ siècle qu'habitait 6 rue Fresque le Docteur Mazel ; l'Hôtel de la Boissière est celui du 7 rue Dorée, du XVII^e^ siècle, contigu à l'Hôtel de Mademoiselle de Régis il fait presque face à l'Hôtel actuel de l'Académie.

Il est agréable de constater que l'Académie dans ses pérégrinations sans nombre depuis sa fondation a toutefois tenu ses séances dans des immeubles qui étaient parmi les plus beaux de la ville et que de plus par trois fois elle a élu domicile rue Dorée : à l'Hôtel de la Boissière, à l'Hôtel de Ville, à son Hôtel actuel.

Liotard en parlant du long séjour de l'Académie à l'Hôtel

de Ville dit en *1885* : « Nous faisons des vœux pour que ce soit sa dernière étape » ; elle devait s'y réunir une trentaine d'années encore jusqu'en 1912. A partir de ce moment là et pendant toute la 1ere *guerre mondiale* elle tint séances *au Siège de la Société d'Agriculture* à l'angle de la rue des frères Mineurs et de la Place Questel. A la paix retrouvée en 1919 l'Académie achète enfin *l'Hôtel de la rue Dorée* qui est désormais le sien et dont nous allons avoir à présent le plaisir de parler.

∴

Nous avons déjà signalé l'étude parue en 1939 concernant l'Hôtel de la rue Dorée du Colonel Blanchard, Ancien Président de l'Académie. C'est pour répondre au désir exprimé par le Maire de Nîmes Hubert-Rouger qu'il fit paraître dans le Bulletin de la Commission Municipale d'Archéologie intitulé « *Le Vieux Nîmes* » plusieurs études sur les vieux Hôtels de Nîmes, parmi elles devait se trouver bien entendu, celle du 16 rue Dorée. Ce travail *particulièrement sérieux* comporte une *sommaire description* de l'Hôtel tel qu'il était immédiatement avant la seconde guerre mondiale et un historique depuis sa construction jusqu'à nos jours ; historique à nos yeux un peu long, quelque peu touffu sans doute, mais s'appuyant sur des documents pris aux sources où nous nous sommes d'ailleurs nous-même reporté : *Archives du Gard* et *Bibliothèque Séguier*. Notre vue sur la question diffère de celle du Colonel Blanchard, nous nous proposons de mettre en valeur que les *seuls traits* que nous jugeons essentiels pour l'Histoire de notre Hôtel, nous nous étendrons par contre sur *l'Hôtel lui-même*, sur son *architecture* sur sa *restauration récente*.

Nous possédons à Nîmes de la fin du XVIe siècle un document important pour la connaissance de la topographie de la ville à cette époque, c'est le *cannage* de 1596. Le cannage correspondait alors à notre cadastre, au relevé cadastral ; son nom lui venait de l'unité de mesure de longueur appelée *canne* usitée en Italie et dans le *midi de la France* et qui variait un peu d'une région à l'autre.

Dans un ouvrage rare de *Durant et Bastide* édité à Nîmes chez Gaude Fils Imprimeur-Libraire datant de 1816, et traitant des *anciens poids et mesures* des communes du département du Gard *nous avons relevé* que les mesures de longueur anciennement en usage dans la région étaient la *toise, l'aune, la canne de Montpellier* et la *canne de Nîmes.*

La *toise* employée dans la France entière valait environ 1,95 m., *l'aune* 1,19m., la *canne de Montpellier* 1,99 m. et la *canne de Nîmes* 1,98 m.

La *canne* valait huit *pans* et le pan huit *menus.*

Ainsi donc la *canne de Nîmes* avait approximativement 3 *centimètres de plus que la toise,* c'est-à-dire très près de deux mètres. La *canne carrée* de Nîmes (l'adjectif carrée était la plupart du temps omis ou sous-entendu) valait ainsi très près de quatre mètres carrés.

Bien qu'il n'y eut à Nîmes au XVI[e] et aussi au XVII[e] siècle ni numéros de maison, ni même de plaques de rue et que cet état de chose rende aujourd'hui plus difficile l'identification d'un immeuble, toutefois pour celui qui devait devenir l'Hôtel de l'Académie aucun doute n'est possible.

Voici la description qu'en donne le *Cannage de* 1596, à la page au haut de laquelle est écrit : *Rue Daurade.*

Arnaud Guirand

« Une maison confrontant du levant Raymond Laliaud, du couchant Claude Guiraud, *du vant droit la rue* et du Midy Maître André Dumas, contenant trente-neuf cannes».

Il est curieux de remarquer que tout au long des folios du Cannage, le Nord est indiqué par l'expression « *vant droit* » : le *vent du Nord,* le *Mistral.*

La Maison Arnaud Guirand étant évaluée à trente-neuf cannes, trente-neuf cannes carrées, sa surface était ainsi d'environ cent cinquante-deux mètres carrés. Or la longueur, que nous avons mesurée de la façade de l'Hôtel rue Dorée est de dix-huit mètres soixante-dix, la surface déduite du cannage étant de cent cinquante-deux mètres carrés, nous en conclu-

ons par une simple division et une seconde mesure effectuée que l'immeuble décrit par le cannage allait de la rue Dorée *jusqu'au mur du fond* de la Cour d'Honneur et *rien de plus,* encore faut-il en exclure la surface de la Cour, ce qui à cette époque était peut-être admis. Le reste des bâtiments s'étendant jusqu'à la rue des Greffes a été acheté après 1596 et puis revendu d'ailleurs en grande partie par la suite ; après le cannage le nom Guirand fut orthographié Guiran.

A la fin du XVI[e] siècle le 16 rue Dorée appartenait donc à un sieur *Arnaud Guiran* dont la famille devait occuper à Nîmes un haut rang durant tout le XVII[e] siècle.

Le membre le plus notoire de cette famille fut *Gailhard Guiran* qui naquit à Nîmes en 1600, savant archéologue, il est l'auteur de trois ouvrages en latin ayant trait aux Monuments et Inscriptions de la Ville de Nîmes. C'est à ce titre qu'en 1824 l'Assemblée Municipale donna son nom à une rue de la ville derrière l'actuelle Poste Gambetta dans le quartier des Archéologues et Historiens nimois : Clérisseau, d'Albenas, Ménard, Deyron, Rullman, Graverol.

C'est Gailhard Guiran qui agrandit l'Hôtel en l'étendant jusqu'à la rue des Greffes ; il mourut à l'âge de quatre-vingts ans, son neveu *Henry de Guiran* fut comme nous le savons un des fondateurs de l'Académie avec le Marquis de Péraud et Graverol.

Situé dans le quartier de Nîmes qui a été le dernier à être bâti, quartier dénommé « *le Prat* » : le *pré,* la *prairie,* l'immeuble 16 rue Dorée fut donc pendant tout le XVII[e] siècle *l'Hôtel Guiran,* il devint au *XVIII[e] l'Hôtel de la Tour.*

Il passa en effet au cours du XVIII[e] siècle entre les mains de *trois familles de la Tour* n'ayant entre elles *aucun lien de parenté.* Marianne de Guiran, petite-fille du savant archéologue Gailhard Guiran anobli au cours de sa longue vie, apporta en premier lieu l'Hôtel à son mari le *Baron de la Tour,* les époux habitant Alès vendirent d'abord la partie de l'immeuble donnant sur la rue des Greffes, et quatre ans après l'Hôtel proprement dit de la rue Dorée fut vendu à un avocat *Antoine de la Tour.* Enfin une trentaine d'années plus tard en 1737 le fils de l'avocat Antoine de la Tour vendit l'Hôtel à un

gentilhomme *Lombard de la Tour* qui tirait sa récente noblesse de la possession du *Domaine de la Tour* sur le territoire de Saint-Chaptes qui devait être un jour la propriété du *Marquis de Lordat.*

Lombard de la Tour dissipa sa fortune on ne sait trop comment, il la dilapida cependant à un point tel qu'il se trouva dans l'obligation pour payer ses créanciers de vendre a la fois et son *Domaine de la Tour* de Saint-Chaptes et *l'Hôtel de la Tour* de la rue Dorée.

L'Hôtel après être passé deux ou trois fois en d'autres mains durant un certain nombre d'années fut acheté au début du siècle dernier par un négociant *Jules Nègre,* membre de la grande famille nimoise honorablement connue. Sa fille épousa *Albin Michel,* l'auteur apprécié de « *Nîmes et ses Rues* », membre de l'Académie, qui ainsi fut possesseur de l'Hôtel au XIX[e] siècle.

C'est Mademoiselle Adrienne Michel, fille d'Albin Michel qui vendit finalement l'Hôtel à l'Académie en 1919.

L'acte de vente passé sous seing privé au prix de trente mille francs a été signé le 29 novembre 1919.

Après les réparations nécessaires effectuées, l'Académie s'est installée officiellement dans son Hôtel le 7 Juin 1920. Ce jour là trente trois académiciens occupaient la grande Salle des Séances, magnifiquement aménagée par Max Raphel Architecte Départemental et Membre Résidant de la Compagnie.

Le Pasteur Trial, Président inaugura le nouveau siège, il en profita pour faire l'historique des pérégrinations de l'Académie depuis sa fondation.

Nous nous devons ici de signaler que cette acquisition n'aurait pu être réalisée sans l'inlassable activité du Chanoine Bonnefoi, Supérieur de Saint-Stanislas et Ancien Président de l'Académie, qui est arrivé à recueillir auprès des membres de la Compagnie la plus grande partie des fonds nécessaires.

Ainsi donc si nous ne savons rien du constructeur de l'Hôtel au XV[e] siècle, ni même de ses occupants au XVI[e], nous connaissons bien par contre les grandes familles qui

en furent successivement et pendant longtemps les possesseurs.

Le 16 de la rue Dorée fut au XVII[e] siècle *l'Hôtel Guiran,* au XVIII[e] *l'Hôtel de la Tour,* au XIX[e] l'Hôtel *Nègre-Albin Michel* pour devenir au XX[e] *l'Hôtel de l'Académie.*

⁂

Le moment est venu de passer à la description de l'Hôtel, de parler de sa *Restauration* laquelle a pu être entreprise grâce à la généreuse donation du *Marquis de Lordat,* Restauration qui a jeté d'ailleurs une certaine lumière sur l'époque de sa construction.

« L'Hôtel semble avoir été construit vers le milieu du XVI[e] siècle » écrit le Colonel Blanchard.

Nous allons voir que pour des raisons diverses, c'est à un siècle avant, au XV[e] siècle et peut-être même au XIV[e] que nous sommes en droit de faire remonter les parties les plus anciennes de l'Hôtel.

Indiquons, tout d'abord que le premier *contrat de vente connu* est du 22 Mai 1554, il a pu très bien y avoir des contrats de vente *antérieurs* que nous ignorons. De plus de tous temps un particulier a fait bâtir une demeure dans le but d'en jouir lui et les siens et plus tard ses descendants et non dans celui de la vendre *immédiatement* après la construction à moins bien entendu d'en faire une profession et cela à plus forte raison quand la demeure est de la magnificence de celle qui nous occupe. Ces raisons seules plaideraient pour faire remonter la construction *bien avant l'année* 1554 du *premier contrat de vente connu.* Mais il y a mieux.

Au cours de la Restauration de l'Hôtel le ravalement complet de la façade qui a été effectué avec le plus grand soin non en vue d'un nouveau *crépissage* mais d'un *rejointoiement* a permis du côté gauche, au rez-de-chaussée de faire apparaître un *arc brisé* du XV[e] ou XIV[e] siècle, un *arc de plein cintre* ainsi qu'une *porte en anse de panier* incontestablement du XV[e] siècle.

Tout concourt donc à faire remonter au XV[e] siècle au moins l'Hôtel de l'Académie dans ses parties les plus ancien-

nes et à le placer ainsi parmi les quatre ou cinq plus vieux Hôtels de Nîmes, à côté de la *Maison Romane*, de *l'Hôtel de Bernis* avec sa façade du XV^e^ siècle, de la *Maison de l'Avocat des Pauvres* de Louis Raoul rue Fresque et de l'Ancien *Hôpital de Notre Dame de Méjan* en face de la Mairie.

L'arc brisé de la façade du 16 rue Dorée est de belle venue, bien appareillé, presque équilatéral, l'acuité de l'arc brisé a tendu à décroître durant tout le XV^e^ siècle. Il est en pierre de taille de Beaucaire, à son intérieur est *l'arc en plein cintre* peut-être aussi en pierre de Beaucaire mais plus vraisemblablement en pierre du Pont du Gard, les deux arcs n'ont pas été construits tout à fait au même moment, ce qui pourrait expliquer aisément les deux variétés de pierre.

A ce propos signalons qu'une erreur courante est de croire que l'architecture *romane* est caractérisée par l'arc *en plein cintre* et l'architecture *gothique* par *l'arc brisé*.

La vraie caractéristique de l'art roman est *la voûte d'arête simple* qui est *un tout se tenant d'un bout à l'autre*, d'où la *diffusion des poussées* et par suite les *baies étroites*, les *murs pleins* et *l'art de la fresque*, les *piliers robustes* et l'aspect quelquefois un *peu lourd*.

De même la caractéristique de l'architecture *gothique* n'est pas l'arc brisé appelé souvent d'ailleurs improprement *ogive*. L'arc brisé était déjà en usage à l'époque romane, il se généralisa à l'époque gothique pour raison d'harmonie. La caractéristique du gothique est la *voûte d'ogive*, voûte d'arête appareillée sur *membrure indépendante : l'ogive*, laquelle est en réalité un *arc diagonal de renfort bandé sous une voûte* pour en *augmenter* sa résistance — *l'ogive* est née des *convenances de la construction* et non d'une fantaisie décorative — La « *croisée d'ogives* » étant *l'armature* formée par *l'entrecroisement* de deux ogives, il s'en suit la *localisation des poussées* en des points déterminés et par suite les *murs ajourés*, les *grandes baies* et *l'art du vitrail*, les piliers élancés et l'aspect *aérien* de l'ensemble.

L'arc brisé de la façade de l'Hôtel de l'Académie pouvait fort bien faire partie d'un ensemble de *trois arcs brisés* dont celui du milieu aurait été le plus grand, le départ et la cour-

pure d'un claveau sur la partie gauche semblent donner crédit à cette hypothèse.

L'arc brisé actuel a pu par la suite servir d'arc de décharge à la porte en plein cintre à présent murée, cette porte peut paraître basse pour livrer passage mais il ne faut pas oublier que le sol des villes s'exhausse avec le temps et que par conséquent il y a quatre ou cinq siècles la porte pouvait être de hauteur normale.

Pour ce qui concerne *l'anse de panier* apparue aussi au cours du ravalement de la façade elle est à trois cintres et avons-nous dit du XV[e] siècle, sa forme et les deux redans ne laissent là-dessus aucun doute.

Une erreur courante également est la croyance que cette courbe caractérise essentiellement la Renaissance. En réalité cet *arc surbaissé,* combinaison de plusieurs arcs de cercle en nombre *impair* trois ou cinq pratiquement, se raccordant en une courbe *ressemblant* à une demi-ellipse, cet arc se rencontre dès *le début du XV[e] siècle,* on le voit par exemple à *l'Hôtel de Jacques Cœur* à Bourges, au *Palais de Justice* de Rouen, à *l'Hôtel de Cluny* à Paris, trois beaux monuments du XV[e] siècle. Il reste que la Renaissance, qui en règle générale, a réagi contre les lignes trop verticales du gothique devait adopter aisément *l'arc surbaissé* surtout dans l'architecture privée et aussi dans l'architecture religieuse.

Victor Hugo dans « *Les Chants du Crépuscule* », le poète entre avec Juliette dans la petite église de Bièvres :

C'était une humble église au cintre surbaissé
L'église où nous entrâmes,
Où depuis trois cents ans avaient déjà passé
Et pleuré bien des âmes ;

La façade de l'Hôtel de l'Académie est en petit appareil régulier auquel, nous le savons, les Romains donnèrent souvent la préférence et dans notre Midi méditerranéen il y a eu plus ou moins une constante imitation de *l'appareil* romain, *de l'appareil* autrement dit de la *dimension* des *pierres,* de leur *forme, de la façon* dont leurs parements sont traités et aussi de leur *disposition* dans la construction.

Comme dans toutes les façades soignées des *bandeaux* accusent aux deux étages le *niveau* des planchers et *l'appui* des fenêtres, ces dernières ont certainement remplacé des ouvertures plus anciennes.

La porte d'entrée Louis XIII est remarquable avec son encadrement en bossage et ses deux pilastres aux chapiteaux ioniques surmontés chacun d'une pierre taillée en pointe de diamant.

Le fronton triangulaire qui surmonte la porte est brisé en son centre pour laisser la place à un ravissant oculus de forme elliptique richement orné et ajourant le Hall d'entrée. Les deux battants à panneaux de la porte elle-même sont très beaux.

Au-dessus de la clef de voûte où est sculptée une tête de jeune enfant se trouve gravée sur l'architrave même du fronton l'inscription latine : NE QVID NIMIS

Cette devise « Rien de trop » est à tous points de vue la devise d'un sage ; sur le plan de la morale elle est une règle de conduite dans la vie nous rappelant que l'excès en tout est un défaut ; sur le plan intellectuel et de l'art, elle peut être considérée comme une règle du bon goût et de la mesure.

La magnifique porte d'entrée Louis XIII *bien postérieure à la façade* a été sans doute construite par Gailhard Guiran, lorsqu'il agrandit l'Hôtel et l'étendit jusqu'à la rue des Greffes.

Le *Hall d'entrée* avant la Restauration de l'Hôtel était aussi banal que ne l'était la façade, avec des tuyaux d'eau et de gaz dont plus de la moitié ne servaient plus à rien et placés sans aucun souci d'esthétique, une porte des plus commune avait été ouverte à droite l'ensemble était du plus mauvais effet. Le Hall a vu disparaître cette porte et aussi les autres laideurs ; sa voûte en berceau a été *rejointovée ;* de plus entre les retombées de la voûte et les murs du Hall court à présent de part et d'autre une *belle corniche en pierre de taille* ayant pour profil une *doucine*, gracieuse moulure à

double courbure, concave en haut, convexe en bas et terminée par un *listel.*

Tout au cours des Travaux l'addition de cette corniche est une des rares libertés que s'est permise la *Commission de Restauration* que nous avions l'honneur de présider. elle se l'est permise afin d'avoir la possibilité d'adapter un éclairage indirect et mettre ainsi le Hall en valeur.

Le Hall débouche sur la Cour d'Honneur par une arcade dont la clef de voûte est décorée d'une feuille d'acanthe ; le vieil anneau de fer depuis si longtemps inutilisé voit de nouveau suspendue à lui une belle et vieille lanterne *sœur* de celles qu'il soutenait jadis.

L'escalier qui dessert les deux étages est très simple et ne répond assurément pas à un semblable Hôtel.

Il a été construit au siècle dernier sans doute, la cage elle-même peut remonter à l'époque des parties les plus anciennes de l'immeuble au XIV^{e} ou au XV^{e} siècle, elle pouvait fort bien être à l'origine *sur plan carré* avec paliers intermédiaires. Ses dimensions réduites ne doivent pas trop nous surprendre parce que nous savons que le Moyen Age n'attachait pas aux escaliers surtout dans les maisons privées l'importance que leur accordèrent la Renaissance et l'Epoque Classique — Les Travaux de Restauration ont cependant apporté de notoires aménagements et la cage d'escalier par sa luminosité, sa grande baie en glace de Saint-Gobain donnant sur la splendide Cour d'Honneur est à présent tout autre qu'elle n'était.

Splendide *Cour d'Honneur !* Cette partie de l'immeuble de l'époque Renaissance en demeure le joyau.

Sitôt qu'on a franchi le Hall on est vraiment surpris, étonné même par la riche décoration de la façade gauche de la Cour d'Honneur au second étage comme au premier, décoration qui déborde de part et d'autre sur le mur d'entrée et sur celui du fond de la Cour — Nous disons au *second étage* comme au premier, c'est qu'au cours des travaux a été démoli un vilain mur de faible épaisseur qui surmontait le garde-corps du balcon du second étage et construit fort tard après pour permettre à ce dernier de servir de passage abrité ; il

etait une des verrues de la Cour d'Honneur et faisait que cet admirable balcon était loin d'attirer immédiatement le regard, perdu qu'il était dans le reste de la maçonnerie. A présent il est couvert par un avant-toit prenant appui sur une belle poutre ancienne, l'ensemble avec le plafond couleur bleu-roi se détache harmonieusement sur le bleu du ciel. Le garde-corps avec en son centre une tête de guerrier dans un écusson, repose sur deux élégantes consoles terminées l'une par une tête de femme, l'autre de faune.

Des deux balcons, celui du premier étage a toutefois l'ornementation la plus riche, il a dû être consolidé par une poutre en fer afin de parer à un fléchissement futur.

Deux écussons représentant des têtes de guerriers sont sur le garde-corps au-dessous de la main courante moulurée ; dans l'angle droit est sculptée une jolie tête de femme et sur le repli du mur du fond se trouve une troisième tête de guerrier alors que sur le repli du mur d'entrée est un écusson ovale au centre non sculpté et festonné de feuilles de chêne.

Au bas du balcon et le débordant sur sa droite et sur sa gauche court une magnifique frise formée de guirlandes qui pendent gracieusement entre des masques de lion, d'hommes, de femmes et de faune.

De part et d'autre du balcon, se trouvent comme se répondant deux grandes baies cintrées *en anse de panier* à la clef de voûte ornée l'une et l'autre d'une expressive tête d'homme.

Au rez-de-chaussée est l'élégante *porte Renaissance* où deux consoles supportent l'entablement.

Les deux écoinçons, triangles mixtilignes situés entre les deux consoles, l'archivolte de la porte et l'entablement ne semblent pas en regardant de près être de la même main, ils sont du reste tous deux finement traités. Sur les façades autres que la somptueuse façade gauche de la Cour sont tout autour deux bandeaux saillants soulignant les planchers et appuis des fenêtres du premier étage, ils rejoignent l'un la frise du balcon, l'autre la main courante. Il n'y a de cela aucune réplique au second étage.

Sur le mur du fond de la cour se trouve à droite une

fenêtre à meneaux obturée qui devrait, vu son extrême simplicité, remonter au XV[e] siècle ; afin de mettre les meneaux en relief on a pendant les Travaux porté en arrière d'une douzaine de centimètres les pierres aveuglant la baie, elles étaient auparavant dans le même plan vertical que les meneaux.

Nous ne pouvons nous empêcher de mentionner encore une erreur assez couramment répandue, à savoir que les fenêtres à meneaux datent du XVI[e] siècle et sont une des principales caractéristiques de la Renaissance.

Au XIII[e] siècle apparaît déjà le *meneau : montant intérieur* d'une fenêtre qui la divise en deux par *le milieu,* le mot lui-même venant de l'ancien français signifiant *milieu.* Au XIV[e] siècle il y a deux meneaux qui s'entrecroisent, et au XV[e] ils ne se rencontrent plus au centre. Les trois monuments du XV[e] siècle cités précédemment : l'Hôtel Jacques Cœur à Bourges, le Palais de Justice de Rouen et l'Hôtel de Cluny à Paris ont tous trois des baies en anse de panier et aussi des *fenêtres à meneaux.*

L'*Hôtel de Bernis* à Nîmes n'a-t-il pas trois fenêtres à meneaux au premier étage de sa façade du XV[e] siècle ?

Le *puits* à la fois simple et charmant est aménagé dans une niche où se trouve au-dessous du fronton cintré un masque à tête d'homme sous le menton duquel part l'anneau de suspension de la poulie.

Il y a toujours eu unanimité parmi les membres de l'Académie pour désirer la disparition de l'affreux balcon coudé avec rampe de fer qui avait été construit il n'y a pas assurément fort longtemps pour les aises des occupants du second étage. Le désir est aujourd'hui réalité, ce balcon-coursive, la plus grande verrue de l'Hôtel a disparu comme ont disparu toutes les autres : poteaux et supports, fils et cables électriques traversant la Cour en tous sens, gouttières rouillées ou sans objet, descentes d'eau inesthétiques, tuyau extérieur de cheminée, canalisations de plomb non utilisées, arrêtons là l'énumération.

Bien qu'elle ne se voit nullement d'une façon spectaculaire, une amélioration sans prix a été apportée à l'Hôtel par la suppression des fosses étanches et le branchement à l'égout, ainsi ont disparu des foyers d'humidité qui ne pouvaient que compromettre la solidité de certaines parties de l'immeuble.

Le second étage de l'Hôtel est occupé par l'Académie elle-même, ses locaux ont subi eux aussi des aménagements sérieux. A part la grande Salle des Séances qui a été assez peu modifiée, la plupart des autres pièces ont été rénovées.

La salle d'entrée a particulièrement retenu l'attention et a reçu le nom de « *Salle de Lordat* » en hommage au bienfaiteur de l'Académie, c'est dans cette salle que se trouvent les Archives, les Mémoires et Bulletins des Séances de l'Académie ainsi que la magnifique table Louis XV ou Régence ayant servi aux réunions à l'époque où l'Académie de Nîmes était *l'Académie Royale du Gard.*

Outre les pièces qui sont de véritables entrepôts de livres, il y a trois salles qui ont reçu une nouvelle existence : la « *Salle de Villeperdrix* », la « *Salle Livet* » et la « *Salle Barnouin* ». Dans les rayons de leurs bibliothèques ont pris ou prendront place les Mémoires des Académies et Sociétés Savantes de Province, de nombreuses revues anciennes et modernes, des ouvrages littéraires et scientifiques, beaucoup d'autres d'archéologie et d'histoire locale dont quelques uns introuvables ailleurs.

∴

Inutile de dire que toutes les transformations intérieures et *extérieures* du 16 rue Dorée surtout ces dernières bien entendu ont été réalisées sans jamais se départir de conserver à l'Hôtel son caractère acquis à travers les siècles, mieux encore peut-être, de le préserver pour les temps à venir.

En vue de cela il fallait pour la façade et la cour d'honneur effectuer les travaux avec *hardiesse* et en même temps *pondération.*

A la façade au lieu d'un banal recrépissage ayant toujours tendance à se dégrader avec le temps, il fallait *ne pas hésiter* à mettre en valeur par *rejointoiement* les pierres froi-

des de Barutel ou des carrières similaires équarries pour la plupart et posées en *belles assises régulières*, avec bandeaux *soulignant* discrètement les niveaux des *planchers* et les *appuis* des fenêtres. C'est heureux que les constructeurs d'alors aient ainsi particulièrment soigné la façade car dans tout édifice c'est de *l'impression première* que dépend souvent l'appréciation générale.

Beaucoup de *précautions* et de *finesse* demandait la Restauration de la Cour d'Honneur.

Appel devait être fait *à la Science et à l'Art* ayant affaire à ce matériau de *qualité* qu'est la pierre, mais aussi matériau *exigeant*. La pierre est difficile dans le choix des autres matériaux qu'elle accepte ou tolère à ses côtés, ainsi elle refuse le fer et s'harmonise merveilleusement avec le verre. Il fallait donc essayer de faire en sorte de ne pas se montrer trop indigne de l'Architecte de la Renaissance, *savant* et *artiste* à la fois, qui avait conçu et fait exécuter cette œuvre aussi belle. Il fallait se souvenir de ce qu'a écrit Albert Thibaudet dans son « *Acropole* » : « *Platon fermait son école à qui n'était pas géomètre, mais il la fermait bien davantage à qui n'était que géomètre* ».

Or si la pierre de taille est un matériau durable qui permet de bâtir « *humain* », elle a comme tous les matériaux de construction un ennemi sérieux : *l'humidité atmosphérique*. Elle en a certes d'autres comme les acides, en particulier l'anhydride sulfureux, tenus dans les fumées et les brouillards des villes, comme les bactéries avec leur action sulfatante encore que leur rôle nocif semble moins grand qu'on n'avait pu penser.

Malgré tout c'est l'humidité seule qui en fin de compte est le vrai fléau, c'est elle qu'il faut combattre, c'est contre son action qu'il convient de préserver la pierre.

Eh bien, la pierre de taille s'y prête naturellement tout étonnant que cela puisse paraître.

En effet, à la seule condition que l'eau de pluie ne pénêtre pas trop profondément dans la pierre calcaire, ce qui est presque toujours le cas dans notre Midi méditerranéen où l'humidité n'est pas persistante, alors lorsque le temps se remet au

beau l'eau retourne vers la surface par laquelle elle s'est infiltrée et s'y évapore. Cet aller et retour de l'eau de pluie est loin d'être préjudiciable à la pierre. L'eau de pluie est en effet chargée d'anhydride carbonique en dissolution qui se combine avec le carbonate de chaux de la pierre. Aussi quand cette eau chargée de carbonate de chaux s'évapore à son retour à la surface *elle abandonne ce sel* sur les pores de la pierre et finit par constituer avec le temps une couche imperméable appelée « *calcin* ». Couche imperméable, le calcin est en somme un élément protecteur, un moyen de défense naturel de la pierre, un genre d'auto-défense.

Aussi quand on doit opérer un ravalement soigné faut-il porter son attention à ne pas entamer le calcin car dans certaines pierres meurtries, il pourrait ne pas se reformer ou au bout seulement d'un temps assez long et cela assurément au préjudice de la pierre.

Le grattage par exemple des sculptures avec des brosses métalliques, procédé malheureusement trop souvent employé, a non seulement le défaut d'altérer la netteté des sculptures, mais celui plus grave encore peut-être de détruire le calcin.

Point n'est besoin de dire que pareille *agression de la pierre* n'a pas eu lieu à l'Hôtel de l'Académie. Pas davantage n'a été utilisé le nettoyage avec produit *caustique et corrosif* car tout caustique crée une *couche friable* facilitant l'attaque de la pierre par les intempéries.

Dans la Cour d'Honneur on a approché les pierres de *diverses manières* suivant leur *nature* et leur *degré* de *noirceur.*

Les *pierres tendres* et les *sculptures* ont été traitées avec une solution de lessive Saint-Marc ou de savon liquide puis rincées à l'eau claire.

Pour les *moulurations délicates* le papier verre très fin a été employé ainsi que la brosse de chiendent.

Les pierres *plus dures* ont été traitées avec des solutions très légèrement acidulées.

Enfin certaines parties telle le dessous du balcon du premier étage, particulièrement *encrassées, noires* et totalement rebelles aux procédés précédents ont dû subir le jet de sable

fin par compresseur comme cela se fait généralement pour le ravalement des monuments de Paris et de Londres, le sable n'est pas le sable de la mer ni de rivière mais de carrière ; le sable siliceux fin projeté provenait des carrières du Mont-Ventoux.

Ainsi donc, traitée de la sorte, la pierre avec laquelle la Cour d'Honneur a été construite va pouvoir non seulement affronter l'outrage du temps mais encore s'embellir à son épreuve, grâce au *calcin* jalousement *préservé* et à la *patine* qui va la *rechauffer* et lui donner son *charme* et son *attrait ;* la pierre est un matériau qui « vieillit bien » et auquel nul autre ne peut lui contester sa suprématie sur le plan esthétique.

⁂

Nous ne connaissons point l'architecte de la Cour d'Honneur ; des archéologues qui se sont penchés sur la question veulent qu'elle ait été conçue et réalisée par un élève de Philibert Delorme.

Construite dans le courant du XVI[e] siècle, c'est à la même époque à vingt kilomètres de Nîmes, à Uzès que vraisemblablement Philibert Delorme ou son Ecole édifiait la façade du Duché.

Le premier duc d'Uzès en 1565, Antoine de Crussol a tenu à exprimer sa nouvelle dignité, ainsi que celle de *premier Pair de France* en faisant construire à côté des vieilles tours féodales une majestueuse demeure Renaissance. Or la composition de la façade du premier Duché-Pairie de France, ses *traits architecturaux, son fini d'exécution* procèdent totalement de la manière du grand architecte du Château d'Anet, Château que fit élever Henri II pour Anne de Poitiers.

De semblables observations sont valables pour notre Hôtel de l'Académie ; elles sont valables à un point tel que certains sont allés même jusqu'à avancer que c'est Philibert Delorme qui aurait fait graver l'inscription du 16 rue Dorée NE QVID NIMIS.

Quoi qu'il en soit grâce à son bienfaiteur le *Marquis de Lordat,* son généreux Mécène, à qui l'Académie se doit de rendre ici une fois de plus hommage, l'Hôtel a pu être restau-

ré dans son ensemble et il l'a été en ayant toujours présente à l'esprit la devise de l'Architecte Grec Eupalinos de Valéry : « *Il n'y a point de détails dans l'exécution* ».

Avec sa *Façade* où à présent *est gravé son nom* et qui rappelle quelque peu certains petits palais d'Arezzo, de Sienne ou de Florence, avec son *Hall d'entrée,* avec sa merveilleuse *Cour d'Honneur,* l'Hôtel de l'Académie admiré par des visiteurs tous les jours plus nombreux va désormais occuper une place de choix parmi les vieux Hôtels du Moyen Age et de la Renaissance de la ville de Nîmes, de cette ville si riche par ailleurs en monuments, témoins toujours vivants du caractère, de la puissance et de la grandeur de Rome.

Faits Académiques
Communications Hommages

Année 1965

FAITS ACADEMIQUES

Obsèques de Mgr Anthérieu : Allocution de M. de Balincourt, Ancien Président .. ..
Election de M. Seston Président, M. Abauzit Vice-Président
Obsèques du Docteur Louis Baillet : Allocution du Président M. Seston .. ..
Réception à l'Académie de M. le Préfet, Président d'Honneur .. ..
Election de M. Lucien Frainaud .. ..
Réception de M. Robert Lafont .. ..
Réception de M. le Docteur Drouot .. ..
Dénomination d'une Salle Livet .. ..
Séance Privée concernant le règlement de la Succession du Marquis de Lordat .. ..
Election des Chanoines Gasque et Thibon .. ..
Obsèques de M. le Bâtonnier Lacombe : Allocution de Mgr Homs .. ..
Réception de Me Octave Hugues .. ..
Décès de Mme Girard-Duverne .. ..
Réception de M. Frainaud .. ..
Modifications des conditions pour accéder à la Présidence de l'Académie .. ..
Election de M. Douël comme membre résidant .. ..
Election de Mlle Jeolas comme membre correspondant

COMMUNICATIONS

Me Roger : Les Elections Législatives dans le Gard en 1863
M. Barnouin : Ouvrage sur Caïus Marius de M. Van Ooteghem .. ..

M. André Nadal : Mystérieuse Ceinture de la façade des Arènes de Nîmes .. ..
Professeur Robert : L'esclavage selon Aristote .. .. ..
M. Boyer : Les auberges nimoises du 13e au 18e siècle ..
M. Lignières : Un grand roi du XIIIe siècle Alphonse « le Savant » .. ..
M. Barnouin : Présentation d'un recueil de poésies de Mme Martinazzo - Gandin .. ..
Mgr Homs : La Croix du Calvaire « Le Carré Magique »
M. de Balincourt : Mémoires et Souvenirs quasi-inconnus d'un colonel d'artillerie de la Garde Impériale resté cependant royaliste .. ..
M. Escholier : l'Art et la Photographie .. ..
Pasteur Lhermet : Les graves incidents financiers à Nimes à la fin du Moyen Age .. ..
Mgr Homs : « En marge du racisme : l'Espagne et les Juifs, quelques pages d'histoire » .. ..
Pasteur Brunel : Faut-il croire à la fin du monde ? .. ..

Année 1966

FAITS ACADEMIQUES

Election de M. André Nadal Président, M. Thérond Vice-Président .. ..
Election de M. l'Abbé de Girard de Coehorn comme membre correspondant .. ..
M. Lignières Commandeur de l'Ordre d'Alphonse le Savant .. ..
Obsèques de M. Barnouin : Allocution de M. André Nadal Président de l'Académie .. ..
Obsèques de M. le Chanoine Cantaloube : Allocution de M. André Nadal Président de l'Académie .. ..
Election comme membre non résidant du R.P. Martin Directeur de la Chorale de St-Eustache .. ..
M. Pourtal de Ladevèze : Grand Prix de Poésie de la Société des Poètes Français .. ..
Commission de Restauration de l'Hôtel de l'Académie ..

Jugement du Tribunal de Grande instance de Nîmes concernant le legs de Lordat .. ..
Election comme membre correspondant de Mlle Noëlle Bauquier, Sœur Chantal et de M. Charles Juge-Chapsal de Riom .. ..
Réception de M. Jean Douël, comme membre résidant
M. Flaugère : Espaces verts et chlorophille .. ..
Election de M. Roger Chastanier comme membre résidant
Réception de M. le Chanoine Gasque comme membre résidant .. ..
Désignation en l'Hôtel de l'Académie d'une « Salle de Lordat » et d'une « Salle Barnouin » .. ..
Motion de protestation à propos du projet de transfert du « Castellum » .. ..
Réception de M. le Chanoine Thibon comme membre résidant .. ..
La Restauration de l'Hôtel de l'Académie pendant les vacances de l'été .. ..
Hôtel de l'Académie : rejointoiement de la façade et réfection du corridor d'entrée .. ..
Réception de M. Chastanier comme membre résidant ..
Réception de M. Panet comme membre résidant. .. .. ..
Suspension momentanée des travaux à l'Hôtel de l'Académie .. ..

COMMUNICATIONS

M. Lignières : Quelques aspects de la pensée religieuse de Miguel de Unamuno .. ..
Me Roger : Après Sedan : Napoléon III à Wilhemshoehe
M. Frainaud : Les embarras sentimentaux et politiques de Lamartine .. ..
Mgr Homs : Promenade à travers nos vieilles locutions françaises .. ..
Me Roger : Compte rendu du livre de M. Jean-Marie Chauvet sur Rodilhan .. ..
M. Gaston Chauvet : Séjour à Uzès au 16e siècle d'un étudiant en médecine suisse : Thomas Platter .. ..
Me Tailhades : Talent et maladresse d'un avocat ; émouvante odyssée de Charles Ledru .. ..

Abbé de Girard de Coehorn : Le Prieuré Saint-Marcel de Fontfouillouse .. ..
Dr Drouot : Compte rendu du Livre Rouge espagnol sur Gibraltar .. ..
M. Jean Milhaud : Le sondage d'opinion, facteur de décision .. ..
M. Seston : Compte rendu de l'ouvrage de M. Paganelli : « Ernest Renan » .. ..
Professeur Brunel : La Maison Carrée a-t-elle été un Capitole ? .. ..
M. de Balincourt : Le Docteur Razoux médecin de l'Hôtel-Dieu de Nîmes de 1757 à 1762 .. ..
M. Seston : compte rendu de l'ouvrage de M. Paganelli : « Jean Racine » .. ..
Mgr Homs : Premier moment de la vie d'Alphonse Daudet à Paris : affrontement difficile de la vie (1857-1867)
Mgr Homs : Second moment de la vie d'Alphonse Daudet à Paris : affrontement courageux de la mort (1884-1897) .. ..

HOMMAGES

M. Jean-Marie Chauvet : Rodilhan .. ..
M. Fernandez de Casadevante : Livre Rouge espagnol sur Gibraltar .. ..
M. Paganelli : Ernest Renan .. ..
M. Montjol : D'où venons-nous ? .. ..
M. Paganelli : Jean Racine .. ..
M. André Nadal : Mystérieuse ceinture de la façade des Arènes de Nîmes .. ..

Année 1967

FAITS ACADEMIQUES

Election de Mgr Homs Président, M. Sablou Vice-Président
Décès de M. le Bâtonnier Gustave Lafage .. ..
Hôtel de l'Académie : M. André Nadal élu Président de la Commission des Travaux de Restauration .. ..
Obsèques de M. Etienne Velay : Allocution de M. André Nadal Ancien Président .. ..
Mariage de M. Philippe Albernhe, petit-fils de Mme et M. Pierre Hugues .. ..

Hôtel de l'Académie : Reprise des Travaux de Restauration et acquisition de divers meubles pour les Salles de Lordat, de Villeperdrix et Barnouin .. ..
Vœux à propos des arbres de l'Esplanade et de l'Avenue Feuchères .. ..
Election de Me Léon Fosse comme membre résidant
Hommage de l'Académie à Marguerite Long par Mgr Homs, Président .. ..
Décès de Mlle Alice Dumas .. ..
Prix du Club Cévenol à M. Bernardy .. ..
Centenaire de M. Marcel Lignières .. ..
Visite du Château de Villevieille .. ..
Réception de Me Léon Fosse comme membre résidant
Election comme membres correspondants de MM. Philippe Rojat, Weber et Sandvoss .. ..

COMMUNICATIONS

Me Roger : La pensée politique de Frédéric le Grand ..
Me Octave Hugues : Me Pierre Masse, Grand Avocat et Martyr de la Résistance .. ..
M. Lignières : Le Poème du Cid .. ..
Mlle Jéolas : Les Chenevières St-Gilloises au 17e siècle
M. Juge - Chapsal : De l'influence sur Pascal de son sol natal, de ses hérédités et de son milieu familial et social .. ..
M. Flaugère : L'homme à la recherche de son passé (1er volet) .. ..
Dr Drouot : Les Statues-Menhirs du Midi de la France
M. Flaugère : L'homme à la recherche de son passé (2e volet) .. ..
Pasteur Brunel : Le rôle de l'Ombre dans les religions égyptiennes et sémitiques .. ..
M. Flaugère : L'homme à la recherche de son passé (3e volet) .. ..
M. Boyer : L'histoire et l'économie de la garrigue nimoise
M. Abauzit : Genny Lind et Hyacinthe Roger, lyrisme et spiritualité .. ..
M. H. Noé : A la lumière de Paul Valéry, les pas retrouvés et l'enfant et les étoiles .. ..

Mgr Homs : Les Bénédictins français au 17e siècle .. ..
M. Frainaud : « Evolution de la Société Cévenole du 17e siècle à nos jours » .. ..
M. Lignières : « Victor Balaguer, Mistral et la Coupo Santo » .. ..
M. André Nadal : « L'Hôtel de l'Académie de Nimes » ..
M. Ivan Gaussen : « Le Marquis de Villevieille, disciple et ami de Voltaire » .. ..
M. le Pasteur Brunel : « Une excursion en Gironde » ..
M. Panet : « Compte rendu de poèmes de M. Pierre de Châteauneuf » .. ..

HOMMAGES

Duc de Castries : Orages sur l'Eglise .. ..
Mlle Alice Dumas : Lettres de Mistral à Mme Adrien Dumas .. ..
Œuvres manuscrites d'Alexandre Ducros .. ..
Mlle Wichelmen de Bouchaud : « Instants et souvenances »
M. Félix Léon : « Pour un Univers d'Amour » .. ..
M. Marcel Garraud : « Les Châtelains de Poitou » .. ..
Duc de Castries : « La Comtesse du Barry » .. ..
M. André Nadal : Une Académie de Province au XVIIIe siècle : « Le Tripot de Milhaud » .. ..

ACADÉMIE DE NIMES

Bureau de 1965

Président : M. Henri SESTON.
Vice-Président : Dr Jean PARADIS.
Secrétaire Perpétuel : M. Henri BARNOUIN (par intérim)
Trésorier : M. André BERNARDY.
Bibliothécaire - Archiviste : M. Henri BARNOUIN.

Bureau de 1966

Président : M. André NADAL.
Vice-Président : M. Jean THEROND.
Secrétaire Perpétuel : M. Pierre HUGUES.
Trésorier : M. André BERNARDY.
Bibliothécaire : Me Jean ROGER.
Archiviste : Dr Edouard DROUOT.

Bureau de 1967

Président : Mgr François HOMS.
Vice-Président : M. Jean SABLOU.
Secrétaire Perpétuel : M. Pierre HUGUES.
Trésorier : M. André BERNARDY.
Bibliothécaire : Me Jean ROGER.
Archiviste : Dr Edouard DROUOT.
Bibliothécaire-Archiviste-Adjoint : M. André NADAL.

L'ACADÉMIE DE NIMES

au 31 Décembre 1967

CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS

comprenant 36 Académiciens résidant à Nimes

Nos	Date de l'élection	NOM DES ACADEMICIENS	Prédécesseurs
1	14-05-1926	Marcel FABRE, ✲, Avocat honoraire, ancien Bâtonnier, 31, av. Carnot, Nimes.	Armand Coulon
2	8-06-1945	André DUPONT, ✲, 14-18, O, Professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, 38, rue Emile Jamais, Nimes.	Jacques Sagnier
3	3-05-1946	N. LAURIOL, ✲, Pasteur, 7, rue Cart, Nimes.	Prof. Giran
4	28-02-1947	Jean BRUNEL, O, Professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier, 23, rue Rouget-de-l'Isle, Nimes.	Rouviere
5	14-03-1947	Paul CABOUAT, O ✲, 14-18, Docteur en médecine, 5, rue Demians, Nimes.	Paul Bonnet
6	29-04-1949	Henry SESTON, O ✲, 14-18, + Mérite Social, Professeur agrégé de Lycée honoraire, 9, rue Racine, Nimes.	Henri Trial
7	29-04-1949	Camille LIGNIERES, O ✲, 14-18, commandeur République Espagnole commandeur Alphonse X, etc. . . Inspecteur d'Académie honoraire. 2, rue Pradier, Nimes.	Pasteur Cadix
8	14-04-1950	Jean PARADIS, ✲, 39-45, Méd. résistance, Docteur en médecine, 12, Av. Feuchères, Nimes.	Henri Pertus
9	14-04-1950	Xavier de BALINCOURT, O ✲, 14-18, TOE, Lieut.-Colonel en retraite, 29, rue des Lombards, Nimes.	Gral de Bourgon
10	28-03-1952	Edgard TAILHADES, Avocat, ancien Bâtonnier, Sénateur du Gard, 3, rue Montjardin, Nimes.	Lieut. - Col. Igolen
11	25-12-1952	Henri de REGIS, viticulteur, 14, rue de Chapitre, Nimes.	Bernard Latzarus
12	6-03-1953	Jules-Albert DAVE, ✲, O. Mérite National, Juge Magistrat honoraire, 30, rue Fénelon, Nimes.	Marcel Gouron
13	11-03-1955	Jean THEROND, Entomologiste, 41, rue Séguier, Nimes.	Dr Reynaud
14	11-03-1955	Pierre HUGUES, O, Mérite Agricole, Mérite Sportif, Censeur du Lycée Alphonse-Daudet, 3, Bd Victor - Hugo, Nimes.	Chanoine Chabot

15	25-05-1957	Jean SABLOU, Méd. Arts et Lettres, Directeur des Archives départementales, 20, rue des Chassaintes, Nimes.	Philippe Fauré-Frémiet
16	20-12-1957	Paul BRUNEL, ✲, Pasteur, 1, rue Terraube, Nimes.	Antonin
17	19-06-1959	André NADAL, O ❨, Professeur de Lycée honoraire, 29, rue Ménard, Nimes.	Marcel Coulon
18	21-10-1960	François HOMS (Mgr), ⁂ 14-18, Prélat de sa Sainteté, 15, rue Grétry, Nimes.	Chanoine Bruvere
19	13-03-1961	André BERNARDY, Chef de Centre Adjoint à l'E.D.F. en retraite, 13, rue Briçonnet, Nimes.	Jean Gibelin
20	9-06-1961	Jean ROGER, Greffier en chef de la Cour d'Appel, 7, quai de la Fontaine, Nimes.	Me Enjoubert
21	9-06-1961	Guillaume ABAUZIT, ✲, ⁂ combattant, Mérite Social, croix Pénitentiaire, Conseiller à la Cour honoraire, 18, quai de la Fontaine, Nimes.	Dr Max Vincent
22	9-02-1962	Claude ESCHOLIER, ⁂ 39-45, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, 731, ch. Mas de Roulan, Nimes.	Don Sauveur Paganelli
23	15-06-1963	Raoul LHERMET, Méd. Reconnaissance Française, Pasteur, 2, rue St-François, Nimes.	Franck Rouviere
24	30-10-1964	Robert LAFONT, Assistant à la Faculté des Lettres de Montpellier, 14, rue Parmentier, Nimes.	Max Hutter
25	18-12-1964	Edouard DROUOT, Docteur en médecine, 38, rue Montaury, Nimes.	Georges Livet
26	18-12-1964	Octave HUGUES, ✲, ⁂ 14-18, Avocat honoraire à la Cour de Paris, 18, rue Séguier, Nimes.	Charles de Guerrois
27	12-03-1965	Lucien FRAINAUD, O. Mérite Agricole, ❨, Directeur de la Mutualité Agricole, 14, rue Claude Bernard, Nimes.	André Modeste
28	25-06-1965	Gabriel GASQUE, ✲, ⁂ 14-18, Chanoine honoraire, 2, Bd de Prague, Nimes.	Mgr Anthérieu
29	25-06-1965	René THIBON, Chanoine honoraire, 4, rue de la Garrigue, Nimes.	Chanoine Cantaloube
30	3-12-1965	Jean DOUEL, ✲, ⁂ 39-45, Directeur de l'Ecole de Musique et d'Art Dramatique, rue de la Prévoté, Nimes.	Dr Louis Baillet
31	11-02-1966	René PANET, ❨, Conseiller à la Cour, 23, rue Pradier, Nimes.	Me Emmanuel Lacombe
32	15-04-1966	Roger CHASTANIER, ✲, Maitre-Imprimeur en retraite, 4, rue Corconne, Nimes.	Mlle Lavondès
33	5-05-1967	Léon FOSSE, ⁂ 39-45, Notaire honoraire, 7, rue Cité-Foulc, Nimes.	Me Gustave Lafage
34			Henri Barnouin
35			Etienne Velay
36			Aimé Flaugère

CLASSE DES MEMBRES NON RÉSIDANTS

comprenant 24 Académiciens ne résidant pas à Nimes

Nos	Date de l'élection	
1	5-05-1939	Jean POURTAL DE LADEVEZE, Homme de Lettres, 21, Av. Mozart, Paris (XVIme).
2	29-05-1942	Jacques VIER, ❨, Professeur à la Faculté des Lettres de Rennes, 4, rue Pointeau du Ronceray, Rennes.
3	25-11-1942	Robert de JOLY, ✲, Spéléologue, Milhaud (Gard).
4	3-03-1943	Marc ESCHOLIER, O ✲, Conseiller à la Cour de Cassation, 14, rue Lenoch, Paris (17me).
5	19-11-1943	Charles CALEMARD, O ✲, Premier Président de Cour d'Appel honoraire, 6, rue Barante, Riom
6	19-01-1945	Pierre BERAUD, Chanoine honoraire, Bagnols/Cèze.
7	8-04-1949	Maurice CHAUVET, O ✲, Avocat honoraire, 28, rue Foch, Montpellier.
8	11-12-1952	Maurice AUMERAS, ✲, O ❨, Professeur à la Faculté des Sciences de Lyon.
9	5-03-1954	André FRAIGNEAU, Homme de lettres, 9, rue St-Romain, Paris (6e).
10	22-10-1954	Fernand ROBERT, ✲, Professeur à la Sorbonne, 119, Bd Carnot, Le Vésinet (S.-et-O.).
11	8-01-1955	Ivan GAUSSEN, O ✲, 14-18, O. Arts et Lettres, O. Santé Publique, Sous-Directeur honoraire de l'Administration Générale de l'Assistance Publique, 6, rue Cardinal Mercier, Paris (9e).
12	4-03-1956	Henri BONPAIRE, ✲, Recteur de l'Académie de Nancy.
13	15-03-1957	André CHAMSON, Directeur Général des Archives Nationales, 3, rue des Francs-Bourgeois, Paris (2me).
14	13-02-1959	Jacques FAVRE DE THIERRENS, G. O. ✲, Artiste Peintre, 3, Rond-Point des Champs-Elysées, Paris.
15	30-10-1959	Marc BERNARD, Homme de lettres, 340, rue St-Jacques, Paris.
16	10-06-1960	Jean MILHAUD, O ✲, Comm. Mérite National, Expert International en Administration, 37, bd d'Auteuil, Boulogne-sur-Seine.
17	9-06-1961	François PERROUX, ✲, Professeur au Collège de France, Paris.
18	4-01-1963	Henri CHABROL, ✲, 14-18, O ❨, Professeur agrégé honoraire des Lycées de Paris, 80, rue Taitbout, Paris (9e).
19	1-03-1963	René Duc de CASTRIES, ✲, Méd. Arts et Lettres, Méd. ordre de Cincinnatus, Homme de lettres, 45, Av. de Montaigne, Paris (8e).
20	31-05-1963	Henri AUBANEL, Manadier, Homme de lettres, Mas du Simbéu, Les Saintes-Maries-de-la-Mer.
21	8-11-1963	Paul-Marie DUVAL, ✲, Professeur au Collège de France, 7, rue Alasseur, Paris (15me).
22	12-03-1965	André MODESTE, O ✲, O ❨, O X Bénin, Trésorier Payeur Général honoraire, Ortafa (P.O.).
23	25-02-1966	R.P. MARTIN, Docteur ès-Lettres, Directeur de la Chorale St-Eustache, 2, impasse St-Eustache, Paris.

André CHAMSON, G. C. ✲, de l'Académie Française, Directeur Général des Archives Nationales, 3, rue des Francs-Bourgeois, Paris (2me).

Membres correspondants

(*en nombre illimité*)

1926 Jacques de NEUVILLE, O ✲, Conseiller à la Cour des Comptes, 5, Av. de la Bourdonnais, Paris (9e).

1932 Ferdinand BOYER, ✲, ⁂ 14-18, Comm. ❨❩, Docteur es-lettres, Professeur agrégé d'Histoire honoraire, 13, rue Parrot, Parid (12e).

1932 Mme MARTINAZZO-GANDIN, 45, rue de la République, Bessèges (Gard).

1932 Georges RIVALS, O ✲, ⁂ 14-18, Professeur de Philosophie honoraire, 34, rue Farges, Montpellier (Hérault).

1944 Paul ROJAT, ✲, ⁂ 14-18, Retraité de la Marine Marchande, 239, rue Judaïque, Bordeaux (3e).

1949 Mlle Lucie METGE, O ✲, Directrice d'Ecole honoraire, 2, rue Racine, Nimes.

1950 Jean SUSINI, O ✲, Professeur de Lycée, 33, bd Gambetta, Alès.

1951 Louis BOYER, Journaliste, 43, chemin du Mas de Roulan, Nimes.

1952 Pierre-Fernand LIGER, O ❨❩, Chef de Bureau à la Mairie, 9, rue Bigot, Nimes.

1953 Hubert NOE, Préparateur en Pharmacie, 9, rue de la Glacière, Milhaud (Gard).

1954 Mme MARTIN-GUIS, 11 bis, av. Carnot, Nimes.

1955 M. BRAUD, O ✲, Premier Président honoraire de Cour d'Appel, rue Pellenort, Bordeaux.

1956 Mme Carmen DECHERY, ❨❩, Professeur de Lycée honoraire, 20, Bd Sergent-Triaire, Nimes.

1957 Mme Gleb ZBOROMIRSKY, ✲, O ❨❩, Professeur honoraire au Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique de Nimes, 24, rue Porte-de-France, Nimes.

1958 Mlle René BOUTAUD DE LA COMBE, Professeur, 8, Rempart Lachevailler, Bayonne.

1959 Guy TENDRET, ✲, Directeur honoraire de Banque, 6, quai de la Fontaine, Nimes.

1960 Yvon PRADEL, ❨❩, Professeur au Lycée Technique, 12, rue St-Laurent, Nimes.

1960 Abel CAUZID-ESPERANDIEU, Juge au Tribunal d'Instance, 7, rue Cart, Nimes.

1960 Henri d'ALBENAS, 14, r. Maréchal-Foch, Montpellier.

1961 Laurent SPADALE, Directeur de la Mutualité Sociale des Mines, 34, av. Général-de-Gaulle, Alès.

1961 Edgard RAIZON, ✲, ❨❩, Maître en gai-Savour, rue Emile Jamais, Vergèze (Gard).

1963 Paul GERMAIN, Professeur honoraire, 67, av. de Lodève, Montpellier.

1963 Robert GIRARD, Pasteur protestant, 1, bd de la République, Marsillargues (Hérault).

1965 M. ROESSING-SCHMALBALC, Président de la Sté franco-allemande, Brunswick (Rép. Féd. Allemande)

1965 Jean de GIRARD DE COEHORN, ⁂, ⁂ 14-18, Chanoine, Curé de St-André-de-Valborgne (Gard).

1966 Mlle R. JEOLAS, Professeur au C.E.S. Feuchères à Nimes, 13, rue Marceau, St-Gilles (Gard).

1966 Sœur Chantal BAUQUIER, Religieuse bénédictine, 7, rue d'Issy, Vanves (Seine).

1967 Philippe ROJAT, La Rocagne - Les Merles, Sadirac (Gironde).

1967 Pierre de CHATEAUNEUF, de l'Académie de Vaucluse, Châteauneuf-du-Pape (Vaucluse).

Membres Honoraires

1935 Mlle Alice DUMAS, 6, rue Cité-Foulc, Nimes.

1940 Jacques CHEVALIER, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Grenoble.

1949 Georges TRIAL, ancien membre résidant, Nimes.

1952 Jules IGOLEN, O ✲, 14-18, Lieut.-Colonel en retraite, ancien membre résidant, Avignon.

1953 Marcel GOURON, O ✲, Directeur honoraire des Archives de l'Hérault, ancien membre résidant, Montpellier.

1960 M. BARDE, Pasteur, ancien membre résidant, 154, rue Perronet, Neuilly-sur-Seine.

1962 Don Sauveur PAGANELLI, O ✲, Préfet honoraire, Inspecteur Général honoraire de l'Education Nationale, ancien membre résidant, Ajaccio.

1964 Hans Guenther WEBER (Dr), Oberstadtdirektor, 33. Braunschweig - Rathaus (Rep. - Féd. - allemande)

Bienfaiteurs de l'Académie

Mgr FLECHIER
Jean - François SEGUIER
Mgr de BECDELIEVRE
M. RIBOULET
Mlle Alice DUMAS
M. DEVEZE
Mgr de VILLEPERDRIX
M. Jacques SAGNIER
M. Henry BAUQUIER
Marquis de LORDAT

FRANCE

ACADÉMIES, SOCIÉTÉS SAVANTES

et

publications correspondantes

Abbeville : Société d'Emulation Historique, Hôtel de ville, Abbeville.

Autun : Société l'Eduen, 19, rue St-Antoine, Autun.

Amiens : Société des Antiquaires de Picardie, Musée de Picardie, Amiens.

Angoulême : Société Archéologique de la Charente, 44, rue de Montmoreau, Angoulême.

Arles : Académie d'Arles, Museum Arlaten, Arles.

Arras : Académie des Lettres, Sciences et Arts, Hôtel de ville, Arras.

Auch : Société Archéologique du Gers, Hôtel de ville, Auch.

Avesnes : Société Archéologique et Historique, Hôtel de ville, Avesne.

Avignon : Académie du Vaucluse, Hôtel de ville, Avignon.

Besançon : Académie de Besançon, 17, rue Ernest Renan, Besançon.
Société d'Emulation du Doubs, Hôtel des Sociétés Savantes, rue Chiffet, Besançon.

Béziers : Société Archéologique, 8, rue Bons, Béziers.

Bordeaux : Société Archéologique Hôtel de ville, Bordeaux.

Bourges : Académie Berrichone, 8, rue Jean Jaures, Bourges.

Brest : Société Archéologique du Finistère, Hôtel de ville, Brest.

Cambrai : Société d'Emulation, 35, rue Saint-Georges, Cambrai.

Cannes	:	Société Culturelle Méditerranéenne, villa Marie-Rose, rue Campestra, Cannes. Société Scientifique de Cannes et Grasse, Bibliothèque Municipale, Cannes.
Carcassonne	:	Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude, 5, rue Aimé Ramon, Carcassonne.
Chartres	:	Société Archéologique d'Eure-et-Loir, 16, rue Saint-Pierre, Chartres.
Châteaudun	:	Société dunoise d'Archéologie, 2, rue du Cloître Saint-Roch, Châteaudun.
Clermont-Fd	:	Académie des Sciences et Belles - Lettres, 19, rue Bardoux, Clermont-Ferrand.
Colmar	:	Société d'Histoire Naturelle, Bibliothèque municipale, Colmar.
Dax	:	Société de Borda, 60, avenue St-Vincent-de Paul, Dax.
Digne	:	Société Litteraire et Scientifique des Basses-Alpes, Archives Départementales, Digne.
Dijon	:	Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, Bibliothèque Municipale. 5, rue Ecole-de-Droit, Dijon.
Gap	:	Société d'Etudes des Hautes - Alpes, 2, rue Carnot, Gap.
Grenoble	:	Académie Delphinale, Hôtel de ville, Grenoble.
Guéret	:	Société des Sciences de la Creuse, Bd Carnot, Guéret.
Le Havre	:	Société havraise d'Etudes diverses, 56, rue Anatole France, Le Havre.
Le Mans	:	Revue Historique et Archéologique du Maine 17, rue de la Reine Bérangère, Le Mans. Société Mycologique de l'Ouest, Musée' Le Mans.
Lyon	:	Société Historique, Archéologique et Littéraire, Hôtel de ville, Lyon.
Mâcon	:	Académie de Mâcon, 4, rue de la Paroisse, Mâcon.
Marseille	:	Société Romania, Palais de la Bourse, Marseille.

Mende	:	Société des Lettres de la Lozère, Imprimerie Chaptal, Mende.
Metz	:	Académie Nationale de Metz, 20, En Nexirne Metz.
Montbrison	:	Société La Diana, rue Florimond Robertet, Montbrison.
Narbonne	:	Commission Archéologique, Hôtel de ville, Narbonne.
Nevers	:	Bulletin de la Société Nivernaise des Lettres Hôtel de ville, Nevers.
Paris	:	Académie Française, quai Conti, Paris. Académie des Inscriptions et Belles Lettres, quai Conti, Paris. Bibliothèque des Sociétés Savantes, 58, rue Richelieu, Paris. Bulletin Philologique et Historique, Imprimerie Nationale, Paris. Centre National de la Recherche Scientifique. 58, rue Richelieu, Paris. Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Direction des Bibliothèques, Ministère de l'Education Nationale, 110, rue de Grenelle, Paris (7e). EGAFAC, Découvertes, 14, rue Pasquier. Paris (8e). La France Latine, 11, rue de l'Estrapade, Paris (5e). Revue Française de l'Electricité. 33, rue de Naples, Paris (8e).
Poitiers	:	Société des Antiquaires de l'Ouest, passage de l'Echevinage. Poitiers.
Quimper	:	Société Archéologique Hôtel de ville, Quimper.
Rennes	:	Société Archéologique Imprimerie Marré - Simon, Rennes.
Rouen	:	Société Savante de Haute - Normandie, 198, rue Beauvoisine, Rouen.
St-Jean-de Maurienne	:	Société d'Histoire de la Maurienne, St-Jean de-Maurienne.

St-Quentin	:	Société Académique, 2, rue Villebois Mareuil, Saint-Quentin.
St-Lô	:	Société d'Archéologie et d'Histoire, Hôtel de ville, St-Lô.
St-Malo	:	Société d'Histoire et d'Archéologie, 5, rue Pélicot, St-Malo.
Sens	:	Société Archéologique, Hôtel de ville, Sens.
Strasbourg	:	Société Académique du Bas-Rhin, Préfecture, Strasbourg.
Toulon	:	Académie du Var, 9, place de la Liberté, Toulon.
Toulouse	:	Académie des Sciences et Belles Lettres, Hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure, Toulouse.
		Annales du Midi, 14, rue des Arts, Toulouse.
		Bulletin de l'Université, Palais de l'Université, Toulouse.
Valence	:	Bulletin de la Société d'Archéologie, 2, rue André Lacroix, Valence.
Vannes	:	Société Polymathique du Morbihan, rue Hôtel de ville, Vannes.
Versailles	:	Bulletin de la Commission des Antiquités, Hôtel de ville, Versailles.

ETRANGER

ACADEMIES SOCIÉTÉS SAVANTES

et

publications correspondantes

Bruxelles (Belgique)	:	Académie Royale de Belgique, Bruxelles
Cambridge (USA)	:	The Serial Division, Harvard College Library, Cambridge - 38 - Mass - (USA).
Maurice (ile)	:	Revue Artistique de l'Ile Maurice, Consulat de France, Ile Maurice.
Moscou (URSS)	:	Institut d'Information Scientifique de l'Académie des Sciences de l'URSS, Baltiyskaïa Ulitsa 14, MOSKA - A - 219, (URSS).
Neuchâtel (Suisse)	:	Société Neuchâteloise de Géographie, Bibliothèque Municipale de Neuchâtel, 2000, Neuchâtel (Suisse).